

L'ARCHITECTURE DE LA SECONDE RECONSTRUCTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ

Techniques constructives et
innovations typologiques

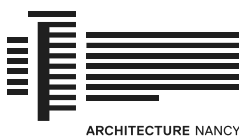
Rapport final de recherche
Juin 2025



Équipe opérationnelle et auteurs du rapport : Jade Berger, Adrien Marchand, Emma Schwarb, Hugo Steinmetz et Lucile Pierron.

Avec la participation d'Aurélie Husson (maître de conférences à l'ENSA Nancy) et de nos stagiaires recherche : Melek Cil, Gwenaëlle Hubler, Alycia Taillemaud, Laurine Chevrier et Maud Lescure.

Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité
(LHAC – EA 74 90)



SOMMAIRE DU RAPPORT

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

Origine du projet de recherche, histoire d'un partenariat 1

Ambitions du projet de recherche actuel3

Questionnements et hypothèses de recherche5

Corpus de communes étudiées.....6

Démarche et méthodes..... 11

Partie 1 : Les matériaux de la seconde Reconstruction 14

Entre pénurie, innovation et industrialisation..... 14

Inventaire des matériaux utilisés et des ressources disponibles
..... 16

Le rôle de la mise en œuvre dans la définition d'une identité
locale..... 30

Partie 2 : Main-D'œuvre et gestion des chantiers.....44

Recompositions du travail sur les chantiers de la
Reconstruction 44

Inventaire et cartographie des entreprises mandatées sur la
période 1944-1954..... 45

Les chantiers en images, le fonds photographique du MRU. 57

Leçons constructives et cas de réemploi (réemploi d'édifices
ou de matériaux).....102

Focus : L'atelier Loire et la technique de la dalle de verre...107

Partie 3 : Innovations typologiques 118

De nouveaux centres-bourgs : la systématisation du centre
administratif 118

Le dessin des édifices publics structurants : les églises 131

La construction sérielle : rationalisation, optimisation et
répétition, programme, prise en compte du confort..... 141

Focus : une église.....150

Partie 4 : Analyse typologique des écoles et mairies..... 156

Construire les équipements publics d'après-guerre156

La reconstruction des mairies : innovations programmatiques et typologiques.....	161
Analyse comparative des écoles	173
Conclusion générale : devenir de cet héritage bâti et perspectives de recherche	195
Bibliographie	199
TABLE DES MATIÈRES	204

SOMMAIRE DES ANNEXES

Plans des écoles.....1

Anould	
École du Souche	2
Anould	
École de la Hardalle	3
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	
École de Sachemont	4
Gerbépal	
École de Martimpré	5
Corcieux	
Groupe scolaire	6
Gerbépal	
École de Martimpré	7
Jeanménil	
École du Centre	8
Saint-Dié	
Groupe scolaire Haxo, maternelle	9
Saint-Dié	
Groupe scolaire Haxo, primaire.....	10
Saint-Dié	
Groupe scolaire de la rue Thurin, maternelle.....	11
Saint-Dié	
Groupe scolaire de la rue Thurin, primaire.....	12
Saint-Dié	
Groupe scolaire Hellieule, maternelle	13
Saint-Dié	
Groupe scolaire Hellieule, primaire	14
Saint-Dié	
Lycée Jules Ferry.....	15
Saint-Léonard	
École de Contramoulin.....	19
Saulcy-sur-Meurthe	
Groupe scolaire « Les cours ».....	20
Saulcy-sur-Meurthe	
Groupe scolaire « Les cours ».....	21

Plans des écoles analysés..... 23

Anould	
École du Souche	24
Anould	
École de la Hardalle	25
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	
École de Sachemont	26

Ban-sur-Meurthe-Clefcy	
École de Sachment	26
Gerbépal	
École de Martimpré	27
Corcieux	
Groupe scolaire	28
Gerbépal	
École de Martimpré	29
Jeanménil	
École du Centre	30
Saint-Dié	
Groupe scolaire Haxo, maternelle	31
Saint-Dié	
Groupe scolaire Haxo, primaire	32
Saint-Dié	
Groupe scolaire de la rue Thurin, maternelle	33
Saint-Dié	
Groupe scolaire de la rue Thurin, primaire	34
Saint-Dié	
Groupe scolaire Hellieule, maternelle	35
Saint-Dié	
Groupe scolaire Hellieule, primaire	36
Saint-Dié	
Lycée Jules Ferry	37
Saint-Léonard	
École de Contramoulin	41
Saulcy-sur-Meurthe	
Groupe scolaire « Les cours »	42
Saulcy-sur-Meurthe	
Groupe scolaire « Les cours »	43
Plans des mairies	45
Anould	
Mairie	46
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	
Mairie-école	47
Corcieux	
Mairie-pompiers-salle des fêtes	48
Gerbépal	
Mairie-école-pompiers	49
Saint-Dié	
Hôtel de ville	50
Saint-Léonard	
Mairie	51
Saulcy-sur-Meurthe	
Mairie-foyer rural	52
Plans des mairies analysés	53
Anould	
Mairie	54
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	
Mairie-école	55
Corcieux	
Mairie-pompiers-salle des fêtes	56
Gerbépal	
Mairie-école-pompiers	57
Saint-Dié	
Hôtel de ville	58
Saint-Léonard	
Mairie	59
Saulcy-sur-Meurthe	
Mairie-foyer rural	60
Inventaire des entreprises	62

INTRODUCTION GÉNÉRALE

ORIGINE DU PROJET DE RECHERCHE, HISTOIRE D'UN PARTENARIAT

Ce projet de recherche est le fruit d'un long partenariat initié en 2017 avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV). Une première convention partenariale permet de fédérer l'équipe de chercheurs du Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité (LHAC) et les élus de la CASDDV souhaitant construire un programme de médiation auprès des habitants sur l'architecture de la seconde Reconstruction. Ensemble, ils initient un projet d'exposition au musée Pierre Noël, coordonné par Karine Thilleul, permettant de souligner les recherches initiées à ce sujet depuis les années 1990, tout en questionnant l'avenir de l'ensemble urbain labellisé « Patrimoine XX^e siècle » du centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges. L'exposition « La seconde Reconstruction à Saint-Dié-des-Vosges, débats urbains, patrimoine humain » est inaugurée le 3 février 2018 et donne lieu à deux publications grand public¹ et une publication scientifique².

À la suite de ce projet, plusieurs constats sont dressés par le LHAC et la CASDDV : même si l'exposition connaît une bonne réception, le travail de sensibilisation à l'intérêt de cette architecture reste à poursuivre ; l'histoire de la reconstruction des villages de l'arrondissement est encore méconnue alors que l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges reste l'un des territoires ruraux les plus détruits des Vosges et du Grand Est.

Ainsi, un premier programme de recherche est lancé en septembre 2018 pour documenter la seconde Reconstruction à l'échelle de l'arrondissement. Ce second partenariat liant le LHAC avec la CASDDV et l'association Vosges Architecture Moderne donne lieu à une enquête historique et architecturale réalisée par quatre enseignants-doctorants³, ayant pour but d'identifier les systèmes d'acteurs et les typologies expé-

¹ Jade BERGER & Éléonore BUFFLER, *Le musée de Saint-Dié par Aldo Travaglini : entre modernité et tradition*, Paris : Nouvelles éditions Place, coll. « Jean-Michel Place architecture », 2018, 56 p ; Karine THILLEUL, *La seconde reconstruction à Saint-Dié-des-Vosges: débats urbains, patrimoine humain*, Paris : Nouvelles éditions Place, coll. « Jean-Michel Place-architecture », 2018, 56 p.

² Éléonore BUFFLER *et al.*, *Protéger, valoriser, intervenir sur l'architecture et l'urbanisme de la Seconde Reconstruction en France. Actualité et avenir d'un patrimoine méconnu*, Gand : Snoeck, 2019, 206 p.

³ Les quatre enseignants-doctorants mobilisés de septembre 2018 à décembre 2019 sont Jade Berger, Hugo Steinmetz, Emma Schwarb et Wydad Tedjini-Bailiche.

rimentés sur l'arrondissement lors de la seconde Reconstruction. Le corpus étudié se compose alors des huit communes de l'arrondissement jugées parmi les plus représentatives et les plus détruites, à savoir : Saint-Dié, Saulcy-sur-Meurthe, Anould, Gerbépal, Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Saint-Léonard, Corcieux et Jeanménil.

L'équipe de chercheurs a organisé son travail en deux temps. La première phase – consacrée au dépouillement exhaustif de l'ensemble des sources archivistiques disponibles aux archives départementales des Vosges et archives municipales des communes concernées – permet la création d'une base de données historiques documentant la reconstruction de ces communes⁴. La deuxième phase avait pour objectif d'analyser la masse documentaire accumulée avec une approche qualitative, en orientant l'analyse sur l'étude des typologies et des acteurs. Elle a permis la création de fiches retraçant la reconstruction de chaque commune, ainsi que la rédaction de fiches monographiques détaillées sur 80 édifices jugés emblématiques⁵. Cette première recherche qui s'est révélée extrêmement riche, a été valorisée sous la forme d'une exposition itinérante⁶, d'actions de sensibilisation auprès des habitants (visites commentées et conférences) et de communications scientifiques⁷.

⁴ Jade Berger, Hugo Steinmetz, Emma Schwarb, Wydad Tedjini-Bailiche, *rapport numérique du programme de recherche « Territoires, architectures et patrimoine de la seconde Reconstruction »*, base historique sur la seconde Reconstruction dans l'arrondissement de Saint-Dié, archive numérique LHAC-CASDDV, décembre 2019.

⁵ Jade Berger, Hugo Steinmetz, Emma Schwarb, Wydad Tedjini-Bailiche, *rapport numérique du programme de recherche « Territoires, architectures et patrimoine de la seconde Reconstruction »*, Fiches monographiques sur la seconde Reconstruction dans l'arrondissement de Saint-Dié, archives numériques LHAC-CASDDV, décembre 2019.

⁶ Jade BERGER, Hugo STEINMETZ, Emma SCHWARB, Wydad TEDJINI-BAILICHE et Musée Pierre Noël de Saint-Dié, *La seconde reconstruction dans les Vosges, entre histoire, patrimoine et identité territoriale*, exposition itinérante inaugurée en 2019 à l'Hôtel de ville de Saint-Dié-des-Vosges.

⁷ Jade BERGER *et al.*, « Débattre la Reconstruction : le rôle des avant-projets et documents rectificatifs dans l'attribution de la valeur patrimoniale d'un édifice », in Boris LABIDURIE & Christel PALANT (dirs.), *Les archives iconographiques et audiovisuelles de la Reconstruction en France, de 1940 aux années 1960*, Pierrefitte-sur-Seine [en ligne]. Disponible sur <<https://books.openedition.org/pan/5557>>, consulté le 31 mars 2025 : Publications des Archives nationales, coll. « Actes de la journée d'études organisée par l'ENSA-Versailles et les Archives nationales, 8 avril 2021 », 2023.



Figure 1 : Photographie Jade BERGER, Inauguration de l'exposition itinérante à Saint-Dié, novembre 2019.

AMBITIONS DU PROJET DE RECHERCHE ACTUEL

Pour donner suite à ces premiers résultats de recherche, un troisième partenariat entre la CASDDV et le LHAC est initié en janvier 2023 pour deux trois ans, afin d'exploiter plus finement la base de données historique précédemment établie, tout en continuant à étudier ce patrimoine bâti.

En effet, les conclusions de la recherche précédente conduisent l'équipe de recherche à questionner le devenir matériel de cet héritage et sa préservation⁸.

Le système d'acteurs chargé de la Reconstruction est donc extrêmement complexe, un véritable ballet coordonné par le MRU, où des guerres intestines font rage. Les architectes à l'origine de la Reconstruction dans l'est des Vosges ont des parcours bien différents : ce sont parfois des architectes réputés envoyés sur un terrain de jeux à la campagne, comme Aldo Travaglini [ou F.B. Jankowski], ou bien de jeunes architectes ayant tout à prouver comme Lucien Toussaint et Michel Trefcon. Malgré cette multitude d'architectes, les systèmes constructifs demeurent et certains éléments architecturaux se répètent de commune en commune, conférant à ce patrimoine une certaine cohérence architecturale. Le recensement est en cours et permettra peut-être de valoriser

⁸ Ce constat est également partagé par les élus et acteurs en charge de la rédaction du PLUi (conseils municipaux, urbanistes, CAUE, intercommunalité).

et préserver un patrimoine architectural délaissé et une identité territoriale des Vosges reconstruites⁹.

Ce nouveau programme de recherche vise donc à documenter les matériaux et les techniques constructives de la seconde Reconstruction sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Dié tout en analysant le patrimoine bâti de cette période avec une approche comparative et territoriale. Cette approche permet en outre d'interroger la contemporanéité de ce patrimoine en soulignant de nouveaux enjeux (gestion des matériaux, de la place de l'artisanat, de l'expérimentation en architecture et du confort, etc.).

Ce programme de recherche pluriannuel propose deux axes de recherche inédits. Le premier se structure autour de la définition et l'identification des matériaux employés lors de la seconde Reconstruction dans l'arrondissement (moellon, laitier, sapin, béton, acier, granito, grès, etc.). Il s'agit d'interroger à la fois leurs usages, leurs spécificités et leurs mises en œuvre, mais aussi leurs portées symboliques. En outre, cet état des lieux permet d'évoquer les éléments à conserver, à valoriser ou à protéger dans le cadre des politiques publiques à l'œuvre et des outils réglementaires en cours de définition¹⁰.

Le second axe s'oriente vers une analyse comparative des édifices publics structurants de chaque commune (écoles, mairies et lieux de culte). Il s'agit d'explicitier les principes de construction similaires issus de la rationalisation et de l'optimisation du confort (plans-types ou principes structurants), tout en soulignant les spécificités de chaque typologie et leurs intérêts architecturaux et patrimoniaux. Au sein de cet axe de recherche, différentes échelles sont questionnées : l'échelle urbaine à travers la conception de nouvelles formes urbaines (centres administratifs) ; l'échelle de l'arrondissement à travers l'étude des programmes sériels

⁹ Olivier THIL *et al.*, « Le patrimoine de la seconde Reconstruction dans l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, expérimentations et actions menées à l'échelle territoriale », in Éléonore BUFFLER *et al.* (dirs.), *Protéger, valoriser, intervenir sur l'architecture et l'urbanisme de la seconde Reconstruction en France : actualité et avenir d'un patrimoine méconnu, rencontres de Saint-Dié-des-Vosges, 22, 23 et 24 mai 2018*, Gand (Belgique) : Snoeck, 2020, p. 170-177.

¹⁰ Après avoir réalisé de nombreuses actions grâce au programme « Action cœur de ville », la ville de Saint-Dié-des-Vosges a travaillé sur la mise en valeur de son patrimoine bâti à travers la réalisation d'un SPR (site patrimonial remarquable). La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges travaille actuellement sur son patrimoine bâti dans le cadre des programmes « Petite ville de Demain » où trois communes sont labellisées : Raon-l'Étape, Fraize et Plainfaing. De plus, l'agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat).

(opérations préfinancées et modèles standardisés) et l'échelle architecturale (*unicums*). Ici, nous étudions les concepts à l'œuvre pour reconstruire à l'échelle de l'arrondissement (reconstruction à l'identique, expression de la modernité ou de la tradition, chantier et réemploi), ainsi que l'émergence de nouvelles typologies et de principes de construction (plans-types ou principes structurants).

QUESTIONNEMENTS ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Les investigations menées au sein des deux axes de recherche permettent d'apporter des éléments de réponse à la question centrale de ce travail de recherche :

Dans quelle mesure l'architecture de la seconde Reconstruction, dans l'arrondissement de Saint-Dié, illustre-t-elle l'émergence de nouvelles typologies architecturales et urbaines propres à cette période et comment interroge-t-elle le tissu économique de production ?

Afin de répondre à cette question et d'analyser la spécificité de la Reconstruction sur le territoire vosgien, le présent rapport discute quatre hypothèses de recherche :

- l'ampleur des destructions, issues de la politique de la terre brûlée¹¹ mise en œuvre par les Allemands lors de leur retraite à la mi-novembre 1944¹² et leurs violences symboliques, différencie ce territoire des territoires bombardés. La reconstruction opérée sur l'arrondissement n'est pas uniquement une opération de construction et de modernisation, mais aussi une recherche de l'identité perdue du patrimoine bâti de la montagne vosgienne ;
- le caractère rural de l'arrondissement de Saint-Dié fait apparaître une certaine complexité dans l'application de la politique centralisée. Des adaptations sont réalisées dans l'exécution de la procédure générale imposée par le Ministère, qui s'adapte aux petites échelles des communes en supprimant des échelons hiérarchiques. Ainsi, ce sont à la fois les places de l'urbaniste en chef, en charge de dessiner le Plan de Reconstruction et d'Aménagement (PRA), de l'architecte en chef et de l'architecte communal – chargé de dessiner l'ensemble des équipements publics d'un village – qui doivent être réévaluées ;

¹¹ Stratégie militaire visant à brûler intégralement les zones habitées traversées lors d'une retraite de façon à ralentir l'avancée des troupes ennemies et à instaurer un traumatisme chez les populations locales.

¹² Jean-Yves HENRY *et al.*, *Corcieux, un bourg reconstruit, Alsace Champagne-Ardenne Lorraine*, Lyon : Lieux dits, coll. « Images du patrimoine », n° 299, 2016, p. 12.

- le caractère rural de l'arrondissement fortement détruit conduit à une adaptation du système de production privilégiant les techniques de construction traditionnelles et les ressources locales. Les techniques modernes et industrialisées sont utilisées avec parcimonie sur le territoire ;
- la diversité typologique du patrimoine bâti hérité de la seconde Reconstruction à l'échelle de l'arrondissement s'explique par une certaine liberté accordée aux architectes mandatés, mais aussi par des budgets limités à l'origine d'expérimentations programmatiques intéressantes et de conceptions innovantes.

CORPUS DE COMMUNES ÉTUDIÉES

Le 16 novembre 1944 est créé le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) par le Gouvernement provisoire de la République française du général de Gaulle, afin de reconstruire le pays malgré la prolongation de la guerre et définir des mesures applicables en termes d'urbanisme et d'aménagement¹³.

En 1945, trois tâches attendaient le MRU : mettre en œuvre la Reconstruction de *stricto sensu* alors que les destructions atteignaient près d'un cinquième du parc immobilier, entreprendre une construction massive de logements en raison d'un essor démographique sans précédent, remédier enfin à une situation ancienne d'habitat insalubre indigne d'un pays moderne¹⁴.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la loi du 28 février 1946 reconnaît aux sinistrés le droit à la réparation intégrale et leur attribue des créances sur l'État : les dommages de guerre calculés en fonction de la valeur du bien détruit¹⁵.

Depuis novembre 1944, chaque département sinistré est doté d'une délégation départementale du MRU qui approuve les Plans de reconstruction et d'aménagement (PRA) et gère administrativement les opérations de reconstruction. Le MRU définit également des périmètres d'interventions à partir des arrondissements existants, correspondant au territoire attribué à chaque architecte en chef.

¹³ Danièle VOLDMAN, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris : L'Harmattan, coll. « Villes, histoire, culture, société », 1997, p. 7.

¹⁴ Danièle VOLDMAN & Didier MOUCHEL, *Photographies à l'oeuvre: enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958 [exposition, Château de Tours, 26 novembre 2011-20 mai 2012]*, Cherbourg-Octeville [Paris : le Point du jour Jeu de Paume, 2011, p. 10.

¹⁵ Corcieux, *un bourg reconstruit*, *op. cit.*, p. 13.

Les départements sinistrés sont divisés en arrondissements [...] avec à leur tête un architecte en chef. Ils sont eux-mêmes partagés en trois ou quatre subdivisions avec un architecte chef de groupe qui coordonne les architectes d'opération, tous devant être agréés par le MRU¹⁶.

Dans les Vosges, le MRU distingue trois arrondissements et une subdivision spéciale en fonction du taux de destruction et du nombre d'édifices à reconstruire.

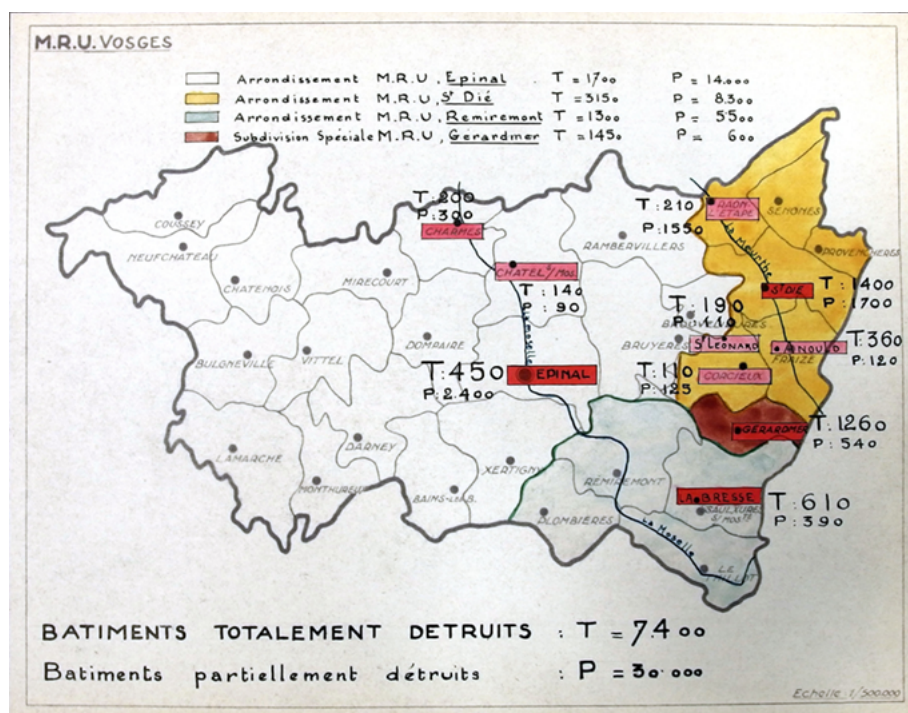


Figure 2 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1965, ANONYME, Carte comptabilisant les destructions par arrondissement, s.d.

Ainsi l'arrondissement d'Épinal, moins touché par les destructions que les deux arrondissements de l'Est vosgien, possède une plus vaste superficie que ceux de Saint-Dié et de Remiremont. Cette carte [Fig. 2] témoigne des conséquences dévastatrices de la politique militaire de la terre brûlée qui a majoritairement touché le front Est des Vosges : lors de leur retraite vers l'Est, les troupes allemandes se sont réfugiées dans les montagnes du Massif des Vosges, plus difficiles d'accès, avant de fuir en Alsace. Ainsi, les trois arrondissements de Saint-Dié, de Gérardmer et de Remiremont sont les plus détruits. Le Ministère décide de dessiner une subdivision spéciale pour le territoire de Gérardmer, puisqu'il comptabilise le plus grand nombre de destructions au mètre carré, afin de faciliter sa reconstruction. Mais l'arrondissement de Saint-Dié, bien

¹⁶ *Ibid.*, p. 14.

plus vaste, possède le nombre d'édifices totalement détruits le plus important, estimé à 3 150 édifices par le MRU¹⁷.

La recherche se concentre sur l'arrondissement de Saint-Dié défini par le MRU, en jaune sur la figure 2. Ledit arrondissement diffère des limites administratives actuelles par l'abandon des communes situées au nord-est de Bruyères et n'ayant pas subi la politique de la terre brûlée, à l'image de Mortagne, Domfaing ou Biffontaine (Figure 3, p. 9).

¹⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1965, ANONYME, *Carte comptabilisant les destructions par arrondissement*, s.d.

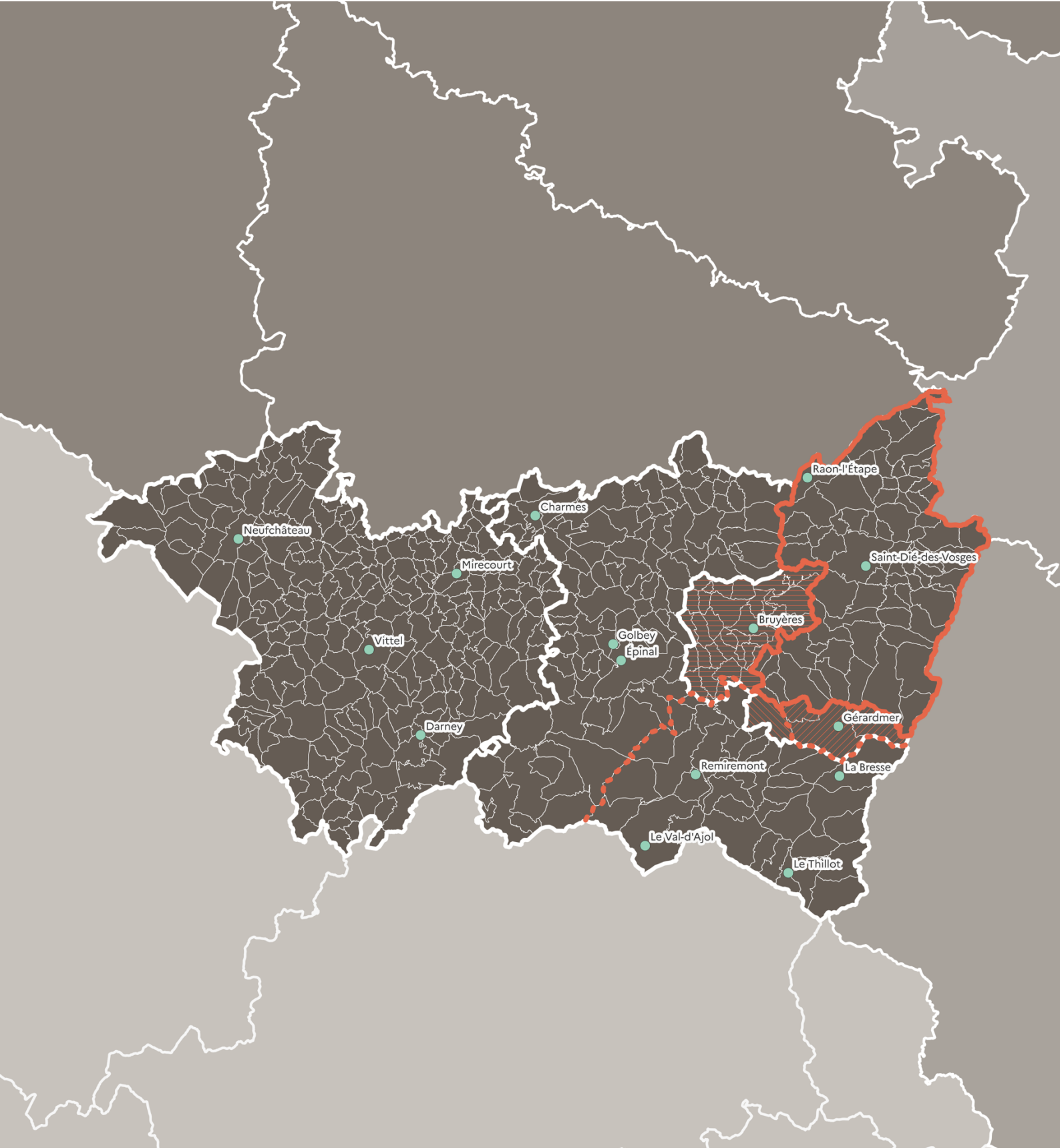


Figure 3 : Découpage des arrondissements vosgiens (1952/2025).

Découpage des arrondissements vosgiens

- Limites des arrondissements en 2025
- Arrondissement de Saint-Dié en 1952
- Limites des arrondissements en 1952
- Territoires de l'arrondissement de Gérardmer réaffectés à Saint-Dié
- Territoires de l'arrondissement d'Épinal réaffectés à Saint-Dié
- Territoires de l'arrondissement de Remiremont réaffectés à Saint-Dié
- Vosges
- Lorraine
- Alsace
- Principales communes



20 km
10
0

L'ambition scientifique visant une analyse archivistique exhaustive, il fallait restreindre le nombre de communes étudiées. Le corpus se compose de huit communes au total, dont sept communes appartenant à l'arrondissement de Saint-Dié et une commune hors arrondissement à titre comparatif : Jeanménil. Il semblait important d'inclure la commune de Jeanménil afin d'étudier une reconstruction orchestrée par un autre architecte en chef de la Reconstruction : Jean Crouzillard (en charge de l'arrondissement d'Épinal) et une autre association syndicale de Reconstruction¹⁸ (ASR de Rambervillers).

Ensuite, parmi les communes reconstruites appartenant à l'arrondissement de Saint-Dié défini par le MRU, le choix s'est porté sur les communes les plus détruites, ainsi que celles se développant de part et d'autre d'axes structurants (la Meurthe et/ou les départementales D8 et D415) afin d'interroger des continuités paysagères. Le corpus de communes appartenant à l'arrondissement de Saint-Dié se compose donc de Saint-Dié, Saulcy-sur-Meurthe, Anould, Gerbépal, Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Saint-Léonard et Corcieux.

Enfin, cinq communes étudiées sont engagées au sein de l'association Vosges Architecture Moderne¹⁹, ayant pour vocation « d'initier toute démarche de labellisation (notamment architecture contemporaine remarquable), d'identification ou de reconnaissance du patrimoine bâti permettant de valoriser l'architecture contemporaine vernaculaire en soutien aux communes concernées ; d'organiser des événements, actions de sensibilisation ou animations permettant de faire reconnaître la valeur patrimoniale de cette architecture dans les Vosges [...] ; de susciter l'expérimentation sur le thème de l'habitat de la seconde reconstruction ; de capitaliser et mutualiser sur le plan opérationnel²⁰ ».

¹⁸ L'État encourage la formation d'associations chargées de regrouper et représenter les sinistrés. Ces associations syndicales de remembrement deviennent les « associations syndicales de reconstruction », une fois le remembrement terminé. « Le département en compte quatorze, en moyenne une pour deux cantons. Leur mission est d'assurer le lien entre l'administration et sinistrés. Mais elle va bien au-delà puisque les associations participent à la définition des programmes de reconstruction, gèrent les avances de l'État et se substituent aux sinistrés dans le cadre des opérations préfinancées ». Jean-Yves HENRY *et al.*, *Corcieux, un bourg reconstruit*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁹ L'association, créée le 30 novembre 2018, regroupe l'agglomération de Saint-Dié et sept communes au patrimoine reconstruit : Corcieux, Gérardmer, Le Valtin, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Léonard, Saulcy-sur-Meurthe et Jeanménil.

²⁰ Statuts de l'association en ligne <https://asso-info.fr/vosges-architecture-moderne>

DÉMARCHE ET MÉTHODES

Les deux axes de recherche sont menés conjointement, car ils se nourrissent l'un et l'autre.

Axe de recherche 1 : Matériaux et techniques constructives de la seconde Reconstruction, approche comparative et quantitative

Ce premier axe de recherche vise à identifier les matériaux de la seconde Reconstruction en documentant leurs provenances, leurs mises en œuvre, leurs représentativités à l'échelle de l'arrondissement.

Pour ce faire, un inventaire des matériaux utilisés et des techniques de mise en œuvre a d'abord été réalisé en exploitant l'ensemble des archives collectées au sein de la base de données historique conçue en 2019²¹. Les archives écrites collectées aux archives municipales et aux archives départementales des Vosges se sont révélées extrêmement riches, puisque les devis descriptifs et estimatifs ont en majorité été conservés.

Ensuite, un inventaire des entreprises mandatées a également été conçu. Il répertorie l'ensemble des entreprises mentionnées au sein des archives récoltées, notamment au sein des courriers envoyés ou reçus par les maîtres d'œuvre, des certificats de réception de chantier ou des comptes-rendus dressés par les associations syndicales de Reconstruction.

Enfin, un travail d'analyse des images des chantiers de la Reconstruction de l'arrondissement est effectué à travers l'exploitation du fonds photographique du MRU, conservé aux archives départementales des Vosges sous la cote 1815 W.

²¹ Jade BERGER, Hugo STEINMETZ, Emma SCHWARB, Wydad TEDJINI-BAILICHE, *rapport numérique du programme de recherche « Territoires, architectures et patrimoine de la seconde Reconstruction »*, base historique sur la seconde Reconstruction dans l'arrondissement de Saint-Dié, archive numérique LHAC-CASDDV, décembre 2019.



Figure 4 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815W290-386, ANONYME, Contrexéville – Photographie de chantier du groupe d'habitations CILOF au Bois d'Hazau, août 1965.

Les objectifs scientifiques résident dans l'analyse statistique et quantitative de ces différents inventaires, à savoir : identifier les matériaux les plus employés et leurs provenances ; identifier les techniques les plus représentatives ou les plus spécifiques ; cartographier les entreprises mobilisées ; interroger ces chantiers comme des circuits courts ; quantifier le réemploi ; comprendre les choix opérés par les architectes sur ce territoire.

Axe de recherche 2 : Innovations typologiques de la seconde Reconstruction (édifices et espaces publics structurants), approche comparative et qualitative

Ce deuxième axe s'oriente vers une analyse comparative des édifices publics structurants et des centralités de chaque commune, par une analyse typo-morphologique des centres reconstruits. Ainsi, l'analyse s'est effectuée à deux échelles : l'échelle urbaine ou villageoise d'une part et l'échelle architecturale d'autre part.

D'abord, les différents plans de reconstruction et d'aménagement (PRA) sont comparés et confrontés de façon à analyser les systématismes dans le dessin et la composition des centralités reconstruites (place de village et places urbaines).

Ensuite, un travail de « redessin » des plans des équipements publics est réalisé d'après les plans d'archives collectés. Le parti-pris méthodologique consiste à étudier le plan original de l'édifice, compris comme la version la plus aboutie du projet selon son concepteur, et non le plan

actuel de l'édifice ayant vécu des agrandissements, des reconversions, etc. Avec cette approche, l'équipe de recherche tente de saisir les principes de conception et de composition structurants proposés par les architectes agréés par le MRU, fortement contraints par des programmes ambitieux malgré des budgets restreints. Une analyse graphique systématique des plans de mairies et d'écoles des huit communes concernées²² a permis d'étudier les dispositifs spatiaux récurrents et d'explicitier les principes de conception identiques dus à la rationalisation de la construction et à l'optimisation du confort tout en identifiant les spécificités apportées par la Reconstruction.



Figure 5 : Extraits du travail de « redessin » de l'école de la Hardalle à Anould, 2025.

²² Analyse disponible en annexe.

PARTIE 1 : LES MATÉRIAUX DE LA SECONDE RECONSTRUCTION

ENTRE PÉNURIE, INNOVATION ET INDUSTRIALISATION

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France tout entière est dévastée : elle compte près de 5 millions de sinistrés, une cinquantaine de villes réparties sur l'ensemble du territoire national sont largement détruites, 460 000 bâtiments à usage d'habitation sont anéantis et près de 1 900 000 autres sont partiellement endommagés, soit 18 % du parc immobilier²³ métropolitain ; les destructions touchent autant les équipements industriels que les ponts, les voies de chemin de fer et les canaux. À l'échelle du département des Vosges, ce sont environ 7 400 bâtiments qui sont détruits totalement et 30 000 qui le sont partiellement (Figure 2, p. 7). L'arrondissement de Saint-Dié est particulièrement touché : environ 3 150 édifices sont totalement détruits et 8 300 le sont partiellement.

La dizaine d'années qui succèdent à la Libération constitue un moment charnière dans l'histoire de l'architecture française. On répare les édifices démolis par fait de guerre, mais on modifie aussi profondément les réseaux, les villes, les structures de l'économie nationale²⁴. Le Premier Plan (1947-1953) hâte la reconstruction après la Seconde Guerre et favorise la reconstitution de l'appareil de production industrielle, les réseaux de transport, l'énergie, certains matériaux de construction (acier et ciment) et mécanise l'agriculture. L'application de ce plan permet de multiplier la production nationale par 1,5 entre 1946 et 1953²⁵.

Le secteur de la construction témoigne au sortir de la guerre de l'étendue des destructions qui ont frappé la France. Avant même de planifier la reconstruction des logements, services et écoles, la priorité est d'abord donnée à la remise en état de l'appareil productif – celui-là même qui sera nécessaire à tous les efforts à venir. L'État concentre ces derniers sur la reconstruction de trois appareils : d'abord, celui qui permet d'alimenter le territoire en énergie par la production et la distribution d'électricité notamment avec la création d'Électricité de France (E.D.F.) et de

²³ Yvan DELEMONTEY, *Reconstruire la France. L'aventure du béton assemblé. 1940-1955*, Paris : Éditions de la Villette, 2015, p. 35.

²⁴ Joseph ABRAM, *L'architecture moderne en France. Tome II. Du chaos à la croissance. 1940-1966*, Paris : Picard, 1999, p. 21.

²⁵ François PERROUX, *Le IV^e Plan français*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1962, p. 11.

Gaz de France (G.D.F.) en 1946, et ce dans un contexte de pénurie de charbon ; ensuite, celui des systèmes de transport visant à faire circuler le plus rapidement possible les personnes et surtout les biens de première nécessité ; enfin, celui de la production de matériaux de base que sont en premier lieu le ciment et l'acier²⁶.

L'acier est favorisé pour la reconstruction de l'appareil industriel, tandis que le ciment est réservé aux grands projets. De fait, « [l]e premier Plan (1946-1952) n'accorde pas un intérêt particulier au logement²⁷ », ce qui est particulièrement vrai pour le logement individuel et dispersé. La production de la terre cuite – qui sert à la fabrication des briques en maçonnerie, des carreaux pour le cloisonnement et des tuiles en couverture – est assurée par un réseau de petites unités. On compte ainsi en 1947 près de 800 briqueteries et un peu plus de 600 tuileries, soit 1 400 usines « semi-artisanales » dont la moitié compte moins de cinq travailleurs²⁸. Ce sont au total 25 000 travailleurs qui permettent de produire à peine 3,6 millions de tonnes de terre cuite en 1947, contre 4,9 millions de tonnes en 1996 produites par cinq fois moins de professionnels²⁹. À l'exception du développement de la brique creuse dans les années 1920, la fabrication des éléments de terre cuite consiste après la guerre en les mêmes techniques que celles en usage depuis le XIX^e siècle. Ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle que cette industrie connaît ses plus grands bouleversements, sous l'impulsion notamment de la Société Professionnelle des Produits français de Terre Cuite (SPPFTC) créée en 1946 et qui deviendra le Centre Technique des Tuiles et Briques en 1957³⁰. L'usage du bois reste lui aussi encore très traditionnel, malgré le développement des techniques de lamellé-collé dans les années 1950 en France, « bien après son développement dans d'autres pays (Suisse, Allemagne, Pays-Bas) par le biais des entreprises de la construction bois, petites ou artisanales et de charpentiers qui voyaient dans cette technique le moyen de redéployer leur art dans les domaines réservés au béton ou à l'acier³¹. »

²⁶ La pénurie de matériaux est telle qu'un marché noir perdure jusqu'en 1949. Isabelle BUTTENWIESER (dir.), *Panorama des techniques du bâtiment (1947-1997)*, Gap : CSTB, 1997, p. 15.

²⁷ *Ibid.*, p. 16.

²⁸ *Ibid.*, p. 67-68.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*, p. 67.

³¹ *Ibid.*, p. 58.

Ainsi, les techniques traditionnelles d'avant-guerre restent majoritaires sur les chantiers de la Reconstruction. Si le constat est fait au niveau national, il reste à mesurer si cette tendance s'applique sur le territoire déodatien. L'étude des devis descriptifs et estimatifs élaborés par les architectes à destination des entreprises candidates aux marchés permet de dresser l'inventaire des matériaux utilisés pour chaque lot (maçonnerie, planchers, charpente et couverture, menuiseries, revêtements, etc.).

INVENTAIRE DES MATÉRIAUX UTILISÉS

ET DES RESSOURCES DISPONIBLES

La double pénurie – en matériaux d'une part et en énergie d'une autre – est particulièrement observée dans l'arrondissement de Saint-Dié. L'acier y est très rarement employé, exception faite de quelques projets déodatiens : l'hôpital civil, partiellement réalisé en ossature métallique tramée à 1,75 m d'entre-axe et panneaux préfabriqués de même largeur³², l'école maternelle du groupe scolaire Haxo³³, l'institution Sainte-Marie³⁴ et l'hôtel des postes³⁵, qui présentent une charpente métallique, et l'école maternelle du groupe scolaire de la rue de Thurin, dont la structure métallique est constituée d'éléments préfabriqués réalisés par les ateliers Prouvé de Maxéville³⁶.

³² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1041, M. FIQUET ARCHITECTE, *Saint-Dié – Hôpital civil - Devis descriptif - Service d'entrée*, s.d.

³³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1019, C. VINCENT ARCHITECTE, *Groupe scolaire Haxo - Construction de la maternelle - Devis descriptif des travaux*, s.d.

³⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1030, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Institution Sainte-Marie - Devis descriptif sommaire*, s.d.

³⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1064, ARCHITECTE RÉGIONAL DES P.T.T., *Hôtel des postes de Saint-Dié - Devis descriptif détaillé des travaux à exécuter*, 20 octobre 1952.

³⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1031, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT-DIÉ, *Groupe scolaire rue Thurin à Saint-Dié - Procès-verbal de réception provisoire - Ateliers de Construction Préfabriquée de Maxéville*, 2 février 1957.

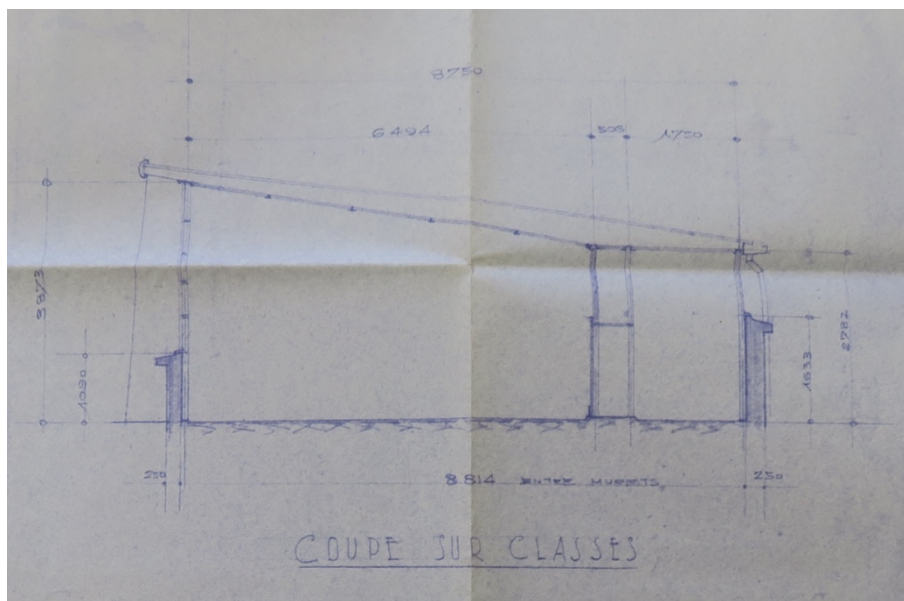


Figure 6 : Extrait de plan, coupe sur l'école maternelle Thurin. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1031, F. MASSÉ ARCHITECTE, Saint-Dié – Groupe scolaire Thurin - Plans d'exécution, plans et coupes – Maternelle, juin 1953.

Béton et ciment aggloméré

L'usage du béton est dans l'arrondissement – conformément à la tendance nationale – souvent réservé aux projets exceptionnels, pour la plupart situés à Saint-Dié. On le trouve par exemple dans la charpente du lycée Jules Ferry, dont les pannes et les arbalétriers sont préfabriqués en béton armé³⁷, dans la charpente du tribunal civil³⁸ et dans l'ossature en béton armé de la piscine³⁹ de Saint-Dié démolie en 2014 (Figure 7, p. 18). L'usage le plus spectaculaire du béton armé réside sans doute dans le dessin de la salle municipale de Saint-Dié (Figure 8, p. 18).

³⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1024, SAINRAPT & BRICE ENTREPRISE, Saint-Dié – Lycée, externat - *Devis descriptif complémentaire*, 4 décembre 1951.

³⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1003, J.-C. BODIN ARCHITECTE, Tribunal civil de Saint-Dié - *Descriptif général des travaux*, s.d.

³⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1017, J. PARVÉ ARCHITECTE, Construction d'une piscine et d'un établissement hydrothérapeutique - *Devis descriptif*, mai 1958.

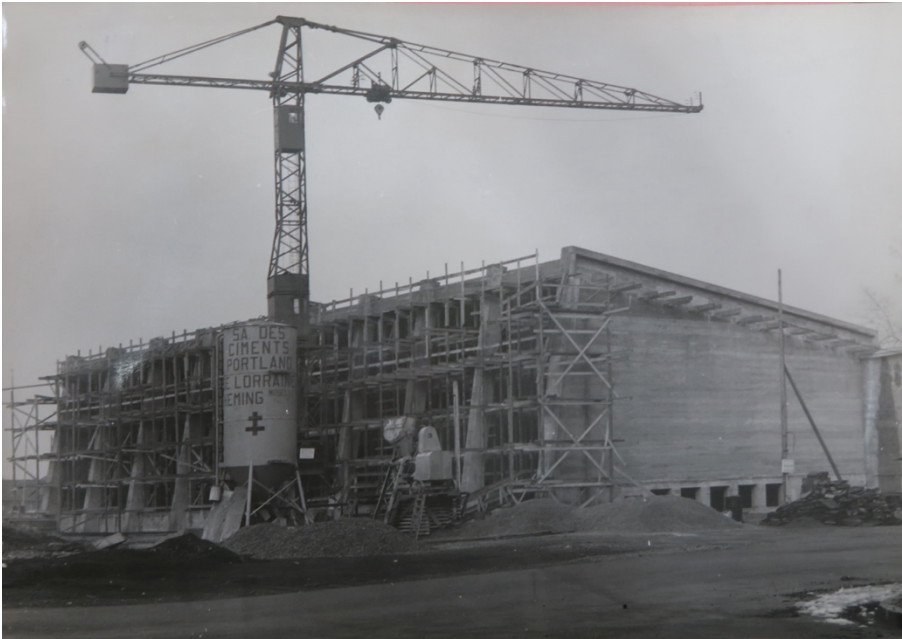


Figure 7 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1018, ANONYME, Photographie du chantier de la piscine de Saint-Dié, s.d.



Figure 8 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1010, ANONYME, Photographie du chantier de la salle communale de Saint-Dié, s.d.

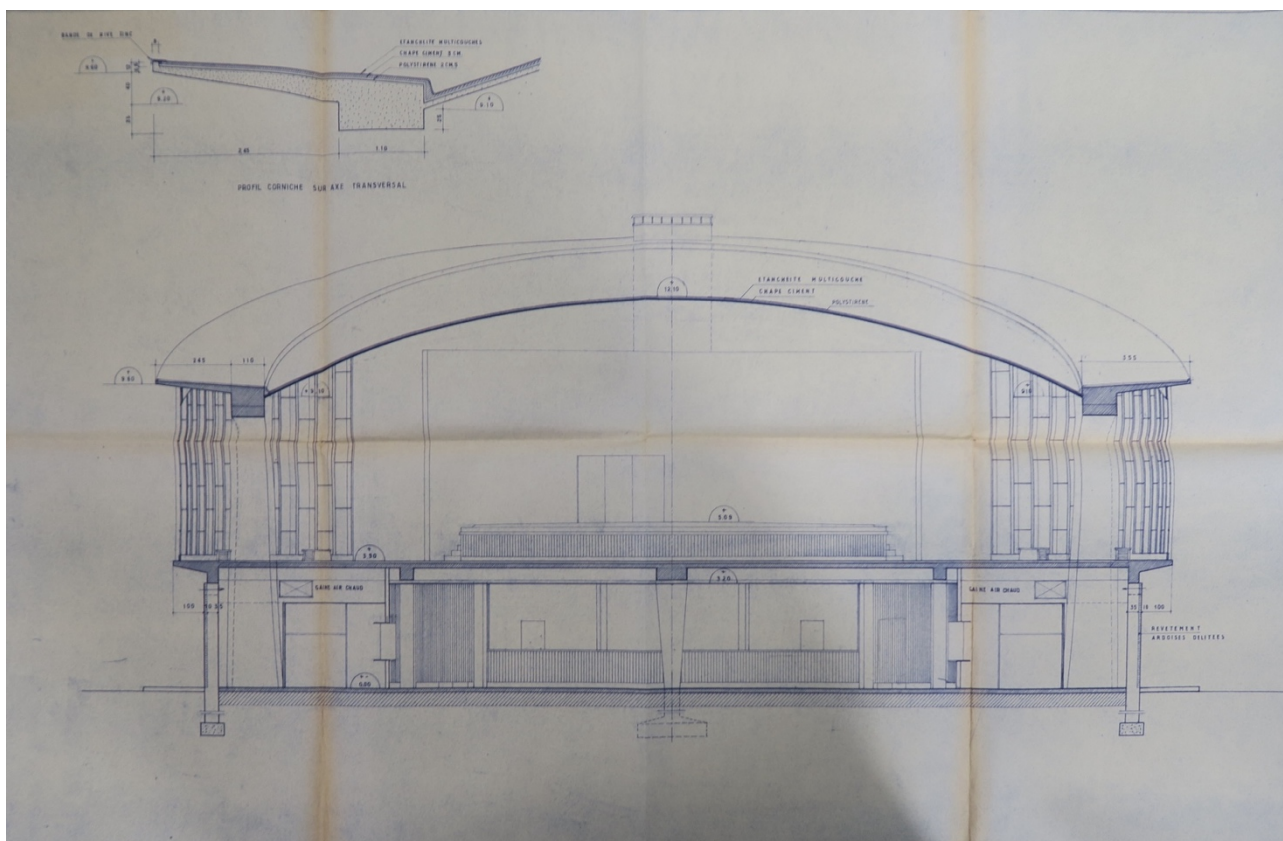


Figure 9 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 2967, A. BERTRAND ARCHITECTE, *Salle communale de Saint-Dié - Coupe transversale*, 14 mai 1959.

Les parpaings, ou blocs de ciment agglomérés, sont largement utilisés dans les parties non-visibles, notamment les murs de sous-sols et refends : on les trouve cités dans les devis de 31 édifices, soit presque la moitié des 66 édifices dont le lot « murs » est renseigné. Ils sont aussi bien employés dans les bâtiments publics, comme dans le groupe scolaire de Jeanménil⁴⁰, que les immeubles d'habitation, comme dans les pavillons « Le Vosgien » à Saint-Léonard⁴¹ par exemple.

⁴⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 951, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil – Devis du groupe scolaire, classes garçon et préaux, logements*, 30 avril 1954.

⁴¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 27, CH. CADARIO & C^{IE}, *Saint-Léonard – Mémoire des travaux de terrassement, maçonnerie, béton, canalisation, charpente couverture*, 20 septembre 1950.

• F A Ç A D E S •
 CONSTITUTION DES MURS DE REMPLISSAGE

coupe verticale

(E C H E L L E : 1 / 10 e)

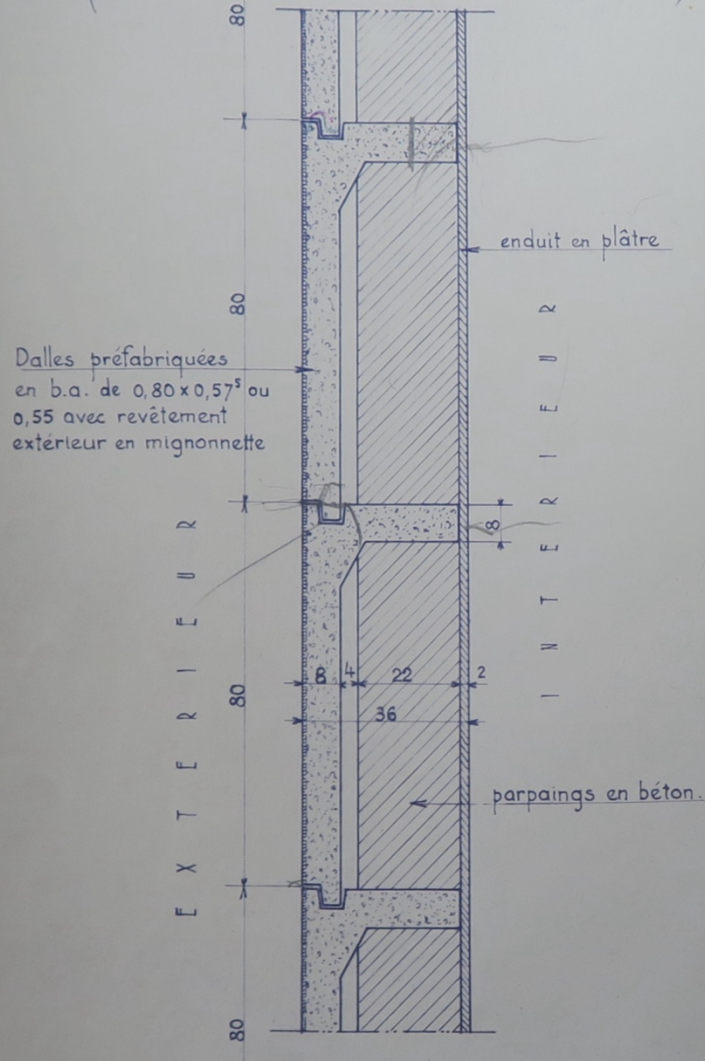


Figure 10 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1024, SAINRAPT & BRICE ENTREPRISE, Lycée mixte externat - Première tranche - Détail façade sud, 20 août 1950.

Moellons

Si le béton comme l'acier sont utilisés avec une grande parcimonie, c'est bien le moellon qui est le plus utilisé pour la maçonnerie des édifices les plus courants – habitations, bâtiments publics des communes hors Saint-Dié, y compris la majorité des écoles, les mairies, etc. Il est souvent enduit, mais aussi parfois laissé apparent. Dans ce cas, l'architecte en charge du projet précise cette apparence, comme en témoigne par exemple le devis descriptif pour le groupe scolaire d'Hellicule réalisé par André Bertrand à Saint-Dié :

La pierre destinée à être apparente devra être échantillonnée par l'architecte, disposée en assises régulières, mais ne comportant aucun parement spécial, simplement épanelée, l'appareillage devra éviter les gros joints, hourdées au mortier bâtard pour le sous-sol et mortier de ciment pour le rez-de-chaussée⁴².

La provenance du matériau maçonné est parfois précisée dans ces mêmes devis descriptifs. Plus qu'une volonté doctrinale, l'exigence au regard de cette provenance relève bien souvent de la nécessité pratique d'acheminer la ressource depuis les carrières les plus proches, toujours d'après une logique de pénurie des transports et de l'énergie. Ainsi, on trouve par exemple la mention d'une « pierre de taille de grès dur et demi-dur d'Alsace » dans le devis descriptif de l'église d'Anould⁴³. Mais le territoire le plus cité est sans contexte celui des Vosges mêmes, puisque ce dernier fournit le fameux grès rose qui fait l'identité et l'uniformité du bâti traditionnel comme de celui de la Reconstruction. Ainsi sont cités par exemple des « moellons du pays en grès rose des Vosges » dans le devis descriptif rédigé pour l'école de la Hardalle à Anould⁴⁴ et une « maçonnerie de moellons devant rester apparente en grès rose des Vosges » dans celui de la mairie-école de Ban-sur-Meurthe-Clefcy⁴⁵.

⁴² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1028, A. BERTRAND ARCHITECTE, *Saint-Dié – Groupe scolaire d'Hellicule - Devis descriptif pour les appartements*, 27 avril 1955. C'est aussi le cas pour les autres bâtiments du groupe scolaire. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1028, A. BERTRAND ARCHITECTE, *Saint-Dié – Groupe scolaire d'Hellicule - Devis descriptif pour le bâtiment de la maternelle*, 27 avril 1955.

⁴³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – Église – Devis descriptif général*, s.d.

⁴⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 2021, ANONYME, *Anould – École de la Hardalle – Devis descriptif*, s.d.

⁴⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 859, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Mairie-école - Principes de composition et de construction*, s.d.

Les devis descriptifs apportent parfois des précisions supplémentaires sur les caractéristiques et qualités attendues de la pierre utilisée, comme dans celui rédigé pour le groupe scolaire Haxo à Saint-Dié :

Maçonneries de 0,45 m et 0,50 m en moellons de grès dur des Vosges non gélif, tiré de carrière hors-sève, exempts de traces de bistre ou autres irrégularités d'aspect ou de résistance, hourdés au ciment et parementés en soubassement⁴⁶.

Cette caractérisation est aussi donnée à propos de l'autorisation ou non pour les entreprises de fournir des moellons de réemploi : on trouve par exemple la mention de « moellon de pays, neuf ou de récupération à l'exception de tous les moellons gélifs, friables ou bistrés » dans les devis dressés pour les propriétés Antoine⁴⁷, Janel⁴⁸ et Pierron⁴⁹ de Ban-sur-Meurthe-Clefcy. Ces mêmes devis précisent sinon que l'usage de matériaux de réemploi est conditionné à la validation de l'architecte : « Les moellons provenant de la démolition ne pourront être réemployés qu'après avis du maître d'œuvre. » Ces précautions prises, le réemploi est ponctuellement autorisé, par exemple dans le devis rédigé pour l'école de Sachment à Ban-sur-Meurthe⁵⁰, qui mentionne des « moellons de grès des Vosges neufs ou de récupération » ou dans celui réalisé pour l'école du Souche à Anould⁵¹.

⁴⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1023, C. VINCENT ARCHITECTE, *Saint-Dié – Groupe scolaire Haxo – 1^{re} tranche, terminaison de l'aile est – Devis descriptif*, juillet 1958.

⁴⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1431, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Devis descriptif*, avril 1952.

⁴⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 31, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Devis descriptifs pour les différents lots*, s.d.

⁴⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1362, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Devis descriptif*, s.d.

⁵⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 55, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – École de Sachment – Devis descriptif*, 28 janvier 1957.

⁵¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 2759, ANONYME, *Anould – École de la Hardalle – Principe de composition et de construction*, s.d.



Figure 9 : Photographie Jade BERGER, *Église de Saulcy-sur-Meurthe*, réalisée en grès rose, 2018.

La modénature est assez rare, mais on la trouve par exemple dans l'immeuble collectif « Dames de l'Orme » à Saint-Dié, où elle est réalisée en « pierre factice moulée⁵² » et dans la chambre de commerce où les « corniches, bandeaux, linteaux, encadrements de baies, pierres d'appui, balcons, consoles, colonnes [sont en] ciment bouchardé ou pierre reconstituée⁵³ ».

Chaux, ciment, laitier

Le mortier utilisé pour hourder la maçonnerie témoigne de la transition en cours entre les techniques traditionnelles à la chaux et l'hégémonie du ciment à venir⁵⁴. La chaux hydraulique est employée par exemple dans l'église de Jeanménil⁵⁵, la mairie d'Anould⁵⁶ et une partie de l'école de Sachment à Ban-sur-Meurthe-Clefcy⁵⁷. Le mortier de ciment Portland est en revanche utilisé par exemple pour hourder les parties maçonnées du presbytère de Gerbépal⁵⁸, de la salle communale de Saint-Dié⁵⁹ et des immeubles préfinancés du quartier Saint-Roch⁶⁰. On trouve l'un et l'autre dans l'école du Souche à Anould, pour hourder les moellons de grès rose⁶¹, dans une ferme de type 3/3 à Gerbépal⁶² et

⁵² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1069, ANONYME, *Saint-Dié – Construction de 58 logements à Saint-Dié au lieu-dit « au-dessus de l'Orme » - 2^e tranche - Devis descriptif*, s.d.

⁵³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1005, R. BOILLAT ARCHITECTE, *Courrier à Monsieur Balland, chef de subdivision du MRL*, 1^{er} décembre 1954 ; AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1005, R. BOILLAT ARCHITECTE, *Courrier à Monsieur Balland, chef de subdivision du MRL*, 3 mars 1955.

⁵⁴ Isabelle BUTTENWIESER (dir.), *Panorama des techniques du bâtiment (1947-1997)*, op. cit., p. 114 ; *Ibid.*, p. 157.

⁵⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 951, F. BOIZOT EXPERT TECHNICIEN, *Jeanménil – Devis descriptif*, 26 octobre 1951.

⁵⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 784, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould - Mairie et bâtiment des pompes - Exposé descriptif et estimatif*, 5 mai 1953.

⁵⁷ AD 88, 101 J 55, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy - École de Sachment - Devis descriptif*, op. cit.

⁵⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 2734, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Gerbépal – Presbytère - Devis quantitatif et estimation sommaire du projet de reconstruction*, 20 décembre 1955.

⁵⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 2967, ANONYME, *Saint-Dié – Salle municipale - Objet du devis descriptif général*, s.d.

⁶⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1067, ANONYME, *Saint-Dié - Immeubles préfinancés de St Roch - Devis descriptif général*, 30 décembre 1954.

⁶¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 780, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Anould - École du Souche - Devis descriptif*, 31 juillet 1956.

⁶² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 683, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Gerbépal – Notice descriptive des fermes type 3/3*, 2 février 1952.

dans le bâtiment des P.T.T. de Saulcy-sur-Meurthe, où le ciment est employé en fondations et la chaux en élévation⁶³. La composition du mortier est laissée au choix pour hourder les murs en élévation de la sous-préfecture de Saint-Dié⁶⁴. Parfois, c'est un mortier mixte dit « bâtard » qui est utilisé, c'est-à-dire un mélange de chaux et de ciment qui confère à l'appareil les qualités de ces deux composants.

On trouve enfin, de manière plus ponctuelle, des mortiers au ciment de laitier, comme dans l'école de Saint-Léonard⁶⁵, les murs du sous-sol de la chambre de commerce⁶⁶ et le remplissage de l'ossature béton de la gare routière de Saint-Dié⁶⁷. Le laitier pulvérisé, en remplaçant une partie du clinker⁶⁸, présente un double avantage : d'une part, il permet de recycler ce qui ne représente qu'un déchet de l'industrie sidérurgique – le laitier est la matière constituée d'impuretés qui remonte à la surface de l'acier en fusion – très présente en Lorraine ; d'autre part, il permet d'économiser le clinker, dont la production nécessite une grande quantité d'énergie pour la cuisson et pour le transport depuis les régions où le calcaire est extrait. Le laitier est également utilisé pour fabriquer des briques de maçonnerie. On trouve ce type de briques dans les massifs et murs d'allège du presbytère de Jeanménil⁶⁹, dans le bâtiment des

⁶³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1078, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Saulcy-sur-Meurthe – P.T.T. – Devis descriptif – Travaux de maçonnerie*, 13 février 1954.

⁶⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1004, J. CROUZILLARD & J. BODIN ARCHITECTES, *Saint-Dié – Sous-préfecture – Devis descriptif général*, février 1955.

⁶⁵ AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1M4, ANONYME, *Saint-Léonard – Reconstruction de l'école du centre, programme et devis descriptif*, s.d.

⁶⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1005, ANONYME, *Saint-Dié – Chambre de commerce – Devis descriptif général*, s.d.

⁶⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1063, VINCENT-BEUREDELEY ARCHITECTES, *Saint-Dié – Gare routière – Rapport des architectes relatif à la sécurité*, 24 novembre 1951.

⁶⁸ Le clinker est un matériau de base utilisé pour fabriquer le ciment. Il est obtenu en chauffant à très haute température (plus de 1400 °C) un mélange de calcaire (riche en chaux) et d'autres éléments comme de la silice, de l'alumine et de l'oxyde de fer. Une fois refroidi, ce mélange forme des petits granules appelés clinker, qui sont ensuite broyés finement et mélangés à d'autres composants (comme des résidus de hauts-fourneaux) pour produire le ciment. Ce ciment est lui-même l'un des ingrédients principaux du béton, largement utilisé dans la construction.

⁶⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 952, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil – Presbytère – Devis quantitatif et estimatif*, décembre 1950.

P.T.T.⁷⁰, dans l'école du Souche⁷¹ à Anould et dans l'école de Sachelmont à Ban-sur-Meurthe-Clefcy. Son usage témoigne encore de la proximité des approvisionnements en matériaux des chantiers de la reconstruction de l'arrondissement. Utilisé comme mortier ou sous forme de brique, le laitier est ainsi cité dans le lot « murs » de 21 projets, soit près de 30 % des projets dont ce lot est renseigné. Il est cependant rare de trouver la brique de laitier apparente⁷² : elle est principalement utilisée en maçonnerie dans les parties non-visibles des projets que sont les murs de fondations et des caves et en cloisonnement intérieur où elle est omniprésente – on la trouve citée dans douze projets pour le lot « cloisons », soit près de 20 % des édifices renseignés.

Terre cuite

Si la brique de laitier est si courante, c'est bien parce que la brique de terre cuite est, dans l'après-guerre, encore difficile à produire. De fait, la terre cuite n'est jamais utilisée en élévation et très rarement en tant qu'élément porteur. Son usage est plutôt réservé au cloisonnement intérieur, à certains planchers et aux plafonds.

Précédant l'avènement de la plaque de plâtre sèche, le cloisonnement est assuré par deux formes de la terre cuite : les briques pleines d'une part, et les briques creuses d'une autre. La brique pleine est parfois utilisée dans des cloisons porteuses, comme l'indique la notice descriptive des immeubles préfinancés de type P construits à Anould⁷³. C'est au moins dans 17 projets sur les 61 dont le lot « cloisons » est connu que la brique pleine est utilisée. La brique creuse est plus répandue encore, puisqu'on la trouve dans au moins 34 édifices. Leur usage n'est pas exclusif, puisque la plupart des édifices présentent les deux formes. Le document instaurant les principes de construction des immeubles type « la ferme vosgienne » A et B construits à Anould précise par exemple que les briques pleines sont à utiliser dans le cloisonnement des caves, tandis

⁷⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 783, J. PARVÉ ARCHITECTE, *Anould - P.T.T. - Devis descriptif et estimatif*, 22 octobre 1954.

⁷¹ AD 88, 1152 W 780, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Anould - École du Souche - Devis descriptif*, *op. cit.*

⁷² Alors même que certains relevés des états anciens indiquent que les édifices détruits pouvaient laisser ces briques de laitier apparentes. C'est le cas par exemple dans la mairie-école de Gerbépal. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 940, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Gerbépal - Mairie-école - Devis de l'état ancien*, 8 juillet 1949.

⁷³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 685, ANONYME, *Anould - Immeubles préfinancés type P « fermes vosgiennes isolées » - Notice explicative*, 13 mai 1950.

que les briques creuses sont à utiliser dans le rez-de-chaussée et les étages⁷⁴.

Dans les planchers, la terre cuite est utilisée en hourdis creux placés entre des poutrelles en béton armé. C'est le cas par exemple dans le plancher haut du bâtiment des P.T.T. de Saulcy-sur-Meurthe⁷⁵ ou dans certains immeubles préfinancés déodatients⁷⁶. Cette technique est cependant rare, puisque la plupart des dalles de rez-de-chaussée sont réalisées en béton armé et l'usage de corps creux en ciment remplace souvent celui des hourdis de terre cuite.

Bois de charpente et de menuiserie

Dans les cas où les planchers ne sont ni réalisés par une dalle de béton armé, ni par un système poutrelles-hourdis, c'est le bois qui est employé. Cet usage reste rare en dehors des planchers hauts et des combles.

En revanche, le bois est très largement prescrit pour les travaux de charpente. En particulier, le sapin est omniprésent lorsqu'il s'agit de couvrir les édifices reconstruits : il en est fait mention dans les devis descriptifs de 53 des édifices de l'étude, ce qui représente plus de 80 % des édifices dont le lot « charpente » est renseigné. Le sciage sapin est aussi bien utilisé dans les édifices publics que dans les immeubles d'habitation privés. Du côté des habitations, on observe l'usage du sapin en charpente des fermes de type 2⁷⁷ et type 3⁷⁸ dessinées par Roger Ringwald à Gerbépal, dans certaines propriétés à Ban-sur-Meurthe-Clefcy⁷⁹ et dans le collectif Dames de l'Orme à Saint-Dié⁸⁰. Du côté des bâtiments publics,

⁷⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 685, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Anould – Immeubles préfinancés type « La Ferme vosgienne » - Principes de composition et construction*, 16 mai 1950.

⁷⁵ AD 88, 1152 W 1078, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Saulcy-sur-Meurthe – P.T.T. – Devis descriptif – Travaux de maçonnerie*, *op. cit.*

⁷⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 689, Toussaint-Treffon architectes, Saint-Dié – Îlot préfinancé III-2 – Principes directeurs, composition et construction, s.d.

⁷⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 683, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Gerbépal – Notice descriptive des fermes type 2/2*, s.d.

⁷⁸ AD 88, 1152 W 683, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Gerbépal – Notice descriptive des fermes type 3/3*, *op. cit.*

⁷⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1357, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Propriété Janel – Devis descriptif*, s.d.

⁸⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1069, ANONYME, *Saint-Dié – Office public d'habitations à loyer modéré du département des Vosges - Construction de 58 logements à Saint-Dié au lieu-dit « au-dessus de l'Orme » - 2^e tranche - Devis descriptif*, s.d.

on le trouve plus rarement. C'est cependant le cas dans le groupe scolaire de Jeanménil⁸¹, dans l'aile est du groupe scolaire Haxo⁸² et dans l'orphelinat de Saint-Dié⁸³. La couverture est assurée par des tuiles mécaniques, de l'ardoise, du cuivre, de la tôle d'acier ou d'aluminium selon les programmes, les pentes de toiture et, sans doute, la disponibilité des matériaux.

En menuiserie, le bois est la seule ressource utilisée dans l'après-guerre. Deux essences sont particulièrement citées dans les devis descriptifs et se distinguent par l'usage et le rôle qu'elles tiennent : d'une part, le sapin est utilisé pour les menuiseries intérieures – on en trouve la mention dans 49 édifices, ce qui représente 77 % des 63 édifices dont le lot « menuiserie » est renseigné ; d'autre part, le chêne est utilisé pour les menuiseries extérieures – on en trouve la mention dans 57 édifices, ce qui représente plus de 90 % des édifices renseignés. Le sapin est même prescrit pour le mobilier, comme dans les pavillons « Le Vosgien » type 5 dessiné par l'agence Toussaint-Trefcon à Ban-sur-Meurthe-Clefcy⁸⁴. Le bois est par ailleurs utilisé en parquet dans la plupart des étages d'habitations pour les chambres et certains bureaux de bâtiments publics, lorsque le passage des usagers ne risque pas d'user le revêtement de sol. Le chêne est généralement choisi, mais on trouve aussi du sapin et plus rarement du pin des Landes⁸⁵.

Grès cérame, granito

Dans les parties publiques des bâtiments communaux, les parties communes des logements collectifs et les entrées de fermes, la pierre naturelle et ses dérivés sont utilisés pour résister à l'usure des passages fréquents. Le grès cérame est présent dans au moins huit édifices, soit un peu plus de 12 % des édifices dont le revêtement de sol est renseigné.

⁸¹ AD 88, 1152 W 951, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil – Devis du groupe scolaire, classes garçon et préaux, logements*, op. cit.

⁸² AD 88, 1152 W 1023, C. VINCENT ARCHITECTE, *Saint-Dié – Groupe scolaire Haxo – 1^{re} tranche, terminaison de l'aile est – Devis descriptif*, op. cit.

⁸³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1054, J. PARVÉ ARCHITECTE, *Saint-Dié – Reconstruction de l'orphelinat de filles – Devis descriptif*, avril 1950.

⁸⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 25, TOUSSAINT-TREFFCON ARCHITECTES, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Pavillon « Le Vosgien » type 5 – Devis descriptif*, s.d.

⁸⁵ AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 4M1, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Programme de reconstruction de l'école du centre et devis descriptif*, s.d.



Figure 10 : Jade BERGER, Photographie de l'escalier de la salle communale de Saint-Léonard, réalisé en granito, 2018.

C'est le cas par exemple dans les dégagements des pavillons « Le Vosgien » à Ban-sur-Meurthe-Clefcy⁸⁶. Le granito, revêtement constitué d'éclats de pierre naturelle agglomérés par du ciment et à la surface polie, est utilisé dans l'entrée de l'école du Souche⁸⁷ et dans les dégagements immeuble type « La ferme vosgienne » à Anould⁸⁸, dans les « entrées des immeubles, paliers d'étage et paliers intermédiaires » et « dégagements devant cuisine et salle de séjour » dans le collectif Dames de l'Orme à Saint-Dié⁸⁹.

Revêtements plastiques

Certains revêtements caoutchouc sont mentionnés dans les devis sans précision de marque⁹⁰. Souvent, les marques sont citées pour donner une idée du produit à utiliser : sont ainsi citées les dalles thermoplastiques marque Nairn, Vyniflex, Dalflex, Dalami, Cemetex, généralement suivies d'une expression (« ou équivalent ») visant à laisser

⁸⁶ AD 88, 101 J 25, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Pavillon « Le Vosgien » type 5 – *Devis descriptif*, op. cit.

⁸⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 781, ANONYME, Anould – *Principe de composition et de construction*, s.d.

⁸⁸ AD 88, 1152 W 685, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, Anould – Immeubles pré-financés type « La Ferme vosgienne » – *Principes de composition et construction*, op. cit.

⁸⁹ AD 88, 1152 W 1069, ANONYME, Saint-Dié – Office public d'habitations à loyer modéré du département des Vosges – Construction de 58 logements à Saint-Dié au lieu-dit « au-dessus de l'Orme » – 2^e tranche – *Devis descriptif*, op. cit.

⁹⁰ AD 88, 1152 W 1004, J. CROUZILLARD & J. BODIN ARCHITECTES, Saint-Dié – Sous-préfecture – *Devis descriptif général*, op. cit.

ouvertes les propositions des entreprises. Il faut mentionner le cas de Linoléum, parfois cité comme une marque, mais généralement utilisé par antonomase pour désigner tout revêtement de sol plastique.

LE RÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LA DÉFINITION D'UNE IDENTITÉ LOCALE

Les architectes, qu'ils participent à une reconstruction moderne ou à l'identique, mettent en œuvre les principes de l'hygiénisme, de la régularisation du parcellaire, de l'agrandissement des îlots, de la rectification et de l'élargissement des rues, de l'aération et du désenclavement du bâti⁹¹. À l'échelle nationale, l'historienne Danièle Voldman a bien montré la prééminence de l'État dans les différentes opérations de la reconstruction : le principe d'intérêt général prévaut sur celui de l'échelle individuelle, mais il est réalisé en contrepartie de l'engagement financier pour les opérations de reconstruction⁹². Cependant, la diversité stylistique des architectes agréés par le MRU autant que les différentes lectures du modernisme des hommes politiques, Raoul Dautry et Eugène Claudius-Petit, ne permettent pas d'évoquer « un style de la reconstruction⁹³ » : chaque cas et chaque intervention sont spécifiques à leurs contextes.

À l'échelle du territoire vosgien, les spécificités de la gestion des chantiers de reconstruction sont assez limitées alors que l'objectif principal est de remettre sur pieds l'appareil productif. Ainsi la construction relève-t-elle encore, pour un nombre conséquent d'édifices privés à usage d'habitation, de ce que l'on peut identifier comme de la mise en œuvre traditionnelle de matériaux grossièrement extraits de leur environnement. Dans le cas des équipements publics, la construction et la gestion des chantiers sont quelque peu différentes : la nature des programmes facilite la mécanisation de la construction et l'emploi de techniques constructives un peu plus perfectionnées.

L'analyse des devis descriptifs, parfois très détaillés, nous a permis d'identifier de nombreux matériaux, tant dans leur nature que dans leur mise en œuvre. Il ressort de cela que la maçonnerie lourde de petits éléments est prépondérante dans le système constructif de nombreux

⁹¹ Yvan DELEMONTEY, *Reconstruire la France*, *op. cit.*, p. 40.

⁹² Danièle VOLDMAN, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris : L'Harmattan, 1997, p. 148.

⁹³ *Ibid.*, p. 159.

édifices publics ou privés. Plus ponctuellement, nous avons identifié des ossatures en béton armé dans quelques équipements publics d'ampleur.

Les lots du gros œuvre — c'est-à-dire ceux qui constituent l'ensemble des murs, des planchers, des couvrements et des toits — sont très documentés et les devis descriptifs précisent nettement la nature des matériaux à utiliser et les modalités de leur mise en œuvre. Les informations relatives aux lots du second œuvre sont un peu plus disparates : les devis relatifs à certains édifices sont précis tandis que d'autres sont nettement plus sommaires.

Murs

Dans un article⁹⁴ publié en juillet 1945 dans les colonnes de la revue *L'Architecture d'Aujourd'hui*, l'architecte André Lurçat pose le problème de la reconstruction des édifices démolis par fait de guerre et donne quelques orientations sur l'emploi de matériaux. Pour l'auteur, la reconstruction des villages peut être opérée rapidement : les programmes et les problèmes soulevés sont, en général, peu difficiles à résoudre. Les matériaux disponibles sur place sont suffisants pour permettre la reconstruction des bâtiments en dur et seuls les liants (la chaux et le ciment) peuvent provenir d'ailleurs : « l'ensemble des décombres d'une ville sinistrée représente, presque toujours un volume global assez considérable de matériaux réutilisables. C'est là une première source qu'il faut immédiatement exploiter⁹⁵. » Dans l'arrondissement de Saint-Dié, les murs porteurs des maisons d'habitation et des équipements publics sont majoritairement constitués de moellons⁹⁶ de grès rose des Vosges hourdés au mortier de ciment Portland ou de chaux hydraulique. Dans le cas où ce grès est visible en élévation, les devis descriptifs mentionnent qu'il doit présenter une face convenablement dressée. Lorsqu'il est destiné à être enduit ou revêtu d'un autre matériau, il est brut d'équarrissage. Dans de rares cas, l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre d'un édifice précise le dressage du moellon : dans le groupe scolaire de

⁹⁴ André LURÇAT, « Principe d'une reconstruction rationnelle », in *L'Architecture d'Aujourd'hui* n° 2, août 1945, p. 69.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Le terme « moellons de pays » est parfois employé, sans qu'aucune précision supplémentaire ne soit apportée dans les devis.

Jeanménil⁹⁷. Ainsi, l'architecte Jean Mougenot indique que les parements en moellons doivent être smillés⁹⁸ ou têtus⁹⁹. Dans le cas de l'hôtel de ville de Saint-Dié¹⁰⁰, les maçonneries structurales sont réalisées en moellons de la région, non gélifs ni friables ni bistrés¹⁰¹. Selon les prescriptions de Jean Mougenot, ils doivent être hourdés au mortier de ciment à joints refoulés en montant pour les murs des fondations. Les maçonneries apparentes sont parementées tandis que les moellons sont smillés ou têtus. Les assises de l'appareil sont régulières et les joints horizontaux en ciment Portland sont dans l'obligation de mesurer au moins deux centimètres d'épaisseur, tandis que les joints verticaux doivent mesurer au moins cinq millimètres d'épaisseur. Dans le cas de la chambre de commerce de Saint-Dié¹⁰², les murs de sous-sol sont montés soit en pierres de pays hourdées au mortier moyen de ciment laitier, soit en béton banché vibré puis parementé. Les murs en élévation sont réalisés en pierres de pays hourdées au mortier moyen de chaux hydraulique ou de ciment et les murs en matériaux préfabriqués ont un corps creux en aggloméré de béton vibré et sont revêtus de grès de Schirmeck¹⁰³.

Dans de très rares cas, la mise en œuvre de structures en béton armé complète les maçonneries de pierre : c'est le principe de l'ossature et de son remplissage. Dans le cas de l'hôtel de ville de Saint-Dié, l'ossature en béton armé est remplie de parpaings (mur nord et bâtiment annexe) ou de pavés de verre¹⁰⁴. De manière plus étonnante, le pavillon dit « le Vosgien » construit dans la commune de Saint-Léonard est construit selon ce principe constructif : l'ossature en béton armé est associée à un

⁹⁷ AD 88, 1152 W 951, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil – Devis du groupe scolaire, classes garçon et préaux, logements*, op. cit.

⁹⁸ Dressage qui présente des stries courbes et parallèles réalisées avec une smille, marteau doté de deux pointes.

⁹⁹ Taille grossière réalisée au moyen du têt, sorte de grosse masse employée par les tailleurs de pierres, les maçons et les carriers.

¹⁰⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1000, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT-DIÉ, *Saint-Dié – Hôtel de ville – Devis estimatif, récapitulation*, s.d.

¹⁰¹ Une pierre non bistrée signifie qu'elle doit conserver sa couleur d'origine : elle n'est ni brunie, ni altérée.

¹⁰² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1153 W 1005, R. BOILLAT ARCHITECTE, *Courrier à Monsieur Balland, chef de subdivision au MRL*, 1^{er} décembre 1954.

¹⁰³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1153 W 1005, ANONYME, *Saint-Dié – Devis descriptif général – Chambre de commerce*, s.d.

¹⁰⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1000, ANONYME, *Saint-Dié – Hôtel de ville – avant projet d'ensemble – Bâtiment de la chaufferie du groupe – Devis descriptif du bâtiment seul*, s.d.

remplissage en moellons, qui assurent aussi le parement de l'édifice¹⁰⁵. On trouve une ossature en béton armé dans la piscine municipale de Saint-Dié¹⁰⁶, aujourd'hui démolie, mais aussi dans la salle municipale, où des voiles en béton armé formant V supportent de grandes poutres maîtresses qui ceignent l'édifice en partie haute¹⁰⁷.

On trouve enfin quelques usages mixtes du béton et de matériaux plus traditionnels, principalement dans les projets déodatens. Par exemple, l'institution Sainte-Marie à Saint-Dié présente une ossature en béton armé et un remplissage en moellons de grès rose des Vosges¹⁰⁸. Ici, l'apparence du béton est soignée dans sa finition, puisque les poteaux en façade, les bandeaux et corniches sont bouchardés¹⁰⁹. Dans l'hôtel de ville de Saint-Dié, un parement de grès rose cache un remplissage de moellons de la région¹¹⁰, tandis que l'ossature de béton armé est laissée visible en façade, d'une manière qui rappelle les pilastres de l'architecture classique. Dans le lycée Jules Ferry, la maçonnerie de moellons en remplissage des parois¹¹¹ intérieures est enduite, tandis que la maçonnerie de parpaings en remplissage des façades est masquée derrière des dalles préfabriquées en béton armé.

Certaines parties de l'élévation d'un édifice font l'objet de mentions spécifiques dans les devis descriptifs. Ainsi les jambages des baies de l'école de Sagemont de Ban-sur-Meurthe-Clefcy sont réalisés en brique de laitier afin d'assurer une surface plane et nette pour le dressage des enduits¹¹². Les allèges des fenêtres des immeubles préfinancés de Ban-sur-

¹⁰⁵ AD 88, 101 J 27, CH. CADARIO & ^{CE}, *Saint-Léonard – Mémoire des travaux de terrassement, maçonnerie, béton, canalisation, charpente couverture*, *op. cit.*

¹⁰⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1017, ANONYME, *Saint-Dié – Construction d'une piscine et d'un établissement hydrothérapique*, 1^{er} mai 1958.

¹⁰⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1011, A. BERTRAND ARCHITECTE, *Salle communale de Saint-Dié – Devis descriptif*, 14 août 1957.

¹⁰⁸ AD 88, 1152 W 1030, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Institution Sainte-Marie – Devis descriptif sommaire*, *op. cit.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ AD 88, 1152 W 1000, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT-DIÉ, *Saint-Dié – Hôtel de ville – Devis estimatif, récapitulation*, *op. cit.*

¹¹¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1024, ANONYME, *Lycée de Saint-Dié – Externat – Devis descriptif complémentaire*, s.d.

¹¹² AM BSMC, édifices municipaux, Boîte 4, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Annexes de l'école de Sagemont, devis estimatif des travaux de terrassement-maçonnerie*, janvier 1958.

Meurthe-Clefcy sont réalisées en blocs agglomérés de 20 centimètres d'épaisseur¹¹³.

Planchers

La mise en œuvre des planchers procède de deux systèmes distincts : les dalles pleines en béton armé et les systèmes composés de plusieurs éléments qui portent dans une seule direction (poutres en béton armé ou en sapin sur lesquelles on pose ensuite un contre-solivage).

On trouve des planchers en béton armé dans les maisons d'habitation et dans les équipements publics. Ainsi la propriété Aubert¹¹⁴ située à Anould possède-t-elle un plancher bas en béton armé, de même que la chapelle Sainte-Richarde¹¹⁵ située dans la même commune.

Les systèmes anisotropes¹¹⁶ recouvrent en fait des matériaux et des techniques de mise en œuvre différents selon qu'il s'agit de poutrelles-hourdis en maçonnerie ou de planchers à solivage. Les poutrelles sont systématiquement en béton armé tandis que les entrevous¹¹⁷ peuvent être en terre cuite (mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy¹¹⁸, poste de Saulcy-sur-Meurthe¹¹⁹) ou en ciment Portland (foyer rural de Saint-Léonard¹²⁰, église d'Anould¹²¹). L'ensemble poutrelle-hourdis, qui mesure seize centimètres d'épaisseur, est ensuite recouvert d'une dalle en béton

¹¹³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1015 J 25-26, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES *et al.*, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy – Désignation des ouvrages par type*, s.d.

¹¹⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W1447, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Anould – Coupes*, 1^{er} septembre 1948.

¹¹⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 231, ANONYME, *Anould – Projet de reconstruction de la chapelle Sainte Richarde*, 1^{er} juin 1959.

¹¹⁶ En structure, un système anisotrope désigne un matériau ou un ensemble dont les propriétés mécaniques (comme la résistance, la rigidité ou l'élasticité) varient selon la direction dans laquelle on les mesure. Le bois est un excellent exemple de matériau anisotrope : il est beaucoup plus résistant dans le sens des fibres (longitudinal) que perpendiculairement à celles-ci.

¹¹⁷ Dans un plancher poutrelles-hourdis, l'entrevous est l'élément non porteur placé entre les poutrelles pour remplir le plancher, alléger la structure et préparer la dalle finale en béton armé.

¹¹⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 859, ANONYME, *Devis descriptif tous corps d'état*, juin 1952.

¹¹⁹ AD 88, 1152 W 1078, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Saulcy-sur-Meurthe – P.T.T. – Devis descriptif – Travaux de maçonnerie*, *op. cit.*

¹²⁰ AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1M7, A. TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Saint-Léonard – Avant-projet de construction du foyer rural*, s.d.

¹²¹ AM A, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, B44, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Devis descriptif sommaire*, 28 septembre 1960.

armé de quatre centimètres d'épaisseur qui constitue la table de compression — ce système constructif est toujours d'actualité de nos jours, tant dans le dimensionnement que dans les matériaux employés.

Les planchers réalisés par solivage de sapin sont principalement mis en œuvre dans les planchers hauts¹²² des maisons d'habitation, mais ils le sont aussi dans les planchers intermédiaires. À Ban-sur-Meurthe-Clefcy, le plancher de la propriété de M. Payeur est constitué de solives en sapin qui portent de mur à mur¹²³. Les parties en contact avec la maçonnerie sont traitées au Carbonil¹²⁴ pour éviter leur pourrissement ; le parquet du plancher haut est cloué directement sur les solives alors que celui du rez-de-chaussée est fixé sur des gisants en chêne massif¹²⁵.

Charpente couverture

Dans la très grande majorité des cas, les charpentes des édifices sont en sapin scié. Les modes d'assemblage divergent parfois : la charpente en bois de sciage sapin de la mairie-école construite à Ban-sur-Meurthe-Clefcy est assemblée par tenons-mortaises¹²⁶ ; la propriété de M. Payeur, construite dans la même commune, est couverte d'une charpente en bois de sciage sapin avec assemblage par boulons et broches¹²⁷.

Dans le cas de certains équipements, la charpente est métallique. Ainsi le bureau de poste¹²⁸ et l'église d'Anould¹²⁹. À Jeanménil, le foyer rural est couvert d'une charpente mixte en métal et en sapin¹³⁰. À Saint-Dié,

¹²² On appelle plancher haut le dernier plancher d'un édifice. Il sépare généralement le comble de l'étage. Le plancher bas est celui, comme son nom l'indique, qui est situé le plus bas dans un édifice cependant qu'il n'est pas nécessairement enterré. Les planchers intermédiaires sont situés entre le plancher haut et le plancher bas.

¹²³ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1153 W 1361, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy - Certificats de réception définitive de travaux et devis descriptif*, 1955.

¹²⁴ Produit destiné à protéger le bois de l'humidité et des agressions extérieures.

¹²⁵ AD 88, 1153 W 1361, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy - Certificats de réception définitive de travaux et devis descriptif*, *op. cit.*

¹²⁶ AM BSMC, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, Boîte 2, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy - Devis quantitatif tous corps d'état*, s.d.

¹²⁷ AD 88, 1153 W 1361, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy - Certificats de réception définitive de travaux et devis descriptif*, *op. cit.*

¹²⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W783, Jean PARVÉ, *Devis descriptif et estimatif*, 22 octobre 1954.

¹²⁹ AD 88, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould - Devis descriptif général résumé*, 25 avril 1963.

¹³⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W951, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil - Foyer rural - devis descriptif*, 20 janvier 1953.

la charpente métallique qui est mise en œuvre dans le groupe scolaire Haxo est préfabriquée en atelier avant d'être boulonnée sur place¹³¹.

Des précisions d'assemblage et de mise en œuvre des matériaux sont données dans le cadre des systèmes mixtes bois-métal. Les devis descriptifs précisent, dans le cas du groupe scolaire Haxo de Saint-Dié, que les pièces en bois fixées à la charpente métallique sont assemblées par boulons ou tirefonds à larges rondelles, éclisses ou échantignolles¹³². Dans le cas de cet édifice, des précisions complémentaires sont données sur la qualité du matériau à proprement parler : le bois de charpente et de solivage doit être bien sec, de fil¹³³, exempt de piquage, d'aubier¹³⁴ et de nœud vicieux, non gercé et à cœur sorti. La tolérance de flèche est de deux centimètres¹³⁵.

La charpente d'un édifice en particulier fait figure d'exception : celle du lycée Jules Ferry de Saint-Dié, réalisée au moyen de pannes préfabriquées en béton armé qui prennent appui sur les arbalétriers, eux aussi en béton armé¹³⁶. On retrouve également une charpente en béton armé préfabriqué par moitié de ferme au sol pour être montée ensuite ainsi qu'un plancher formant entrain dans le tribunal civil de la même ville¹³⁷.

Fondations

Le béton armé est principalement employé pour le coulage des semelles de fondations des édifices privés et des équipements publics. Plus ponctuellement et lors d'opérations d'envergure, il permet d'assurer le couvrement de vastes espaces sans appuis intermédiaires ou de reprendre

¹³¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1019, ANONYME, *Groupe scolaire Haxo de Saint-Dié - Construction de la maternelle - Devis descriptif des travaux*, 8 avril 1957.

¹³² Parfois orthographiée chantignolle, cette pièce est un petit corbeau (élément de section verticale carrée ou rectangulaire, partiellement engagé dans un mur et portant une charge par sa partie saillante) en bois qui est fixé à l'arbalétrier (pièce oblique d'une ferme de charpente. Les deux arbalétriers portent les versant d'une toiture). Il permet de supporter la panne (pièce horizontale d'un versant de toit portant les chevrons).

¹³³ Il est donc coupé dans la longueur, par opposition au bois de bout qui est coupé perpendiculairement au sens des fibres.

¹³⁴ Il s'agit de la partie la plus tendre de l'arbre, située sur la périphérie du tronc. Le duramen est la partie de cœur la plus dure.

¹³⁵ AD 88, 1152 W 1023, C. VINCENT ARCHITECTE, *Saint-Dié - Groupe scolaire Haxo - 1^{re} tranche, terminaison de l'aile est - Devis descriptif*, *op. cit.*

¹³⁶ AD 88, 1152 W 1024, ANONYME, *Lycée de Saint-Dié - Externat - Devis descriptif complémentaire*, *op. cit.*

¹³⁷ AD 88, 1152 W 1003, J.-C. BODIN ARCHITECTE, *Tribunal civil de Saint-Dié - Descriptif général des travaux*, *op. cit.*

des charges ponctuelles : ainsi le foyer rural de Saulcy est-il couvert d'une coque nervurée en béton. Des immeubles construits à Saint-Dié dans le quartier Saint-Roch disposent de poteaux en béton armé qui autorisent de grandes vitrines aux commerces du rez-de-chaussée. Plus généralement, le béton armé est mis en œuvre dans les chaînages horizontaux et verticaux des édifices construits, mais il n'est pas systématiquement visible.

Enduits

Le ciment est un matériau qui devient prépondérant dans les chantiers de la Reconstruction. Il complète, voire remplace la chaux dans les mortiers et les enduits. La mise en œuvre des enduits extérieurs des édifices reconstruits est faite soit manuellement, soit au moyen d'outils pneumatiques.

Dans la commune d'Anould, l'enduit extérieur de l'école du Souche est en ciment projeté à la tyrolienne et lissé en soubassement. Sous le préau, cet enduit est préparé à base de chaux hydraulique¹³⁸. Les enduits de la propriété Payeur de Ban-sur-Meurthe-Clefcy sont réalisés grâce à un mortier de chaux hydraulique¹³⁹. Il est projeté à la tyrolienne¹⁴⁰ avant d'être fouetté au balai afin de modifier son apparence. Les enduits à la chaux de la poste d'Anould sont talochés manuellement.

Des enduits de natures différentes sont mis en œuvre sur les murs extérieurs de la propriété Mangin de Gerbépall¹⁴¹ : on y trouve des enduits réalisés au mortier de chaux, des enduits lissés à la taloche au mortier bâtard¹⁴² dont le soubassement est réalisé soit en ciment Portland soit en Silexore¹⁴³. Des enduits de ciment Portland sont mis en œuvre dans le foyer rural de Jeanménil pour l'encadrement des baies, les bandeaux de soubassement et les bandeaux bas de façades¹⁴⁴. Les enduits de façade au ciment Portland sont projetés à la tyrolienne. Dans l'église de

¹³⁸ AD 88, 1152 W 781, ANONYME, *Anould – Principe de composition et de construction*, op. cit.

¹³⁹ AD 88, 1153 W 1361, ANONYME, *Ban-sur-Meurthe-Clefcy - Certificats de réception définitive de travaux et devis descriptif*, op. cit.

¹⁴⁰ Boîte métallique portative destinée à projeter de l'enduit grâce à l'action d'un rotor activé par une manivelle.

¹⁴¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W683, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Gerbépall - Notice descriptive sommaire des fermes type 2/2 et 3/3*, 2 février 1952.

¹⁴² Mortier qui mélange à part égale ciment et chaux, en plus du sable.

¹⁴³ Peinture minérale que l'on applique sur la pierre ou sur les enduits de ciment afin de les protéger dans le temps des intempéries et des rayonnements UV.

¹⁴⁴ AD 88, 1152W951, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil - Foyer rural - devis descriptif*, op. cit.

la même commune, les enduits intérieurs sont préparés à base de ciment et sont relavés à la chaux. Les encadrements des baies et les corniches sont réalisés avec un enduit simili pierre bouchardé et de fausses chaînes d'angles sont réalisées avec le même mortier dans le volume de la sacristie¹⁴⁵.

Dans la chambre de commerce de Saint-Dié, les enduits extérieurs doivent rappeler, par leur texture et leur gamme colorée, le moellon de grès rose des Vosges. Ils peuvent aussi être en ciment de pierre pour rappeler la teinte des dalles ou encore bouchardés lorsqu'ils sont mis en œuvre sur les ossatures verticale et horizontale. Dans tous les cas, cet enduit est appliqué sur un dégrossi en mortier bâtard exécuté sur un grillage en métal déployé¹⁴⁶.

Dans le collectif Dames de l'Orme construit à Saint-Dié, un enduit projeté à la tyrolienne moucheté fin est appliqué au-dessus du soubassement. Il est composé d'une couche de fond au mortier bâtard et d'un enduit moucheté fin au mortier de ciment projeté en trois couches au balai ou avec une tyrolienne. Les enduits les plus exposés à la pluie et aux intempéries sont protégés par incorporation au mortier d'un adjuvant spécifique qui doit être validé par l'architecte¹⁴⁷. En soubassement, l'enduit est peigné¹⁴⁸.

Les enduits du groupe scolaire Haxo de Saint-Dié sont de type ciment pierre et proviennent de la maison Tritienne de Thoiry. Il s'agit d'un enduit hydrofuge projeté à la moustiquette¹⁴⁹ et légèrement raclé afin d'obtenir une surface régulière¹⁵⁰. Le socle en retrait des façades est traité au mortier de ciment taloché. Dans l'aile ouest de cet édifice, un gobetage riche et liquide dosé à 700 kg de ciment assure la couche d'accroche de l'enduit de dressage taloché au mortier bâtard. L'enduit de finition est projeté à la tyrolienne. Le mur d'échiffre¹⁵¹ de l'escalier de la

¹⁴⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W952, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil – Reconstruction de l'église - Devis descriptif sommaire*, 13 mai 1956.

¹⁴⁶ AD 88, 1153 W 1005, ANONYME, *Saint-Dié – Devis descriptif général - Chambre de commerce, op. cit.*

¹⁴⁷ AD 88, 1152 W 1069, ANONYME, *Saint-Dié – Construction de 58 logements à Saint-Dié au lieu-dit « au-dessus de l'Orme » - 2^e tranche - Devis descriptif, op. cit.*

¹⁴⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W1069, ANONYME, *Saint-Dié - Office public d'habitations à loyer modéré du département des Vosges - Construction de 58 logements à Saint-Dié au lieu-dit « au-dessus de l'Orme » - Devis estimatif d'étude, s.d.*

¹⁴⁹ Il s'agit de l'autre nom de la tyrolienne.

¹⁵⁰ AD 88, 1152 W 1019, ANONYME, *Groupe scolaire Haxo de Saint-Dié - Construction de la maternelle - Devis descriptif des travaux, op. cit.*

¹⁵¹ Mur de soutien des marches et des contremarches.

cave est lui aussi enduit au mortier de ciment taloché fin avec couronnement à dos d'âne¹⁵² légèrement débordant, glacis ciment¹⁵³ et larmier¹⁵⁴.

¹⁵² Partie supérieure d'un mur, que l'on appelle aussi chaperon. Il est dit à dos d'âne lorsqu'il a deux pentes.

¹⁵³ Technique de finition qui consiste à appliquer une fine couche transparente sur une surface maçonnée afin de la protéger des intempéries.

¹⁵⁴ AD 88, 1152 W 1023, C. VINCENT ARCHITECTE, *Saint-Dié – Groupe scolaire Haxo – 1^{re} tranche, terminaison de l'aile est – Devis descriptif*, *op. cit.*

LAQUE MATE LAVABLE

SILIMAT

POUR L'INTERIEUR

POUR L'EXTERIEUR

PEINTURE PETRIFIANTE

SILEXORE

Figure 11 : ANONYME, « Publicité pour la peinture pétrifiante Silexore », in *L'Architecture d'Aujourd'hui* n° 2, août 1945, p. 81.

USINES A SEVRAN S.-&-O.)
à AVIGNON et en BELGIQUE
AGENCES A CASABLANCA - ALGER - BONE - ORAN - TUNIS

ET L. VAN MALDEREN
6, CITÉ MALESHERBES - PARIS IX^e

Plâtrerie

Les enduits intérieurs des édifices reconstruits sont systématiquement réalisés à partir de plâtre en poudre gâché sur le chantier et projeté manuellement ou mécaniquement sur le support. C'est la technique dite humide, par opposition à la technique sèche des plaques de plâtre fixées sur une ossature ou collées au support. Le plâtre des plafonds est soit mis en œuvre sur un lattis en sapin soit projeté sur la sous-face de la dalle en maçonnerie, soit encore projeté sur un contre-support en terre cuite.

À Anould, les plafonds de l'école des Granges sont en plâtre projeté sur un lattis en bois¹⁵⁵. Dans l'immeuble dit « Le Vosgien » de la même localité, les murs en moellons sont enduits avec du plâtre gris puis dressés avec du plâtre blanc¹⁵⁶. Des corniches et des moulures en plâtre et en stuc sont mises en œuvre dans la mairie¹⁵⁷. Dans le groupe scolaire Haxo de Saint-Dié, les revêtements intérieurs sont plâtrés avec peinture lavable en soubassement et peinture émail dans les sanitaires. Les plafonds sont réalisés à partir d'éléments staffés suspendus à la charpente¹⁵⁸. Les cloisons de distribution sont en briques plâtrières hourdées au plâtre. Les plafonds du rez-de-chaussée sont en éléments de type « Cancalons »¹⁵⁹ posés au plâtre sur aiguilles tortillard en fil de fer galvanisé¹⁶⁰. Dans l'hôpital civil, un plafond isolant en plaques de plâtre préfabriquées perforées est mis en œuvre dans tout l'édifice. Ces plaques sont accrochées directement à l'ossature de la couverture¹⁶¹. C'est le seul cas, à notre connaissance, où des plaques de plâtre sont employées. Dans la salle municipale de Saint-Dié, les faux plafonds en staff sont

¹⁵⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W779, J. PARVÉ ARCHITECTE, *Anould - Devis estimatif de dommages de guerre*, 19 décembre 1949.

¹⁵⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W780, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Anould - Devis descriptif*, 31 juillet 1956.

¹⁵⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W784, ANONYME, *Anould - Devis estimatif des modifications du 15/11/1954*, 15 septembre 1956.

¹⁵⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1023, ANONYME, *Construction de la 2^e tranche : école maternelle de Saint-Dié*, 2 mai 1956.

¹⁵⁹ Élément de construction en terre cuite de forme plate. Les pièces creuses sont prévues pour le montage de plafonds suspendus et sont dotées d'une gorge sur une longueur et d'un tenon sur l'autre afin d'assurer l'emboîtement des pièces entre elles.

¹⁶⁰ AD 88, 1152 W 1023, C. VINCENT ARCHITECTE, *Saint-Dié - Groupe scolaire Haxo - 1^{re} tranche, terminaison de l'aile est - Devis descriptif*, *op. cit.*

¹⁶¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1040, ANONYME, *Saint-Dié - Hôpital civil - Devis descriptif - Service d'entrée*, s.d.

suspendus et exécutés avec du plâtre provenant de la région parisienne¹⁶².

La présence de quelques éléments décoratifs est à noter dans les devis descriptifs : ainsi de nombreux plafonds en plâtre sont-ils dotés de gorges¹⁶³ périphériques destinées à amortir la jonction avec les murs¹⁶⁴. Dans la plupart des cas, il s'agit simplement d'un profil en quart de cercle tiré en périphérie des murs, mais les ouvrages peuvent être un peu plus travaillés en fonction des projets. Dans le bureau de poste¹⁶⁵ de Anould, un plafond dit « à l'italienne » est prévu, de même que dans le presbytère¹⁶⁶ et dans la scierie communale¹⁶⁷.

Synthèse

Il ressort de l'analyse détaillée des devis descriptifs collectés que la mise en œuvre des matériaux des édifices reconstruits recouvre partiellement l'idée de traditionnel évolué, c'est-à-dire d'une application de méthodes de production industrielle au secteur du bâtiment sans que cela ne bouleverse profondément ses méthodes et ses savoir-faire. Des matériaux de provenance souvent locale¹⁶⁸ et extraits grossièrement de leur environnement¹⁶⁹ avant façonnage¹⁷⁰ sont complétés par d'autres matériaux plus performants. Ainsi le ciment remplace-t-il ponctuellement la chaux dans les enduits et les mortiers, le béton armé fait son apparition dans les semelles de fondation et les chaînages des édifices reconstruits, la terre cuite constitue le matériau privilégié des entrevous dans le système poutrelles-hourdis. Cependant, la mise en œuvre des matériaux traditionnels reste prédominante : ils sont assemblés sur le chantier par chaque entreprise qui gère son propre lot en mobilisant une main-d'œuvre peu mécanisée. D'une certaine manière, ces édifices rendent

¹⁶² AD 88, 1152 W 2967, ANONYME, *Saint-Dié – Salle municipale - Objet du devis descriptif général*, op. cit.

¹⁶³ La gorge est une moulure creuse à profil curviligne.

¹⁶⁴ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 684, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Anould immeuble Le Vosgien 2 - Devis quantitatif et estimatif*, 1^{er} décembre 1945.

¹⁶⁵ AD 88, 1152W783, Jean PARVÉ, *Devis descriptif et estimatif*, op. cit.

¹⁶⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W782, ANONYME, *Presbytère de Anould - Notice descriptive et estimative*, s.d.

¹⁶⁷ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W785, Jean PARVÉ, *Anould - Devis estimatif de reconstruction de la scierie*, 1^{er} mars 1953.

¹⁶⁸ Pierre à bâtir et bois de charpente, notamment.

¹⁶⁹ Carrières de pierre ou d'argile, forêts de bois d'œuvre.

¹⁷⁰ Taille de pierre aux dimensions du calepin d'appareil, équarrissage et débit en scierie, façonnage en tuilerie.

compte de procédés constructifs qui se situent à la charnière des réalisations vernaculaires locales et de la construction lourde préfabriquée.

PARTIE 2 : MAIN-D'ŒUVRE ET GESTION DES CHANTIERS

RECOMPOSITIONS DU TRAVAIL

SUR LES CHANTIERS DE LA RECONSTRUCTION

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le secteur du bâtiment-travaux publics (BTP) est dans un état désastreux. La production des matériaux de construction doit être radicalement augmentée et le recours à des produits nouveaux se fait rapidement sentir¹⁷¹. Par ailleurs, la main-d'œuvre est également largement insuffisante : le nombre d'ouvriers qualifiés passe de 1 060 000 en 1939 à 650 000 en 1946. Ces derniers ne sont pas assez nombreux pour reconstruire la France efficacement. Le plan décennal de Reconstruction estime les besoins à 2,5 milliards d'heures/hommes par an pendant dix ans, alors qu'à peine la moitié est disponible¹⁷².

Trois axes principaux tendent à résorber ce problème de main-d'œuvre : le recrutement de travailleurs étrangers, la formation de nouveaux ouvriers et le développement de la mécanisation et de la préfabrication dans le secteur du BTP¹⁷³. Un débat émerge entre la défense de la préfabrication en usine des éléments en béton et celle d'un coulage sur place. Ce choix a des conséquences majeures sur la gestion des chantiers, puisque le coulage *in situ* requiert une main-d'œuvre plus qualifiée, en particulier lorsque ce dernier est réalisé dans des banches en bois, par opposition aux banches métalliques de grande taille. La première usine de Béton Prêt à l'Emploi (BPE) est construite en 1933 en France, mais ce béton n'est utilisé couramment qu'à partir des années 1960¹⁷⁴, lorsque les camions-toupies nécessaires à son transport se démocratisent. C'est donc directement sur le chantier que le béton est dosé, sur les recommandations de l'architecte mais selon des formulations moins maîtrisées que celles que permet la fabrication en usine :

Les évolutions qu'a connues le béton ont cependant leur contrepartie : en effet, autrefois, quoique peu performant, le béton était très tolérant ; aujourd'hui, c'est l'inverse : avec un haut niveau de performance, la

¹⁷¹ Pierre JOLY *et al.*, *Succès et défaites du Mouvement moderne dans l'après-guerre. Rapport final de recherche*, Paris : Bureau de la recherche architecturale, 1990, p. 38.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*, p. 39.

¹⁷⁴ Isabelle BUTTENWIESER (dir.), *Panorama des techniques du bâtiment (1947-1997)*, *op. cit.*, p. 114.

marge de tolérance est faible. Exigeant une grande qualité de formulation et de mise en œuvre, il ne peut se contenter d'une main-d'œuvre peu qualifiée¹⁷⁵.

Le secteur du bâtiment est ainsi unanimement critiqué par les divers acteurs qui le constituent : il est considéré comme archaïque par rapport aux autres activités industrielles françaises, le travail se fait en grande partie sur place, avec des méthodes et des outils, utilisés par une main-d'œuvre qualifiée qui a peu évolué depuis 1918. Cette main-d'œuvre est peu qualifiée, souvent issue du secteur agricole. Les ouvriers qualifiés sont attirés vers d'autres secteurs plus rémunérateurs, ce qui nourrit un cercle vicieux¹⁷⁶ : le déficit de qualification de la main-d'œuvre du bâtiment tire les salaires vers le bas, ce qui fait fuir les ouvriers qualifiés à leur tour. À cette première boucle rétroactive s'ajoute une seconde : le manque d'ouvriers qualifiés pousse à l'innovation et à l'invention de systèmes standardisés et préfabriqués, ce qui entraîne à nouveau une dévalorisation des savoir-faire. Si les travaux publics sont dominés par quelques grands groupes, les entreprises du bâtiment sont nombreuses, principalement familiales et peu équipées¹⁷⁷.

INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ENTREPRISES MANDATÉES SUR LA PÉRIODE 1944-1954

Le nombre d'entreprises recensées – un peu plus de 300 au total – permet de dresser quelques grandes tendances. D'abord, une prédominance des artisans et petites structures familiales, qui prennent généralement le nom de l'entrepreneur. Ensuite, nous faisons le constat d'une grande disparité dans leur répartition parmi les lots identifiés (maçonnerie, électricité, plâtrerie, charpente, etc.). On constate *in fine* une forte concentration géographique dans l'origine des acteurs de la Reconstruction.

S'il est difficile, au premier abord, de dresser avec précision et certitude le portrait de chaque entreprise recensée, la prédominance de structures portant le nom et le prénom d'une personne laisse penser que les petits artisans sont nombreux à participer à la reconstruction de l'arrondissement de Saint-Dié. C'est le cas des cinq entreprises étant intervenues dans le plus de chantiers : ROUSSEAUX Émile, entreprise spinalienne¹⁷⁸

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 61.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 31-32.

¹⁷⁷ Yvan DELEMONTEY, *Reconstruire la France*, *op. cit.*, p. 85.

¹⁷⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W1071, ALDO TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Certificats de réception définitive*, 14 août 1958.

de zinguerie-sanitaire ayant participé à 37 chantiers ; CHRÉTIEN René, mécanicien à Anould¹⁷⁹ intervenant pour la serrurerie et les volets roulants de 28 chantiers ; DELÉTANG André, charpentier à Anould¹⁸⁰ actif dans 27 chantiers ; LABOUREL Raymond, artisan à Anould¹⁸¹ qui officie comme serrurier et électricien également dans 27 chantiers ; CLÉMENT Gaston, ferblantier à Anould¹⁸² contribuant à 24 chantiers sur des travaux d'électricité, zinguerie, sanitaire et branchement d'eau (Figure 12 à Figure 15, p. 47). D'autres noms indiquent des entreprises familiales : c'est le cas de PAGNOUX & Fils, qui réalisent les travaux sanitaires d'une partie des chantiers déodatien ; COLLIN Frères & Cie, carreleurs intervenant à Anould¹⁸³ ; DONADI P. & Fils, pour des travaux de maçonnerie et terrassement¹⁸⁴ ; GIRARD Frères, entreprise non-retenue pour l'électricité de la salle municipale de Saint-Dié¹⁸⁵, pour laquelle PHILIPPE DISS & Fils a candidaté à la charpente-couverture¹⁸⁶ ; ZIMMERMANN Frères pour la plâtrerie de l'église d'Anould¹⁸⁷.

¹⁷⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 780, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Certificat de réception définitive*, 2 avril 1959. *Annuaire officiel des abonnés du téléphone - Vosges*, Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, 1950, p. 2. AD 88, 1152 W 780, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Certificat de réception définitive*, *op. cit.* *Annuaire officiel des abonnés du téléphone - Vosges*, *op. cit.*, p. 2.

¹⁸⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 780, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Certificat de réception définitive*, 6 novembre 1957. *Ibid.*

¹⁸¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 39, TOUSSAINT-TREFFON ARCHITECTES, *Certificat de réception définitive*, 2 avril 1959. *Ibid.*

¹⁸² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 39, ALBERT BOURNEIX ARCHITECTE, *Certificat de réception définitive*, 27 février 1957. *Annuaire de Lorraine*, A. Humblot & Cie, 1932, p. 344. AD 88, 101 J 39, ALBERT BOURNEIX ARCHITECTE, *Certificat de réception définitive*, *op. cit.* *Annuaire de Lorraine*, *op. cit.*, p. 344.

¹⁸³ AM A, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, B55, ANONYME, *Série de certificats de réception définitive et provisoire*, 1958. *Ibid.*

¹⁸⁴ AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 2M3, ANONYME, *Certificat de conformité des travaux*, s.d. *Ibid.*

¹⁸⁵ La seule mention de celle-ci se trouve dans AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1012, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT-DIÉ, *Commission d'admission des entreprises appelées à soumissionner*, 25 mai 1960. Son absence dans le reste des archives semble indiquer qu'elle n'a pas été retenue. La seule mention de celle-ci se trouve dans le Fonds de la Reconstruction dans les Vosges.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ AM A, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, B44, ANONYME, *Retranscription du discours de M. le Maire d'Anould lors de l'inauguration de l'église*, 30 mars 1969.

É^{TS} LAUGEL & RENOUEARD
SAINT-DIÉ - Tél. : 11.26

GRILLAGES CLOTURES	TOILES MÉTALLIQUES	VESTIAIRES MEUBLES EN FER
-----------------------	-----------------------	------------------------------



MENUISERIE MÉTALLIQUE
SERRURERIE GRILLAGÉE ET DE BATIMENT
TABLEAUX en TOLE PLIÉE pour ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Figure 12 : Annuaire officiel des abonnés du téléphone - Vosges, ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, 1950, p. 60.

ENTREPRISE
GÉNÉRALE

A. GOUMY

BATIMENT
ET TRAVAUX
PUBLICS

•

53, RUE SAINT-CHARLES - SAINT - DIÉ
Téléphone : 11.74

•

25, r. de Serbie, CLERMONT-FERRAND (P.-de-D.)
Téléphone : 55.79

Figure 13 : *Ibid.*, p. 90.

ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS

Louis FIORAMONTI

Bureau et Chantier

Av. Eugénie-J.-Ferry - ST-DIÉ
Téléphone : 10.87

Figure 14 : *Ibid.*

ENTREPRISE TRAVAUX
PUBLICS ET PARTICULIERS

S. A. R. L. CAPITAL 20.600.000 FRF

Joseph Cracco

20, RUE G.-CLEMENTEAU
MIRECOURT - Tél. : 1.28 et 2.20

Figure 15 : *Ibid.*



Figure 16 : Annuaire officiel des abonnés du téléphone - Vosges, Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, 1950, p. 90.



Figure 17 : Ibid., p. 19.

Les entreprises anonymes sont plus rares. Certaines sont simplement nommées selon leur activité et leur localité, comme les « Miroiteries vosgiennes¹⁸⁸ » et « Miroiterie lorraine¹⁸⁹ », les « Agglos vosgiens¹⁹⁰ », la « Menuiserie des Chaprais¹⁹¹ » – d’après le quartier de Besançon dont elle est originaire – et les célèbres « Ateliers de Construction Préfabriquée de Maxéville¹⁹² » de Jean Prouvé. Certaines entreprises sont enfin nommées comme des marques faisant référence plus ou moins explicitement à leur activité : « PEINTELBAT », « La Maison du Lino », « DEO-PEINTURE », « ASPHALTOID » ou « CEMETEX » par exemple.

¹⁸⁸ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1067, ANONYME, *Procès-verbal de réception définitive - Miroiteries vosgiennes - Vitreie*, 9 avril 1960.

¹⁸⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 739, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT-DIÉ, *Sous-détail du prix de la construction*, 12 mars 1964.

¹⁹⁰ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 101 J 39, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE CANTON DE FRAIZE, *Certificat de réception définitive*, 2 avril 1959.

¹⁹¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1361, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE CANTON DE FRAIZE, *Certificat de réception définitive*, 6 octobre 1954.

¹⁹² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1031, ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT-DIÉ, *Certificat de réception définitive*, 2 février 1957.



Figure 18 : *Ibid.*, p. 30.

La disparité dans la répartition des entreprises parmi les lots s'illustre, ensuite, par un très grand nombre d'entreprises différentes identifiées principalement dans le gros œuvre et les lots courants. Ainsi, on dénombre 51 entreprises participant au lot « maçonnerie », 47 pour la charpente-couverture, 44 pour le terrassement, 50 entreprises pour l'électricité, 48 pour la plâtrerie, 41 pour les sols, 41 également les sanitaires, 34 pour le carrelage, 34 également pour la menuiserie, 33 pour la serrurerie et 26 pour la peinture (Figure 19, p. 49). Le reste des lots comptent tous au mieux une vingtaine d'entreprises différentes, en partie parce qu'ils concernent des travaux plus contingents (comme les devantures ou les garages-buanderies, qui ne sont pas présents dans tous les projets) ou des travaux très spécialisés (rideaux métalliques) voire réservés à des entreprises publiques (E.D.F.).

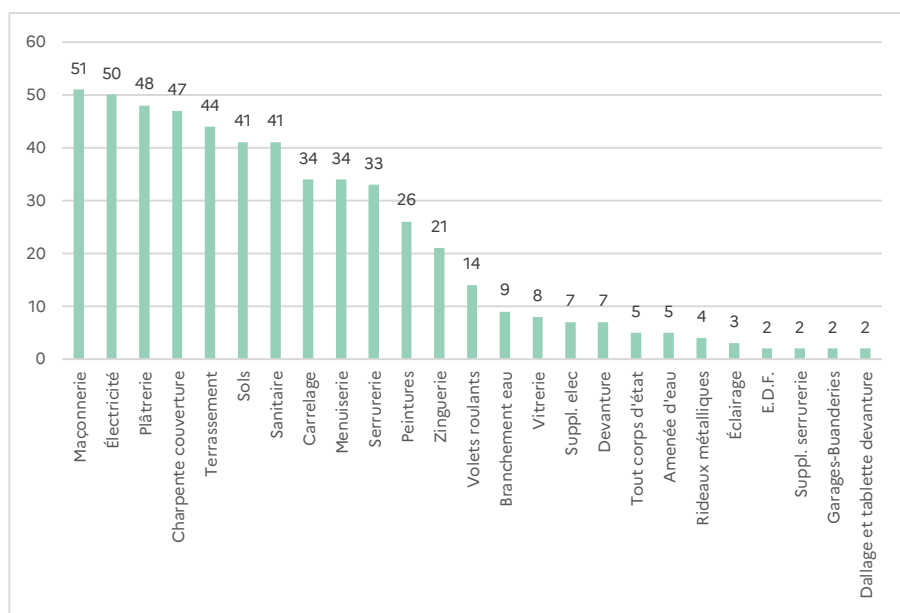


Figure 19 : Nombre d'entreprises recensées par lot¹⁹³.

La distribution des entreprises dans les lots est donc probablement issue de deux facteurs principaux : d'une part, le nombre de projets d'édifices concernés qui nécessitent un grand nombre d'entreprises pour répondre à la demande et d'autre part la plus ou moins grande concentration de

¹⁹³ Lecture : 51 entreprises différentes ont été recensées comme ayant participé au lot « Maçonnerie » d'un chantier au moins. Dans la mesure où une entreprise peut participer à plusieurs lots, le total est supérieur au nombre d'entreprises recensées.

l'activité dans des groupes plus ou moins importants. C'est ainsi que la maçonnerie, nécessaire dans la majorité des projets construits et réalisée par des indépendants, compte le plus d'entreprises comptabilisées, tandis que les rideaux métalliques – assez rares dans les projets – et le raccordement électrique – dont E.D.F. garde encore le monopole – figurent dans les lots qui comptent le moins d'entreprises.

La concentration géographique des entreprises autour de Saint-Dié est la seconde particularité du corpus. Sur les 237 entreprises dont la provenance est connue, 151 proviennent de moins de 40 km – c'est la distance qui sépare Saint-Dié d'Épinal – ce qui représente près des deux tiers des provenances connues (63,7 %). Plus encore, parmi elles, 56 entreprises proviennent de Saint-Dié elle-même, ce qui représente 23,6 % des entreprises dont la provenance est connue. On trouve ensuite une cinquantaine d'entreprises supplémentaires provenant de moins de 75 km (distance de Nancy), puis leur nombre décroît rapidement : 31 entreprises supplémentaires dans un rayon de 350 km (distance de Paris), et seulement cinq au-delà.

Distance	nb entreprises	% du total renseignées	% du total recensées
Saint-Dié-des-Vosges	56	23,6%	17,4%
>0-40 km (Épinal)	95	40,1%	29,5%
>40-75 km (Nancy)	50	21,1%	15,5%
>75-350 km (Paris)	31	13,1%	9,6%
>350 km	5	2,1%	1,6%
Total entreprises renseignées	237	100,0%	
Non-renseignées	85		26,4%
Total entreprises recensées	322		100,0%

Tableau 1 : Nombre d'entreprises en fonction de l'éloignement depuis Saint-Dié-des-Vosges (en km)¹⁹⁴.

En réalité, les quelques entreprises régionales à provenir de plus de 75 km sont principalement concentrées à Nancy et dans sa banlieue (Malzéville, Maxéville et Jarville-la-Malgrange). Ces grands centres constituent donc les quelques exceptions à la tendance qui veut que le nombre d'entreprises décroisse avec la distance de Saint-Dié.

¹⁹⁴ Lecture : On trouve 95 entreprises provenant d'un rayon entre 0 et 40 km.

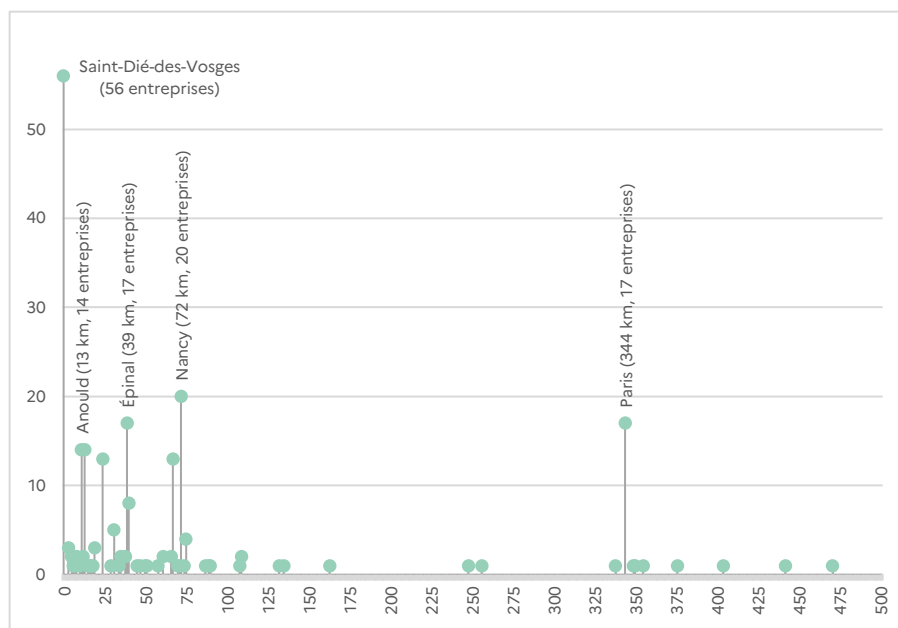


Figure 20 : Nombre d'entreprises en fonction de l'éloignement depuis Saint-Dié-des-Vosges (en km)¹⁹⁵.

Cette distribution géographique est plutôt partagée par tous les lots identifiés : malgré la disparité dans le nombre d'entreprises par lot, chacun de ces derniers compte à la fois une majorité d'entreprises locales et des exceptions plus lointaines – contrairement à l'hypothèse, par exemple, que les lots les plus spécialisés seraient dominés par des entreprises venant de grandes villes. La tendance décrite plus haut est même confirmée dans le graphique plus bas (Figure 21, p. 52) : pour chaque lot (représenté en abscisse), on trouve la majorité des entreprises (chacune représentée par un point) à moins de 100 km de Saint-Dié. Au-delà d'une zone « vide » qui s'étend dans un rayon de 100 km à 350 km, on retrouve les exceptions, pour la plupart situées dans et autour de la capitale, à Levallois-Perret, Nanterre, Alfortville et Palaiseau, mais aussi à Calais, Arras, Chartres, Autun, Besançon et Belfort par exemple.

¹⁹⁵ Lecture : À 72 km de Saint-Dié-des-Vosges, ce qui correspond à l'éloignement de Nancy, on dénombre 20 entreprises recensées.

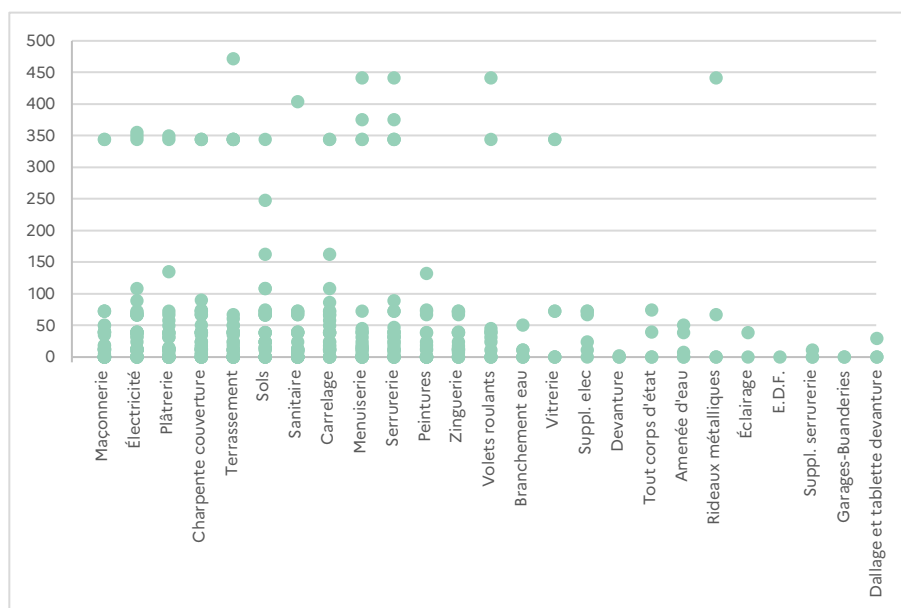


Figure 21 : Distance des entreprises par lot (en km depuis Saint-Dié-des-Vosges¹⁹⁶).

À l'échelle régionale, les entreprises recensées proviennent d'abord très majoritairement du département des Vosges et plus généralement du massif des Vosges – aussi trouve-t-on des entreprises alsaciennes proches de l'arrondissement de Saint-Dié à Schirmeck, Scherwiller et Sainte-Marie-aux-Mines par exemple. Viennent ensuite Nancy (19 entreprises) et son agglomération et Strasbourg (12 entreprises). Restent enfin quelques villes représentées de manière très marginale : deux entreprises seulement pour Mulhouse et Metz, une seule pour Thionville et Longwy – aucune pour le département de la Meuse.

De fait, c'est bien l'arrondissement de Saint-Dié qui concentre la très grande part des artisans qui interviennent dans sa propre reconstruction : sur les 237 entreprises dont la provenance est connue, 98 sont originaires de l'arrondissement de Saint-Dié lui-même, ce qui représente 41,4 % des entreprises dont la provenance est connue et 30,4 % de toutes les entreprises (Figure 24, p. 55).

¹⁹⁶ Lecture : Pour le lot « maçonnerie », la plupart des entreprises proviennent de moins de 75 km de Saint-Dié-des-Vosges, à l'exception d'une seule (environ 350 km).

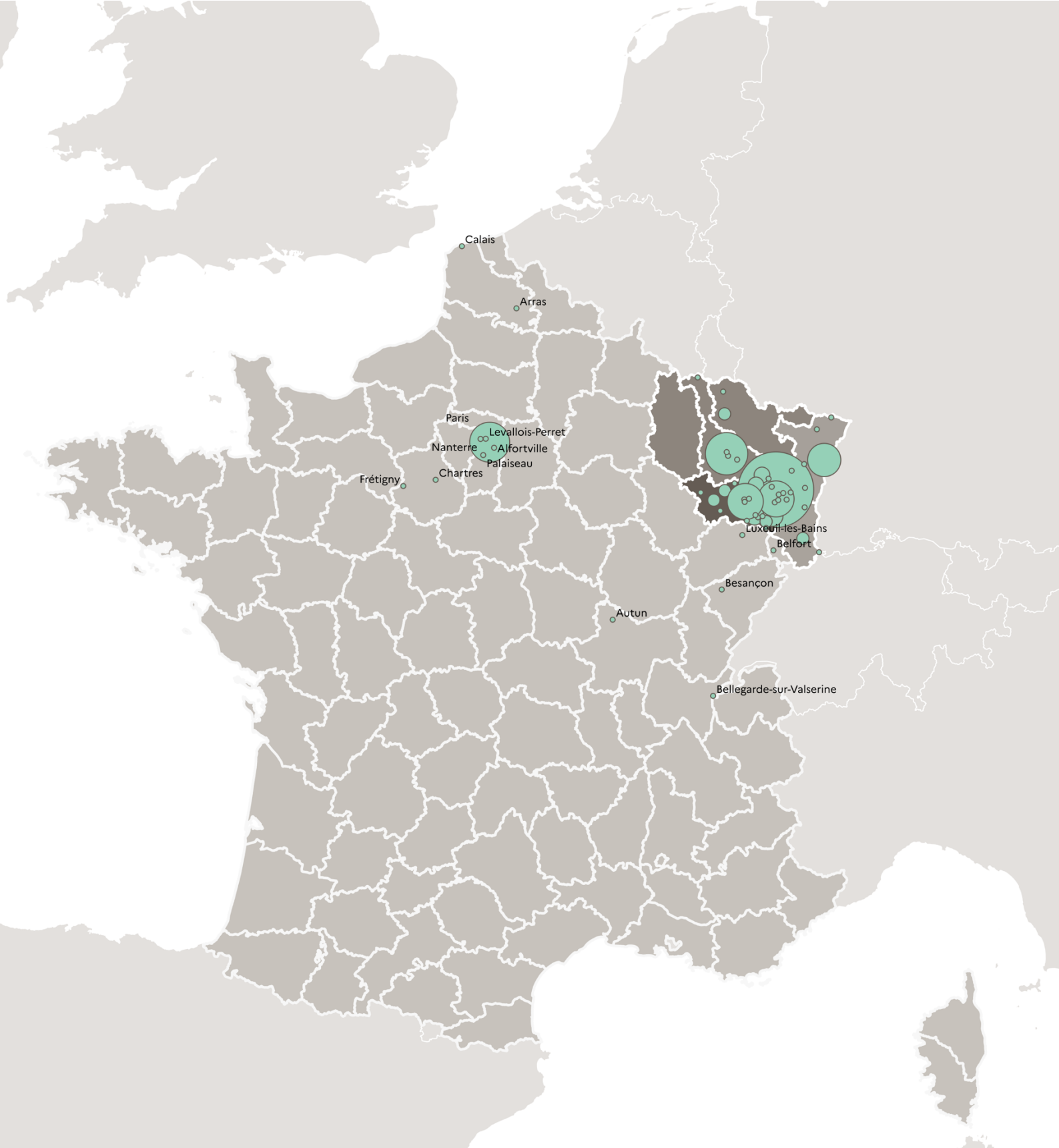
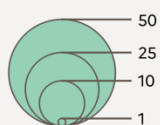


Figure 22 : Cartographie des entreprises recensées en France.

Cartographie des entreprises recensées

Nombre d'entreprises recensées



■ Vosges
 ■ Lorraine
 ■ Alsace



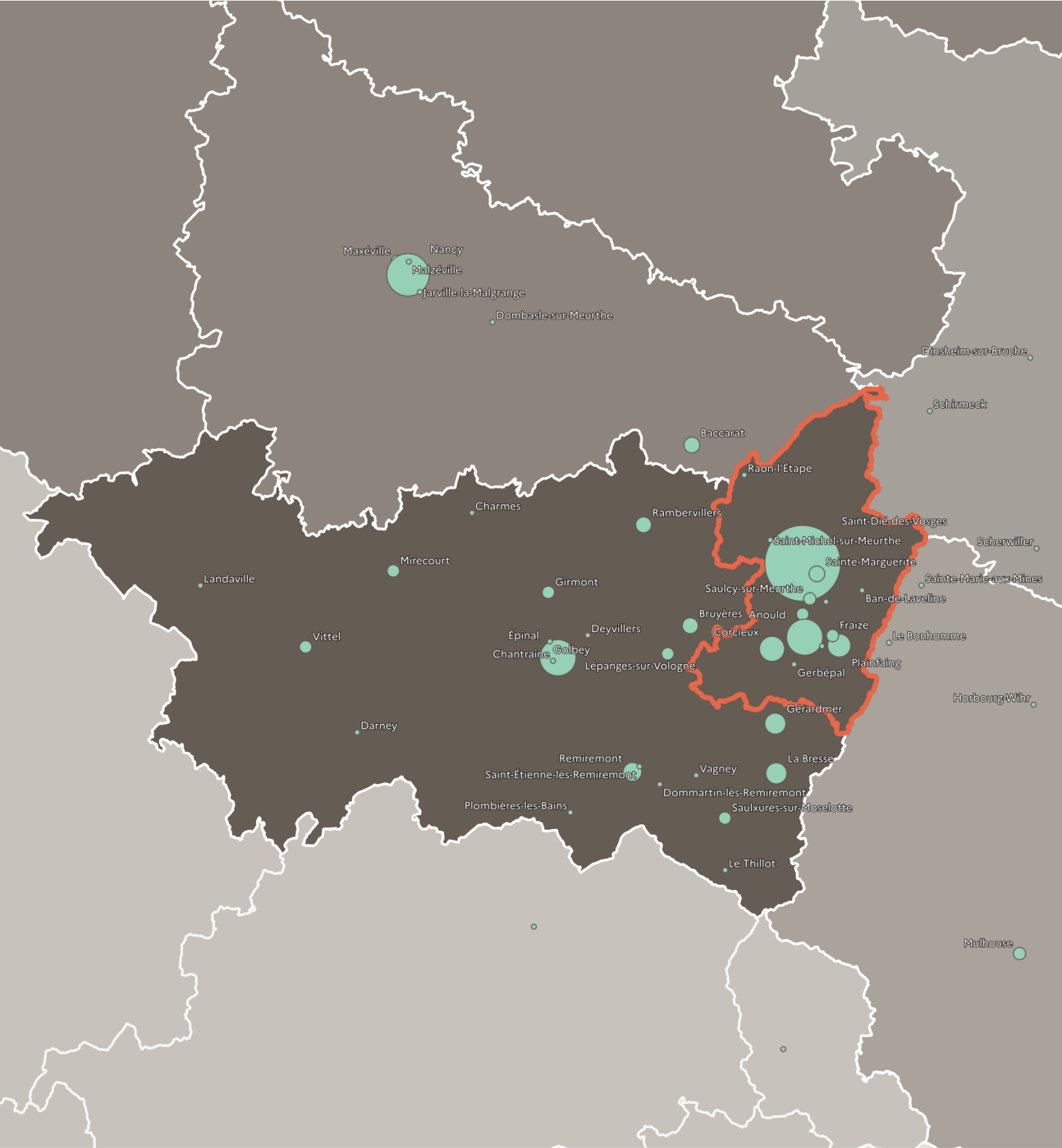
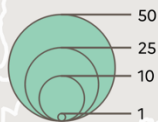


Figure 23 : Cartographie des entreprises recensées dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle et en Alsace.

Cartographie des entreprises recensées

Nombre d'entreprises recensées



Arrondissement de Saint-Die-des-Vosges

Vosges

Lorraine

Alsace



20 km

10

0

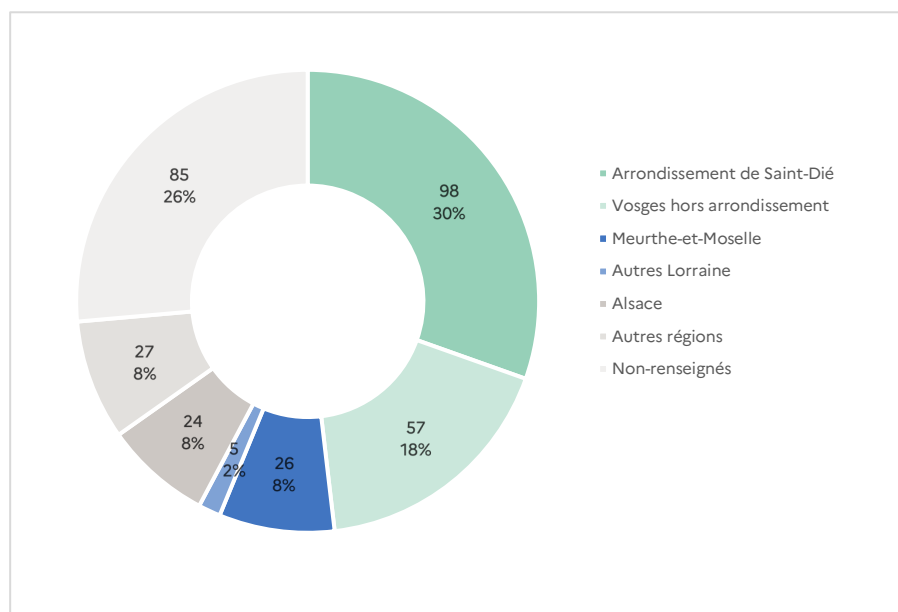


Figure 24 : Répartition de la provenance des entreprises recensées (valeur absolue et % du total¹⁹⁷).

Le département des Vosges dans son ensemble (arrondissement de Saint-Dié et hors arrondissement compris) rassemble donc 155 entreprises, soit 65,4 % des entreprises dont la provenance est connue et 48,1 % du total. En ajoutant le reste de la Lorraine (Meurthe-et-Moselle et Moselle, la Meuse ne comptant aucune entreprise) et l'Alsace, ce sont 210 entreprises qui sont comptabilisées, soit 88,6 % des entreprises dont la provenance est connue et 65,2 % du total. Là encore, il faut faire le constat de la marginalité des entreprises provenant hors des régions Lorraine et Alsace, qui ne représentent qu'une entreprise sur dix (11,4 % des entreprises dont la provenance est connue et 8,4 % du total).

La tendance à cette distribution se retrouve dans presque tous les lots identifiés : les entreprises vosgiennes sont généralement majoritaires, à l'exception du lot vitrerie (où les entreprises de l'arrondissement, les entreprises lorraines et les entreprises plus lointaines se répartissent en trois tiers) ou du lot des rideaux métalliques (où l'on retrouve également trois tiers arrondissement/Alsace/autres régions) par exemple (Figure 25, p. 56).

¹⁹⁷ Lecture : Sur les 322 entreprises recensées, 98 proviennent de l'arrondissement de Saint-Dié, ce qui représente 31 % du total.

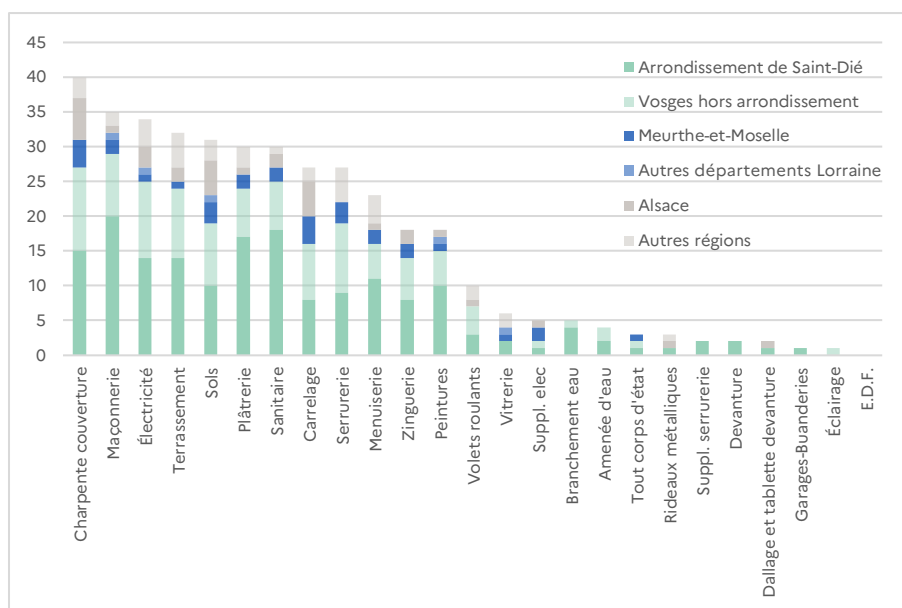


Figure 25 : Répartition de la provenance des entreprises recensées par lots (valeur absolue¹⁹⁸).

C'est en revanche dans les lots les plus courants que les entreprises sont « hyper locales » : non seulement elles sont majoritairement vosgiennes, mais elles sont pour parfois plus de la moitié originaires de l'arrondissement de Saint-Dié. C'est le cas pour les lots « sanitaire » (83,3 % des entreprises sont vosgiennes, 60,0 % viennent de l'arrondissement), maçonnerie (82,9 % vosgiennes, 57,1 % arrondissement), plâtrerie (80,0 % vosgiennes, 56,7 % arrondissement) et peinture (83,3 % vosgiennes, 55,6 % arrondissement). Dans une moindre mesure, les lots menuiserie, zinguerie, terrassement, électricité, charpente, serrurerie, sols et carrelage, sont majoritairement assurés par des entreprises vosgiennes, même si la part des entreprises provenant de l'arrondissement est un peu plus faible.

Des entreprises de petite taille, parfois familiales et souvent très locales : c'est le profil majoritaire des acteurs productifs de la Reconstruction déodatienne et c'est particulièrement le cas pour les lots et travaux les plus courants. S'il est difficile de dire si ce caractère est représentatif de la Reconstruction à l'échelle nationale – il n'existe pas d'étude quantitative de ce type sur d'autres territoires à notre connaissance –, il est sans doute le caractère le plus saillant du corpus.

¹⁹⁸ Lecture : Pour le lot « charpente couverture », sur les 40 entreprises recensées, 15 proviennent de l'arrondissement de Saint-Dié, 27 proviennent des Vosges (arrondissement et hors-arrondissement) et 31 proviennent de Lorraine.

LES CHANTIERS EN IMAGES, LE FONDS PHOTOGRAPHIQUE DU MRU

Le Fonds MRU (ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) fait partie de cette production grise (administrative ou industrielle) que l'histoire de la photographie commence à étudier et qui témoigne des ambitions du ministère et de sa propagande. Il est conservé dans différents centres d'archives en raison de son importance volumétrique. Une première partie – composée de près de 67 000 négatifs noir et blanc et 8 000 diapositives couleurs réalisés entre 1945 et 1979¹⁹⁹ – est aujourd'hui conservée au sein de la photothèque interministérielle des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation ainsi que le ministère que Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, désormais accessible en ligne au sein de la médiathèque en ligne Terra. En mai 1979, une deuxième partie regroupant les 320 albums de tirages de lecture couvrant la période de 1945 à 1971 est versée aux Archives nationales sous la cote F14, avec le reste des archives papier du MRU. Parfois thématiques, parfois géographiques, ces albums diffèrent selon leur année de production²⁰⁰.

Pourtant, certains albums – probablement des copies des tirages des reportages effectués dans les Vosges – sont conservés aux archives départementales des Vosges sous la cote 1815W. C'est cette partie du très riche « Fonds MRU » que l'équipe de recherche a décidé d'analyser : des tirages qui « ne représentent qu'une sélection, sans doute opérée par les photothécaires, parmi les reportages figurant dans les registres²⁰¹ ».

Les campagnes photographiques du MRU

Dès 1946, le service photographique interne du MRU a documenté l'état du bâti et les nouvelles constructions réalisées au sein des régions sinistrées. Composé d'une petite équipe d'opérateurs qui ne dépassera jamais quatre permanents²⁰², le service réalise des prises de vues extérieures, des clichés de maquette en studio, des reprographies de documents et des travaux de laboratoire²⁰³. Il faut mentionner au sein de

¹⁹⁹ Danièle VOLDMAN & Didier MOUCHEL, *Photographies à l'oeuvre : enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958*, Cherbourg-Octeville : le Point du jour, 2011, p. 140.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 141.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² D'après les recherches de l'historien de l'art Didier Mouchel, de 1945 à 1978, une dizaine d'opérateurs semblent avoir travaillé au service photographique du MRU, mais celui-ci ne comptait vraisemblablement jamais plus de quatre permanents.

²⁰³ Danièle VOLDMAN & Didier MOUCHEL, *Photographies à l'oeuvre, op. cit.*, p. 141.

cette équipe trois opérateurs principaux²⁰⁴ : Henri Salesse (1914-2006), Pierre Mourier (1914-1992) et Paul Harlé (1930-2020).

Des cinq photographes qui apparaissent à titres divers, trois avaient une formation de dessinateur-projeteur et étaient affectés à la direction de l'Aménagement du territoire (groupes Techniques topographiques). Quant à leurs deux collègues, chacun possédait un brevet élémentaire de photographe de l'aéronautique navale ou de mécanicien photographe de l'armée de l'air et occupait, avant d'intégrer le MRU, un emploi de photographe au service hydrographique de la Marine nationale ou dans l'armée de l'air²⁰⁵.

Mais, selon Dominique Gauthey, « la photothèque était aussi alimentée par la production des directions départementales dont “certains fonctionnaires, sans être des professionnels, [pouvaient s'avérer] d'excellents photographes”²⁰⁶ ». Les photographies sont donc produites en majorité par des photographes expérimentés ou des amateurs éclairés. Pourtant, dans les albums du MRU, la plupart des photographies sont anonymes : seul le sujet photographié importe et non l'identité de l'opérateur. Les archives sont rarement légendées ou commentées. Didier Mouchel revient sur ce « paradoxe de l'image qui, censée tout dire, ne donne lieu à aucune exploitation²⁰⁷ » et témoigne du caractère documentaire exacerbé de ces productions. En revanche, elles sont extrêmement nombreuses : plus de 53 000 images ont été produites entre 1944 et 1979.

Rapportée à l'ensemble de la période considérée, l'importance de ces chiffres doit cependant être relativisée. En moyenne, la production annuelle du service photographique du MRU ne représente que 1 500 à 2 000 clichés – soit environ 200 par mois²⁰⁸.

À partir de 1949, la plus grande partie des photographies sont capturées lors de campagnes photographiques réalisées dans les départements sinistrés en cours de reconstruction. Il s'agit d'une activité routinière pour les opérateurs, proche du photoreportage, avec une prise de vue à hauteur d'homme au moyen format muni d'une focale fixe (appareil type

²⁰⁴ Pour plus de précisions voir Didier MOUCHEL, « Une œuvre commune », in *Photographies à l'œuvre : enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958 [exposition, Château de Tours, 26 novembre 2011-20 mai 2012]*, Cherbourg-Octeville : le Point du jour Jeu de Paume, 2011, p. 125-139.

²⁰⁵ Dominique GAUTHEY, « Les archives de la reconstruction », in *Études photographiques* n° 3 [en ligne]. Disponible sur <<https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/97>>, consulté le 2 avril 2025, 1^{er} novembre 1997.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Danièle VOLDMAN & Didier MOUCHEL, *Photographies à l'œuvre, op. cit.*, p. 125.

²⁰⁸ Dominique GAUTHEY, *op. cit.*

Rolleiflex). L'acte photographique est alors extrêmement codifié et laisse peu de place aux expérimentations techniques et artistiques :

Si, en 1961, une note de R. Favreau, conservateur aux Archives nationales, mentionnait l'organisation de « tournées [photographiques] dans les départements », cette méthode était alors récente et « l'identification » des images était réalisée plus tard par les fonctionnaires locaux. Le statut d'« opérateur » prend ici tout son sens. [...] Maintenues dans un cadre documentaire strict, les photographies du MRU n'ont d'autre enjeu que de « reproduire » la réalité. Leur utilisation est définie par les attentes d'un commanditaire soucieux de constater l'avancement du chantier de la reconstruction, et par la nécessité d'en rendre compte à la nation via le service de l'information²⁰⁹.

D'ailleurs, lors de ces tournées, le photographe est rarement seul sur le terrain. Il est systématiquement accompagné par un correspondant du service commanditaire ou de la délégation départementale du MRU, donnant une « dimension officielle et protocolaire²¹⁰ » aux images produites. Une fois le reportage terminé et développé à Paris, les clichés sont renvoyés pour identification à la délégation départementale concernée. Les départements reçoivent alors mais non systématiquement un jeu de tirages, ce qui explique sûrement l'origine du fonds 1815W sur les Vosges aujourd'hui conservé aux Archives départementales des Vosges.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ Didier MOUCHEL, *op. cit.*, p. 130.

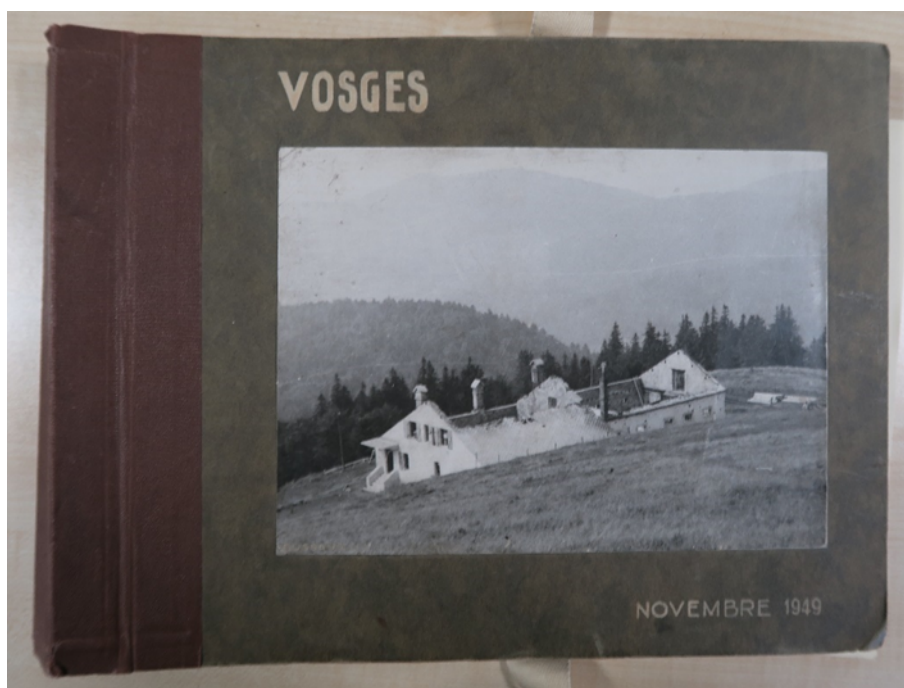


Figure 26 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1962-1966, ANONYME, Photographie de la couverture de l'album des Vosges, novembre 1949.

Enfin, il faut mentionner le rôle non négligeable des photothécaires dans la réalisation des albums, orchestrant le choix des photographies afin de répondre aux ambitions de la documentation photographique du MRU :

Ils enregistrent les reportages, choisissent les tirages, les classent, les proposent aux diffuseurs. Ils opèrent une sorte de direction artistique *a minima*, orientant la lecture du fonds par leur choix, voir préconisant eux-mêmes par des reportages pour ajuster ceux-ci aux demandes courantes²¹¹.

Les objectifs de la documentation photographique du MRU

Émanant du cabinet du Ministre Eugène Claudius-Petit, la circulaire n° 49-1503 « Archives Photographiques » datée du 7 octobre 1949 précise les missions de la documentation photographique du MRU. Elle résume la qualité documentaire des photographies attendues, à savoir la netteté de l'image, la clarté du sujet et le retrait de l'opérateur. L'objectif officiel est :

D'obtenir rapidement des épreuves qui pourront être utiles pour illustrer des articles dans la presse ou les revues techniques, effectuer des

²¹¹ *Ibid.*

projections lumineuses au cours de réunions et de conférences, constituer des albums susceptibles d'intéresser le public ou les techniciens²¹².

Mais ces clichés sont avant tout destinés à informer et à convaincre. Véritable outil de promotion et de propagande, cette photothèque doit « permettre de faire ressortir ce qui [était] fait de remarquable et d'important dans chacune des branches essentielles de l'activité nationale (éducation nationale, construction des grands ensembles, santé publique, travaux publics, recherche scientifique, etc.)²¹³ ». Elle est également conçue pour « convaincre de la nécessité de construire et démontrer la qualité d'un urbanisme nouveau²¹⁴ », ce qui explique l'importance quantitative ainsi que la régularité des campagnes photographiques « destinées à soutenir et éclairer l'action du MRU autant qu'à témoigner au jour le jour de l'avancement des travaux entrepris²¹⁵ ».

Les analyses existantes du fonds MRU soulignent des thèmes plus abondamment photographiés, à savoir la construction des logements de masse et les opérations de construction sous la responsabilité directe du MRU, à l'image des chantiers d'expérience prônant l'industrialisation des techniques constructives (de Noisy-le-Sec par exemple) ou ceux prônant les recherches typologiques sur les petits collectifs (immeubles sans affectation individuelle ISAI ou immeubles collectifs d'État ICE)²¹⁶. Ainsi, Dominique Gauthey défend l'idée selon laquelle ce qui est photographié, au-delà d'évoquer les moyens mis en œuvre pour mener la Reconstruction, « c'est la modernisation dans son sens le plus strict²¹⁷ ».

Ici, l'archive photographique n'expose plus seulement l'image d'un objet. Elle dessine la ligne générale d'un projet d'aménagement du territoire et devient parfois même sa traduction jusque dans les moindres détails – tels les signaux du code de la route qui indiquent autant le changement d'échelle de nos déplacements que l'évolution du rapport à l'espace et au temps occasionnée par la généralisation de l'automobile. [...]

²¹² Circulaire n° 49-1503 « Archives Photographiques » datée du 7 octobre 1949 signée par André Pierrard, chargé de mission auprès du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Citée dans *Ibid.*, p. 133.

²¹³ Circulaire n° 49-1503 « Archives Photographiques » datée du 7 octobre 1949 signée par André Pierrard, chargé de mission auprès du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Citée dans Alain de MEYÈRE & France POULAIN, *La reconstruction dans l'Oise : la première territorialisation d'une politique publique*, Beauvais : Direction départementale des territoires de l'Oise, 2010, p. 66.

²¹⁴ Danièle VOLDMAN & Didier MOUCHEL, *Photographies à l'oeuvre*, *op. cit.*, p. 16.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 11.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ Dominique GAUTHEY, *op. cit.*

Entre la cuisinière électrique et l'évier en acier inoxydable, avec la carte et les statistiques, la photographie sera un élément parmi d'autres dans cette mise en scène de la planification intégrale du bonheur²¹⁸.

Au service de la mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire, la photographie devient une « arme tactique au service d'une visée stratégique²¹⁹ » nationale, participant de l'œuvre commune et de l'effort commun à la reconstruction nationale.

Les clichés des chantiers vosgiens

Les albums conservés aux archives départementales des Vosges sont donc des sélections effectuées par les photothécaires du MRU, au service du récit national et institutionnel. Les reportages sélectionnés montrent les chantiers jugés les plus « caractéristiques » qui répondent « à des demandes et des usages divers émanant du service des relations extérieures²²⁰ ».

Les photographies de chantiers occupent la meilleure part dans le fonds du MRU. Elles sont destinées à rassurer les populations et les associations de sinistrés en montrant l'engagement des programmes de constructions²²¹.

Alors qu'au sein du fonds national, les photographies de chantiers sont très nombreuses, dans les albums consacrés aux Vosges, les photographies de chantier situés dans l'arrondissement de Saint-Dié sont beaucoup plus rares. Nous avons dénombré seulement une quarantaine de photographies montrant un chantier en cours ou des opérations non terminées au sein de cet arrondissement²²². Un grand nombre de clichés sont dédiés à des prises de vues de chantiers terminés ou des édifices déjà livrés et en usage. Cette particularité du corpus nous laisse penser que ces photographies conservées au sein des albums ont été réalisées en très grande majorité par les opérateurs du MRU lors de reportages courts mais nombreux et non par la délégation départementale vosgienne du MRU.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Didier MOUCHEL, *La reconstruction de la Normandie : archives photographiques du MRU, 1945-1962*, Rouen : Éditions des Falaises, 2014, p. 11.

²²¹ *Ibid.*, p. 50.

²²² Nous avons dénombré 37 photographies de chantier sur Saint-Dié et seulement deux photographies dans les autres communes de l'arrondissement.

Ainsi, les photographies montrant les ouvriers au travail sont extrêmement rares. D'ailleurs, dans les cas recensés à ce jour, les ouvriers posent et regardent l'objectif comme si l'opérateur avait composé la scène. Les autres prises de vues témoignent de chantiers sans individus où les ouvriers sont absents ou trop éloignés pour devenir un véritable sujet de composition (Figure 27 à Figure 32, p. 63 sq.).



Figure 27 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 927, ANONYME, Golbey – Bâtiment collectif type NR, en cours de fondation, 16 octobre 1956.



Figure 28 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1902, ANONYME, Mirecourt ou Remiremont – Chantier non identifié, 17 août 1956.



Figure 29 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1518, Anonyme, Le Thillot – Collège d'enseignement secondaire, 23 juin 1966.



Figure 30 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1517, ANONYME, Le Thillot – Collège d'enseignement secondaire, 23 juin 1966.



Figure 31 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 438, ANONYME, Contrexeville – Logements Bois d'Hazan - CILOF, août 1965.

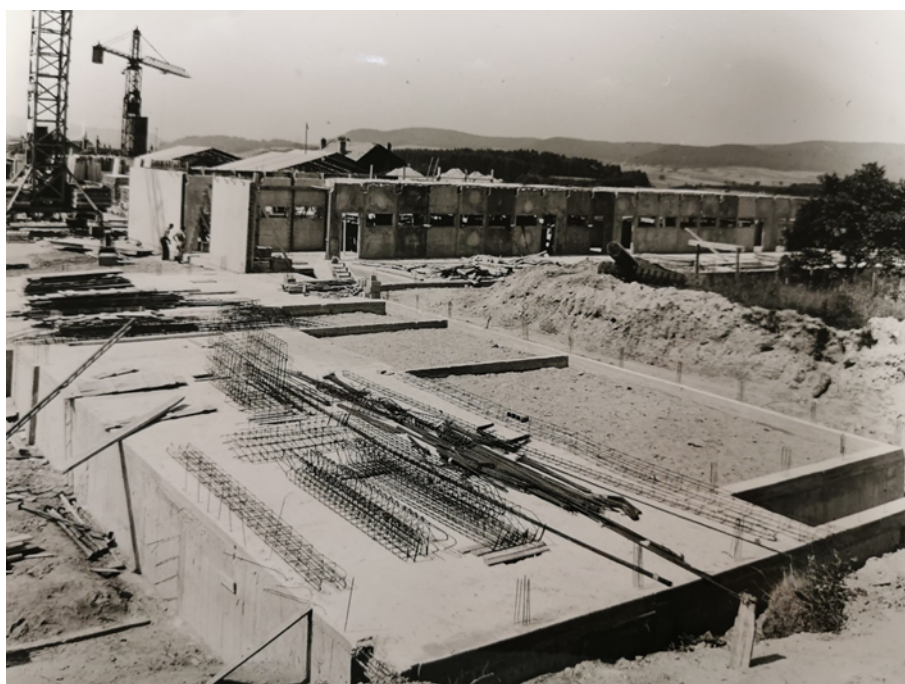


Figure 32 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 835, ANONYME, Bruyères – Lycée, cuisine et externat, 16 août 1964.

Cela s'explique en partie par le faible nombre de structures innovantes mises en œuvre au sein de l'arrondissement, mais aussi le choix effectué par les photothécaires au sein des albums. L'exemple des photographies de la salle des fêtes de Saint-Dié est assez révélateur : au sein des albums, seules deux photographies sont conservées de ce chantier exemplaire

mettant en œuvre une imposante ossature en béton armé coiffée d'un toit incurvé (Figure 33 et Figure 34, p. 66).

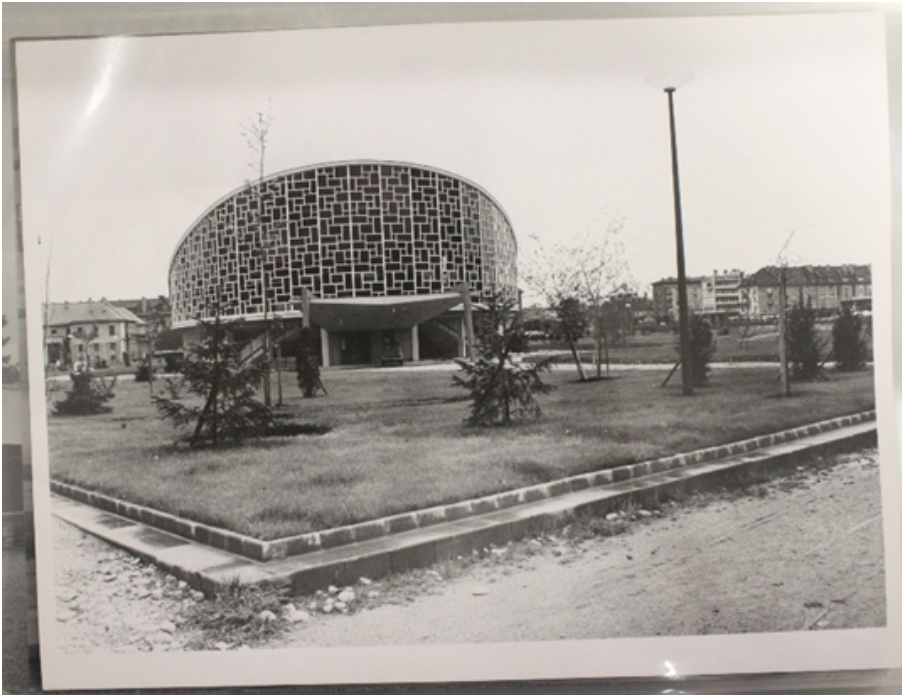


Figure 33 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1292, Anonyme, Saint-Dié – Salle des Fêtes, 21 mai 1965.



Figure 34 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1293, Anonyme, Saint-Dié – Salle des Fêtes, 21 mai 1965.

Pourtant, les fonds de la délégation départementale du MRU, conservés sous la côte 1152 W 1010, montrent une dizaine de clichés documen-

tant ce chantier entre septembre 1961 et décembre 1962, volontairement écartée des albums. Ces photographies, particulièrement intéressantes, témoignent de la mise en œuvre du béton : le banchage progressif des murs extérieurs du rez-de-chaussée, puis la réalisation des poteaux formant l'ossature principale. Certaines photographies rendent compte de l'étalement et de l'important échafaudage réalisé en bois avec des troncs d'arbres à peine ébranchés, pour réaliser progressivement aux niveaux supérieurs, le banchage des poteaux extérieurs, celui du portique intérieur, puis la corniche en béton armé ceinturant l'édifice et la chape ciment formant supportant la couverture (Figure 36 à Figure 39, p. 68 sq.).



Figure 35 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1010, ANONYME, Saint-Dié – Photographies de chantier, salle des fêtes, 1^{er} septembre 1961.



Figure 36 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1010, ANONYME, Saint-Dié – Photographies de chantier, salle des fêtes, mars 1962.



Figure 37 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1010, ANONYME, Saint-Dié – Photographies de chantier, salle des fêtes, octobre 1962.



Figure 38 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1010, ANONYME, Saint-Dié – Photographies de chantier, salle des fêtes, 10 décembre 1962.

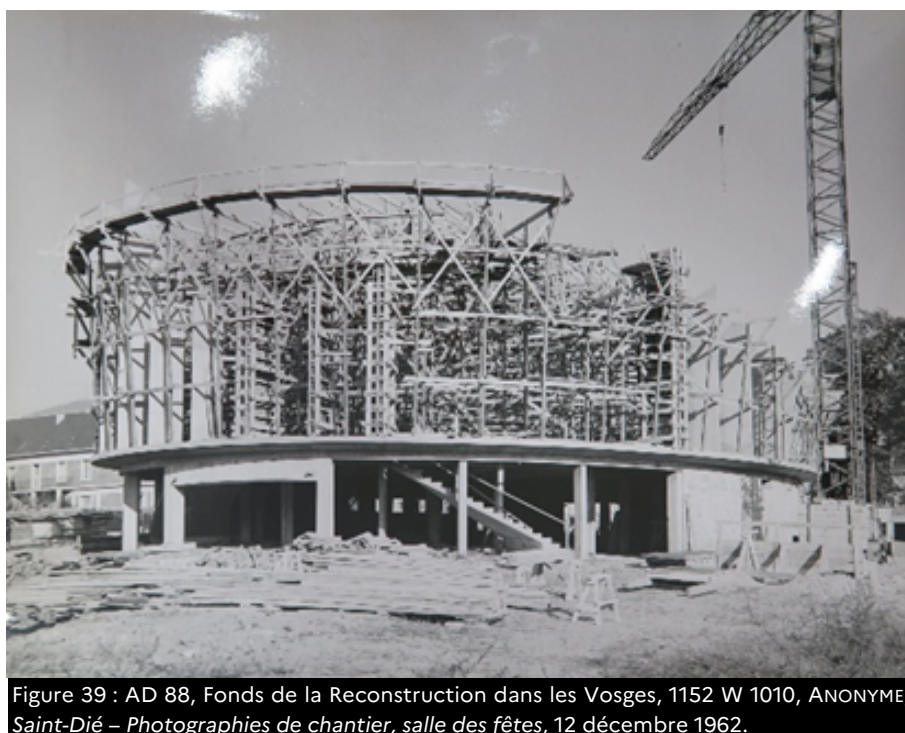


Figure 39 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1010, ANONYME, Saint-Dié – Photographies de chantier, salle des fêtes, 12 décembre 1962.

Cette analyse vaut également pour d'autres édifices employant des procédés constructifs innovants, à l'image de la maternelle du groupe scolaire Thurin de Saint-Dié construit à l'aide de portiques acier Prouvé, ou de l'église du village de Saint-Léonard scandée par d'imposants portiques en béton (Figure 40, p. 70). Pour ces deux édifices, seules des vues extérieures ont été conservées au sein des albums, ce qui ne témoigne en aucun cas de leur spécificité constructive. De plus, la légende erronée

attribuée à la photographie de l'école maternelle de Thurin²²³ témoigne du peu de connaissances de l'opérateur lors de son reportage sur cet établissement probablement non visité (Figure 41, p. 71).



Figure 40 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1462, ANONYME, *Saint-Léonard – Eglise, reconstruction*, 1^{er} juillet 1961.

²²³ Cette légende mentionne « Saint-Dié, groupe scolaire d'Hellicule, filles et garçons, sept 61 ».



Figure 41 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 138, Anonyme, Saint-Dié – Groupe scolaire Thurin, septembre 1961.

En revanche, une attention particulière est portée par les opérateurs à la matérialité des édifices réceptionnés. Les photographies exposent les matériaux innovants ou au contraire les matériaux locaux, soulignant ainsi l'approche régionaliste de certains architectes d'opération. Ainsi, la photographie du groupe scolaire d'Hellieule (Saint-Dié), permet de témoigner de l'usage d'un matériau peu courant en couverture et en bardage : l'aluminium (Figure 42, p. 71).



Figure 42 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 834, Anonyme, Saint-Dié – Groupe scolaire d'Hellieule, septembre 1961.

Il faut également souligner l'attention portée à la mise en valeur du grès des Vosges (moellons massifs ou revêtements), qui apparaît systématiquement au premier plan (Figure 43 et Figure 44, p. 72).



Figure 43 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1302, ANONYME, Saint-Dié – Groupe scolaire d'Hellieule, maternelle, logement des instituteurs, juillet 1961.



Figure 44 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1315, ANONYME, Saint-Dié – École ménagère, mars 1962.

Seuls quelques chantiers expérimentaux sont abordés au sein des albums, à l'image de collège du Thillot (Figure 45, p. 73) ou de l'important reportage photographique consacré au quartier déodatien Saint-Roch. Ce dernier est l'opération la plus photographiée et la plus médiatisée de l'arrondissement de Saint-Dié²²⁴.



Figure 45 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1832-35, ANONYME, *Le Thillot – Collège d'enseignement secondaire*, 23 juin 1966.

²²⁴ Parmi les 37 photographies de chantier sur Saint-Dié, 32 sont dédiées au chantier du quartier Saint-Roch.

Il faut rappeler ici que le quartier Saint-Roch est un quartier d'extension réalisé pour compenser les pertes de logements après reconstruction (environ 25 %), à l'extrémité ouest de la ville. L'opération prévoit 730 logements comprenant 20 logements de première nécessité, 35 logements préfinancés et 300 logements réalisés grâce au secteur industrialisé et un bailleur HLM, ainsi que 150 logements répartis dans des immeubles individuels destinés à l'accession à la propriété²²⁵. Elle comptabilise donc un grand nombre de collectifs réalisés avec des procédés industrialisés.



Figure 46 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1390, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES VOSGES, *Saint-Dié – Secteur industrialisé (Vosges), Office public départemental d'HLM. Batiment collectif D et E, 1^{er} juillet 1957.*

²²⁵ AD 88, fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1387, *Notes sur le terrain saint Roch, Saint-Dié.*



Figure 47 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1383, Direction départementale des Vosges, *Saint-Dié – Secteur industrialisé (Vosges), quartier Saint Roch*, s.d.

De nombreuses photographies au sein des albums mettent en avant les systèmes de construction industrialisés et les machines et engins de chantier permettant d'y contribuer. Parfois, la grue de levage et l'engin de terrassement deviennent des éléments de composition des photographies (Figure 48 et Figure 49, p. 76). Ils exemplifient les gains de productivité et de rapidité souhaités avec la mise en œuvre des chantiers industrialisés.



Figure 48 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1875, ANONYME, Épinal – COPOFA, s.d.



Figure 49 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1373, ANONYME, Bulldozer à chenilles, 16 août 1956.

Un reportage se différencie de l'ensemble des photographies conservées. Il documente l'atelier de préfabrication installé sur le chantier du lycée de Bruyères réalisé en août 1964 par le service départemental des Ponts et Chaussées des Vosges. Les ouvriers coulent du béton au sein de moules permettant la réalisation de panneaux de façades standardisés (Figure 50 à Figure 56, p. 81 sq.).



Figure 50 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 313, SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, *Bruyères – Lycée, atelier de préfabrication*, 26 août 1964.



Figure 51 : AD 88, fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 313, SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, *Bruyères – Lycée, atelier de préfabrication*, 26 août 1964.



Figure 52 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 316, SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, *Bruyères – Lycée, atelier de préfabrication*, 26 août 1964.



Figure 53 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 319, Service départemental des Ponts et Chaussées, Bruyères – Lycée, atelier de préfabrication, 26 août 1964.



Figure 54 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 325, SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, Bruyères – Lycée, atelier de préfabrication, stock éléments de façade, 26 août 1964.



Figure 55 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 328, SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, *Bruyères – Lycée, atelier de préfabrication, stock de poutres préfabriquées*, 26 août 1964.



Figure 56 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 331, ANONYME, *Bruyères – Lycée*, 26 août 1964.

Pour les villages de l'arrondissement, ce sont surtout les modèles sériels qui sont photographiés, à l'image des habitations « type chalet » ou des immeubles préfinancés économiques comme les pavillons « le Vosgien » conçus par les architectes Lucien Toussaint et Michel Trefcon. Ces derniers prônent des techniques traditionnelles évoluées où – parmi la maçonnerie en moellons de pays – se distinguent quelques éléments architecturaux standardisés et préfabriqués de façon à accélérer les

chantiers. Pour les pavillons le Vosgien²²⁶, il s'agit par exemple des encadrements de fenêtres en béton, des menuiseries bois et du bloc cuisine. Certains de ces modèles-types destinés à être reproduits en série ont été primés par le MRU et la délégation départementale. C'est le cas du chalet de la famille Brice situé à Clairegoutte sur la commune de Fraize, dont la légende mentionne « Primé à 1 000 F, type F5 » (Figure 57 et Figure 58, p. 83).



Figure 57 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 834, ANONYME, Fraize, Clairegoutte – Maison BRICE, Arch. Toussaint-Trefcon. Primé à 1 000 F, type F5, 10 mai 1955.

²²⁶ Réalisés en une multitude d'exemplaires dans les communes de Saint-Léonard, Arnould, et Fraize à partir de 1950, ces pavillons appartiennent à l'opération préfinancée n° 9 et se déclinent en quatre types comportant deux à quatre chambres.



Figure 58 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1835, ANONYME, Anould – Immeuble préfinancé, Arch. Toussaint-Trefcon, s.d.

Les images de propagande de l'arrondissement de Saint-Dié

Il ressort de l'analyse des albums du MRU consacrés aux Vosges que les villages de l'arrondissement sont peu représentés et de manière très variable. Certains villages font l'objet de quelques clichés, tandis que d'autres sont à peine mentionnés. La situation semble différer ici du cas normand où Didier Mouchel précise que « les opérateurs, souvent à la demande des délégations locales, s'attachent à couvrir un maximum de réalisations même modestes dans chacun des départements normands ».

Pourtant, les édifices reconstruits dans les villages sont certes moins spectaculaires qu'à Saint-Dié, mais tout aussi représentatifs des efforts de reconstruction. Les quelques photographies existantes révèlent « la genèse d'un paysage fondamentalement nouveau et cependant extraordinairement banal²²⁷ », qui échappent aux vues habituelles de la cité moderne « entièrement vouée au culte de l'axe, en tant que principe ordonnateur de l'urbanisme²²⁸ ».

En général, ce sont les équipements publics et culturels qui sont privilégiés. Ainsi, une seule photographie a été prise à Gerbépal (Figure 59, p. 84) – il s'agit de l'école de Martimpré – tandis qu'à Jeanménil, deux

²²⁷ Dominique GAUTHEY, *op. cit.*

²²⁸ *Ibid.*

édifices ont été photographiés : l'église (Figure 60, p. 85) et le foyer rural. À Saint-Léonard, parmi les quatre photographies répertoriées, l'église semble avoir suscité peu d'intérêt. En revanche, trois modèles de pavillons ont été sélectionnés (Figure 61, p. 86).



Figure 59 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 914, ANONYME, Gerbépal – Bâtiments publics. Reconstruction. École de Martimpré, s.d.



Figure 60 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 60-129, ANONYME, Jeanménil – Église, 30 juin 1960.



Figure 61 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1562-3, ANONYME, Saint-Léonard – Pavillon Thomas (Arch. Piaget) primé à 600 F - Église de Saint-Léonard (Arch. Travaglini), 1961 1957.

La commune d'Anould a fait l'objet d'une sélection plus intéressante : les quinze photos conservées au sein de l'album témoignent d'une grande diversité de programmes et d'échelles. Les photographies les plus anciennes, réalisées en novembre 1952, montrent des fermes et des exploitations agricoles reconstruites rendant hommage à l'une des activités principales de la commune (Figure 62 et Figure 63, p. 88). Sur certaines, l'exploitant est mis en valeur ; il pose fièrement ou mène son bétail (Figure 64 et Figure 65, p. 89).



Figure 62 : AD 88, *Fonds de la Reconstruction dans les Vosges*, 1815 W 1838, ANONYME, Anould – Ferme, 14 novembre 1952.



Figure 63 : *Ibid.*



Figure 64 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1836, ANONYME, Anould – Ferme avec exploitant, s.d.



Figure 65 : *Ibid.*

Ensuite, les habitats groupés et immeubles collectifs attirent aussi l'attention du photographe puis des photothécaires (Figure 66 et Figure 67, p. 90). Cette dernière montre le seul petit collectif construit sur des dommages de guerre au sein de la commune. Il est réalisé par le bailleur Toit Vosgien.



Figure 66 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1638, ANONYME, Anould – Logements, s.d.



Figure 67 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1, ANONYME, Anould – Logements « Le Toit vosgien », août 1958.

Hormis les agriculteurs, quelques rares présences humaines figurent sur les photographies, mais elles sont pour la plupart très travaillées et témoignent d'une recherche de composition évidente²²⁹ (Figure 68, p. 91). La petite série de format carré réalisée à Anould au sein d'un groupe de logements paisibles, témoigne de cette recherche de « figurants » capables d'incarner la « joie de vivre » au sens du MRU. Trois clichés de la série ont été conservés au sein de l'album : le premier avec un véhicule à chevaux, le second avec une fillette et le dernier avec un duo d'enfants.



Figure 68 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1383, ANONYME, Sainte-Marguerite – Ballereau, septembre 1957.

²²⁹ Analyse existant également sur les photographies de l'Oise. Voir Alain de MEYÈRE & France POULAIN, *La reconstruction dans l'Oise, op. cit.*, p. 68.



Figure 69 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1831, ANONYME, Anould – Ensemble d'habitations non identifié, s.d.



Figure 70 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1832, ANONYME, Anould – Ensemble d'habitations non identifié, s.d.



Figure 71 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1833, ANONYME, Anould – Ensemble d'habitations non identifié, s.d.

Les photographies d'Anould n'échappent pas à la promotion de l'urbanisme moderne ou de ces préceptes architecturaux. Ainsi, le foyer rural (Figure 72, p. 94) et les papeteries du Souche (Figure 73 et Figure 74, p. 95) – deux réalisations aux accents modernistes – font partie de la sélection finale. Les édifices industriels et les édifices publics sont très souvent valorisés, mais ces deux édifices font l'objet d'un cadrage bien plus soigné et travaillé que celui de la mairie-école d'Anould, dont la mairie est coupée. Étrangement la mairie-école n'a pas fait l'objet d'un panorama, composé de deux photographies²³⁰.

²³⁰ Il est possible que le photographe n'ait pas compris ou jugé nécessaire d'intégrer la façade principale de l'édifice.



Figure 72 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 2, ANONYME, Anould – Foyer rural, 1^{er} juillet 1962.



Figure 73 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1839, ANONYME, Anould – Papeteries du Souche, s.d.



Figure 74 : *Ibid.* AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1839, ANONYME, Anould – Papeteries du Souche, s.d.

Certains choix de prises de vues sont étonnants et difficilement explicables sans archives écrites. Le village de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, qui ne fait pas l'objet d'un Plan de Reconstruction et d'Aménagement (PRA) et qui est composé d'une multitude de hameaux, a pourtant été photographié à cinq reprises. L'opérateur a choisi de dresser des panoramas de ce village reconstruit avec la montagne vosgienne en arrière-

plan. La première photographie montre l'église (non détruite) au milieu du village entourée de chalets reconstruits via un panorama idyllique qu'on peine à localiser dont la légende manuscrite au dos indique : « Fraize, Clefcy (?) » (Figure 75, p. 96). Un deuxième panorama montre également une vue d'ensemble au cœur de la montagne vosgienne, sans pour autant donner à voir les fermes reconstruites (Figure 76, p. 96).



Figure 75 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 223, ANONYME, Clefcy – Panorama, s.d.



Figure 76 : *Ibid.*

Si, dans ces deux premiers tirages, l'opérateur semble avoir succombé au décor de carte postale, les trois autres photographies réalisées durant le même reportage documentent des types particuliers de chalets standardisés appelés « maisons forestières » et reproduits en série au sein de la commune et de la vallée (Figure 77 à Figure 79, p. 97).



Figure 77 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 225, ANONYME, Clefcy – Maison forestière, s.d.



Figure 78 : AD 88, 1815 W 225, ANONYME, Clefcy – Maison forestière, op. cit.



Figure 79 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 380, ANONYME, Clefcy – Maison forestière reconstruite, constructions E et F, octobre 1953.

La ville de Saint-Dié est en revanche surreprésentée au sein des albums du MRU. On y retrouve les caractéristiques identifiées par des chercheurs ayant étudié d'autres régions ou d'autres parties du fonds MRU. De nombreuses photographies ont pour objet les tracés régulateurs et les grandes perspectives permises par le nouveau PRA. À Saint-Dié, c'est la rue Thiers qui joue ce rôle et sera photographiée sur une multitude de clichés. Les grandes opérations immobilières – à l'image des quartiers Kellerman et Saint-Roch – sont valorisées, mais peuvent aussi prétendre à d'autres prises de vue. L'album montre par exemple des vues aériennes éloignées ou des images de maquettes de concours. Enfin, les programmes publics de grande ampleur tout comme les réalisations utilisant un vocabulaire moderne sont photographiés de manière systématique (Figure 80 à Figure 84, p. 99 sq.).



Figure 80 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 153, ANONYME, Saint-Dié – Saint Dié, Saint Roch, août 1962.

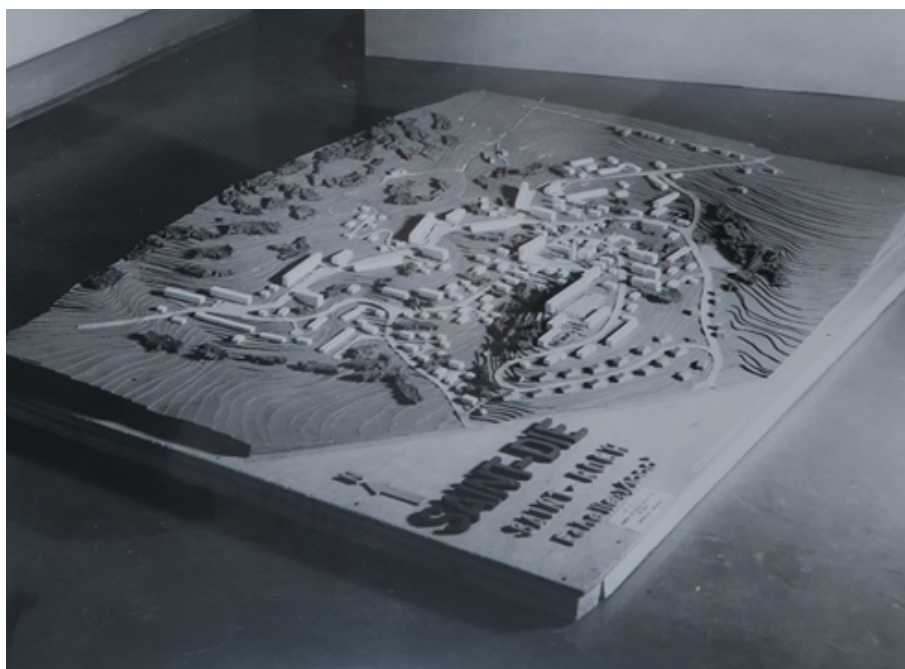


Figure 81 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 389, ANONYME, Saint-Dié – Saint Roch, 16 octobre 1956.



Figure 82 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1359, ANONYME, Saint-Dié – Maquette (Arch. Jean Parvé) Orphelinat, 1953.



Figure 83 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1355, ANONYME, Saint-Dié – Banque, 1953.



Figure 84 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1815 W 1356, ANONYME, *Saint-Dié – Reconstruction, bâtiment industriel, usine Claude et Duval (Arch. Le Corbusier)*, s.d.

LEÇONS CONSTRUCTIVES ET CAS DE RÉEMPLOI (RÉEMPLOI D'ÉDIFICES OU DE MATÉRIAUX)

Les architectures de la seconde Reconstruction de l'arrondissement de Saint-Dié témoignent d'une grande sophistication dans la mise en œuvre de leurs matériaux, malgré des moyens techniques et humains limités. En effet, l'indisponibilité de l'appareil industriel, très touché par les destructions de la Seconde Guerre mondiale, contraint les architectes à employer les matériaux disponibles sur place. En effet, la pénurie de charbon est responsable de la difficulté d'approvisionnement et de production des matériaux de construction : sans lui, pas de briques,

pas de tuiles, pas de ciment, pas de bois²³¹. Par ailleurs, les entreprises du secteur de la construction sont essentiellement des structures familiales qui disposent d'un personnel réduit et peu outillé²³². Les chantiers de fouille et de terrassement des fondations des immeubles construits dans le quartier Saint-Roch à Saint-Dié rendent bien compte du caractère archaïque de ce secteur d'activité : vers 1957-1958, les tranchées sont encore ouvertes à bras d'hommes avec un équipement rudimentaire – des pelles, des pics et des pioches sont les principaux outils qui permettent aux terrassiers de déblayer d'importants volumes de terre. Si quelques pelles mécaniques facilitent le déplacement de charges lourdes, elles restent cantonnées à des chantiers d'envergure. Toutefois, la grande qualité de mise en œuvre des matériaux et, de façon plus générale, celle de la construction des édifices reconstruits, est à relever. La *Charte de l'architecte* de 1945 encourage largement le recours aux matériaux naturels non transformés, ceux qui sont sauvés des déblaiements et ceux qui sont extraits à proximité des chantiers, qui constituent autant d'économies en main-d'œuvre, en transport et en charbon²³³.

Leur mise en œuvre avec des moyens limités fait écho à des préoccupations contemporaines liées à la baisse de la consommation énergétique, à la recherche de ressources constructives plus proches du chantier de construction et, de façon plus générale, à la sobriété de la construction.

Les auteurs de ce rapport ont défendu, dans un article à paraître, à quel point les édifices reconstruits dans l'arrondissement de Saint-Dié représentent une leçon constructive pour le XXI^e siècle²³⁴. Bien que l'analogie entre la Reconstruction et la crise climatique contemporaine ait ses limites propres, les solutions mises en place dans le premier cas ouvrent des pistes de réflexion pour la conception des architectures de notre temps. Le faible emploi d'outils mécanisés dans les années qui suivent la Libération n'empêche en rien la concrétisation d'une architecture soignée et bien construite et permet de relativiser le recours systématique

²³¹ André BIGARD, « Le problème des matériaux », in *L'Architecture d'Aujourd'hui* n° 2, août 1945, p. 81.

²³² Paul LANDAUER, « La SCIC, premier promoteur français des grands ensembles. 1953-1958 », in *Histoire urbaine* n° 3, vol. 23, 2008, p. 72 ; Yvan DELEMONTEY, *Reconstruire la France*, op. cit., p. 85.

²³³ MRU, *Charte de l'architecte*, Paris : Imprimerie nationale, 1945, p. 18.

²³⁴ Hugo STEINMETZ et al., « Leçons constructives de la Seconde Reconstruction. Valoriser la matérialité ordinaire et l'héritage contemporain de la pénurie dans l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges », in Christel PALANT-FRAPIER & Camille BIDAU (dirs.), *Architecture et urbanisme de la Seconde Reconstruction en France. Nouveaux regards, nouveaux terrains, nouveaux enjeux*, Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2025.

à d'importants engins de chantier. À une autre échelle, le recours à des matériaux industrialisés²³⁵, voire des produits industriels²³⁶ en complément de ressources locales constitue un chemin parcouru par des architectes soucieux de renouveler leurs pratiques et l'écriture de leurs édifices²³⁷.

Toutefois, deux différences majeures distinguent la période de la Reconstruction de celle contemporaine. D'une part, la pénurie caractéristique des années qui succèdent à la Libération est subie, tandis que la sobriété contemporaine est souhaitable, même si la diminution des ressources fossiles risque de conduire à terme à une situation semblable. D'autre part, la Reconstruction contribue à la reprise économique autant qu'elle en bénéficie : l'augmentation du revenu national est sans précédent dans l'histoire économique française²³⁸, ce qui participe de la hausse du niveau de vie moyen des citoyens. Aujourd'hui, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dépend directement d'une diminution de la consommation et de la production de matériaux. Les méthodes convoquées dans le cadre de la seconde Reconstruction méritent d'être mobilisées avec intelligence pour favoriser la production du cadre bâti contemporain avec des moyens qui, par nature, ne devraient pas cesser de diminuer.

À une autre échelle, les cas de réemploi d'édifices nous semblent aussi à souligner. À cet égard, le cas de l'école de Sagemont (Figure 85, p. 105), construite dans la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, nous semble tout à fait éclairant²³⁹. Avant la Seconde Guerre mondiale, cette école est constituée de deux volumes construits distincts. Un premier

²³⁵ Matériaux de base comme l'acier, le béton, la brique transformés ou standardisés via des procédés industriels.

²³⁶ Il s'agit de produits finis ou semi-finis, entièrement conçus par l'industrie pour répondre à un usage précis, souvent avec un haut degré de normalisation, de brevetabilité ou d'assemblage contrôlé. Ce sont des systèmes ou composants prêts à poser, dont la logique vient du monde industriel et non des savoir-faire artisanaux ou des matériaux bruts.

²³⁷ Voir par exemple la production du collectif d'architecture nancéien Studiolada, où le recours et la mise en œuvre de matériaux locaux ont été sanctionnés de quelques prix et ont été salués dans la presse spécialisée. Voir également Jean DETHIER, *Habiter la terre : l'art de bâtir en terre crue. Traditions, modernité et avenir*, Paris : Flammarion, 2019, 511 p ; Dominique GAUZIN-MÜLLER (dir.), *TerraFibra architectures*, Paris : Pavillon de l'Arsenal, 2021, 335 p.

²³⁸ Maurice PARODI et al., *L'économie et la société françaises au second XX^e siècle. Tome I. Le mouvement long*, Paris : Armand Colin, coll. « U », 1995, p. 386 sq.

²³⁹ Voir notamment la fiche consacrée à l'édifice réalisée dans le cadre de l'étude historique et architecturale livrée en 2019.

corps de bâtiment abrite une salle de classe pour les filles et un appartement. Un second corps abrite l'appartement de l'instituteur et les ateliers. À l'issue de la guerre, le premier est en ruine tandis que le second peut être réutilisé. Les Conseils municipaux des communes de Ban-sur-Meurthe et de Clefcy décident alors de reconstruire un édifice plus grand et concentrent les crédits des dommages de guerre sur le bâtiment à réhabiliter²⁴⁰. Les architectes communaux Lucien Toussaint et Michel Trefcon succèdent à l'architecte en chef Georges Michau et proposent un avant-projet le 21 mai 1951. La préservation des murs maçonnes de l'ancienne école constitue l'orientation principale de leur démarche, ce qui constitue un cas original de réhabilitation. La mise en œuvre de béton armé dans les planchers, les escaliers, les ossatures des châssis et les reprises des maçonneries permet de mettre en valeur les traces du bâtiment primitif et d'affirmer l'horizontalité de la nouvelle école.



Figure 85 : Photographie Jade BERGER, Ban-sur-Meurthe-Clefcy - Ancienne école de Sachemont, 2019.

L'église d'Anould procède du même parti de réemploi de la structure maçonnée existante. Construite sur les hauteurs du village en 1826, elle est incendiée par les Allemands dans la nuit du 17 novembre 1944. Le clocher est totalement détruit jusqu'aux fondations, tandis que certains murs de la nef restent debout et résistent à l'incendie²⁴¹. À l'issue d'une expertise menée par les services du MRU pour évaluer les dommages

²⁴⁰ AM BSMC, Fonds de la Reconstruction, 1R1, ANONYME, *Courrier adressé par le service BOC au maire de Clefcy*, 25 janvier 1947.

²⁴¹ AM A, Fonds de la Reconstruction, B44 B1, ANONYME, *Retranscription du discours de M. le Maire d'Anould lors de l'inauguration de l'église*, 30 mars 1969.



Figure 86 : Photographie Jade BERGER, *Église de Anould*, 2019.

de guerre, ce sont environ 45 % des vestiges de la nef, du chœur et de la sacristie qui peuvent être sauvegardés. En revanche, le clocher et les deux premières travées doivent être démolis²⁴². Le projet proposé par l'architecte François Boleslas de Jankowski est validé par le Conseil municipal d'Anould le 6 octobre 1960²⁴³, mais il est refusé par la commission d'Art Sacré qui le juge trop banal d'un point de vue architectural, du fait de la contrainte provoquée par le réemploi des murs existants qui paralysent l'architecte²⁴⁴.

In fine, le permis de construire est approuvé par le MRU le 2 octobre 1963²⁴⁵ et l'église est inaugurée le 30 mars 1969. Si le réemploi des murs gouttereaux nord et Sud permet à l'édifice de conserver ses proportions en plan et sa composition primitive, des ajouts sont opérés par François Boleslas de Jankowski. La charpente en chêne, disparue dans l'incendie, est remplacée par une charpente métallique qui autorise une portée plus importante et le chœur est couvert par une voûte en cul-de-four. Si des portiques en béton armé accolés aux murs nord et sud étaient prévus

²⁴² AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W782, HEFTRE, *Lettre du Directeur de service BOC au Maire de Anould*, 11 octobre 1952.

²⁴³ AM A, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, B44, ANONYME, *Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal d'Anould*, 6 octobre 1960.

²⁴⁴ AD 88, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 1152W782, ANONYME, *Procès-verbal de la réunion du Conseil départemental des bâtiments civils*, 27 février 1961.

²⁴⁵ AD 88, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 1152W782, ANONYME, *Arrêté du ministère de la Reconstruction et du Logement d'accord de permis de construire*, 2 octobre 1963.

pour reprendre les charges de la couverture, ils sont abandonnés au vu de la solidité des maçonneries conservées²⁴⁶.

FOCUS : L'ATELIER LOIRE ET LA TECHNIQUE DE LA DALLE DE VERRE

Après la Seconde Guerre mondiale, l'art du vitrail religieux connaît de profondes mutations artistiques, en lien avec l'évolution des mentalités et la réforme conciliaire de Vatican II. Des artistes et des maîtres verriers expérimentent de nouvelles formes, tantôt figuratives mais stylisées, tantôt abstraites, libérant le vitrail de son rôle traditionnel de diffusion des scènes de la vie religieuse. Par ailleurs, la technique de la dalle de verre, largement employée dans les Vosges par le peintre verrier Gabriel Loire (1904-1996), offre de nouvelles possibilités d'expression au vitrail, que ne permettait pas le vitrail au plomb. Grâce à l'utilisation de la dalle de verre, qui se compose de blocs de verre taillés sertis dans un joint de ciment, le vitrail devient un élément architectural à part entière, un véritable panneau mural, produisant des effets de couleurs, de matières et de lumières inédits pour l'époque.



Figure 87 : Photographie Lucile PIERRON et GALERIE DU VITRAIL (Chartres), *Étapes de fabrication de la dalle de verre*, s.d.

La technique de fabrication de la dalle de verre se décline en trois étapes principales : 1. Le dessin et le report sur le carton ; 2. La taille de chaque pièce selon les calibres notamment à l'aide de la marteline (à la différence du vitrail au plomb, c'est la matière du verre et la résistance propre à chaque dalle qui déterminent le résultat final) ; 3. le montage : les pièces sont alors décapées puis positionnées sur un lit de sable en attente du sertissage. Un mélange de ciment, de sable et de résine est coulé entre les morceaux de verre. La surface visible est bien nettoyée. Un temps de séchage est nécessaire (environ 24h). Le vitrail peut alors être levé.

Dans l'arrondissement de Saint-Dié, les verrières des églises de Saulcy-sur-Meurthe et Anould en offrent des exemples intéressants signés de l'atelier Loire installé près de Chartres, l'un des plus importants de la période des Trente Glorieuses, en France comme à l'étranger.

²⁴⁶ AD 88, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – Devis descriptif général résumé*, op. cit.

Créateur prolifique, Gabriel Loire réalise au cours de sa carrière des vitraux pour plus de mille édifices dans le monde. Il conçoit en Lorraine une centaine de projets, correspondant majoritairement à des créations destinées aux églises endommagées par le conflit de la Seconde Guerre mondiale. Avec ses 103 réalisations, soit 18 % de la production nationale de l'atelier, la Lorraine se place au deuxième rang des régions qui comptent le plus de projets conçus et exécutés par Gabriel Loire, derrière la Normandie. Son œuvre lorraine se concentre pour l'essentiel dans le département des Vosges, où l'on recense soixante-huit réalisations, soit 66% de sa production sur le plan régional et près de 15% sur le plan national²⁴⁷. La carrière artistique de Gabriel Loire dans les Vosges correspond cependant à une facette peu connue de son travail, dont la pratique reste principalement associée à ses réalisations étrangères : Allemagne (Berlin, Église du Souvenir du Kaiser Wilhelm, 1959-1961), Maroc (Casablanca, Église Notre-Dame-de-Lourdes, 1955-1956), Japon (Hakonen, Musée National d'Art Moderne, Tour de la Symphonie, 1973-1974), États-Unis (Stamford, First Presbyterian Church, 1955-1957 ; Miami, Bacardi Rum Building, 1974-1975 ; Dallas, Thanksgiving Square Chapel, 1976), etc.

²⁴⁷ Statistiques établies par Lucile PIERRON d'après Nathalie LOIRE, *Inventaire complet des vitraux de Gabriel Loire par pays*, janvier 1996.

Saulcy-sur-Meurthe, église Saint-Jean-Baptiste

L'histoire de la série de vitraux réalisés entre 1962 et 1963 pour l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe remonte à 1957, à la suite de la visite de Gabriel Loire à l'agence parisienne de François Boleslas de Jankowski. Si les archives conservées à l'atelier Loire ne permettent malheureusement pas de connaître le contexte et l'objet précis de cette rencontre, une lettre datée du 15 octobre 1957, adressée au maître verrier, signale l'intérêt de l'architecte pour l'une de ses créations achevée trois ans auparavant : l'ensemble verrier de l'église Sainte-Marie-Médiatrice-de-Toutes-les-Grâces située dans le 19^e arrondissement à Paris, œuvre de l'architecte Henri Vidal (1895-1955). Dans ce courrier, il fait également part de son souhait d'intégrer à la reconstruction de l'église de Saulcy-sur-Meurthe, un programme verrier qui s'inscrit dans la même lignée artistique²⁴⁸. L'artiste s'attèle à la réalisation de premières esquisses colorées et soumet à l'architecte reconstruteur deux premiers devis en 1958 et 1960, finalement annulés et remplacés par un troisième daté du 25 avril 1962. Ce devis prévoit « l'exécution de vitraux en dalles de verres taillés sertis de ciment²⁴⁹ » correspondant à une surface totale de 95,65 mètres carrés²⁵⁰ (Figures 67 et 68). Quelques mois plus tard, le 18 juin 1962 alors que la première pierre de l'église vient d'être posée²⁵¹, un marché de gré à gré est passé entre l'artiste et la commune de Saulcy-sur-Meurthe représentée par le maire de l'époque, M. René Vaucourt. Ce document précise notamment les conditions de fabrication des panneaux verriers :

Les vitraux seront exécutés par panneaux de 0,50 m x 0,60 m ou multiples de ces dimensions et 0,50 m x 0,50 m pour ceux de la rosace. Trois compositions originales sont prévues : une pour les grandes baies quintuples du chœur ; une pour les baies triples de la nef ; une pour les baies simples du baptistère. – Les autres vitraux seront à répétitions, mais avec colorations variées. – Tous les vitraux seront posés en feuillures réservées par le maçon, avec joints plastiques au pourtour et scellements

²⁴⁸ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Lettre adressée à Gabriel Loire*, 15 octobre 1957.

²⁴⁹ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, GABRIEL LOIRE, *Devis soumis à François Boleslas de Jankowski*, 25 avril 1962.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ La cérémonie de la pose de la première pierre a lieu le 3 juin 1962. D'après les Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, GABRIEL LOIRE, *Lettre adressée à François Boleslas de Jankowski*, 19 juin 1962.

au ciment. Les panneaux seront armés suivant besoins, par les soins du maître verrier²⁵².

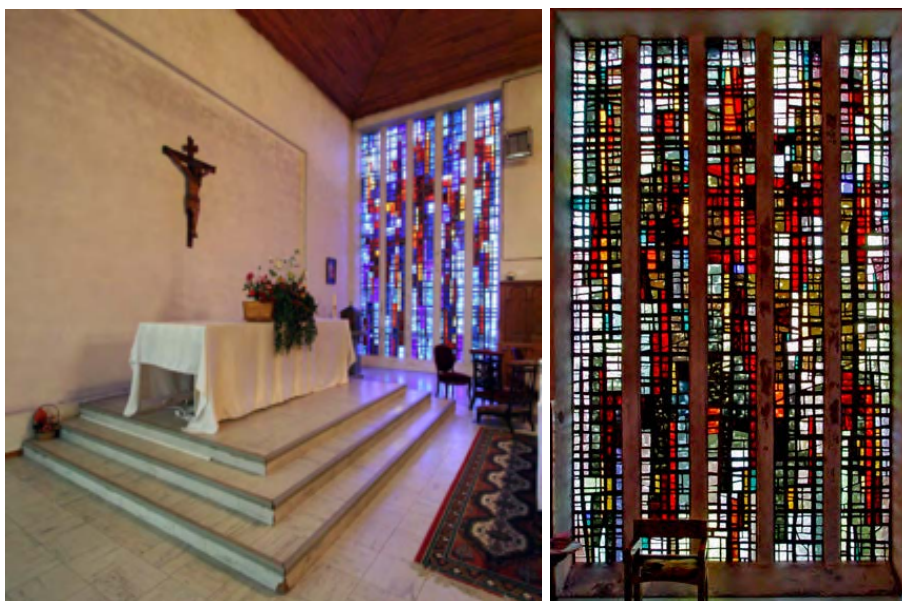


Figure 89 : Photographie Lucile PIERRON, Saulcy-sur-Meurthe (Vosges), église Saint-Jean-Baptiste.

À gauche : vue vers le sanctuaire, généreusement éclairé par de larges verrières latérales exécutées en dalles de verre en 1963 par Gabriel Loire, 2016.

À droite : vue vers la verrière côté Nord de l'abside. Arch. F.-B. de JANKOWSKI / Art. G. LOIRE, 2016.



Figure 88 : Photographie Lucile PIERRON, Saulcy-sur-Meurthe (Vosges), église Saint-Jean-Baptiste : vue vers les fonts baptismaux, qui se développent à partir d'un plan circulaire. Arch. F.-B. de JANKOWSKI / Art. G. LOIRE, 2016.

²⁵² Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, « Stipulations particulières », *Traité de gré à gré entre la commune de Saulcy-sur-Meurthe et Gabriel Loire concernant la fourniture de la pose de vitraux d'art pour l'église communale*, 18 juin 1962.

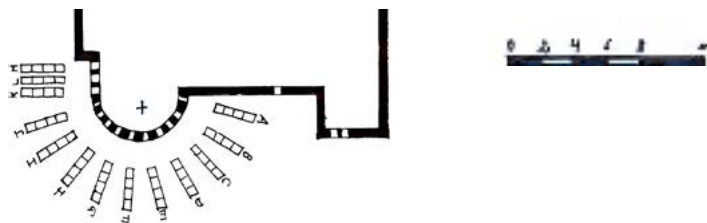


Figure 90 : Lucile PIERRON, *Saulcy-sur-Meurthe (Vosges), église Saint-Jean-Baptiste : plan schématique du baptistère, redessiné à partir du plan schématique de disposition des vitraux, d'après AN, Fonds des dossiers des dommages de guerre traités sur le plan national, 19870461-43. DG 5438, F.-B. de JANKOWSKI, Église de Saulcy-sur-Meurthe, 5 mai 1961.*

Le 22 mars 1963, le maître verrier reçoit une commande complémentaire concernant la « fourniture de trois châssis supplémentaires à poser au pourtour de la porte d'entrée du rez-de-chaussée entre la tour du clocher et le dégagement entre tour et nef²⁵³ ». Au total, ce seront des verrières destinées à 27 baies correspondant à une surface de 97 mètres carrés²⁵⁴ qui seront exécutées à l'atelier Loire entre 1962 et 1963²⁵⁵. L'année suivante, l'église est consacrée²⁵⁶.

La collaboration entre l'architecte et le maître verrier se poursuit après la réception définitive²⁵⁷ des verrières de l'église Saint-Jean-Baptiste datée du 15 janvier 1965²⁵⁸ par un autre chantier de reconstruction mené sous la direction de François Boleslas de Jankowski, l'église Saint-Antoine d'Anould qui s'impose, par ailleurs, comme la dernière réalisation de Gabriel Loire dans les Vosges et plus largement en Lorraine.

²⁵³ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Lettre adressée à Gabriel Loire*, 9 septembre 1963.

²⁵⁴ Nathalie LOIRE, 1996, *op. cit.*

²⁵⁵ D'après les dates portées sur les verrières.

²⁵⁶ L'église est consacrée le 11 octobre 1964. D'après les Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, GABRIEL LOIRE, *Lettre adressée à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe*, 2 octobre 1964.

²⁵⁷ Notons que la réception provisoire « des travaux de fourniture et pose des vitraux en dalles de verre éclatées, enrobées de ciment », a lieu un an auparavant, le 14 janvier 1964.

²⁵⁸ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, COMMUNE DE SAULCY-SUR-MEURTHE, *Procès-verbal de réception définitive « des travaux de fourniture et pose des vitraux en dalles de verre éclatées, enrobées de ciment »*, 15 janvier 1965.

Anould, église Saint-Antoine

Le 9 février 1965, soit quelques semaines seulement après l'inauguration de la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, Jankowski écrit à Gabriel Loire au sujet de l'église voisine Saint-Antoine d'Anould datée de 1828²⁵⁹ et détériorée en 1944, dont il considère la reconstruction comme « une nouvelle occasion de travailler [avec l'artiste]²⁶⁰ » :

La reconstruction de l'église d'Anould a démarré début juin 1964 et j'espère que nous pourrons envisager l'étude des vitraux dans le courant de cette année²⁶¹.

Dès le lendemain, Gabriel Loire témoigne de l'intérêt qu'il porte à ce chantier²⁶², pour lequel il avait d'ailleurs déjà établi un devis en décembre 1960²⁶³ à la demande de l'architecte. Cette première estimation concernait la fourniture et la pose de vingt-sept panneaux en dalles de verre, d'après l'avant-projet de reconstruction dressé par l'architecte en mars 1960 et rectifié en septembre de la même année²⁶⁴. Le projet définitif, approuvé en juin 1963²⁶⁵, concerne la reconstruction partielle de l'église sur les hauteurs du village et à proximité du cimetière, à l'emplacement de l'ancien édifice endommagé²⁶⁶. Durant l'hiver 1965, Gabriel Loire propose à l'architecte des esquisses colorées en vue de l'exécution des vitraux, sans être par ailleurs officiellement mandaté par la commune en tant que maître d'ouvrage. Tandis que l'iconographie du chœur demeure tout à fait traditionnelle, celle de la nef propose un

²⁵⁹ Inventaire général du patrimoine culturel – Site de Nancy, dossier « Anould ».

²⁶⁰ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Antoine d'Anould, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Lettre adressée à Gabriel Loire*, 9 février 1965.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Antoine d'Anould, GABRIEL LOIRE, *Lettre adressée à François Boleslas de Jankowski*, 10 février 1965.

²⁶³ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Antoine d'Anould, GABRIEL LOIRE, *Devis adressé à François Boleslas de Jankowski*, 13 décembre 1960.

²⁶⁴ Voir AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – Avant-projet de reconstruction de l'église (plans, coupes, façades et perspectives)*, mars 1960.

²⁶⁵ Voir AN, fonds des dossiers de dommages de guerre traités sur le plan national, 19870461-42, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – projet de reconstruction de l'église (plans, coupes, façades et perspectives)*, 31 octobre 1961 (mod. 15 fév. 1963), approuvé en juin 1963.

²⁶⁶ AD 88, Fonds de la reconstruction dans les Vosges, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – devis descriptif général – résumé de la reconstruction de l'église*, 25 avril 1963, p. 1.

cheminement spirituel plus original, à travers des représentations à la fois symboliques et abstraites (Figure 91 et Figure 92, p. 113).

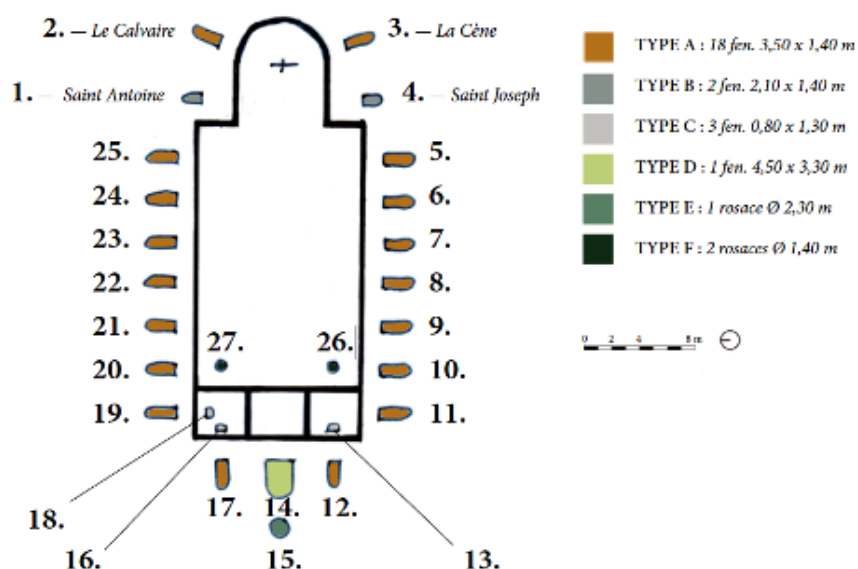


Figure 91 : Dessin Lucile PIERRON, Anould (Vosges), église Saint-Antoine : plan schématique de la disposition des vitraux, avec indications des six types et principaux motifs iconographiques, d'après le plan réalisé par Gabriel Loire en novembre 1960, mis à jour en novembre 1965 et modifié en décembre 1966 (Arch. de l'atelier Loire, Lèves, dossier « Anould »). Arch. F.-B. de JANKOWSKI / art. G. LOIRE, 2017.

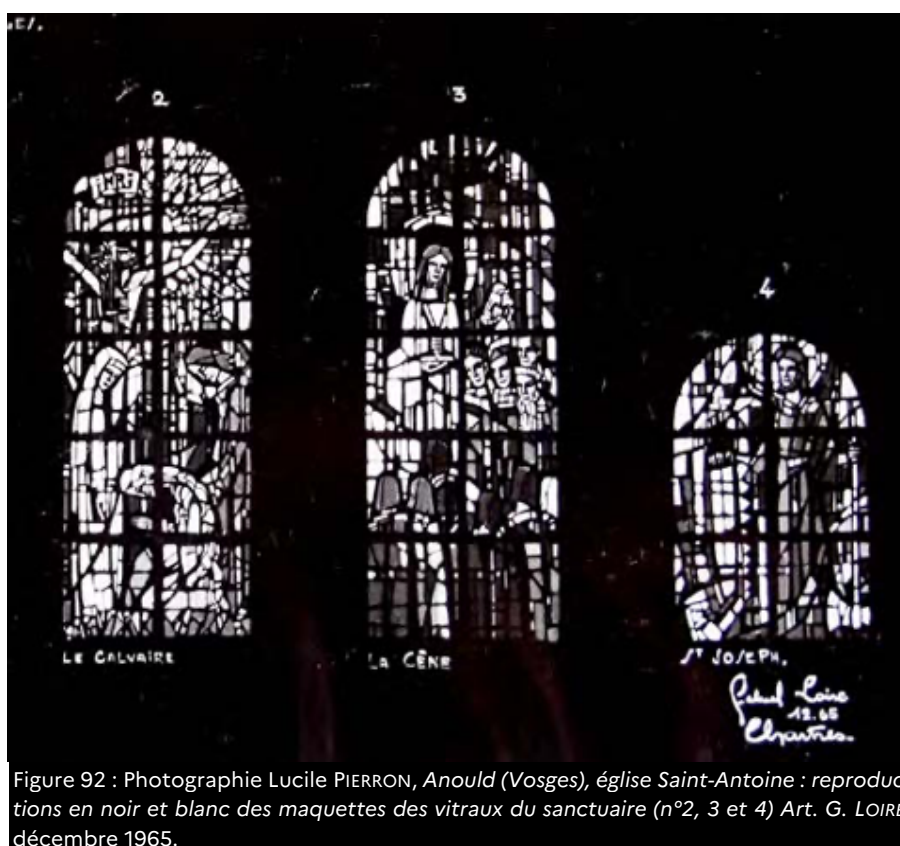


Figure 92 : Photographie Lucile PIERRON, Anould (Vosges), église Saint-Antoine : reproductions en noir et blanc des maquettes des vitraux du sanctuaire (n°2, 3 et 4) Art. G. LOIRE, décembre 1965.

Lors du concours organisé à Anould le 10 août 1966, le projet de Gabriel Loire remporte la majorité des suffrages – quatre voies sur sept dont celles de Messieurs Bodin et Hefre, respectivement architecte départemental et représentant du Directeur départemental de la Construction au ministère de la Reconstruction et du Logement (MRL)²⁶⁷, dont la participation avait été vivement souhaitée par Jankowski. Conçues suivant la proposition artistique établie par Loire en 1965, les vingt-sept verrières en dalles de verre correspondant à une surface verrière totale de 108 m² sont achevées au printemps 1967 et réceptionnées le 9 mai 1968 (Figure 93 et Figure 94, p. 115). L'histoire de la reconstruction de l'église Saint-Antoine s'achève le 30 mars 1969, date de sa consécration.

²⁶⁷ Archives de l'atelier Loire (Lèves), ANONYME, *rapport intitulé « Réunion du jury de concours pour la fourniture et la pose de 27 vitraux d'art pour l'église d'Anould. Lot n° 13 »*, Commune d'Anould, s.d.



Figure 93 : Photographie Lucile PIERRON, Anould (Vosges), église Saint-Antoine : vue d'une verrière en dalle de verre (type A) conçue par Gabriel Loire pour la nef. Arch. F.-B. de JANKOWSKI / Art. G. LOIRE, s.d.



Figure 94 : Photographie Lucile PIERRON, Anould (Vosges), église Saint-Antoine : vue d'une verrière en dalle de verre de type A représentant le Calvaire conçue par Gabriel Loire pour l'abside. Arch. F.-B. de JANKOWSKI / Art. G. LOIRE, 2016.

Ce chantier, quoique modeste dans la carrière de Gabriel Loire, illustre néanmoins la forte contribution des architectes, en l'occurrence Jankowski à la réputation de l'artiste dans les Vosges et plus largement en Lorraine.

En outre, la série des verrières pour la nef de l'église Saint-Antoine rend compte, à l'instar des créations pour La Bresse, Saulcy-sur-Meurthe et bien sûr Épinal, de la radicalisation formelle du style de Gabriel Loire amorcée à la fin des années 1950. La permanence des vitraux à personnages, combinés à des compositions symboliques et géométriques, permet également de balayer les principales étapes de maturation de la pensée de Gabriel Loire en matière d'art du vitrail, de ses premières commandes figuratives, encore tributaires de la tradition du vitrail académique jusqu'aux créations exploratoires exécutées en dalle de verre.

PARTIE 3 : INNOVATIONS TYPOLOGIQUES

DE NOUVEAUX CENTRES-BOURGS :

LA SYSTÉMATISATION DU CENTRE ADMINISTRATIF

Le rôle des architectes de la reconstruction

Les architectes qui participent à l'œuvre de la Reconstruction jouent un rôle en faveur de l'intérêt collectif du pays. Comme le précise la *Charte de l'architecte* de 1945, la profession d'architecte est « élevée à une sorte de mandat public²⁶⁸ » valable pour toutes les opérations relatives à la Reconstruction. Le MRU fixe la répartition territoriale des architectes dans l'ensemble des départements français dans un esprit de coordination des activités et d'efficacité des interventions. Si les sinistrés peuvent choisir leur architecte, leur choix reste limité parmi la liste d'agrément de chaque département. Il en va de même pour les constructions conduites par l'État ou par les collectivités territoriales. L'affectation territoriale est réalisée par les services du MRU en lien avec le Conseil national de l'Ordre des Architectes en fonction du volume de travaux à réaliser dans chaque département²⁶⁹. À ce titre, la charte limite le volume des travaux que chaque architecte peut réaliser afin d'interdire toute forme d'affairisme et d'enrichissement sur la détresse des sinistrés. Dans le cas où la reconstruction de certains édifices d'envergure conduit à dépasser le volume de travaux autorisés, la charte dispose que l'architecte en charge du chantier peut s'adjoindre un confrère de son choix à la condition qu'il soit aussi agréé. Cette formule de travail en équipe est envisagée pour que de jeunes architectes puissent travailler avec des confrères plus confirmés, profiter de leur expérience et ainsi assurer le démarrage de leurs agences²⁷⁰.

La reconstruction est conduite dans un esprit de discipline et de hiérarchie et à chaque moment de l'acte architectural correspond un intervenant particulier dont les responsabilités vont en décroissant : urbaniste, architecte en chef, architecte de secteur et, *in fine*, architecte d'opération.

L'urbaniste est chargé de la réalisation du plan d'aménagement et de reconstruction (PRA). C'est lui qui fixe les gabarits, les règles de prospects, les matériaux ou la volumétrie dans chaque partie de la commune. Un architecte en chef est placé à la tête des opérations de

²⁶⁸ MRU, *Charte de l'architecte*, *op. cit.*, p. 4.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 6.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 8.

reconstruction dans une même ville : il pilote l'activité de tous les architectes appelés à y proposer un projet. Son rôle consiste à orienter et à discipliner les projets de ses confrères : il devient le responsable de l'esthétique communale. L'architecte de secteur joue le même rôle que l'architecte en chef, mais à l'échelle réduite du quartier ou d'un ensemble d'édifices. Les architectes d'opération sont ceux qui conçoivent l'édifice et gèrent son chantier. Dans certains cas, la charte précise que si l'urbaniste en charge du PRA est un architecte de grand talent, il pourra obtenir la mission d'architecte en chef : les deux missions peuvent alors se compléter, mais ce n'est pas systématique.

Le rôle de l'architecte en chef est le suivant : il détermine les capacités d'habitation de la zone dont il a la charge et fixe, grâce à l'analyse de la ventilation de la population sur le territoire, la proportion des espaces libres et bâtis, l'épannelage des édifices et la voirie. Il détermine le caractère à donner aux groupements à reconstruire, qu'il s'agisse de villages, de quartiers d'agglomérations ou de zones industrielles, par exemple. Cela revient à dire qu'il fixe les dispositions architecturales et urbaines en matière d'ordre continu ou discontinu, de matériaux, de composition, de volumétrie des toitures, etc. Il conseille ses confrères agréés dans le cadre de leur éventuel groupement en équipes opérationnelles et gère leurs différends, mais il conseille aussi les sinistrés pour les aider à choisir leurs architectes d'opération. Il s'assure également que les missions confiées aux architectes d'opérations sont réparties équitablement entre eux. À une échelle plus large, sa mission consiste à faire en sorte que les travaux exécutés le soient dans un esprit de rapidité et d'économie : la recherche de standardisation et de normalisation est une tâche centrale qui lui échoit. Il peut ainsi préconiser, dans les villes, dans les bourgs et dans les villages qu'il gère, le recours aux mêmes types d'éléments constructifs comme les poutres, les briques, les moellons. Il supervise le travail des architectes des différents secteurs et vise les permis de construire soumis par les architectes d'opérations. Il peut par ailleurs assurer des missions d'architecte d'opération, c'est-à-dire assurer la construction d'édifices particuliers. Dans ce cas, il devient automatiquement chef de secteur pour les zones dans lesquelles il réalise les édifices²⁷¹.

L'architecte chef de secteur précise, dans la zone qu'il pilote, les disciplines d'architecture et d'urbanisme édictées par l'architecte en chef. Il dessine, sur les plans des masses bâties, les esquisses des îlots à recons-

²⁷¹ *Ibid.*, p. 10-12.

truire, l'aménagement des espaces libres qu'ils doivent comporter l'aspect des façades extérieures et leur composition, la nature des matériaux et les éléments décoratifs attendus. Il participe aux opérations de remembrement en lien étroit avec les associations syndicales. Il pilote et contrôle les projets menés par les architectes d'opération et en rend compte à l'architecte en chef, il coordonne l'action des entreprises de construction et participe à l'établissement des procès-verbaux de réception des immeubles rebâties. L'architecte de secteur a la responsabilité de l'esthétique, du respect des servitudes et de la bonne conduite des travaux dans les secteurs dont il a la charge et il peut devenir par ailleurs architecte d'opération dans n'importe quel secteur, qu'il en ait la charge ou non²⁷².

L'architecte d'opération est celui qui assure la conception des édifices et la conduite des chantiers : c'est le bâtisseur qui exerce ses missions conformément à ses devoirs d'architecte. Il soumet ses projets aux règlements d'urbanisme édictés par l'architecte en chef et l'architecte de secteur et aide son client à établir son programme particulier avant de le transcrire sous forme d'esquisse. Il gère ensuite les marchés de travaux, la direction du chantier et le règlement des factures²⁷³.

Une telle organisation vise principalement à assurer une coordination et une harmonie d'ensemble pour la commune à reconstruire cependant que chaque quartier et chaque secteur doit trouver une forme de singularité architecturale et urbaine.

Architecte	Commune
François Boleslas de Jankowski	Anould
Aucun	Ban-sur-Meurthe-Clefcy
François Boleslas de Jankowski	Gerbépal
Jean Mougenot	Jeanménil
François Boleslas de Jankowski	Saint-Léonard
Georges Michaud et Raymond Malot	Saint-Dié
François Boleslas de Jankowski	Saulcy

²⁷² *Ibid.*, p. 12-13.

²⁷³ *Ibid.*, p. 13-14.

Le plan de reconstruction et d'aménagement

Les destructions par faits de guerre laissent nombre de villages de l'arrondissement de Saint-Dié dans un état de ruine totale. Le Plan de Reconstruction et d'Aménagement (PRA) devient l'outil privilégié pour remodeler, parfois en profondeur, le tissu des communes ravagées. Dressés par des architectes agréés par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), ces documents font figurer les périmètres de reconstruction, de remembrement et de compensation, mais intègrent aussi le dessin de la voirie et le remembrement parcellaire le cas échéant.

Le principe du PRA est instauré par la loi sur l'urbanisme du 15 juin 1943. Ce document d'urbanisme fixe le tracé des voies et les éventuelles modifications apportées à la trame existante autant qu'il oriente l'apparence, la composition ou la volumétrie des architectures à reconstruire. En outre, il fixe les différents secteurs en fonctions des activités qui y sont autorisées. Le PRA constitue la première étape du processus administratif de la Reconstruction et sa réalisation est rendue indispensable pour que la commune sinistrée puisse obtenir les dommages de guerre de la part de l'État. Si les services centraux du MRU nomment unilatéralement les urbanistes en charge de la réalisation de ces documents dans les premiers temps de la Reconstruction, les municipalités concernées par les projets sont rapidement intégrées au processus de décision²⁷⁴.

Anould

Dans la commune d'Anould, c'est l'architecte parisien François Boleslas de Jankowski qui est chargé par le MRU du projet de reconstruction et d'aménagement. L'avant-projet qu'il soumet est validé le 11 juin 1945 par le Conseil municipal²⁷⁵ ; il doit permettre de faciliter la circulation dans la commune autant que l'amélioration des services et de l'habitat. *In fine*, la structure urbaine est peu modifiée : les voies sont élargies, les services et les activités économiques sont regroupés et des zones industrielles et d'habitat sont planifiées en périphérie de la commune. Un arrêté préfectoral approuve le PRA le 11 octobre 1948, après quelques

²⁷⁴ Patrice GOURBIN, *La reconstruction du bâti agricole dans le Calvados après la Seconde guerre mondiale*, Caen : Société des antiquaires de Normandie, coll. « Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie », 2024, p. 103.

²⁷⁵ AN, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 19900181-207, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Rapport justificatif du projet de reconstruction et d'aménagement d'Anould*, s.d.

modifications demandées par le Conseil municipal d'Anould²⁷⁶, qui souhaite la reconstruction de l'église à son emplacement initial, la suppression de l'obligation de la construction selon un ordre continu dans le centre et l'agrandissement de la zone dédiée à la cité du Souche.

Jankowski délimite trois secteurs principaux dont le développement architectural et urbain doit être encadré : la Hardalle, la Barrière et le Souche. Les deux premiers secteurs constituent le cœur de la commune et regroupent les activités commerciales et les services publics tandis que le troisième tire profit du développement de l'activité des papeteries. À la Hardalle, l'architecte prévoit une grande place publique bordée par le groupe scolaire, le local des pompiers avec son beffroi, le foyer rural, la poste et quelques commerces²⁷⁷. Cependant, les inspecteurs d'académie refusent le terrain proposé pour la construction du groupe scolaire, ce qui conduit l'architecte à reprendre son projet²⁷⁸.

²⁷⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 229, ANONYME, *Arrêté portant sur l'approbation du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune d'Anould*, 11 octobre 1948.

²⁷⁷ AN, 19900181-207, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Rapport justificatif du projet de reconstruction et d'aménagement d'Anould*, *op. cit.*

²⁷⁸ AM A, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, B41, ANONYME, *Courrier de M. le Maire d'Anould à M. le Député*, s.d.



Figure 95 : Le PRA d'Anould. AN, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 19900181-207, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – Plan d'aménagement et de reconstruction*, 21 janvier 1947.

Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Le cas de la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy est original dans le corpus étudié : en raison de leur caractère discontinu, ces deux communes²⁷⁹ sont reconstruites sans plan d'ensemble ni urbaniste en chef : aucun PRA ne guide les projets de reconstruction ou n'oriente les règles esthétiques et de composition des édifices. Il en va de même pour le partage du sol : aucun projet de remembrement, de rationalisation foncière ou de régularisation du centre bourg n'est opéré. La plupart des édifices détruits sont reconstruits à leur emplacement initial par l'un des douze architectes qui interviennent dans la commune. Cependant, leurs

²⁷⁹ Les communes de Ban-sur-Meurthe et de Clefcy fusionnent en 1995.

projets sont soumis à l'aval de Georges Michau, l'architecte en chef de l'arrondissement, avant d'être entièrement gérés par l'association syndicale de reconstruction du canton de Fraize. Cette dernière propose au sinistré un architecte d'opération, gère les procédures administratives et financières du dossier et contrôle le chantier.

Gerbépal

Le PRA de Gerbépal, approuvé et déclaré d'utilité publique le 10 octobre 1947²⁸⁰, est confié à François Boleslas de Jankowski. Le projet que l'architecte présente au Conseil municipal modernise, améliore et sécurise la traversée du village autant qu'il décongestionne le centre-bourg cependant qu'il conserve l'aspect compact caractéristique de Gerbépal. Profitant des destructions importantes dans le village, Jankowski imagine regrouper les services publics, les commerces voire des hôtels-restaurants autour d'une grande place implantée devant l'église communale. L'architecte imagine un espace public planté d'arbres et bordé au nord-ouest par des constructions en ordre continu afin de favoriser la densité et l'homogénéité du centre de Gerbépal. Finalement, cette obligation n'est pas appliquée et la traversée de la place par le chemin départemental n° 8 rend sa lecture difficile²⁸¹. Afin de décongestionner le village, Jankowski redécoupe les parcelles et leur impose des dimensions minimales : 400 m² et huit mètres linéaires le long de la rue. Le coefficient d'occupation maximum de chaque parcelle est fixé à 40 % pour les occupations agricoles et à 30 % pour les autres occupations. Selon les secteurs, des marges de recul par rapport à la voie publique, aux limites séparatives et aux autres constructions sont imposées, au même titre que des prescriptions pour les gabarits maximums de hauteur. Enfin, le PRA fixe les règles de cohérence visuelle des édifices au sein du village : il interdit notamment la mise en œuvre de matériaux imitant des matériaux naturels pour favoriser le recours à des ressources, des teintes d'enduit et des procédés constructifs locaux²⁸².

²⁸⁰ AD 88, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 1152 W 385, ANONYME, *Gerbépal – Rapport de M. le Préfet des Vosges*, s.d.

²⁸¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W940, ANONYME, *Rapport d'examen des plans établi par l'architecte conseil de la reconstruction et le Chef du service urbanisme*, 20 novembre 1956.

²⁸² AN, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 19900181-209, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Rapport justificatif du projet de reconstruction et d'aménagement de Gerbépal*, s.d.

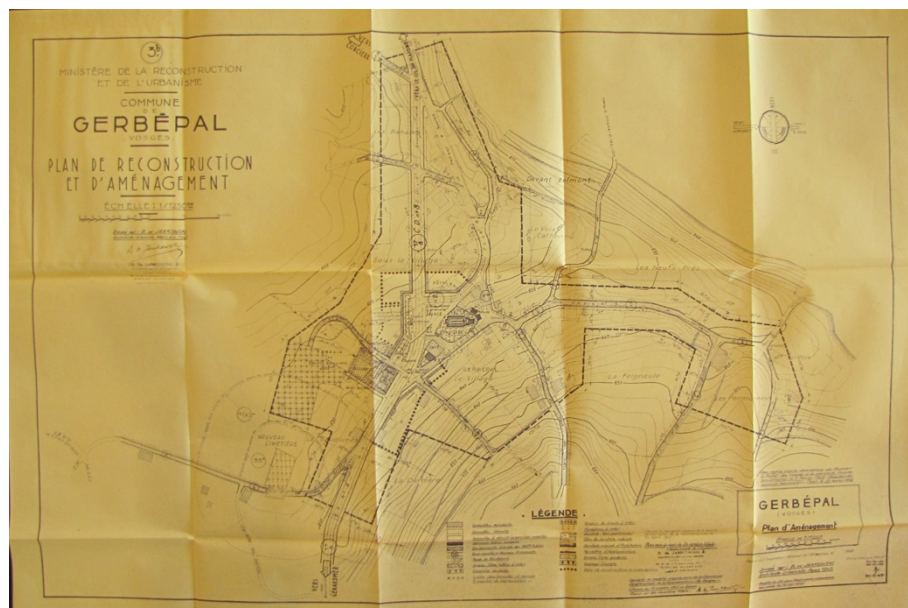


Figure 96 : Le PRA de Gerbépal. AN, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 19900181-209, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Gerbépal – Plan de reconstruction et d'aménagement*, juin 1945.

Jeanménil

À Jeanménil, les destructions dans le village sont causées par les bombardements américains qui visent les troupes allemandes retranchées dans la commune, mais aussi par le dynamitage systématique des édifices par les soldats allemands lors de leur retraite. Le PRA de la commune est dressé par l'architecte Jean Mougenot le 10 mars 1946 ; il est approuvé par arrêté préfectoral le 26 août 1948. Ce projet remanie en profondeur l'organisation foncière communale : Mougenot prend le parti d'un urbanisme aéré. En effet, les parcelles sont redessinées, les édifices ne sont plus systématiquement mitoyens, la voirie est élargie et les bâtiments sont implantés en retrait de l'espace public. Un règlement d'urbanisme, rédigé par l'architecte, précise un certain nombre de dispositions auxquelles les édifices doivent se conformer. Par exemple, les édifices de type industriel ne peuvent pas être implantés dans le périmètre de remembrement. Les bâtiments peuvent être construits selon un ordre continu ou discontinu et occupent au maximum 30 % de la surface de la parcelle pour les architectures domestiques contre 50 % maximum pour ceux à vocation agricole.



Figure 97 : Le PRA de Jeanménil. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 951, J. MOUGENOT ARCHITECTE, *Jeanménil – Plan de reconstruction et d'aménagement*, 26 août 1948.

Saint-Léonard

François Boleslas de Jankowski est chargé de la conception du PRA de Saint-Léonard : il propose un premier projet le 24 mai 1946 dans lequel il modifie le dessin de la voirie afin de relier la gare communale à la Meurthe dans un esprit de lisibilité et de souplesse du cheminement²⁸³. Cependant, ce plan n'est pas accepté par la population de Saint-Léonard. La version définitive du PRA, datée de janvier 1947, ne comporte pourtant aucune modification par rapport au projet présenté en 1946.

La place de l'église doit être bordée par des édifices construits selon un ordre continu, qui peuvent accueillir des programmes publics, commerciaux ou d'habitation et dont les façades sont constituées de « dessins spéciaux²⁸⁴ ».

²⁸³ AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1M1, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Courrier au Maire de Saint-Léonard*, 25 mai 1946.

²⁸⁴ AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1M1, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Programme d'aménagement de Saint-Léonard*, 25 avril 1947.



Figure 98 : Version finale du PRA de Saint-Léonard. AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1M1, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, Saint-Léonard – Plan de reconstruction et d'aménagement, janvier 1947.

Saint-Dié

À la suite des destructions massives de l'armée allemande et face à l'ampleur de la reconstruction, le MRU nomme l'architecte nancéien Jacques André au titre d'architecte chargé de la reconstruction de la ville. Au même moment, l'architecte Le Corbusier, par ailleurs nommé architecte-conseil auprès de Jacques André, est sollicité par Jean Duval, un industriel local dont l'usine a été complètement détruite. Le Corbusier propose un projet radicalement différent de celui de André. Si l'architecte nancéien tente de préserver la mémoire de la ville en révélant des tracés historiques, Le Corbusier propose une ville totalement remaniée dont le centre est ponctué de grandes tours.

Finalement, Jacques André démissionne en octobre 1945 sous la pression politique et médiatique : le projet porté par Le Corbusier est préféré au sien. Néanmoins, la pénurie de matériaux et le manque de ressources financières retardent la mise en œuvre du projet de Le Corbusier. Des associations de sinistrés et des assemblées de propriétaires, qui trouvent le projet de Le Corbusier trop cher et trop audacieux, tentent de le faire annuler. Un nouveau projet est proposé par Georges Michau, l'architecte en chef de l'arrondissement de Saint-Dié : il propose un plan de reconstruction simple et pratique qui s'appuie très largement sur le découpage parcellaire antérieur à la Seconde Guerre mondiale, mais qui prévoit le percement de quelques voies nouvelles. En 1946, le MRU nomme l'architecte nancéien Raymond Malot à l'élaboration du PRA de Saint-Dié. Il assiste Michau à l'élaboration du projet, qui reprend dans les grandes lignes celui développé par Jacques André. Après l'approbation du PRA, un périmètre de reconstruction est délimité en juin 1947.



Figure 99 : Extrait du PRA de Saint-Dié. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 2078 W 151, J. ANDRÉ & R. MALOT ARCHITECTES, *Saint-Dié – Plan de reconstruction et d'aménagement. Périmètre de l'AS du remembrement, 15 décembre 1947.*

Saulcy-sur-Meurthe

Le PRA de Saulcy-sur-Meurthe est conçu par l'architecte François Boleslas de Jankowski : il propose de remanier en profondeur le parcellaire ancien afin d'aérer le village et de restructurer le tissu bâti. Les voies les plus importantes sont élargies pour favoriser la circulation automobile et un nouveau centre administratif est dessiné. Le projet de remembrement reçoit un avis favorable de l'association de remembrement syndicale de Saulcy le 5 décembre 1951²⁸⁵ et préconise le déplacement des édifices publics dans le nouveau centre administratif : l'église, le presbytère, l'hôtel de ville, la poste, un bâtiment des pompes et douches ainsi

²⁸⁵ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 467, P. CARPENTIER, *Courrier du délégué départemental de l'urbanisme et de l'habitation au Préfet des Vosges*, 12 mai 1952.

qu'un dispensaire et une habitation pour le médecin doivent être implantés en bordure ou à proximité de la nouvelle place centrale de la commune²⁸⁶.

Un point particulier de la reconstruction de Saulcy retient notre attention : dans l'ilot numéro IV, Jankowski prévoit que les édifices doivent être construits selon un ordre continu. Le faible nombre des sinistrés qui à cet endroit de la commune ne permet toutefois pas de mener cette partie du projet à son terme et les bâtiments reconstruits le sont de façon isolée²⁸⁷.



Figure 100 : Le PRA de Saulcy-sur-Meurthe. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 469, F.-B. de Jankowski architecte, *Saulcy-sur-Meurthe – Plan de reconstruction et d'aménagement*, 29 mai 1956.

²⁸⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 467, René CHAUDRON, *Courrier au directeur des services départementaux du MRL*, 17 août 1954.

²⁸⁷ AD 88, Fond du MRU, René CHAUDRON, *Procès-verbal de la réunion du bureau de l'ASR de Saulcy*, 11 juin 1954.

LE DESSIN DES ÉDIFICES PUBLICS STRUCTURANTS : LES ÉGLISES

Si le patrimoine religieux vosgien, et plus généralement français, paie un lourd tribut durant la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction des églises n'est pas prioritaire dans l'immédiat après-guerre²⁸⁸. Comme l'observe Céline Frémaux dans le Nord-Pas-de-Calais, dans les villages et les villes à reconstruire après 1945, « les églises sont parmi les derniers édifices à être reconstruits, car la priorité va d'abord aux structures de production et aux habitations²⁸⁹ ». Un constat identique peut être établi pour l'arrondissement de Saint-Dié, où la majorité des édifices religieux partiellement ou totalement sinistrés par fait de guerre ne sont rebâties qu'à partir du milieu des années cinquante.

Dans cette logique, on comprend assez aisément que la reconstruction des lieux de culte soit considérée comme secondaire aux yeux des tenants de la planification, même si les bâtiments religieux prennent place dans les plans de reconstruction et d'aménagement établis dans chaque commune déclarée sinistrée, au même titre que les équipements sportifs, les mairies ou les groupes scolaires. À Jeanménil – village détruit à 80 % en octobre 1944 durant les combats pour la Libération – l'architecte et urbaniste Jean Mougenot envisage la reconstruction de l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption dans le cadre d'un projet de recomposition urbaine global, dont les principes directeurs sont présentés par Pierre Arrou, en mai 1948, dans la revue *La construction moderne* :

L'idée directrice du plan d'aménagement de M. Jean Mougenot fut de chercher à obtenir une meilleure répartition des habitations en fonction de leur destination. Au centre de l'ancienne agglomération, seront groupés les édifices publics, laïcs et culturels : mairie, foyer rural, écoles, stade, d'une part ; église, presbytère et maison d'œuvres, d'autre part. Le commerce et l'artisanat seront reconstruits à la place de l'ancien village²⁹⁰.

La reconstruction de l'église participe donc, à son échelle, de la définition d'une nouvelle physionomie urbaine, mais également architecturale. Rappelons ici que le PRA s'accompagne d'un programme

²⁸⁸ Voir Christine BLANCHET-VAQUE & Pierre VÉROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, Paris : Archibooks + Sautereau Éditeur, 2015, p. 12.

²⁸⁹ Céline FRÉMEAUX, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, Thèse de doctorat en Histoire de l'art, sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Rennes : Université de Rennes, 2015, p. 19.

²⁹⁰ Pierre ARROU, « L'aménagement du territoire. Deux exemples : Jeanménil et Lauterbourg », in *La construction moderne* n° 5, vol. 64, mai 1948, p. 144.

d'aménagement déclaré d'« utilité publique²⁹¹ » qui énonce, entre autres, certaines dispositions d'ordre esthétique applicables à l'ensemble des constructions – qu'elles soient existantes ou projetées –, situées à l'intérieur du périmètre d'agglomération défini par le plan. Jean Mougenot indique, par exemple, dans l'article 7 du programme établi pour Jeanménil, les matériaux à employer et ceux qui ne seront pas autorisés, ainsi que les formes qui devront être privilégiées pour le dessin des constructions nouvelles :

Dans toute l'étendue du territoire communal, il sera fait usage d'une façon générale, des matériaux de la région employés suivant les modes de constructions locaux. On s'inspirera pour le couronnement des bâtiments de la forme traditionnelle des corniches et des saillies de toit. Les volumes des toitures devront être simples conformément aux traditions de l'architecture rurale, les fantaisies et complications inutiles ne seront pas admises²⁹².

Aussi, s'il faut attendre quelques années pour bénéficier de lieux de culte adaptés dans ces communes sinistrées²⁹³ – à Jeanménil, le chantier de reconstruction de l'église paroissiale ne s'achève qu'en 1960, soit douze ans après l'approbation du programme d'aménagement du village –, les premières bases du projet de reconstruction (parcellaire, implantation, style, matériaux et techniques constructives, etc.) sont lancées dans le cadre de l'établissement des PRA des villes et villages endommagés par fait de guerre, et ce, dès la fin des années quarante. En outre, comme l'observe Patrice Gourbin dans une étude consacrée à la Reconstruction dans le Calvados, « l'église était envisagée comme un édifice singulier bien avant que les formes concrètes n'en soient définies. Le plan de reconstruction et d'aménagement lui attribuait toujours un emplacement dégagé, totalement ou partiellement²⁹⁴ ». Il ne s'agit cependant que de premières intentions de projet qui seront amenées à évoluer suivant les

²⁹¹ Voir, par exemple, le programme transmis par Jean Mougenot pour la reconstruction de l'église paroissiale de Jeanménil (Vosges), disponible aux AD 88, 1152 W 951.

²⁹² AD88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 951, Jean MOUGENOT, « Titre quatrième. Règles spéciales d'ordre esthétique. Chapitre VII. Discipline d'architecture. Article 7/I », *Jeanménil, programme d'aménagement*, 26 août 1948.

²⁹³ Dans l'attente d'un lieu de culte définitif, les célébrations sont principalement organisées dans des baraquements de fortune ou des chapelles provisoires, dont le montage est intégralement pris en charge par l'État.

²⁹⁴ Patrice GOURBIN, *L'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction dans le Calvados. Du projet à la réalisation*, Caen : CAUE du Calvados, 2011, p. 101, cité dans Pierre VÉROT & Christine BLANCHET, *op. cit.*, p. 12-13.

propositions des architectes chargés de la reconstruction des lieux de culte.



Dans l'arrondissement de Saint-Dié, la plupart des églises reconstruites jusqu'au milieu des années 1960 offrent un panorama formel majoritairement traditionnel, tant du point de vue du plan que de celui de l'expression architecturale.

L'inventaire réalisé dans le cadre de notre étude a permis d'identifier certains lieux de culte rebâties après la guerre, dont la physionomie demeure identique à celle du bien sinistré. Si ces derniers ne présentent pas d'innovation notable, ils constituent néanmoins une facette non négligeable de la seconde Reconstruction en matière d'architecture religieuse. Parmi les opérations de reconstitution – entendues comme des reconstructions à l'identique visant à restituer un édifice dans l'état où il se trouvait avant sinistre – l'église Saint-Antoine d'Anould, édifiée en 1828 et endommagée en 1944, constitue un exemple notable. Sous la conduite de François Boleslas de Jankowski, la démarche adoptée repose sur l'emploi de techniques constructives et de matériaux traditionnels. L'édifice conserve les principales composantes architecturales de l'ancienne église, tandis que les façades sont magnifiées par des blocs de grès rose des Vosges qui soulignent les angles, les piliers, les contreforts, les corniches et les baies en plein cintre. Comme avant-guerre, l'église

se développe à partir d'un plan basilical composé d'une nef rectangulaire, ouvrant sur une abside semi-circulaire. À l'ouest, une travée supplémentaire sert de porche sur lequel repose la tour du clocher. Le programme décoratif, relativement modeste, se distingue par la mise en œuvre soignée de Gabriel Loire, jouant sur le contraste entre larges surfaces aveugles et la lumière magnifiée par les vitraux, réalisés à partir de blocs de verre colorés sertis dans de larges réserves de ciment. Cet exemple ne présente donc pas une réelle inventivité architecturale, la principale innovation résidant dans la conception des nouvelles verrières. François Boleslas de Jankowski, dans le devis descriptif du projet de reconstruction de l'église, expose les raisons d'une reconstruction de style traditionnel, sur le terrain occupé par l'ancien lieu de culte :

La reconstruction de l'église à son ancien emplacement et sur ses anciennes fondations a été décidée en raison des sauvetages assez importants qui, à l'exclusion des deux premières travées et du clocher, entièrement démolis, représentent environ 45 % de la valeur des parties existantes, et de l'existence de fondations éprouvées qui peuvent resservir [...]. Les parties entièrement démolies : deux travées, façade principale et clocher, en raison des façades subsistantes fort importantes comportant une modénature de pierre de taille, seront reconstruites avec la même modénature de pierre de taille de grès dur et demi-dur d'Alsace, avec pilastres et arcs appareillés apparents²⁹⁵.

Au-delà de la volonté de reconstituer l'identité culturelle d'une commune, c'est donc aussi par souci d'économie que les architectes, en concertation avec les conseils municipaux et les curés affectataires, ont été amenés à conserver les parties épargnées par les destructions et à les intégrer, dans un souci d'unité, à un projet qui reprenne les principales caractéristiques du bien sinistré.

²⁹⁵ AD88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Anould – Devis descriptif général résumé (tous corps d'État) établi pour la reconstruction de l'église Saint-Antoine d'Anould (Vosges), dossier ZQ 21 269 Z, plan national 53/F-371*, 25 avril 1953, p. 1.



Figure 102 : À gauche : Jean-Yves HENRY et INVENTAIRE GÉNÉRAL GRAND EST (NANCY) d'après AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 782, Anonyme, Anould – Église Saint-Antoine, suite aux destructions de la Seconde Guerre mondiale, ca. 1944.

À droite : Jean-Yves HENRY et INVENTAIRE GÉNÉRAL GRAND EST (NANCY) d'après AN, Fonds des dossiers de dommages de guerre traités sur le plan national, 19870461-42.dG 5438, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Église Notre-Dame à Anould, projet de reconstruction, façade principale Ouest*, 1960 (mod. et mis à jour le 15.02.1963), s.d.

Mais cette recherche d'économies se manifeste, dans la majorité des cas, par l'utilisation de techniques constructives ou de matériaux nouveaux, tels que le béton ou le métal, permettant de construire vite, et à moindre coût. À Anould, l'architecte opte pour le métal pour la fabrication de la nouvelle charpente qui repose directement « sur les murs conservés, ayant été jugés suffisamment solides²⁹⁶ ». La charpente est toutefois dissimulée par « un plafond incliné revêtu de parquet pin apparent et verni en sous-face²⁹⁷ ». Le béton armé est également employé, « par précaution²⁹⁸ », pour consolider les parties de murs épargnés par les destructions en créant un système de chaînage. Pour l'église Saint-Antoine, le métal et le béton sont ainsi utilisés à des fins strictement économiques et constructives.

D'autres architectes voient dans l'utilisation de ces matériaux nouveaux, outre leur coût modeste et la commodité de leur mise en œuvre, une occasion de repenser les cadres traditionnels de l'église en proposant une esthétique plus adaptée aux mutations liturgiques et architecturales. Ainsi, à l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe – bâtie au XVIII^e siècle et totalement dévastée pendant la Seconde

²⁹⁶ AD88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 782, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Devis descriptif général résumé (tous corps d'État) établi pour la reconstruction de l'église Saint-Antoine d'Anould (Vosges)*, dossier ZQ 21 269 Z, plan national 53/F-371, 25 avril 1953, p. 1.

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

Guerre mondiale –, François Boleslas de Jankowski associe le béton armé et la pierre appareillée pour les murs extérieurs afin de soutenir une charpente lambrissée faiblement cintrée.

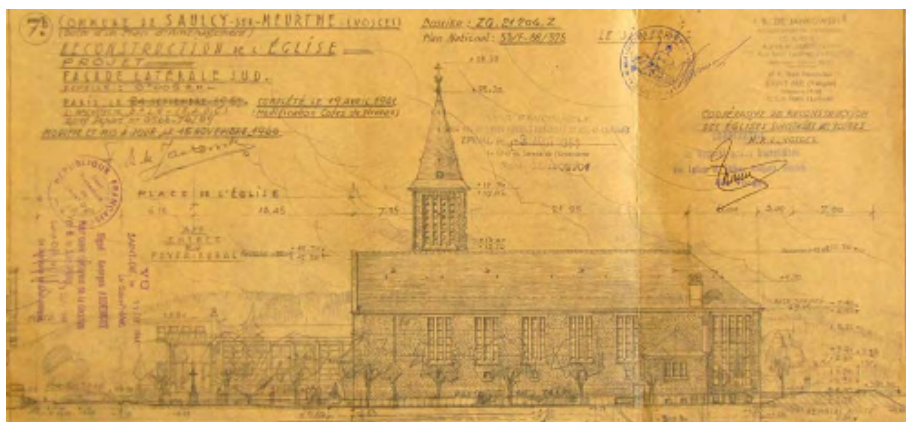


Figure 103 : Jean-Yves HENRY et INVENTAIRE GÉNÉRAL GRAND EST (NANCY) d'après AN, fonds des dossiers de dommages de guerre traités sur le plan national, 19870461-43. DG 5438, F.-B. de JANKOWSKI architecte, « Église de Saulcy-sur-Meurthe », *Projet de reconstruction de l'église, façade latérale Sud*, 24 septembre 1959 (complété le 19 avril 1961).

Aussi, si le plan au sens strict du terme demeure traditionnel – nef de forme rectangulaire ouverte sur une abside de même forme –, on assiste néanmoins à un renouvellement de l'espace intérieur, libéré de la prolifération des cloisonnements et des supports, garantissant une bonne vision de l'autel par l'assemblée.



Figure 104 : Photographie Lucile PIERRON, Saulcy-sur-Meurthe – Église Saint-Jean-Baptiste, 1962-1964. *Vue vers le chœur depuis la tribune*. La nef, couverte d'une charpente lambrissée, s'inscrit dans un plan rectangulaire s'ouvrant une abside de même forme. F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, s.d.

Cette modernité, que l'on pourrait qualifier de « tempérée », s'exprime également dans le cadre des chantiers de reconstructions partielles, qui

concernent les églises partiellement endommagées durant le conflit, nombreuses sur le territoire vosgien. Cette production constitue un véritable défi pour les architectes qui conjuguent, parfois avec beaucoup de subtilité, le vocabulaire de l'architecture religieuse traditionnelle avec des lignes et des matériaux plus contemporains. Si, à Charmes ou à Dogneville, le programme se concentre pour l'essentiel sur l'édification d'une nouvelle tour-clocher, dans d'autres bourgs vosgiens sinistrés, le projet prévoit, à l'inverse, la reconstruction d'une nef accolée à une tour-clocher existante.

Dans l'arrondissement de Saint-Dié, c'est le cas à Corcieux. La nouvelle église Notre-Dame de l'Assomption, construite entre 1955 et 1963, est édifiée à côté de la tour-porche, seul vestige de l'ancienne église de type « halle-basilique » détruite pendant la Seconde Guerre mondiale. L'édifice, réalisé en moellons de grès apparents, est l'œuvre de Marcel Texier, architecte en chef des Monuments historiques. Dès 1950, il propose un avant-projet s'inspirant du plan de reconstruction établi par l'architecte-urbaniste François Boleslas de Jankowski, qui envisageait un jardin du souvenir autour de l'ancien clocher et une nouvelle église à proximité. Ce projet est toutefois rejeté par la municipalité, qui souhaite que la nouvelle église soit adossée à la tour-porche suivant les principes traditionnels du « sur place » et « à l'identique ». En 1952, Texier présente un second projet au plan en croix qui est lui aussi refusé par la Commission d'art sacré, influencée par Georges Michau, architecte en chef du MRU, jugeant la toiture trop complexe²⁹⁹. La nef est percée de petites baies en plein cintre (comme avant-guerre) et le chevet est orné d'une rosace. Sous le chœur, le sous-sol accueille une chapelle, des salles de catéchisme ainsi qu'une chaufferie. Comme le précise Jean-Yves Henry, l'église est couverte d'une « charpente métallique masquée intérieurement par des caissons en béton allégé³⁰⁰ » soutenus par une structure en bois.

²⁹⁹ Jean-Yves HENRY, « Église paroissiale n° 3 Notre-Dame de l'Assomption, Corcieux », *Dossier d'œuvre architecture IA88030815*, Inventaire général du patrimoine culturel Grand Est, 2025, [en ligne]. Disponible sur <https://inventaire.grandest.fr/gertrude-diffusion/dossier/IA88030815>, consulté le 27 février 2025.

³⁰⁰ *Ibid.*

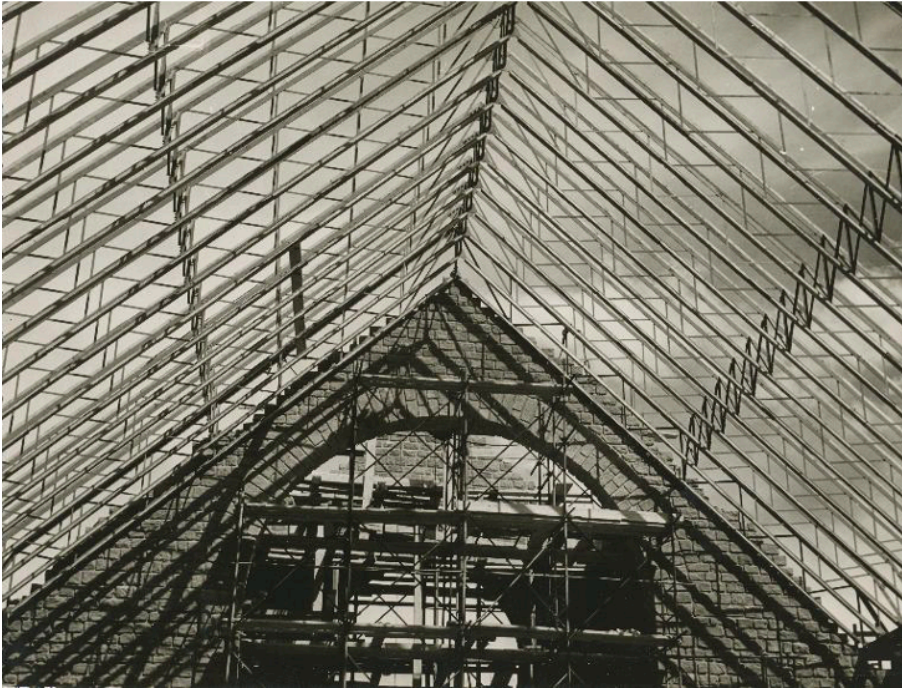


Figure 105 : Reproduction Jean-Yves HENRY/INVENTAIRE GÉNÉRAL GRAND EST/COMMUNE DE CORCIEUX, Corcieux – Église Notre-Dame de l'Assomption, pose de la charpente métallique, 1956.



Figure 106 : Reproduction Jean-Yves HENRY/INVENTAIRE GÉNÉRAL GRAND-EST/COMMUNE DE CORCIEUX, Corcieux – Église Notre-Dame de l'Assomption, vue vers le chœur, ca. 1957.

Complétant ce premier panorama formel majoritairement traditionnel, tant du point de vue du plan que de celui de l'expression architecturale, d'autres églises reconstruites témoignent de l'engagement de certains architectes à proposer des formes plus audacieuses, permises par l'emploi de techniques constructives innovantes pour l'époque.

Ces recherches se matérialisent notamment par l'usage dominant du béton, qui caractérise plus largement la production architecturale de la seconde Reconstruction, comme le rappelle l'architecte et historien de l'architecture Joseph Abram : « le béton (armé, vibré, précontraint, en voile, en coque) accède en France à une véritable hégémonie, laissant loin derrière lui les autres matériaux³⁰¹ ».

Parmi les édifices religieux en béton armé ayant durablement marqué le paysage architectural de l'arrondissement de Saint-Dié, l'église Saint-Pierre-et-Saint-Léonard de Saint-Léonard, reconstruite à la suite des destructions de 1944, constitue un exemple emblématique. Le projet est confié à l'architecte déodatien Aldo Travaglini, qui élabore, entre 1952 et 1956, une série d'esquisses et d'avant-projets. Ce processus itératif aboutit en 1956 à une version définitive, dans laquelle la nef est structurée par la répétition de portiques en béton apparent³⁰². La façade, sobre, marquée par une croix monumentale, ainsi que l'abondante lumière naturelle diffusée par de larges baies vitrées, inscrivent l'édifice dans le respect des principes du mouvement de renouveau liturgique, amorcé dès le XIX^e siècle et entériné par le Concile Vatican II (1962–1965).

³⁰¹ Joseph ABRAM, *L'Architecture moderne en France. Tome 2 : Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris : Evergreen, 1999, p. 19., Christine BLANCHET-VAQUE & Pierre VÉROT, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, *op. cit.*, p. 82.

³⁰² Jade BERGER *et al.*, « Débattre la Reconstruction : le rôle des avant-projets et documents rectificatifs dans l'attribution de la valeur patrimoniale d'un édifice », in Boris LABIDURIE & Christel PALANT (dirs.), *Les archives iconographiques et audiovisuelles de la Reconstruction en France, de 1940 aux années 1960*, Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, coll. « Actes de la journée d'études organisée par l'ENSA-Ver-sailles et les Archives nationales, 8 avril 2021 », 2023.

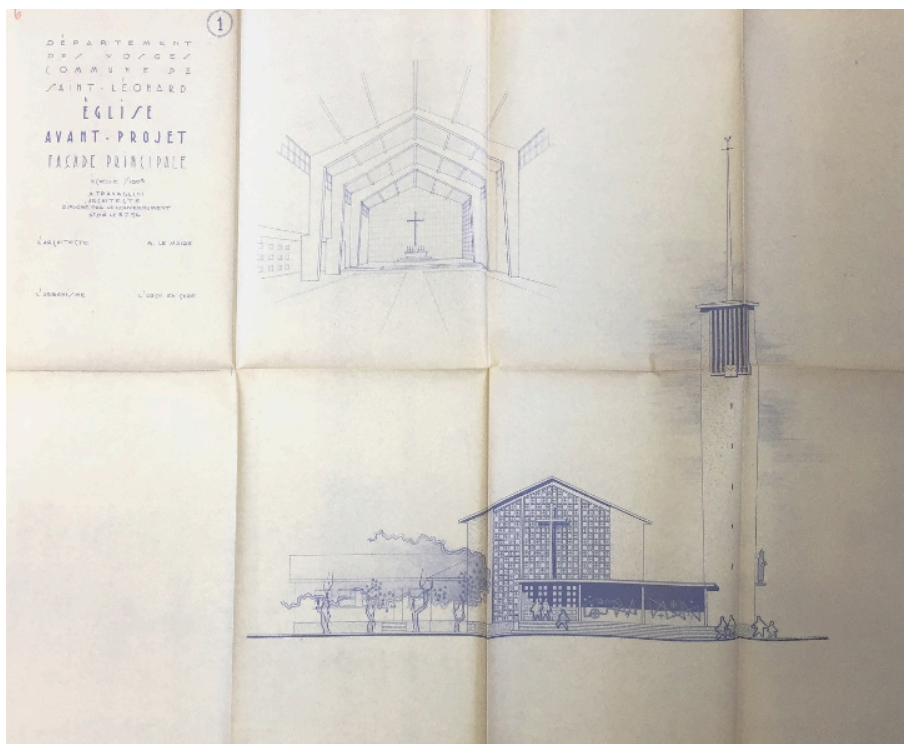


Figure 107 : Reproduction Élisabeth VENIEL/AD 88. D'après AM SL, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 2M3, ALDO TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Avant-projet de l'église Saint-Pierre-et-Léonard, Saint-Léonard variante 1*, 1956.

Dans l'arrondissement de Saint-Dié et plus largement en France, les chantiers de reconstruction d'églises s'achèvent, pour la plupart, au tournant des décennies 1950 et 1960, ouvrant la voie à une production d'une tout autre nature en matière d'architecture religieuse : la construction d'édifices culturels édifiés *ex nihilo* au cœur de quartiers nouveaux principalement situés dans les zones urbaines périphériques.

LA CONSTRUCTION SÉRIELLE : RATIONALISATION, OPTIMISATION ET RÉPÉTITION, PROGRAMME, PRISE EN COMPTE DU CONFORT

Retracer l'histoire des édifices reconstruits dans l'arrondissement de Saint-Dié, c'est aussi faire l'histoire de la construction en série et de la diffusion du confort moderne pour tous au sein des bâtiments d'habitation.

Les dispositifs de confort

Comme de nombreux autres en France, les édifices reconstruits dans l'arrondissement de Saint-Dié participent d'une amélioration sans précédent des conditions d'habitat : les dispositifs de confort portent sur le chauffage, l'eau courante, les toilettes intérieures ou encore la ventilation et l'aération. À un niveau plus général, chaque pièce reçoit un usage spécifique lié à sa disposition dans le plan de l'édifice : chambres, séjours, cuisine, buanderies sont autant d'espaces composés dans le plan suivant leurs fonctions (par exemple, les espaces de jour et les espaces de nuit) et via une distribution fluide (les pièces en enfilade tendent à disparaître). Dans le cas plus spécifique des édifices qui mêlent habitation et programmes agricoles, la distinction entre les différents espaces est systématique. Un plan comme celui de la ferme Aubert construite à Anould restitue clairement cette nouvelle façon de concevoir l'architecture du logement au cours des années 1950 (Figure 108, p. 142). Le document fait la distinction claire entre les parties consacrées à l'exploitation agricole (grange et étable notamment) de celles consacrées à l'habitation humaine, bien que des accès restent possibles entre chaque partie du programme.

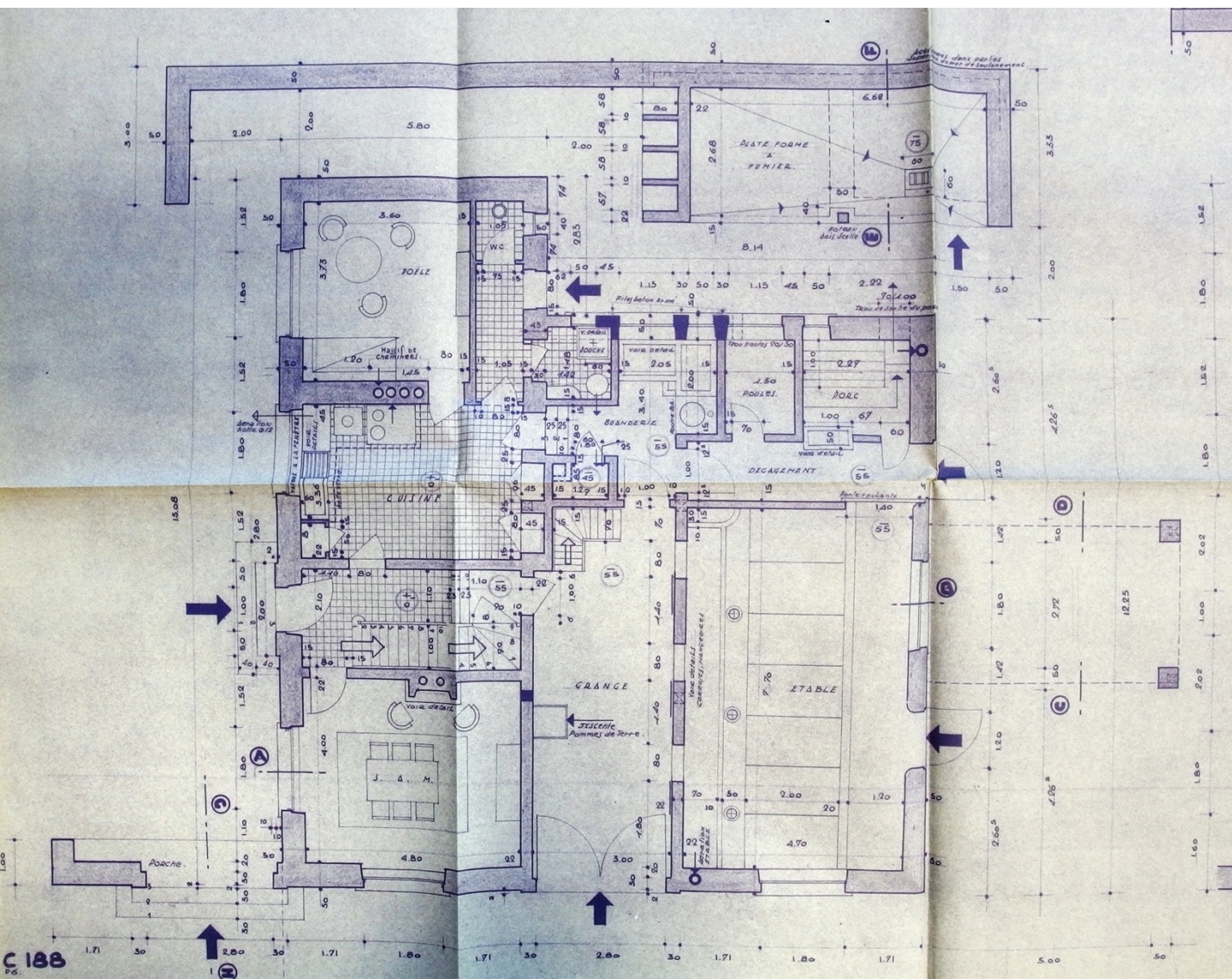


Figure 108 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W1447, R. RINGWALD ARCHITECTE, Plans de la ferme Aubert, 13 septembre 1947.

Les documents graphiques consultés représentent précisément l'aménagement des différentes pièces et les équipements prévus : à l'échelle plus resserrée de la cuisine, on peut lire en détail le calepinage du sol en carrelage, l'implantation des éléments de cuisine ainsi que de l'évier ou encore la position des gaines de ventilation intégrées dans les maçonneries structurales (Figure 109, p. 143).

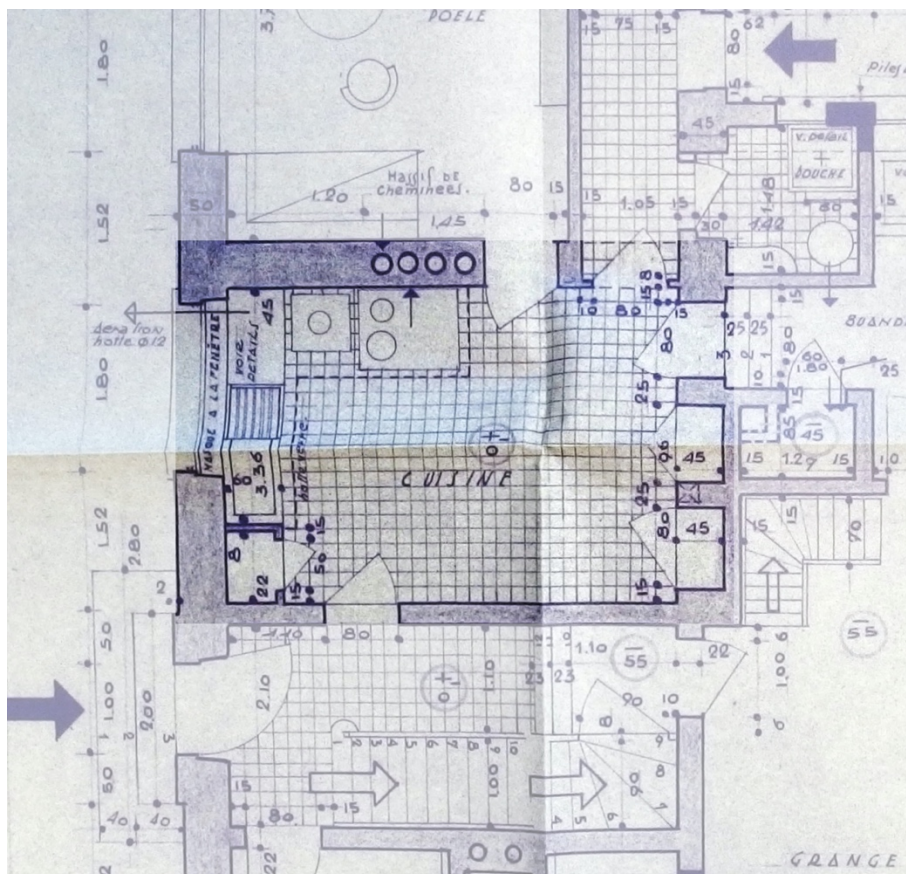


Figure 109 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W1447, R. RINGWALD ARCHITECTE, *Plans de la ferme Aubert*, 13 septembre 1947.

Ce projet reconstruit marque une rupture nette avec l'état ancien (Figure 110, p. 144) : les rares pièces consacrées à l'habitation humaine sont assez étriquées et maladroitement distribuées, l'étable est à peine distante de la cuisine. Plus spécifiquement, cette cuisine est à la fois un espace de distribution en plan et en élévation, elle ne dispose pas d'un endroit consacré à la préparation des repas et reste faiblement éclairée. Enfin, le logement ne semble posséder ni salle d'eau ni toilettes intérieures : la toilette quotidienne se déroule sans doute dans la cuisine et les toilettes sont probablement disposées au fond du jardin.

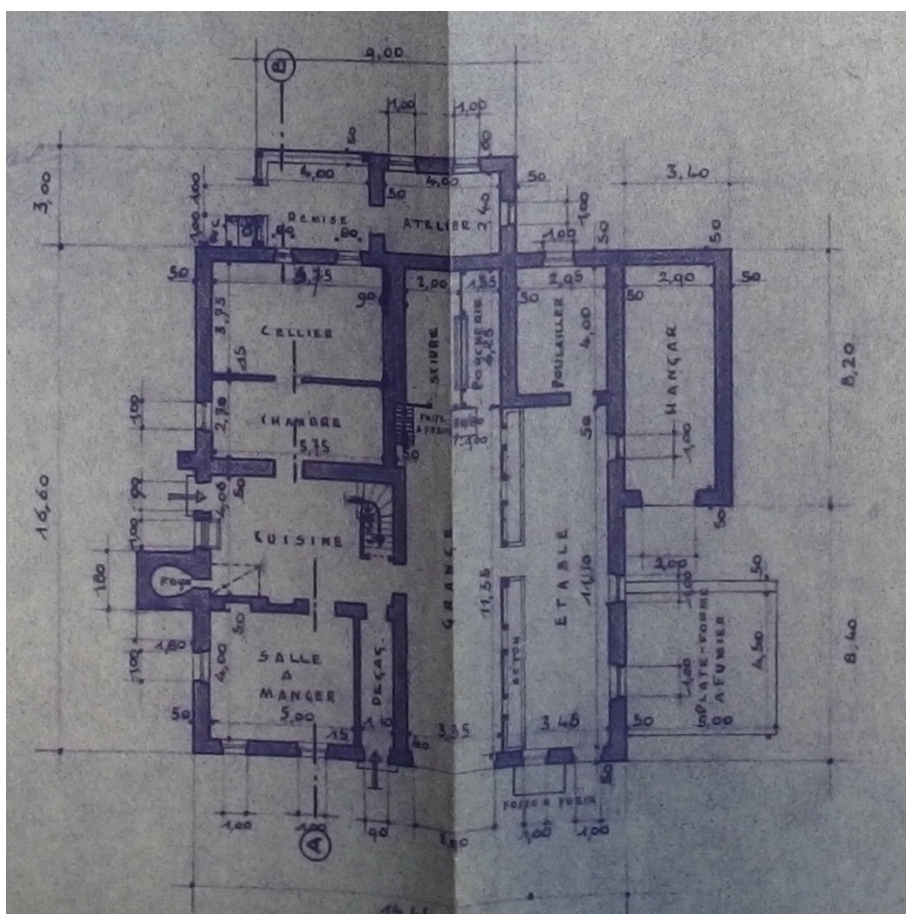


Figure 110 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W1447, R. RINGWALD ARCHITECTE, Plan avant destruction de la ferme Aubert, 18 mai 1948.

Un projet comme celui de la reconstruction de la ferme Aubert rend bien compte des enjeux de modernisation et d'équipement de l'habitation humaine dans un département à dominante agricole et rurale comme celui des Vosges. En effet, le recensement mené en 1954 nous permet d'avoir un aperçu global de la situation sanitaire du logement en France et dans chacun de ses départements. Par exemple, seuls 5 374 logements sur les 121 132 que compte le département disposent du chauffage central. À l'échelle cantonale, les proportions sont plus faibles encore : dans les communes rurales du canton de Corcieux, 50 logements sur 1 857 en disposent³⁰³. Dans l'agglomération de Saint-Dié, 5 655 logements disposent de l'eau courante intérieure et 705 en sont dépourvus. 6 500 sont électrifiés, 1 380 ont une baignoire ou une douche, 280 un lavabo et 3 040 ont des WC qui leur est propres³⁰⁴. Les

³⁰³ INSEE, *Recensement général de la population de mai 1954. Département des Vosges*, Paris : Imprimerie nationale, Presses Universitaires de France, 1960, p. 46-47.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 48.

projets de la reconstruction participent, à leur mesure, de l'augmentation du confort de base pour chacun. Loin d'être des interventions ponctuelles, ces projets s'inscrivent souvent dans un cadre plus général fixé dans le plan de modernisation du pays et dans des programmes plus spécifiques destinés à favoriser la construction rapide de logements décentes.

Les opérations préfinancées

Le MRU instaure des programmes propres à un type d'édifice ou à un quartier sur le territoire couvert par une association syndicale de reconstruction (ASR) : ce sont les opérations préfinancées (OP). Le sinistré choisit le type de bâtiment qu'il souhaite reconstruire sur la base d'un catalogue, l'ASR se charge de la conduite du chantier et le sinistré achète, *in fine*, l'immeuble à l'ASR en utilisant ses dommages de guerre³⁰⁵. L'objectif est de concourir à l'abaissement des délais de reconstruction. De telles opérations sont identifiées dans l'arrondissement de Saint-Dié : OP 6 à Gerbépal et Saint-Léonard, OP 10 à Ban sur Meurthe-Clefcy et Saint-Léonard, OP 15 à Jeanménil, OP 26 à Saint-Dié.

À Saint-Léonard, l'OP n° 28 dite « du centre » concerne quatorze édifices à reconstruire sur les axes communaux les plus fréquentés. Ces bâtiments sont regroupés autour du carrefour de la route nationale, du chemin vicinal ordinaire n° 1 et de la nouvelle place communale et sont à usage d'habitation et de commerce uniquement. Par l'uniformisation du centre-ville de Saint-Léonard qu'elle propose, cette OP concourt à le rendre plus attractif et à l'identifier visuellement. L'architecte Francis Massé est chargé de la coordination des façades, de l'étude des différents niveaux et des trames.

Ensuite, sept architectes d'opérations se chargent de l'établissement des différents projets : Roger Ringwald (immeubles Jeandel et Lamaze), André Bétoux (immeuble Perrotey), Jean Parvé (Cité André, immeubles Girard, Lisch, Mathis), Paul Laquenaire (immeuble Rattaire), Aldo Travaglini (immeubles Cuny et presbytère), Francis Massé (immeuble Dolmaire) et Jean Piaget (immeubles Idoux et Cimmen).

Francis Massé propose un « type d'architecture » en 1948, un modèle standardisé prêt à être ensuite adapté par les différents architectes

³⁰⁵ Jean-Yves HENRY, « Les fermes préfinancées de la seconde reconstruction (des Hautes-Vosges) », in <https://inventaire.grandest.fr/gertrude> [en ligne]. Disponible sur <https://inventaire.grandest.fr/gertrude-diffusion/dossier/IA88001854>, consulté le 23 mai 2025.

d'opération aux besoins de chaque sinistré. Le chantier est long, car les immeubles se reconstruisent au fur et à mesure de l'ouverture des périodes de reconstructions individuelles sur dommages de guerre des différents propriétaires sinistrés, mais la préconception des façades permet de gagner du temps : le planning général d'exécution prévoit de construire chaque immeuble en maximum un an et trois mois. Les immeubles de l'opération préfinancée sont entièrement dictés à partir du « type d'architecture » imaginé par Francis Massé. Toutes les façades sont composées à l'aide d'un axe de symétrie central, sur lequel la porte d'entrée principale est placée dans la plupart des cas. De part et d'autre, les travées se multiplient au sein desquelles les baies standardisées rythment la façade. Ces baies en arc surbaissé sont identiques grâce à la mise en œuvre systématique d'un pré-cadre en ciment dans lequel des menuiseries en chêne viennent parfaitement s'insérer. Ce pré-cadre est reconnaissable à son arc surbaissé et à sa clef centrale. Il est agrémenté de persiennes en bois et vient donner une cohérence à l'ensemble des façades de l'opération préfinancée. Les chiens-assis, également standardisés avec leur arc en plein cintre, contrastent avec la tuile mécanique. Une seule entorse au règlement est possible : le dessin des vitrines au rez-de-chaussée pour les commerces. Les pré-cadres de béton prévus par Massé pour cet usage sont toujours de forme rectangulaire. Les éléments standardisés (pré-cadres de baies en béton, chien-assis) et les règles en termes de matériaux imposées par Massé dès 1948 pour cette opération préfinancée permettent de créer un ensemble urbain cohérent et lisible tout en permettant une certaine adaptabilité face aux différents besoins des sinistrés. À la fin de l'année 1951, les communes de la vallée de la Haute-Meurthe commencent lentement à se reconstruire, le MRU envisage alors d'établir un projet d'ensemble afin de renforcer la cohérence architecturale des différents projets de reconstruction. Il n' imagine alors pas réaliser ce projet d'ensemble à l'échelle de toute la vallée, car le territoire à couvrir serait trop étendu et les projets trop dispersés et disparates³⁰⁶. Néanmoins, cette étude d'ensemble est réalisée à l'échelle de « certains points de concentration³⁰⁷ » existants : ceux des carrefours importants de la route nationale 415. Le MRU repère alors cinq secteurs le long de cet axe de communication, dont trois sont situés dans la commune d'Anould : les carrefours du Souche, de la Barrière et de la Hardalle (bien que ce dernier ne soit pas situé sur la route nationale 415, mais sur le chemin départemental n° 8, le second axe

³⁰⁶ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W736, MATHON, *Courrier du chef de l'arrondissement de Saint-Dié à M. le Délégué Départemental*, 20 décembre 1951.

³⁰⁷ *Ibid.*

majeur du territoire). Il se charge ensuite de repérer les bâtiments dont les projets de reconstruction n'ont toujours pas démarré. Ce repérage exclut le carrefour du Souche de l'étude, car il ne reste plus que trois bâtiments à reconstruire. En revanche, les carrefours de la Barrière et de la Hardalle représentent de forts enjeux en raison de la faible proportion de bâtiment déjà reconstruits : il reste en effet cinq immeubles à rebâtir pour le premier secteur et quinze pour le second³⁰⁸.

L'Association Syndicale de Reconstruction du canton de Fraize approuve le projet d'opération préfinancée le 2 septembre 1953 et, le 29 novembre 1953, s'engage à trouver des affectataires pour tous les immeubles qu'elle comprend³⁰⁹. Elle nomme alors Aldo Travaglini et Albert Bourneix architecte chef de groupe des secteurs de la Barrière et de la Hardalle puis Philippe Laquenaire, Jean Parvé et Alfred Bolle architectes d'opération.

Les architectes chef de groupe sont chargés d'établir les plans masses de leur secteur respectif, de viser tous les projets dressés par les architectes d'opération afin de s'assurer de la cohérence architecturale du projet d'ensemble. Aldo Travaglini se charge également d'établir une architecture type qui s'intègre aux constructions déjà édifiées et que les autres architectes devront respecter. L'opération concerne au total quatorze immeubles sur l'ensemble de la commune soit : dix-huit logements, dix locaux commerciaux et un local agricole (Figure 111, p. 148), ce qui représente une surface hors-œuvre construite de 4 297,04 m² et une dépense totale de 1 004 963,60 francs entièrement avancée par l'État³¹⁰.

Les chantiers débutent à partir de 1954 et en 1963, alors que toutes les remises d'immeuble sont effectuées, l'ASR délibère, le 15 mars, la liquidation comptable de toutes les affaires. Pour diverses raisons, tous les immeubles repérés par le MRU en 1953 ne feront pas partie de l'opération qui ne concernera finalement que quatorze immeubles. Alors qu'à la Hardalle ces immeubles sont concentrés dans un périmètre restreint, ceux du secteur de la Barrière sont plus dispersés, ce qui rend la lecture de la cohérence architecturale recherchée difficile.

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152W736, ANONYME, *Auto-
risation de délivrer le permis de construire n°28 par le Directeur des Services Départementaux au Chef
d'arrondissement*, 1^{er} décembre 1963.

³¹⁰ AD 88, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 1152 W 736, R. PERRET & L. PETITNICOLAS, *Anould – Convention de type A*, 20 juillet 1963.

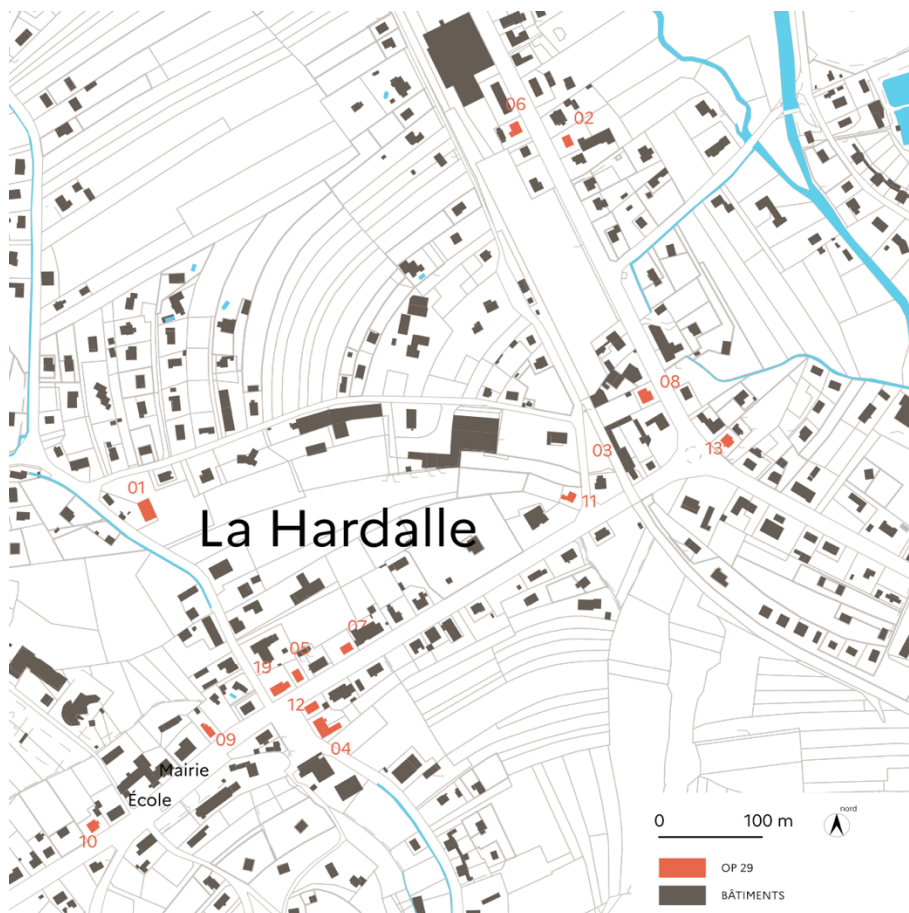


Figure 111 : Dessin Hugo STEINMETZ et Emma SCHWARB, *Plan de répartition des immeubles de l'opération préfinancée n° 29.*

Aldo Travaglini établit en avril 1953³¹¹ le dessin d'une façade-type qui doit servir de modèle à adapter par les différents architectes d'opération. Il propose une architecture résidentielle et commerciale moderne dont le traitement des façades est particulièrement sobre.

La composition est quasi-symétrique, seule l'installation d'une vitrine dans l'un des angles du rez-de-chaussée vient la briser. Les éléments de modénature sont standardisés et caractéristiques de l'architecture de la Seconde reconstruction. Les encadrements en béton des baies sont saillants, l'emploi d'un parement en grès est parcimonieux et la dalle de balcon du premier étage sert d'avent et protège la porte d'entrée.

L'architecte accorde un intérêt particulier au travail de l'angle du bâtiment : au rez-de-chaussée, les angles sont revêtus d'un parement en grès et au premier niveau, l'encadrement de la baie se retourne sur la façade latérale pour rassembler les deux baies de l'angle. La toiture à quatre

³¹¹ AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 736, ALDO TRAVAGLINI ARCHITECTE, *Façade du type d'architecture proposée pour l'aménagement du carrefour de La Barrière*, 28 avril 1953.

pans est animée par une lucarne capucine dans la travée centrale, encadrée de deux autres triangulaires. George Michau valide ce dessin de façade en juillet 1953, mais fait tout de même reprendre le dessin des souches de cheminées.

Un édifice en particulier se situe au croisement de l'architecture répétitive et des opérations préfinancées : il s'agit du pavillon dit « Le Vosgien », conçu par les architectes Lucien Toussaint et Michel Trefcon en 1949. Il s'agit initialement d'un projet destiné à assurer le relogement rapide des sinistrés de la vallée de la Haute-Meurthe. De nombreux exemplaires sont réalisés dans les communes d'Anould, Fraize et Saint-Léonard dès 1950. Il devient *in fine* le plan type de l'opération préfinancée n° 9. Les procédés constructifs sont clairs et identiques pour tous les pavillons : préfabrication des encadrements de fenêtres en béton, exécution en série des menuiseries bois, maçonnerie en moellons de pays et bloc cuisine standard contribuent à abaisser le temps de construction à cinq mois au maximum. À partir du bloc cuisine standard, une déclinaison de quatre types de pavillon, qui comportent de deux à quatre chambres, est prévue par l'équipe de maîtrise d'œuvre. À la fois humaniste et innovante, l'idée d'une cellule-type cuisine à laquelle on agrège différents espaces permet de s'adapter à toutes les situations : dommages de guerre faibles ou importants, orientation variable, besoins spécifiques du client tout en garantissant un coût de revient de la construction le plus faible possible. Le pavillon « Le Vosgien » ou opération préfinancée n° 9 est une proposition résolument moderne aux problématiques contemporaines que pose le contexte de la reconstruction. Comment réduire les coûts de construction tout en garantissant le confort aux futurs occupants ?

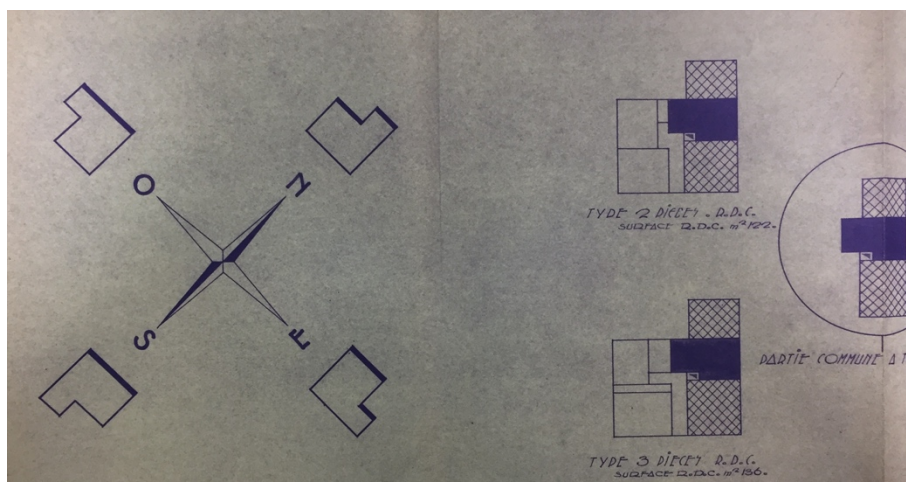


Figure 112 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 684, ANONYME, Plan d'orientation et des principes directeurs de la conception des pavillons préfinancés type « Le Vosgien », 1^{er} décembre 1949.

FOCUS : UNE ÉGLISE

L'Église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe

Construite entre 1962 et 1964, l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe remplace l'ancienne église bâtie au XVIII^e siècle, totalement détruite pendant la Seconde Guerre mondiale. Entièrement réalisé en béton et en pierres de taille, le bâtiment s'inscrit dans le mouvement de renouveau de l'architecture religieuse de l'après-guerre, tout en conservant une volumétrie traditionnelle.



Figure 113 : Reproduction Lucile PIERRON, à gauche : Saulcy-sur-Meurthe – Église Saint-Jean-Baptiste : vue ancienne, carte postale. F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE/Ph. anonyme/Coll. Particulière, s.d.

Photographie Lucile PIERRON, à droite : vue vers le chœur. F.-B. DE JANKOWSKI architecte, 2016.

En novembre 1944, l'ancien lieu de culte est détruit par les alliés qui incendient le clocher pour pulvériser un dépôt de munitions allemand situé à proximité. Avant 1964, l'absence d'un lieu de culte approprié oblige le curé à célébrer les messes dans une chapelle provisoire en bois sise rue de la Planchette, au cœur d'une cité ouvrière³¹². Devenue trop exiguë, elle est remplacée par la nouvelle église, conçue par l'architecte François Boleslas de Jankowski (1889-1972), architecte-urbaniste des communes sinistrées de la Vallée de la Meurthe, concepteur de l'église et du groupe scolaire d'Anould. Gabriel Loire, chargé de la réalisation de la totalité des vitraux de l'église, exécute en 1962 vingt-sept verrières en dalles de verre. Les travaux, entièrement financés par les crédits accordés par les dommages de guerre, sont réalisés par l'entreprise de

³¹² Aujourd'hui transformée par la commune en local technique, cette ancienne chapelle constitue un témoin significatif de cette période de transition de près de dix ans, entre destruction et reconstruction définitive. Voir Lucile PIERRON, « Célébrer le temps provisoire de la Seconde Reconstruction : les « baraquements-églises » ou la photographie comme mémoire d'un patrimoine disparu », in Boris LABIDURIE & Christel PALANT (dirs.), *Les archives iconographiques et audiovisuelles de la Reconstruction en France, de 1940 aux années 1960*, Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, coll. « Actes », 2023.

J. Broglio installée à Corcieux. La première pierre est posée le 3 juin 1962 en présence de Monseigneur Noël, Vicaire Général. Les travaux s'achèvent deux ans plus tard : l'église est consacrée le 11 octobre 1964. Associant le béton armé et la pierre appareillée, l'église se compose d'une nef rectangulaire orientée est-ouest, qui s'ouvre sur une abside de même forme. L'ensemble est flanqué au nord d'un baptistère prolongé par les annexes paroissiales et au sud, de la sacristie. La façade d'entrée est dominée par une verrière aux couleurs chatoyantes en forme de croix, exécutée par l'atelier Loire, qui réalise également les vitraux en dalles de verre des fonts baptismaux, de la nef et du chœur. L'église est couverte d'une charpente lambrissée faiblement cintrée. La rareté des prises de jour en façade nord est compensée par cinq larges verrières rectangulaires percées dans le mur sud, et le généreux éclairage latéral du chœur. Face au sanctuaire, la tribune est soutenue par des piliers en béton. Légèrement en porte-à-faux, elle abrite les confessionnaux et l'accès vers le baptistère.

Au-delà de son intérêt historique et architectural, l'église Saint-Jean-Baptiste fait échos à des réalisations situées dans d'autres territoires. En effet, l'église Sainte-Marie-Médiatrice-de-Toutes-les Grâces de Paris située dans le 19^e arrondissement à Paris – œuvre de l'architecte Henri Vidal (1895-1955) –, ainsi que ses verrières signées Loire qui avaient été tant appréciées en 1957 par François Boleslas de Jankowski³¹³, semblent avoir constitué une source d'inspiration majeure pour l'architecte et son artiste.

³¹³ Archives de l'atelier Loire (Lèves), Fonds de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Lettre adressée à Gabriel Loire*, 15 octobre 1957.



Figure 114 : Photographie ANONYME et COMMISSION DIOCÉSAINE D'ART SACRÉ (CdAS) DE PARIS, Paris – Église Sainte-Marie-Médiatrice-de-Toutes-les-Grâces, vue ancienne, HENRI VIDAL ARCHITECTE, ca. 1954.



Figure 115 : Photographie Lucile PIERRON, Paris – Église Sainte-Marie-Médiatrice-de-Toutes-les-Grâces : vue vers l'entrée depuis le chœur. HENRI VIDAL ARCHITECTE, 2016.

En matière d'architecture tout d'abord : l'instar d'autres édifices religieux conçus par Henri Vidal au cours de sa carrière, en particulier ceux

financés par les Chantiers du Cardinal et situés dans les communes limitrophes de la capitale³¹⁴ (Vitry-sur-Seine, église Saint-Paul, 1935 ; Maisons-Alfort, chapelle Saint-Léon, 1936 ; Neuilly-sur-Seine, église Saint-Jacques-le-Majeur, 1937 ; Meudon, chapelle Notre-Dame de Toute-Joie, 1951³¹⁵, etc.) Jankowski privilégie la pierre³¹⁶, s'inscrivant ainsi à contre-courant de « la tendance du moment pour le béton armé³¹⁷ ». La pierre, sciée et grossièrement appareillée, est toutefois associée aux qualités structurelles du béton, préféré pour le couvrement, l'ossature des poteaux et le contour des baies. En outre, l'église Saint-Jean-Baptiste, comme son pendant parisien, est couverte d'une charpente cintrée – plus faiblement à Saulcy-sur-Meurthe – reposant sur les murs extérieurs percés de larges fenêtres destinées à recevoir des vitraux aux couleurs chatoyantes : rectangulaires à Saulcy-sur-Meurthe, hautes et étroites à l'église Sainte-Marie-Médiatrice-de-Toutes-les-Grâces de Paris.

³¹⁴ Henri Vidal réalise durant l'entre-deux-guerres onze églises ou chapelles pour les communes limitrophes de la capitale. Il s'impose comme un défenseur de l'église modeste, convaincu que « les idées modernes tournées vers le social s'accommoderaient mal des réalisations fastueuses des siècles passées ou d'un luxe qui serait plus attribué aux fidèles qu'à dieu », d'après « L'architecture religieuse, idées et souvenirs d'Henri Vidal », in *La construction moderne*, novembre 1955, p. 406. Cité par Simon TEXIER, « Les architectes, entre audace et compromis », in Simon TEXIER (dir.), *Églises parisiennes du XX^e siècle : architecture et décor*, Paris : Éditions Action Artistique de la ville de Paris, 1996, p. 56.

³¹⁵ Antoine LE BAS, « Notice n° IA00129808 », in *ministère de la Culture et de la Communication*, direction de l'architecture et du patrimoine, Inventaire général, base Mérimée, 1994 [en ligne]. Disponible sur : <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA00129808>, consulté le 22 avril 2025.

³¹⁶ Voir Simon TEXIER, « La pierre : un matériau de revêtement », in Simon TEXIER (dir.), *Églises parisiennes du XX^e siècle : architecture et décor*, Paris : Éditions Action Artistique de la ville de Paris, 1996, p. 66-113.

³¹⁷ « Église Marie-médiatrice-de-Toutes-les-Grâces » in *Gabriel Loire (1904-1996). Le fonds d'atelier vitrail en dalle de verre*, Musée du verre de Conches, (catalogue de l'exposition, 1^{er} mars-30 novembre 2014, Conches), 2014, p. 55.

Notons également une forte résonance avec l'église de Béthoncourt dans le Doubs datée de 1953-1954³¹⁸, œuvre de l'architecte Jacques Gauthier, publié en 1956 dans la revue *L'Art sacré*³¹⁹. Les deux édifices aux proportions quasi-analogues se composent en effet d'une nef rectangulaire qui s'ouvre sur un chœur de même forme. L'ensemble est flanqué d'un baptistère prolongé par une chapelle d'hiver pouvant être ouverte ou fermée latéralement sur la nef par des cloisons mobiles en lattes de bois.

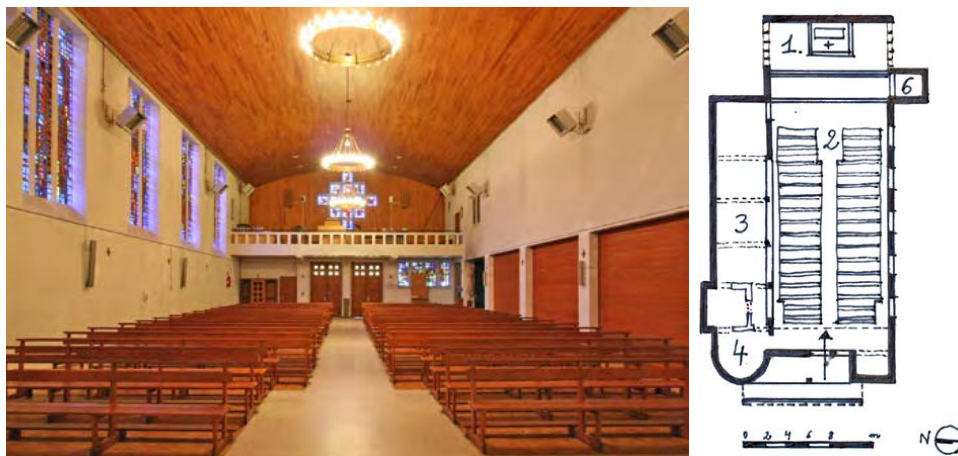


Figure 116 : Photographie Lucile PIERRON, à gauche : Saulcy-sur-Meurthe – Église Saint-Jean-Baptiste : vue vers l'entrée depuis le chœur. F.-B. de Jankowski architecte, 2016.

Dessin Lucile PIERRON, à droite : Saulcy-sur-Meurthe – Église Saint-Jean-Baptiste : plan schématique du rez-de-chaussée, dessiné en 2017 d'après AN, Fonds des dossiers de dommages de guerre traités sur le plan national, 19870461-43. DG 5438, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, « Église de Saulcy-sur-Meurthe », Plans de fondations et du premier étage, s.d.

³¹⁸ Voir Yves-Claude LEQUIN, « Églises et temples en bassins industriels : Belfort-Héricourt-Montbéliard (Franche-Comté) (1944-2008) », in *In Situ* n° 12 [en ligne]. Disponible sur <<http://journals.openedition.org/insitu/5826>>, consulté le 19 mai 2025, novembre 2009.

³¹⁹ ANONYME, « Les églises récentes en France I. Les bases d'une étude critique », in *L'art sacré* n° 3, novembre 1956, p. 8-11.

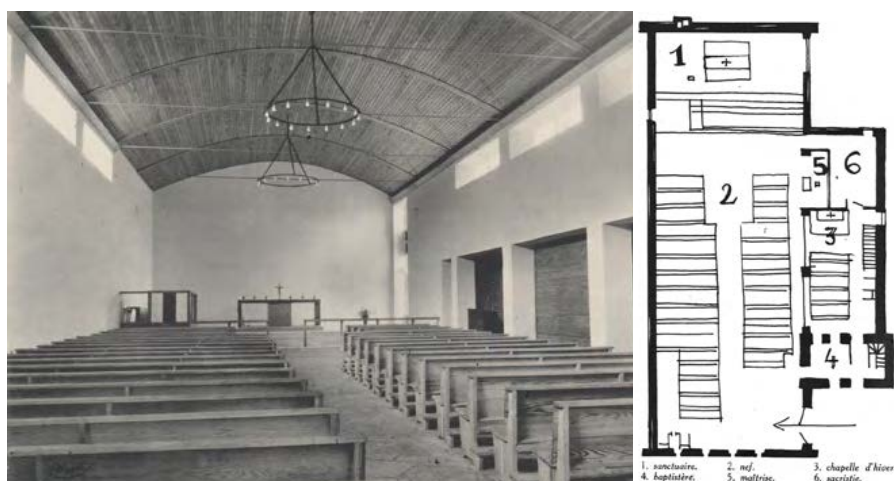


Figure 117 : Reproduction Lucile PIERRON, à gauche : Anonyme, « Béthencourt (Doubs) – Chapelle Sainte-Thérèse : vue ancienne vers le chœur, J. Gauthier architecte », in *L'art sacré* n° 3-4, décembre 1956, « Les églises récentes de France I. Les bases d'une étude critique », p. 10.

Reproduction Lucile PIERRON, à droite : Anonyme, « Béthencourt (Doubs) – Chapelle Sainte-Thérèse, plan, J. Gauthier architecte », in *L'art sacré* n° 3-4, décembre 1956, « Les églises récentes de France I. Les bases d'une étude critique », p. 11.

Caractéristique des maisons d'églises, cette disposition permet l'utilisation de la chapelle soit pour les offices quotidiens dans un petit volume chauffé, soit en annexe de la grande nef pour les cérémonies exceptionnelles, ce qui garantit ainsi la polyvalence des usages au sein d'un même espace flexible et adaptable. Aussi, l'architecture de l'église Saint-Jean-Baptiste illustre bien l'influence qu'ont pu avoir certains architectes français contemporains – en l'occurrence Henri Vidal et Jacques Gauthier – dans les choix esthétiques, volumétriques et spatiaux opérés par François Boleslas de Jankowski.

PARTIE 4 : ANALYSE TYPOLOGIQUE DES ÉCOLES ET MAIRIES

CONSTRUIRE LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'APRÈS-GUERRE

Interroger la Reconstruction comme objet d'une recherche architecturale et urbaine revient également à analyser les productions construites au regard des contraintes imposées par le MRU et le réseau des hommes de l'art³²⁰ mobilisés sur le territoire.

Si la seconde Reconstruction n'apporte pas de nouveaux matériaux, elle permet en revanche la diffusion de nouvelles techniques et des expérimentations formelles et programmatiques non négligeables sur le territoire national. À ce titre, les édifices publics méritent une attention particulière puisque selon Gilles Plum, ils deviennent des « points d'animation³²¹ » du plan d'urbanisme possédant des formes architecturales plus complexes et, parfois, un décor plus riche. Ainsi, les différents édifices publics et notamment l'église deviennent les principaux points de perspective dans les tracés urbains³²² ou villageois.

La circulaire du 17 juillet 1948, adressée aux maires, définit la procédure de désignation des architectes pour la reconstruction des édifices publics :

Le Conseil municipal choisit l'architecte dans une liste de professionnels agréés. Ils sont classés en trois catégories, A-nommés pour les travaux supérieurs à 40 millions de francs, éventuellement chefs de groupe, B-architecte d'opération pour travaux compris entre 10 et 40 millions, C-pour travaux de réparation jusqu'à 10 millions³²³.

Cette désignation spécifique ainsi que l'intérêt et le prestige accordés aux équipements publics confèrent aux architectes choisis une plus grande liberté dans le dessin et la conception des projets. Selon Gilles Plum, ces derniers :

Vont constituer pour les architectes des programmes qui leur permettront souvent une expression plus complexe et plus libre de leur art. Mais ils ne seront en général construits que dans les années 1950

³²⁰ Au sens du MRU, à savoir les architectes et urbanistes agréés.

³²¹ Gilles PLUM, *L'architecture de la reconstruction*, Paris : N. Chaudun, 2011, p. 234.

³²² *Ibid.*, p. 233.

³²³ Élisabeth CHARÉE, *La saga Mougenot, 1870-1970 : trois architectes vosgiens*, Trouans : Éditions de la Tancanière, 2020, p. 51.

puisque l'urgence est accordée au logement des sinistrés. Cela entraînera une certaine variation de style, assez caractéristique de la Reconstruction³²⁴.

Ces édifices doivent participer de la construction du nouveau cadre de vie souhaité par le MRU, plus « adapté au monde contemporain, solide, confortable, fonctionnel, lisible, aéré, harmonieux³²⁵ ». Mais malgré cette aspiration commune, ils relèvent d'une très grande diversité stylistique, oscillant selon les régions et les architectes entre des productions aux inspirations régionalistes, classiques ou modernes.

Si les édifices publics sont souvent, par leur date de construction, les plus modernes, il peut s'en trouver de plus archaïques. La banque de France, en particulier, tient toujours à afficher sa permanence, sa richesse et sa solidité sans faille par un conservatisme intransigeant. Ainsi, à Caen, c'est le seul bâtiment à être reconstruit au même endroit à l'identique (apparemment), c'est-à-dire sous la forme d'un hôtel particulier du XVIII^e siècle, l'hôtel Le Brun de Fontenay. Ailleurs, il s'agit de créations, mais si peu modernes qu'elles semblent à première vue avoir été édifiées un siècle plus tôt. Celles de Saint-Lô et de Brest, en granit, et celle du Havre en brique et pierre, découlent en fait du même modèle néoclassique : un ordre colossal très simplifié englobant le rez-de-chaussée et deux étages, couronné par une corniche à modillons très saillante puis par un étage d'attique³²⁶.

Cette hybridation stylistique rend l'architecture de la Seconde Reconstruction difficilement qualifiable tant d'un point de vue formel que sémantique. Parfois appelée « architecture du compromis³²⁷ » ou « architecture du dialogue », elle illustre les querelles de chapelles entre les différents maîtres d'œuvre missionnés sur le territoire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Certains se rangent sous les positionnements théoriques d'avant-garde et s'inspirent du chef de file du mouvement moderne – l'architecte Charles-Édouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier –, tandis que d'autres s'intègrent au courant classique porté par Auguste Perret et Michel Roux-Spitz. Selon Gilles Plum, « la confrontation de ces différents courants est assez claire dans les projets théoriques qui ont cours entre les années 1940 et 1947³²⁸ » tandis que « la volonté affirmée de se purifier de tout pastiche, de toute nostalgie, de toute recherche de pittoresque, aura fait disparaître le régionalisme en

³²⁴ Gilles PLUM, *L'architecture de la reconstruction*, op. cit., p. 234.

³²⁵ Didier MOUCHEL, *La reconstruction de la Normandie*, op. cit., p. 168.

³²⁶ Gilles PLUM, *L'architecture de la reconstruction*, op. cit., p. 234.

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ *Ibid.*, p. 14.

tant que mouvement architectural dès la fin des années 1940, c'est-à-dire au moment même de la plus forte activité de reconstruction³²⁹ ». Aussi la grande majorité des productions s'inspirent-elles des préceptes du mouvement classique ou du mouvement moderne pour proposer un modernisme modéré, voire revisité, qui favorise un dialogue harmonieux entre une architecture traditionnelle locale et de nouvelles évolutions théoriques.

Ainsi, malgré ces influences disparates, l'architecture de la Reconstruction se définit par des principes de conception partagés à l'échelle nationale. Elle se caractérise notamment par un rejet du décor, une certaine simplicité formelle, une recherche des proportions idéales et pour la composition des façades, une utilisation de tracés régulateurs³³⁰.

Les immeubles de la seconde Reconstruction ont des caractéristiques similaires que l'on retrouve dans de nombreuses villes : façades bien ordonnées, bien composées ; encadrements de fenêtres saillants en ciment moulé ; corniches de toit en surplomb. [...] Les villes vosgiennes sont des caractéristiques communes très fortes ; on retrouve ainsi des styles de bâtiments similaires à Épinal, Gérardmer, ou La Bresse, ce qui donne à ces villes un air de famille. On retrouve également certaines constantes architecturales et urbaines dans l'ensemble des villes reconstruites en Lorraine et dans d'autres villes plus lointaines reconstruites à la même époque, comme Brest ou Le Havre³³¹.

À l'échelle de la Lorraine, la seconde Reconstruction, à l'instar de la première, agit « comme un vecteur d'accélération des transformations urbaines, architecturales et sociales³³² ». En effet, durant cette période, de nouvelles typologies apparaissent et une certaine forme de modernisme architectural se manifeste sur l'ensemble du territoire régional, alors qu'auparavant il se réduisait à quelques expériences isolées et ponctuelles. Afin d'analyser plus finement cette transition, l'analyse menée dans le cadre de ce projet de recherche s'est portée plus spécifiquement sur l'étude de bâtiments civils récurrents tels que les mairies et les écoles. En effet, les caractères civil et institutionnel de ces productions ont permis des expérimentations typologiques et programmatiques plus fécondes :

³²⁹ *Ibid.*, p. 62.

³³⁰ À savoir : ordonner les différents éléments visibles sur une façade selon un système non apparent de lignes géométriques.

³³¹ Karine THILLEUL, *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine : un renouveau architectural et urbain*, Villers-lès-Nancy : Chatel, coll. « La gazette lorraine Numéro hors-série », 2011, p. 70.

³³² *Ibid.*, p. 92.

La seconde Reconstruction offre l'occasion de repenser les typologies de bâtiments civils. Écoles et mairies ont donné lieu à des propositions originales dans des styles très variés³³³.

Mais ces bâtiments civils sont également étudiés pour d'autres raisons. Tout d'abord, la mairie ou l'hôtel de ville incarnent l'administration municipale et par extension l'institution. Ainsi, ils font toujours l'objet d'un travail de composition soigné. De plus, ce programme est l'héritier d'une recherche typologique effectuée lors de la première Reconstruction : les mairies-écoles. Ces dernières ont été particulièrement travaillées en Lorraine et représentent un patrimoine rural exceptionnel connu des architectes agréés par le ministère pour la seconde Reconstruction :

Les mairies-écoles, qui regroupent les principaux services publics des villages (ainsi que parfois le logement de l'instituteur) sont des bâtiments publics emblématiques de la première Reconstruction. En Meuse on a reconstruit 112 mairies-écoles pour seulement 17 écoles et 14 mairies³³⁴.

D'un côté, le programme de la mairie se complexifie dans les villages vosgiens de façon à regrouper tous les services publics de la commune dans le cadre de la seconde Reconstruction. Ainsi, ce ne sont plus exclusivement des mairies-écoles qui sont réalisées, mais des mairies-écoles-salle des fêtes, des mairies-postes, des mairies-écoles-pompiers ou des programmes incluant un foyer rural. L'expérimentation programmatique est totale et permet une nouvelle expression architecturale.

Enfin, la reconstruction de la mairie possède une importance symbolique non négligeable : ce programme incarne à lui seul l'effort reconstituteur et la politique de reconstruction centralisée mise en œuvre par l'État au sein des villes et des villages reconstruits.

D'un autre côté, l'école incarne un autre type de conception plus normée, héritée d'une multitude de contraintes à la fois réglementaires, sanitaires et budgétaires. À titre d'exemple, la circulaire ministérielle de l'Éducation nationale du 26 avril 1955 fixe les prix des constructions scolaires du premier degré. Une classe primaire ne doit pas dépasser 2 millions de francs par classe (couloirs et vestiaires compris) et il est accordé 1,5 à 1,3 million de francs pour l'ensemble des annexes en fonction du nombre de classes³³⁵ (couloirs et vestiaires compris). Le budget prévu pour une école maternelle ou enfantine est calculé de la même

³³³ *Ibid.*, p. 90.

³³⁴ *Ibid.*, p. 43.

³³⁵ Élisabeth CHARÉE, *La saga Mougenot, op. cit.*, p. 91.

manière : 2 millions par classe et 5 millions de francs pour les communs plus nombreux (salle de propreté, repos, de jeux, et préau). Mais en réalité, pour les écoles maternelles, des prix-planchers dégressifs sont attribués en fonction du nombre de classes. Par exemple, 3,25 millions de francs par classe sont accordés pour une école maternelle à deux classes ; 2,7 millions des francs par classe pour une école à trois classes et 2,2 millions de francs par classe pour une école à quatre classes³³⁶.

L'étude des écoles se révèle donc prioritaire pour étudier la liberté des architectes reconSTRUCTEURS et analyser comment elle s'exprime dans l'arrondissement. L'analyse nous permettra de vérifier si certaines références constamment étudiées, à l'image du groupe scolaire de Corcieux, sont surexploitées et d'interroger la représentativité de quelques productions méconnues.

Enfin, étudier conjointement les mairies et les écoles permet d'analyser et de distinguer, à l'échelle de l'arrondissement, les conceptions qui ont donné lieu à des ensembles unitaires³³⁷, des espaces publics inspirés de l'urbain et visuellement harmonieux à l'image du centre bourg de Jeanménil de celles qui, au contraire, ont donné naissance à des expressions formelles et stylistiques très différentes, comme Corcieux par exemple :

L'architecture est dessinée en fonction de l'effet visuel qui sera donné par l'ensemble urbain : immeubles symétriques de part et d'autre d'une rue, immeuble d'angle, continuité des linteaux, des auvents, des toitures... Ces effets visuels proviennent en partie de la rationalisation de la construction : on utilise les mêmes types d'éléments constructifs afin de construire plus vite et moins cher. La Reconstruction permet ainsi de débiter l'industrialisation du secteur du bâtiment³³⁸.

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ Karine THILLEUL, *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine, op. cit.*, p. 67.

³³⁸ *Ibid.*

LA RECONSTRUCTION DES MAIRIES : INNOVATIONS PROGRAMMATIQUES ET TYPOLOGIQUES

Si à l'échelle de la commune, la seconde Reconstruction permet une recomposition urbaine qui rassemble les services publics des villages au sein d'ensembles urbains unitaires, on retrouve à l'échelle architecturale cette même volonté unificatrice avec l'émergence de nouveaux types d'édifices civils qui associent différents services de proximité à la mairie.

Une diversification des services associés aux mairies : entre continuité et innovations programmatiques

Parmi les services publics qui se développent lors de la seconde Reconstruction, la salle des fêtes et le foyer rural se distinguent par la récurrence de leur intégration aux programmes de reconstruction des mairies. Dans l'immédiat après-guerre, les espaces dédiés aux loisirs se développent. Dans les territoires ruraux, les salles de fêtes et les foyers ruraux se multiplient :

Marginalisés sur les actions de formation agricole, les Foyers Ruraux se recentrent sur une stratégie culturelle autour des « 3D » : Délassement, Divertissement, Développement. De 200 en 1948, on passe alors à un millier de Foyers Ruraux à la fin des années 50³³⁹.

De nouveaux équipements permettent de moderniser ce type d'édifices : grâce aux scènes, aux loges et aux cabines de projection, ils deviennent de véritables lieux de socialisation et de distraction. Le manifeste pour la création des foyers ruraux retranscrit bien la portée sociale d'un tel projet :

Nous chercherons à faire vivre l'esprit en arrachant les hommes, les femmes, les jeunes de nos campagnes au sentiment d'isolement qui les amène à rêver de la vie des villes³⁴⁰.

Déjà présente au sein des mairies avant la guerre, cette association se répand pendant la seconde Reconstruction.

Bien que le choix de cette orientation programmatique ne soit que peu documenté, nous pouvons noter que, dans l'arrondissement de Saint-Dié, cette association est plébiscitée pour quatre des huit communes

³³⁹ « L'histoire des Foyers Ruraux », in *CNFR - Confédération Nationale des Foyers Ruraux* [en ligne]. Disponible sur <https://www.foyersruraux.org/lhistoire-des-foyers-ruraux/>, consulté le 6 juin 2025.

³⁴⁰ *Ibid.*

étudiées. Le programme de reconstruction de la mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy intègre une salle des fêtes tandis qu'à Corcieux, une vaste salle municipale maintient sa présence au sein de la mairie. À Saulcy-sur-Meurthe, c'est le foyer rural qui lui est associé. À Anould, la volonté de rassembler la mairie et salle de fête au sein d'un même bâtiment s'est heurtée à une contrainte foncière. François Boleslas de Jankowski, en tant qu'urbaniste de la ville, envisage dans un premier temps de les regrouper sur le terrain de l'ancienne mairie-école sinistrée. Cependant, le terrain proposé pour la reconstruction de l'école est refusé par l'inspecteur d'académie, ce qui oblige l'architecte à modifier ses plans. Faute de foncier disponible, l'école sera reconstruite à côté de la mairie, la salle des fêtes s'installera sur le terrain initialement destiné à l'école et c'est le bâtiment des pompes qui sera finalement associé à la mairie³⁴¹.

En comparant les sept mairies reconstruites étudiées, nous pouvons noter que lorsqu'une salle des fêtes est intégrée au programme, les espaces de réception propre à la mairie sont réduits. Dans les mairies d'Anould, Saint-Léonard et Gerbéal, mairies sans salle des fêtes, la salle du conseil et des mariages est distincte du bureau du maire et occupe une place importante dans le bâtiment tant par ses dimensions – environ la moitié de la surface de la partie mairie – que par sa position privilégiée. À Saint-Dié, cette mise en avant des espaces de réceptions est encore plus marquée, le large vestibule d'honneur et le cabinet de réception du Maire bénéficient d'une double hauteur et occupent environ un tiers du bâtiment.

À l'inverse, lorsqu'une salle des fêtes est associée à la mairie, la salle du conseil est de dimension plus modeste : à Corcieux, elle n'occupe qu'un quart de la surface de la partie mairie. La mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy se limite quant à elle au bureau du maire, un secrétariat et un hall, la salle des fêtes semble ici s'être substituée à la salle du conseil. Dans ces deux cas, on peut également noter une porosité entre les deux programmes. À Ban-sur-Meurthe-Clefcy, un hall commun dessert les deux entités tandis qu'au premier étage de la Mairie de Corcieux, le vestibule du bureau du maire et de la salle du conseil est flanqué d'une

³⁴¹ AN, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 19900181-207, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Rapport justificatif du PRA*, s.d.
AD 88, Fonds de la Direction départementale de l'Équipement, 1152 W 230, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Plan de reconstruction et d'aménagement d'Anould*, 1946.
AMA, *Fonds dommage de guerre : Remembrement 1951-1959*, L. PETITNICOLAS, *Lettre du Maire d'Anould à M. le Député*, s.d.

loggia qui s'ouvre sur la salle des fêtes. À Saulcy-sur-Meurthe, le foyer rural, géré par la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, est accolé à la mairie et dispose de son propre accès, ce qui le rend entièrement autonome.

Dans les communes rurales, la seconde Reconstruction permet également le développement d'associations programmatiques innovantes avec différents services publics de proximité qui étaient jusque-là autonomes. À Saint-Léonard, le programme de reconstruction de la mairie intègre le bureau des P.T.T., tandis qu'à Anould et Gerbépal, la mairie est associée au local des pompiers – qui se limite à un entrepôt, un atelier et des vestiaires. À Corcieux, c'est une véritable caserne qui est accolée à la mairie : composée d'un garage, d'un atelier et d'un vestiaire au rez-de-chaussée ainsi que d'une salle de réunion et d'un logement de fonction à l'étage, son accès est complètement autonome de celui de la mairie. Si ces associations programmatiques sont innovantes, certaines s'inscrivent dans la continuité tout en modernisant les typologies.

Emblématique de la première Reconstruction en Lorraine, le modèle de la mairie-école perdure lors de la seconde : « des bâtiments, regroupant mairie et école, sont également réalisés bien que ce type soit beaucoup moins répandu que durant la première Reconstruction³⁴². » Dans l'arrondissement de Saint-Dié, cette association est conservée dans les plus petites communes comme à Ban-sur-Meurthe-Clefcy et Gerbépal. Dans ces deux cas, l'école de petite taille n'est composée que de deux salles de classe. Les mairies sont également les plus petites parmi les sept étudiées. On peut supposer que ce choix programmatique est lié à la morphologie de ces communes : elles sont en effet toutes les deux caractérisées par une urbanisation discontinue et une faible densité de population. Le projet de reconstruction, dans une commune formée de hameaux dispersés, d'écarts et de fermes isolées sur un vaste territoire, prévoit de maintenir un maillage d'écoles primaires réparties sur l'ensemble du territoire communal.

À Saint-Dié et Corcieux, chefs-lieux de canton, la seconde Reconstruction maintient également une association avec un service public de proximité, hérité de la Révolution : la salle de justice de paix. Cette juridiction de proximité, présente dans chaque canton de France entre 1790 et 1958, avait pour objet de rendre une justice « rapide, simple et

³⁴² Karine THILLEUL, *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine*, op. cit., p. 91.

presque gratuite³⁴³ » pour les litiges de la vie quotidienne. À Corcieux, cette salle de justice de paix était déjà intégrée à l'ancienne mairie :

Au lendemain de Révolution Corcieux devient un chef-lieu de canton doté d'une Justice de Paix. L'administration communale s'installe à partir du 1807 dans l'ancien presbytère. Ces locaux étant trop exigus, elle rachète en 1822 deux bâtiments adjacents au "château". Elle installe la mairie et la justice de paix dans le premier et crée une école publique dans le second³⁴⁴.

Le projet de reconstruction conserve cette imbrication des programmes. La salle de justice de paix n'est pas indépendante, mais accessible depuis le hall de la mairie. Cette configuration a également été choisie à Saint-Dié, où la salle de justice de Paix est intégrée à l'hôtel de ville. Située au deuxième étage, elle est desservie par les mêmes circulations.

Compositions

Dans les mairies vosgiennes, l'association de différents services donne lieu à des propositions de composition originales. Les architectes d'opération doivent concilier le caractère symbolique de la reconstruction de ces édifices civils représentant l'administration communale avec un agencement complexe des locaux garantissant autonomie et liaison entre différents services. Certains architectes, dans un souci de rationalisation, tentent de rassembler les différents services associés à la mairie dans un volume unitaire et massif selon des principes de composition classique qui confèrent aux édifices un caractère solennel.

À Saint-Léonard, la mairie-poste imaginée par Aldo Travaglini en offre un exemple remarquable. L'ensemble de la composition a pour dessein un double objectif : représenter le pouvoir municipal et proposer un édifice rationnel permettant d'allier un programme mixte. En effet, derrière une longue façade linéaire se cache une composition extrêmement classique : un axe de symétrie central guide la rigoureuse composition de l'édifice. Au centre, une entrée en double hauteur sert de distribution principale et permet d'accéder à la grande salle municipale réservée aux mariages et aux conseils. Située dans l'axe du bâtiment, elle se développe également en double hauteur. De part et d'autre de ces deux pièces de réception se trouvent des espaces rigoureusement identiques :

³⁴³ Jacques-Guy PETIT (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix (1790 - 1958)*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Droit et justice », 2003, p. 43.

³⁴⁴ Région Grand-Est - Inventaire général, Jean Yves HENRY, *Dossier d'œuvre architecture IA88030816 Ancienne mairie-école dite « le château » (détruit)*, 2015 [en ligne]. Disponible sur <https://inventaire.grandest.fr/gertrude-diffusion/dossier/IA88030816>.

à l'est, la mairie avec différents bureaux et un logement de fonction à l'étage ; à l'ouest, la poste selon la même disposition. Ce plan d'une très grande simplicité permet de distinguer les usages tout en garantissant une cohésion et une mutualisation possible des espaces de réception.

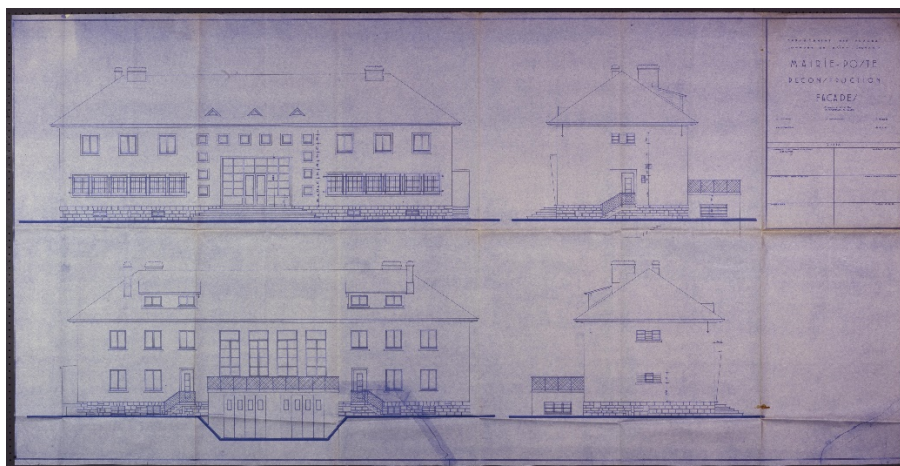


Figure 118 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1072, Aldo TRAVAGLINI, *Façades de la mairie-poste de Saint-Léonard*, 14 décembre 1954.

À Anould, Jankowski livre une mairie d'inspiration plus traditionnelle, fruit de compromis stylistiques. L'architecture de l'édifice résulte des nombreuses demandes de modifications et de simplifications émises par les architectes en chef successifs. Au fil de ces reprises, les façades ont été délestées de la plupart de leurs ornements afin d'être en adéquation avec l'architecture plus moderne et sobre proposée par l'Agence Trefcon-Toussaint pour la reconstruction de l'école voisine.



Figure 119 : Photographie Emma SCHWARB, *Façade principale de la mairie d'Anould*, 2018.

La composition de la façade principale est simple et symétrique. Divisée en trois travées de deux niveaux, elle accentue les verticalités et confère à l'édifice une certaine monumentalité souhaitée par le maire qui demandera à l'architecte de concevoir une mairie « tout aussi imposante que la précédente³⁴⁵ ». Le caractère solennel de l'édifice est renforcé par la présence de la tour de séchage du local des pompiers, que l'architecte traite comme un beffroi.

Derrière cette façade bien ordonnée, la composition en plan est plus chaotique. Au rez-de-chaussée, les espaces qui accueillent le public sont agencés selon une composition classique et symétrique. Dans la travée centrale, un vaste hall dessert la salle du conseil et des mariages ainsi que le bureau du maire et le secrétariat situés de part et d'autre du hall. Il ouvre également sur un escalier monumental qui donne accès à une salle de réunion située au premier étage. Dans les niveaux supérieurs, la rigueur de composition se perd : l'imbrication complexe des espaces de la mairie et des logements de fonction semble plus résulter de contraintes techniques et programmatiques que d'une intention de composition. Ce plan est marqué par une hiérarchisation du traitement spatial qui favorise les espaces de représentation à la composition soignée au détriment des espaces de service et des logements de fonction.

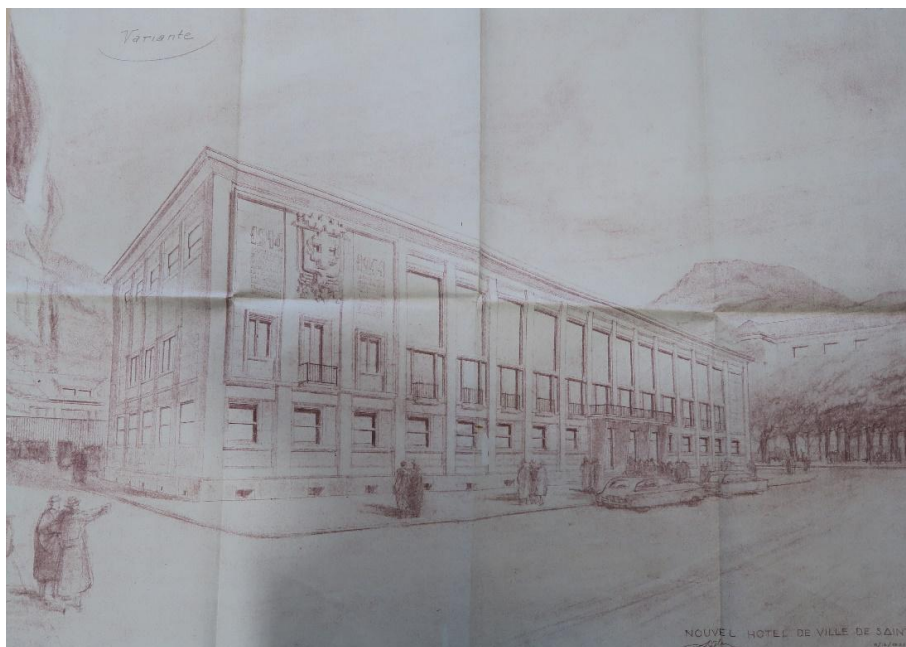


Figure 120 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1001, ALBERT DEBÈS ARCHITECTE, 1^{re} esquisse de l'hôtel de ville de Saint-Dié, 1954.

³⁴⁵ AM A, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, B44, ANONYME, *Anould – Reconstruction de l'église, M. le Maire d'Anould, retranscription du discours prononcé lors de l'inauguration de l'église*, 30 mars 1969.

À Saint-Dié aussi l'hôtel de ville conçu par Albert Debès se démarque de la rue Stanislas par sa volumétrie simple et imposante. Sa façade principale développe, sur presque toute la longueur de l'îlot, une composition soignée bien ordonnée et rythmée par des lignes verticales saillantes en béton formant seize travées régulières. Pour moderniser cette composition qui semble de prime abord assez classique, l'architecte choisit de ne pas placer l'entrée principale au centre de la composition, mais aux deux tiers. Cette dissymétrie accentuée par la répartition inégale des travées d'angle apporte modernité et dynamisme à la façade.

Malgré cette dissymétrie, la composition du plan est assez classique. Au rez-de-chaussée, un hall aux dimensions confortables dessert un escalier d'honneur situé dans l'axe de l'entrée. Les différents bureaux sont répartis de part et d'autre de ce hall. Au premier étage, on retrouve une répartition hiérarchisée entre espaces de réception et espaces de service : le vestibule d'honneur et le cabinet de réception du maire se développent le long de la façade principale et s'ouvrent sur la ville alors que les espaces de service sont orientés vers le cœur de l'îlot. Au second étage, les pièces se répartissent comme suit : à l'ouest, les locaux de la justice de Paix, au nord, les services de la justice de Paix et les Prud'hommes, à l'est, le logement du concierge et à l'ouest, le vide des salles du 1^{er} étage.



Figure 121 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1002, ANONYME, Saint-Dié – Photographies du vestibule d'honneur et de l'escalier d'honneur, s.d.

Pour répondre au programme multiple des mairies reconstruites, d'autres architectes adoptent un principe de conception plus moderne, juxtaposant différents volumes simples correspondant aux différentes fonctions du programme dans un plan à la composition plus complexe et dynamique.

C'est le parti-pris de l'architecte Claude Mayer-Lévy, assisté de Francis Massé, lorsqu'il propose pour la reconstruction de la mairie de Corcieux

un bâtiment d'inspiration moderne au plan complexe juxtaposant plusieurs volumes différenciés par l'usage de deux matériaux (la pierre et le béton enduit) et couverts d'une toiture à pan unique. Le bâtiment principal qui accueille la mairie et le local des pompiers est encadré à droite par la tour de séchages des tuyaux et à gauche par un volume en pierre de taille qui abrite la salle de justice de paix. Sur la gauche, en retrait de cette composition, on retrouve la salle des fêtes.

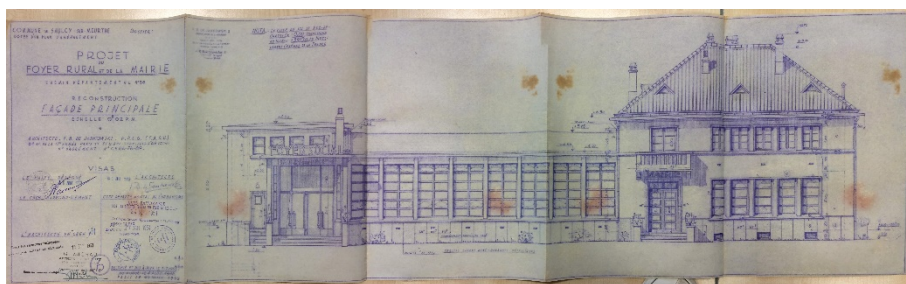


Figure 122 : AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 1078, F.-B. DE JANKOWSKI ARCHITECTE, *Façade principale de la mairie. Projet de reconstruction du foyer rural, façade principale, ca. 1954.*

À Saulcy, l'édifice conçu par François de Jankowski est le fruit de l'assemblage de deux volumes bien distincts qui expriment clairement leur programme : une mairie avec services administratifs et logement de fonction ; une grande salle des fêtes avec système de projection de cinéma.

Le premier volume, de deux niveaux, est couvert d'une toiture en croupe et reprend les codes de composition d'un bâtiment à usage d'habitation individuelle : entrée rejetée à l'extrémité de la façade, petites baies garnies de fenêtres à guillotine, balcon formant auvent au-dessus de l'entrée.

Le deuxième volume, juxtaposé au premier dans sa longueur, abrite la grande salle des fêtes de 200 places assises et une salle de projection au niveau supérieur. Tout en longueur, cette grande salle couverte d'une coque mince en béton armé nervuré vient s'imbriquer dans le volume de la mairie : la scène principale est, en effet, incrustée dans l'édifice à vocation administrative, ce qui n'est lisible qu'à la lecture du plan.

Les deux mairies-écoles étudiées adoptent également ce principe de composition par juxtaposition de volumes distincts, qui prend forme dans un plan en L permettant d'organiser les différents éléments du programme tout en dégagant une cour de récréation à l'écart de la rue.

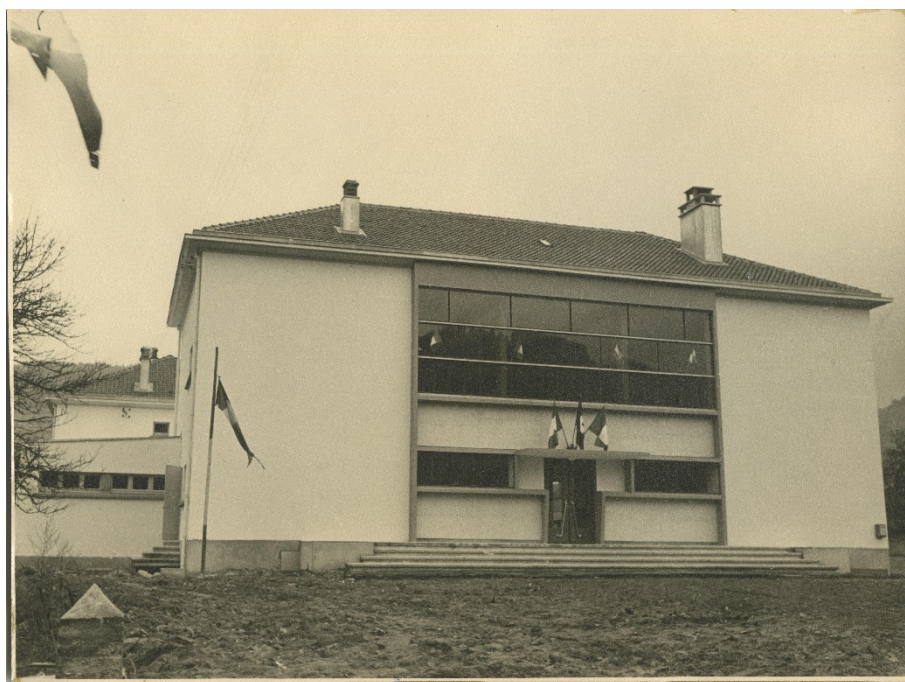


Figure 123 : AM BSMC, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, Photos inauguration Mairie, ANONYME, *Photographie de la façade principale de la mairie*, septembre 1958.

À Ban-sur-Meurthe-Clefcy, les architectes Lucien Toussaint et Michel Trefcon sont chargés de la réalisation d'un bâtiment au programme bi-céphale. D'un côté, la mairie avec sa salle des fêtes et de l'autre le groupe scolaire qui doit comporter deux classes (une pour les garçons et une pour les filles), une salle de travail manuel pouvant servir d'espace périscolaire et de cantine, des vestiaires, des sanitaires, une cour avec un préau couvert, un terrain de sport, deux logements des maîtres et une pièce pour un auxiliaire.

La mixité du programme envisagé conduit à un édifice singulier composé de deux volumes distincts et massifs articulés autour de la cour de récréation. Cette composition est un subtil jeu entre unité et autonomie. L'implantation en L de deux volumes reliés par un préau couvert permet d'affirmer la mairie-salle des fêtes sur la rue et de desservir avec plus d'intimité le groupe scolaire par la cour de récréation.



Les architectes utilisent ces mots pour décrire leur esquisse : « le parti adopté forme un ensemble de construction à deux niveaux. Le rez-de-chaussée réservé pour l'enseignement et les services communaux. À l'étage, les appartements des maîtres, l'enseignement ménager post et périscolaire, la salle de réunion avec ses services de scène ». Finalement, il s'agit d'« un seul bâtiment comportant deux parties bien distinctes » (le groupe scolaire, la mairie- salle de réunions).

Cette scission programmatique est d'autant plus lisible que les édifices majeurs comptent deux niveaux et une toiture à quatre pans, alors que le préau ne se développe que sur un niveau avec une toiture à deux pans. Le plan est dessiné de façon à ce que les espaces les plus nobles s'orientent vers la cour d'école (salles de classe, pièce à vivre des logements d'instituteur, salle du conseil de la mairie et bureau du maire). La salle des fêtes, espace de réception public, s'ouvre sur la rue.

À l'intérieur du groupe scolaire, les appartements des maîtres sont autonomes. De même, la salle des fêtes est pratiquement indépendante, bien qu'elle bénéficie du vestibule distribuant la plupart des salles de la mairie.

Malgré le fait d'avoir scindé le programme en deux édifices, l'harmonie des façades et des matériaux employés permet de créer un ensemble cohérent. Limités par un budget restreint, les architectes ont focalisé leur attention sur le dessin des baies et de leur épaisseur. Les précadres de béton en saillie soulignent les usages nobles (seuil, salle de classe et de réception du public) alors que les trumeaux et les allèges revêtus d'un crépi rythment la façade.

À l'exception du pignon de l'entrée de la salle des fêtes, les façades sont guidées par une symétrie axiale centrale coïncidant avec l'entrée principale.



Figure 125 : Photographie Emma SCHWARB, *Mairie de Gerbépal*, 2018.

À Gerbépal, le choix a été fait de conserver l'association de la mairie avec une école composée de trois classes (la classe des garçons, la classe des filles et une salle d'activité), un préau couvert, une cour et deux logements de fonction auxquels vient s'ajouter un nouvel élément de programme : le local des pompiers. Pour répondre à cette mixité programmatique, l'architecte François de Jankowski propose un édifice à la composition singulière qui juxtapose trois corps de bâtiment indépendants tant dans leur fonctionnement que par leur architecture.



Figure 126 : Archive privée. Extrait d'une carte postale représentant le centre de Gerbépal, s.d.

Comme à Ban-sur-Meurthe-Clefcy, les trois corps de bâtiment s'organisent dans un plan en L qui encadre la cour d'école. Cette composition permet d'installer la partie mairie dans l'aile est sur la rue principale tout en assurant un accès plus intime à l'école sur le côté nord. La composition est dominée par le corps de bâtiment « pivot » de deux niveaux, couvert d'un toit à quatre pans, qui accueille les deux logements de fonction, alors que deux corps de bâtiment accueillant les différents services communaux ne présentent qu'un seul niveau.

Cet édifice rompt avec la hiérarchisation habituelle des autres projets de mairies, qui valorisent les espaces publics de réception, en plaçant les logements au cœur de sa composition.

ANALYSE COMPARATIVE DES ÉCOLES

Une brève histoire de l'architecture scolaire du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'État vise à « l'extension d'un système éducatif unique, égalitaire et uniforme, par un maillage du territoire capable d'accueillir chaque individu scolarisable dans un modèle identique, placé à proximité³⁴⁶ ». La recherche d'une « maison d'école » type destinée à l'enseignement élémentaire est initiée entre 1833 et 1882 par l'État à travers l'élaboration d'une législation précisant le mode de construction des écoles et de son programme. Dans une volonté d'appliquer de nouvelles théories hygiénistes et médico-sociales diffusées par des pédagogues, des hygiénistes et des architectes, l'État déploie une « puissante volonté organisatrice³⁴⁷ » à travers la mise en place de règlements.

Le règlement, texte juridique valable sur l'ensemble du territoire est un produit générateur de modèles standard et unique, adaptable à toute population scolarisable quel que soit son milieu d'implantation (rurale ou urbaine), son mode de rassemblement (éparse ou groupée), son importance, son âge et son sexe³⁴⁸.

Selon Bernard Toulhier, cet appareil réglementaire se complexifie pour concevoir peu à peu une « machine à éduquer³⁴⁹ ». En effet, si la première réglementation s'accompagne de plans-types à caractère explicatif, ceux-ci s'intègrent peu à peu aux articles réglementaires, pour être « ensuite encouragés par l'administration qui en assure la promotion et la diffusion, pour enfin les fabriquer elle-même³⁵⁰ ».

Le premier ouvrage de plans types, œuvre de l'architecte Auguste Bouillon, est conçu dès 1832. Cette initiative privée est une aubaine pour l'État qui, sous le régime de la loi Guizot, souhaite impulser de nouvelles constructions d'écoles et fournir « aux autorités et inspecteurs locaux les

³⁴⁶ Bernard TOULIER, « L'architecture scolaire au XIX^e siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires », in *Histoire de l'éducation* n° 17, 1982, p. 8.

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ *Ibid.*

moyens de contrôler l'édification des bâtiments sans la laisser à la fantaisie des architectes³⁵¹ ». Ainsi, ce modèle théorique est diffusé dans les préfectures, les sous-préfectures, les mairies ainsi qu'au secrétariat de chaque académie³⁵².

C'est lui [l'ouvrage] qui a « guidé » la première vague de constructions d'écoles mutuelles suscitées par la loi Guizot. Il faut ensuite attendre la mise en place de la réglementation sur les salles d'asile pour voir apparaître, près de trente ans plus tard, la sortie d'un « atlas de plans-modèles » accompagnés de devis correspondants, publié le Comité de central d'asile. La même année, par arrêté du 10 mai 1862, le ministère lance un concours de plans-modèles à l'usage des écoles primaires, pour traduire la norme juridique en norme architecturale³⁵³.

Ce recours au plan-type se développe jusqu'à la circulaire de Jules Ferry, datée du 17 juin 1880, où une fusion totale est opérée entre les articles réglementaires et le plan-type dessiné par l'architecte Felix Narjoux :

Le texte, accompagné de figures, contient notamment une typologie : de différents types de tables [...] ; de plans côtés de modèles de classe selon quatre hypothèses basées sur une classe-type contenant 48 à 50 élèves. [...] Cette réglementation de 1880 représente le type achevé de ces plans-modèles centralisateurs dont la standardisation préconisée ne subira de modifications notables que par l'introduction du système de préfabrication sous les IV^e et V^e Républiques³⁵⁴.

Au cours du XIX^e siècle, la conception de l'école primaire et, par extension, de la salle de classe est ainsi progressivement standardisée et simplifiée. L'architecture scolaire se fonctionnalise et perd ses ornements jugés superficiels et coûteux. Elle répond également aux préceptes de la pensée bourgeoise du XIX^e siècle prônant la bonne moralité, en séparant systématiquement les sexes et en proposant une éducation différenciée. La « classe Ferry », obligatoirement rectangulaire, possède alors des dimensions fixes calculées pour un nombre

³⁵¹ Michel LAINÉ, *Les constructions scolaires en France*, Paris, France : Presses Universitaires de France, 1996, p. 94. *Ibid.*

³⁵² Michel LAINÉ, *Les constructions scolaires en France*, *op. cit.*, p. 94.

³⁵³ Bernard TOULIER, *op. cit.*, p. 9.

³⁵⁴ *Ibid.*

d'élèves maximum³⁵⁵, un éclairage naturel mono-orienté³⁵⁶, des vasistas pour la ventilation et des allèges de 1,20 mètre pour ne pas distraire les élèves.

C'est par sa façade que l'école s'offre d'abord aux regards, elle doit se montrer simple, sans tristesse ni froideur, pour inviter les enfants à un séjour attrayant, mais aucun élément inutile à visée purement décorative ne doit s'y surajouter. Par mesure d'économie, bien sûr, on privilégie les matériaux de construction immédiatement disponibles dans la région où sera bâtie l'école, mais la législation reste marquée par le côté fonctionnel ; ainsi, pour la toiture, l'utilisation de la tuile est préférable à celle de l'ardoise et du métal (art. 7), trop chaud en été, trop froids en hiver³⁵⁷.

Les activités manuelles ou différentes prennent place des espaces identifiés et spécifiquement aménagés : une salle de dessin, un atelier outillé pour les écoles de garçons, une salle aménagée pour les travaux d'aiguille pour les écoles de filles. Les différentes salles de cours sont juxtaposées et desservies par une galerie d'une largeur de deux mètres recevant directement l'air et la lumière et dont les parois sont recouvertes de parements permettant d'accrocher dessins et objets utiles à l'enseignement³⁵⁸.

Dans ces écoles, la mixité ne se rencontre alors que dans les établissements ruraux à classe unique, lesquels, à partir de 1880, ne sont plus divisés par une cloison séparant filles et garçons (article 32)³⁵⁹. Pour toutes les autres écoles, la séparation des sexes influence la conception puisqu'il faut prévoir deux locaux. Plusieurs possibilités sont proposées dans les plans : soit une composition symétrique (d'un côté les filles, de l'autre les garçons), soit deux bâtiments distincts à des emplacements différents de la commune (souvent expliqués par la chronologie des constructions, l'école de garçons étant réalisée en premier)³⁶⁰.

³⁵⁵ Le dessin de la salle, prévu pour 40 élèves dans les écoles à plusieurs classes et 50 élèves dans les écoles rurales, est déterminé par le nombre et la disposition face au tableau des tables-bancs à une ou deux places.

³⁵⁶ Les menuiseries sont placées systématiquement à gauche des élèves de façon à éviter l'ombre portée des mains des droitiers (éclairage unilatéral de gauche).

³⁵⁷ Michel LAINÉ, *Les constructions scolaires en France, op. cit.*, p. 115.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 118.

³⁵⁹ Depuis l'ordonnance de 1835, la mixité est uniquement permise dans les salles d'asile (ce qui correspond aux écoles maternelles).

³⁶⁰ Mathilde CHAMBIER, *Mémoire de master «Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation», ESPE Besançon – L'évolution de l'architecture scolaire : évolution de l'enseignement, évolution des bâtiments*, 2018, p. 16.

Durant l'entre-deux-guerres, cette restriction évolue : le premier article du décret du 15 juillet 1921 relatif à l'organisation des écoles maternelles et des classes enfantines dispose que « dans les communes comptant moins de 2 000 habitants, dont 1 200 agglomérés, l'école maternelle peut être remplacée par une classe enfantine annexée à une école élémentaire³⁶¹ », tout en limitant dans son article 6 le nombre moyen d'élèves inscrits qui « ne doit être ni supérieur à 50 par classe ni inférieur à 25³⁶² ».

Une année plus tard, l'arrêté du 22 juillet 1922 fixe des instructions concernant la construction des écoles maternelles publiques et des classes enfantines. Il témoigne de préoccupations hygiénistes et morales à l'origine de ces constructions vouées à isoler les enfants des risques et maladies, tout en préconisant une architecture fonctionnelle et robuste.

Article premier. Le terrain destiné à l'école maternelle doit être central, dans de bonnes conditions d'aération, d'un accès facile et sûr, éloigné de tout établissement bruyant, insalubre ou dangereux, à 100 mètres au moins des cimetières. Il sera autant que possible loin des voies de grande circulation. [...]

L'étendue superficielle du terrain sera évaluée à raison de 10 mètres carrés environ par élève ; elle ne pourra toutefois être inférieure à 500 mètres carrés.

L'école et ses annexes seront clôturées, les clôtures autant que possible ajourées.

Art. 2. La disposition des bâtiments sera déterminée suivant le climat de la région en tenant compte des conditions hygiéniques, de l'exposition et de la configuration du terrain, de la distance des constructions voisines.

Art. 3. Quand l'école maternelle fera partie d'un groupe scolaire, on placera la cour de telle sorte que le bruit des récréations fréquentes des jeunes enfants ne soit pas une gêne pour les élèves et les maîtres des deux autres écoles.

Art. 5. Tous les locaux à l'usage des enfants seront situés au rez-de-chaussée, à moins d'empêchement absolu. Le rez-de-chaussée sera exhaussé de 1,60 mètre au-dessus du niveau extérieur.

Art. 6. Si les murs sont en moellons, ils n'auront pas moins de 0,45 mètre d'épaisseur. S'ils sont en briques, ils n'auront pas moins de 0,35 mètre. La tuile et l'ardoise seront employées, à l'exclusion du métal, pour la couverture³⁶³.

³⁶¹ LÉON BÉRARD & Alexandre MILLERAND, *Rapport et Décret modifiant les articles 1 à 8 du décret du 18 janvier 1887 relatifs à l'organisation des écoles maternelles et des classes enfantines*, texte promulgué le 15 juillet 1921.

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ LÉON BÉRARD, *Arrêté modifiant le règlement scolaire modèle des écoles maternelles*, texte promulgué le 22 juillet 1922.

Ces préoccupations hygiénistes et pasteurienues restent au cœur de la conception de l'architecture scolaire durant l'entre-deux-guerres. Les nouvelles constructions développent de nouveaux systèmes constructifs (emploi du béton armé, de structures métalliques), mais les innovations spatiales restent marginales, puisque très peu d'architectes s'émancipent des préconisations ministérielles³⁶⁴. Les nouvelles circulaires fixent le quota d'élèves à 40 par classe pour les écoles primaires, mais octroient un peu plus d'espace par élève, à savoir 1,50 m² au lieu de 1,25 m². Concernant le programme, les écoles de plus de trois classes conservent la salle de dessin recommandée par les instructions précédentes ainsi que l'atelier pour les travaux manuels. En revanche, la salle de couture devient une salle d'enseignement ménager³⁶⁵.

Dans les territoires ruraux, le programme des écoles primaires et maternelles est bousculé par la conquête de l'eau potable et de son adduction :

En 1936, la plupart des communes rurales ont su profiter des subventions octroyées par l'État après la loi de 1902 et sont équipées d'un réseau hydraulique. Si tous les logements n'avaient pas encore une arrivée d'eau à domicile, les progrès suivaient leurs cours et les écoles continuaient à s'équiper progressivement de lavabos, W-C, et douches³⁶⁶.

La circulaire du 25 octobre 1934 oblige toutes les écoles à être alimentées en eau potable et à disposer d'espaces dédiés à l'hygiène : un vestiaire-lavabo d'environ 20 m², une salle de douches avec cabines séparées, un plus grand nombre de toilettes. Elle modifie également plusieurs règles au profit d'un ensoleillement des espaces de travail. Ainsi, l'exposition au sud pour les salles de classe est recommandée, tout comme une vue sur l'extérieur avec des allèges de moins de 80 centimètres (art. 13). De plus, l'éclairage bilatéral est préconisé et remplace l'éclairage unilatéral de gauche³⁶⁷. Enfin, dans les communes rurales, « si le bâtiment abritait la mairie, aucune communication ne devait exister entre les deux services³⁶⁸ » (art. 4).

³⁶⁴ Michel LAINÉ, *Les constructions scolaires en France, op. cit.*, p. 166.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 170.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 172.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 174.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 175.

L'architecture scolaire à l'époque de la seconde Reconstruction

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une augmentation du taux de natalité sans précédent :

Cette période dite de *baby-boom* s'étend de l'immédiat après-guerre jusqu'aux années 1970. D'après l'INSEE, le nombre maximal de naissances durant le *baby-boom* intervient en 1964 et 1971 (961 000 naissances par an). Par comparaison, il y a eu 800 000 naissances en 1986 et 744 000 en 2019³⁶⁹.

Cette augmentation du nombre de naissances contraint l'État à investir considérablement dans la construction d'établissements scolaires, pour fournir une éducation décente aux futurs élèves français. En 1830, seulement 1,4 million d'enfants étaient scolarisés, alors qu'en 1961, les prévisions atteignent 11 millions d'enfants³⁷⁰. Cette très forte hausse du nombre d'enfants à scolariser est également visible à travers l'augmentation du budget alloué au ministère de l'Éducation nationale :

En 1880, le budget de ce ministère s'élevait à 68 millions de francs (soit 13 milliards d'anciens francs). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en 1950, le budget de l'Éducation nationale s'élevait déjà à plus de 229 milliards d'anciens francs. La croissance du budget de l'Éducation nationale sera ensuite exponentielle, avec un budget s'élevant à 830 milliards en 1961 et une prévision de 2 000 milliards en 1970³⁷¹.

À cet important mouvement démographique s'ajoute l'ampleur des destructions du parc existant : au lendemain de la Libération, 4 000 classes sinistrées du premier degré étaient à reconstruire, 2 600 à réparer³⁷².

En 1950, on prévoyait qu'il faudrait reconstruire dans les quatre années à venir 8 500 classes primaires de garçons, 8 500 classes primaires de filles, 1 500 classes mixtes et 500 classes de cours complémentaires³⁷³.

La Reconstruction offre un contexte favorable à la construction d'écoles nouvelles et repensées. Une commission du Commissariat général du

³⁶⁹ Julien LUCAS, *René Egger et la construction d'écoles à Marseille entre 1953 et 1980. Une histoire de l'architecture scolaire*, Mémoire de fin d'études mention recherche, sous la direction de Élise Guillerm, Marseille : École Nationale supérieure d'Architecture de Marseille, 2024, p. 38.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 40.

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² Michel LAINÉ, *Les constructions scolaires en France*, *op. cit.*, p. 180.

³⁷³ *Ibid.*

plan est chargée de rédiger de nouvelles instructions ajustées aux besoins scolaires et économiques de la période :

Il s'agissait à la fois d'écarter de l'école tout ce qui ne lui était pas indispensable, comme la salle de douches, la salle commune et la cantine si elles risquaient d'être sous-utilisées, de renouveler son esthétique et son architecture en fonction de conceptions modernes, enfin, de tenir compte de la transformation des programmes d'enseignement³⁷⁴.

Ainsi, les programmes d'écoles proposés s'inspirent des instructions de la circulaire du 30 août 1949³⁷⁵ tout en essayant de restreindre les budgets de construction. Dans les écoles comportant plus de quatre classes, appelées dorénavant « écoles importantes », les salles de travaux et d'enseignement manuels sont conservées tandis que dans les petites écoles, la salle commune pouvait acquérir une certaine polyvalence et abriter de tels usages. On introduit alors la plurifonctionnalité par souci d'économie, à l'image « des vestiaires-lavabos qui n'étaient plus placés entre les classes mais, dans la galerie les desservant³⁷⁶ ». La salle de dessin devient facultative, souvent au profit d'une salle spécifique pensée pour les sciences. Les salles de douches, très onéreuses, sont supprimées, car l'hygiène devient la responsabilité des familles. Enfin, les sanitaires sont également repensés. Systématiquement placés dans la cour pour permettre une surveillance efficace, ils sont dissimulés de la vue de tous derrière des murets, des arbustes ou des murs épais. Le seul espace dont le dessin évolue peu est finalement la salle de classe, qui conserve ses proportions et ses dispositifs architecturaux.

Dans ce contexte, une politique centralisée des constructions scolaires est mise en place et les prototypes d'écoles préfabriquées apparaissent dans le début des années 1950. Cependant, la préfabrication reste difficile à mettre en œuvre sur ce type de programme et, selon Michel Lainé, « toutes les écoles, ou presque, furent construites sur le même mode³⁷⁷ ».

Les classes établies sur un ou plusieurs niveaux sont desservies par un long couloir donnant à chaque extrémité sur un escalier. [...] Avec la recommandation de séparer les services municipaux des services scolaires et de placer la mairie à une extrémité du bâtiment lorsque la construction l'inclut, le visage de l'école-mairie change. En fait l'école en

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 177.

³⁷⁵ Henri LEGRAND, *Circulaire relative au 30 août 1949*, texte promulgué le 15 septembre 1949.

³⁷⁶ Michel LAINÉ, *Les constructions scolaires en France, op. cit.*, p. 177.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 183.

tant qu'édifice public se charge d'un autre sens, les anciennes valeurs républicaines n'ont plus à s'imposer sous cette forme, par ailleurs, la réflexion architecturale d'alors tend à considérer les équipements sociaux (dont l'école) comme des centres de vie devant être intégrés au maximum à leur environnement, voire même aux unités d'habitation³⁷⁸.

Dans un premier temps, les nouveaux établissements conçus s'apparentent à ceux d'avant-guerre, c'est-à-dire des écoles mixtes, mais où les classes de filles et garçons restent séparées. Puis, la mixité des genres se généralise à la fin des années 1950, non dans une démarche de choix éducatif, mais pour répondre à un état d'urgence économique et constructif. Rappelons ici que l'enseignement mixte est légalisé dans les lycées en 1959 et qu'à partir de 1976, les décrets d'application de la loi Haby rendent la mixité obligatoire dans l'ensemble des établissements scolaires nouvellement construits en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire.

Il faut distinguer quatre phases de construction initiées par le Commissariat général du plan³⁷⁹. Le premier plan – appelé plan Monnet – vise à moderniser les équipements scolaires entre 1947 et 1953, ce qui représente la construction de 44 792 classes selon les premières estimations. Mais dès 1951, le ministère de l'Éducation nationale entreprend un second plan d'action – nommé plan Hirsch – ayant pour vocation de dresser les besoins d'établissements scolaires et universitaires et artistiques. Ce plan, publié en 1952, prévoit une augmentation de 40 % du parc bâti³⁸⁰ (soit environ 35 000 classes) et permet la création d'une commission dédiée : la commission du Plan de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif. Un troisième plan, proposé en 1956, prévoit une nouvelle vague de constructions entre 1957 et 1961 (20 000 classes) et initie une normalisation de l'architecture scolaire. En effet, le rapport « prévoit des plans types, normalisés que les architectes doivent suivre lors de la conception de la construction : apparaît alors le module carré

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ Deux institutions parisiennes travailleront sur ces différents plans : les bureaux des conseillers techniques du ministère de l'Éducation nationale, situés rue de Valois à Paris où travaille notamment l'architecte René Egger, premier architecte président du sous-groupe « Technique et procédures de construction pour l'Éducation nationale » ; la Direction Nationale de la Construction Scolaire, implantée Rue Barbet de Jouy à Paris. Cette dernière avait pour vocation de contribuer à la construction de l'ensemble des établissements scolaires français.

³⁸⁰ Julien LUCAS, *René Egger et la construction d'écoles à Marseille, op. cit.*, p. 42.

de 1,75 mètre de côté qui permet de concevoir l'ensemble des établissements tel que le souhaite le ministère³⁸¹ ». Enfin, le quatrième et dernier plan (1962-1965) promeut une architecture scolaire sérielle et industrialisée qui permet de développer de nouvelles typologies en adéquation avec cette période de forte croissance démographique.

L'industrialisation et l'émergence de nouveaux plans-types durant la seconde Reconstruction

Durant le premier Plan, l'administration centrale incite à l'application de tracés régulateurs dans la conception des équipements scolaires afin de permettre la mise en œuvre de procédés industriels pour construire plus vite et moins cher. L'article de l'architecte en chef Jean-Pierre Paquet, publié dans la revue *Techniques & architecture* en 1943, témoigne de cette évolution de la conception architecturale qui intègre des trames carrées et normées :

L'étude qui va suivre tend à prouver qu'il est possible d'adopter dans l'industrie du Bâtiment des méthodes qui permettraient de fabriquer suivant des procédés industriels la majeure partie des matériaux – et ceci de façon qu'ils puissent être montés et assemblés sans retouche sur le chantier. [...] Considérons un tracé régulateur, ou quadrillage à maille carrées régulières, et supposons que nous disposions d'éléments de forme 1, 2, 3, 4, 5, chacune exactement superposable à un certain nombre de mailles³⁸².

Dès 1948, le ministère de l'Éducation nationale lance des concours d'architecture afin d'agrée des prototypes d'écoles industrialisées. Cette expérimentation, réalisée à l'échelle nationale, cible dans un premier temps les petites écoles primaires. Ainsi, le programme demandé en 1948 correspond à la construction d'une école rurale à une classe avec annexe et logement d'instituteur³⁸³. Vingt projets sont sélectionnés pour

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² Jean-Pierre PAQUET, « L'application des tracés régulateurs à la construction », in *Techniques et Architecture* n° 1-2 Normalisation, février 1943, p. 13.

³⁸³ Anne-Marie CHÂTELET, « Deux siècles de bâtiments scolaires en France : XIX^e XX^e siècles » à Cité de l'architecture et du patrimoine : Paris, 9 avril 2009 [en ligne]. Disponible sur <<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/video/deux-siecles-de-batiments-scolaires-en-france-xixe-xxe-siecles>> , consulté le 5 février 2025.

être construits et la majorité des prototypes seront réalisés avant septembre 1950³⁸⁴. Lorsque la Commission examine les vingt édifices construits, elle en sélectionne seulement six pour être généralisés. En réalité, la réalisation des prototypes montre une préfabrication limitée : seuls deux modèles possèdent des éléments préfabriqués. Les candidats critiquent alors la démarche trop audacieuse du concours qui demandait à chaque équipe « de proposer des bâtiments pouvant être réalisés en grande série, faciles à monter et à adapter à n'importe quel site³⁸⁵ ».

À la fin de cette large expérimentation, six prototypes seront lauréats afin d'imaginer une construction en plus grande série. Les architectes qui ont construit les six projets lauréats sont Jacques Berge à Gimel (Corrèze), Claude Mazet à Saint-Dionizy (Gard), Pol Abraham à Gignouzac (Lot), André Croizé à Rangecourt (Haute-Marne), Robert Camelot et l'ingénieur Bernard Lafaille à Marolles-en Brie (Val-de-Marne) et les architectes Roger Dhuit, Drouin et Storez à Magny-Les-Hameaux (Yvelines). Les architectes choisis ont eu recours par le passé à des constructions préfabriquées. Cependant la préfabrication de ces établissements sera jugée insuffisante et conduira à l'échec de cette expérimentation. Sur ces six expérimentations, seulement deux modèles comportaient déjà des éléments préfabriqués. Il s'agit de l'école Saint-Dionizy (également mise en œuvre à Marseille) et de l'école de Rangecourt, largement préfabriquée³⁸⁶.

³⁸⁴ Aleyda RESENDIZ-VAZQUEZ, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, Thèse de doctorat en Histoire des Techniques et de l'Environnement, sous la direction de Sabine Barles & André Guillerme, Paris : Conservatoire National des Arts et Métiers, 2010, p. 140.

³⁸⁵ Anne-Marie CHÂTELET, *op. cit.*

³⁸⁶ Julien LUCAS, *René Egger et la construction d'écoles à Marseille, op. cit.*, p. 46.

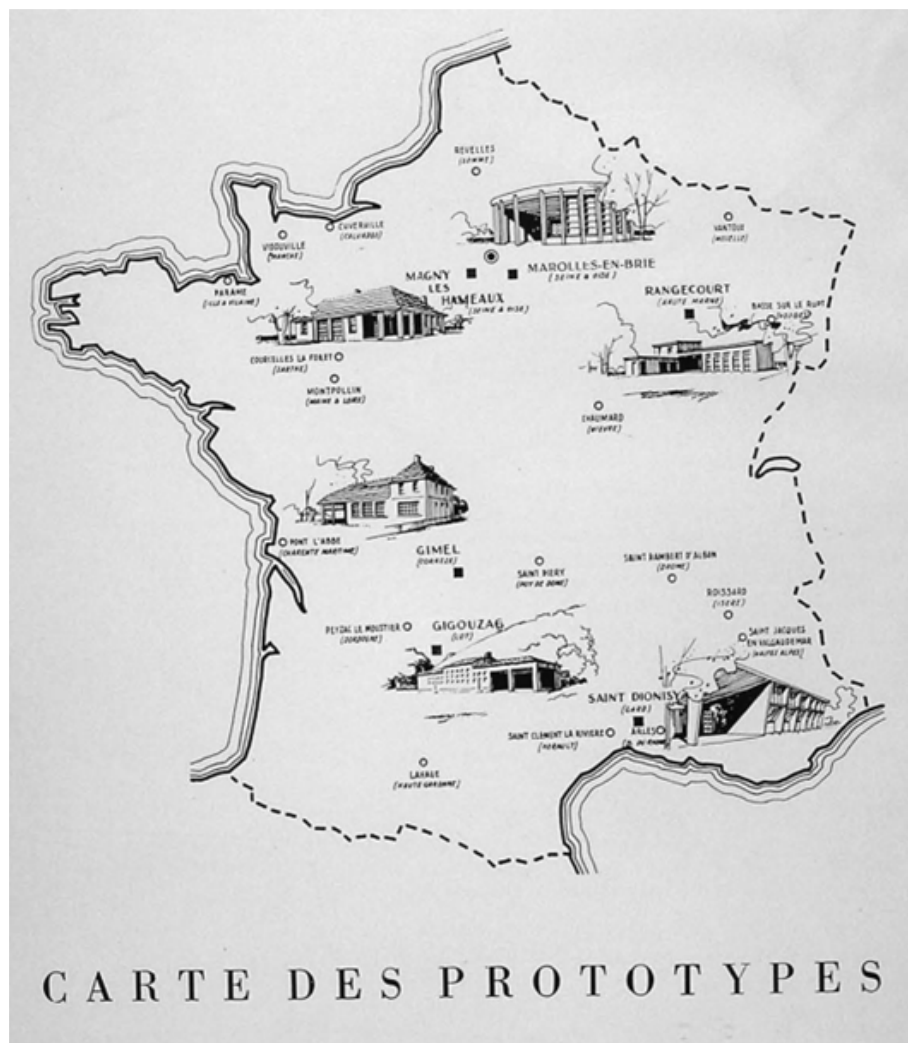


Figure 77 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX BEAUX-ARTS, *Écoles prototypes (du premier degré)*. Brochure du MEN, Paris : Publications du Centre national de documentation pédagogique, 1951, p. 6. Cité par Aleyda RESENDIZ-VAZQUEZ, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, Thèse de doctorat en Histoire des Techniques et de l'Environnement, sous la direction de Sabine Barles & André Guillerme, Paris : Conservatoire National des Arts et Métiers, 2010, p. 242.

À la suite de cet échec, un « pas décisif a été franchi avec la nomination en 1951 d'une commission ministérielle chargée de définir les besoins en termes de locaux d'enseignements et de procédures³⁸⁷ ». En septembre 1952, une nouvelle circulaire sur la construction scolaire modifie « à la fois la façon de procéder et les sujets abordés par les règlements intérieurs³⁸⁸ ».

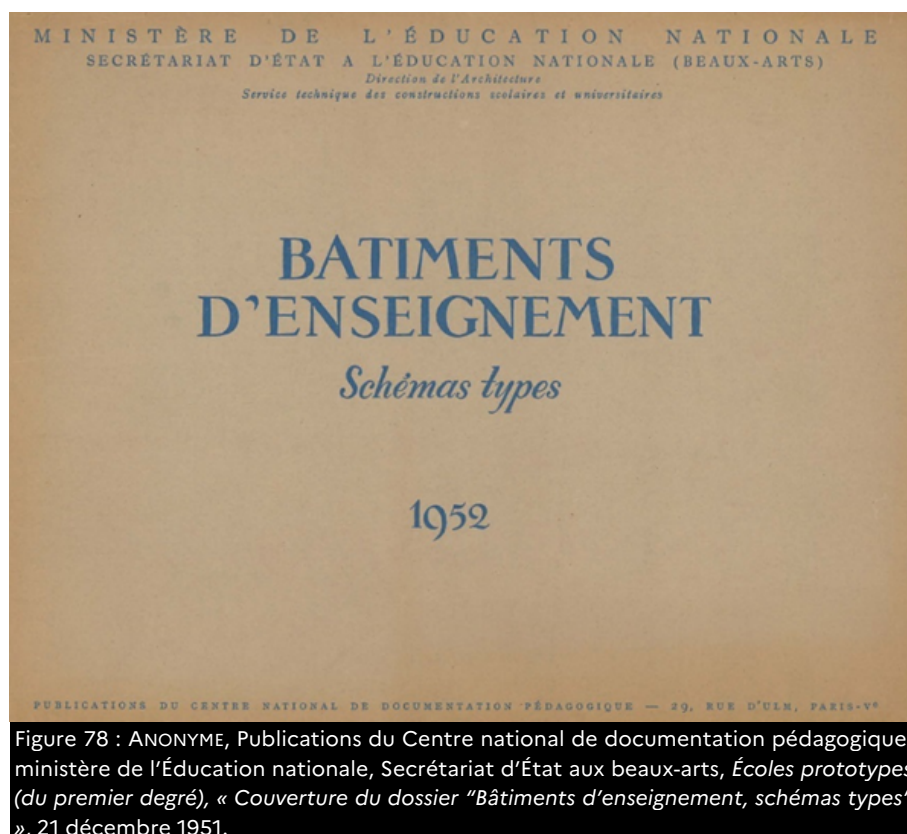
Jusque-là les règlements définissaient un programme, une liste des lieux nécessaires et leurs importances en surface. Le programme définissait

³⁸⁷ Anne-Marie CHÂTELET, *op. cit.*

³⁸⁸ *Ibid.*

également des éléments d'aménagement mais il ne précisait en aucun cas les modes constructifs. Ils étaient régulièrement revus et ils entérinaient une évolution constatée³⁸⁹.

La circulaire de 1952 propose de nouveaux dispositifs architecturaux et impose leur mise en œuvre. Ainsi, elle ne se limite pas à un programme mais décrit également une méthode de conception des plans d'écoles en instaurant une trame orthogonale de 1,75 mètre. Un ensemble de plans-types est directement dessiné par le service technique du ministère, qui les publie en 1952. Il décline toutes les typologies possibles : « une classe de 40 élèves avec dégagement et vestiaires, une école à une classe avec logement, une école à deux classes, une école à trois classes³⁹⁰ ».



³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ *Ibid.*

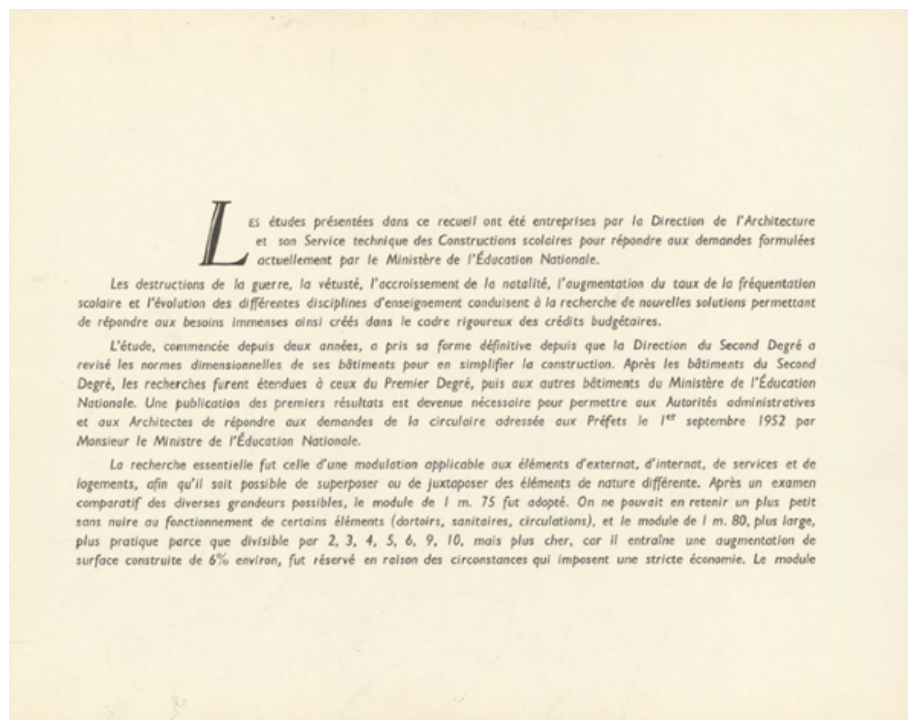


Figure 79 : Publications du Centre national de documentation pédagogique, ministère de l'Éducation nationale, Secrétariat d'État aux beaux-arts, *Écoles prototypes (du premier degré)*, « Première de couverture et éditio », 21 décembre 1951.

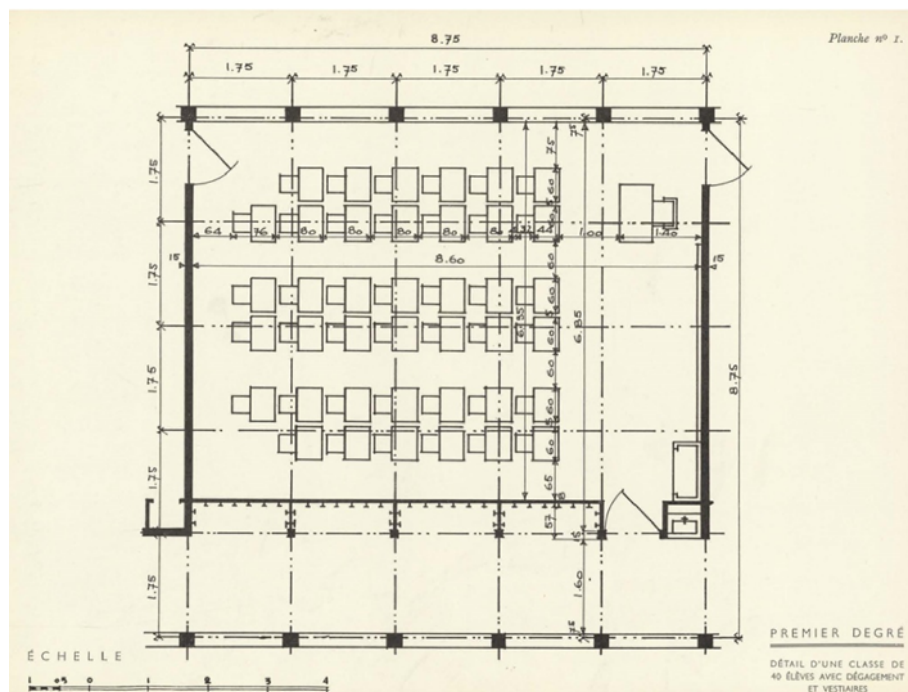


Figure 80 : Publications du Centre national de documentation pédagogique, ministère de l'Éducation nationale, Secrétariat d'État aux beaux-arts, *Écoles prototypes (du premier degré)*, « Planche n°1, détail d'une classe de 40 élèves », 21 décembre 1951.

Tout le bâtiment est ainsi codifié par cette trame de 1,75 m. Par cette démarche, la commission avait voulu modifier la dimension des locaux, dans le but de parvenir à une économie de surface³⁹¹.

La salle de classe est alors entièrement définie par cette trame de 1,75 mètre, avec quatre travées de large et cinq travées de long. La galerie-vestiaires-lavabos est également contrainte en largeur et réduite à 1,75 mètre de large. Bien que cette trame soit réfléchie comme un outil permettant l'industrialisation de la construction, elle ne permettra qu'une très faible expérimentation des procédés industrialisés, le module étant trop petit « pour correspondre au rythme des éléments de structure et trop grand pour correspondre à des panneaux de façades préfabriqués³⁹² ». Cette trame, qui n'a pas de réalité constructive³⁹³, aurait probablement été choisie pour des raisons d'usage : il s'agit du minimum à attribuer aux circulations, aux sanitaires et aux dortoirs³⁹⁴.

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ Aleyda RESENDIZ-VAZQUEZ, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, *op. cit.*, p. 152.

³⁹⁴ Anne-Marie CHÂTELET, *op. cit.*

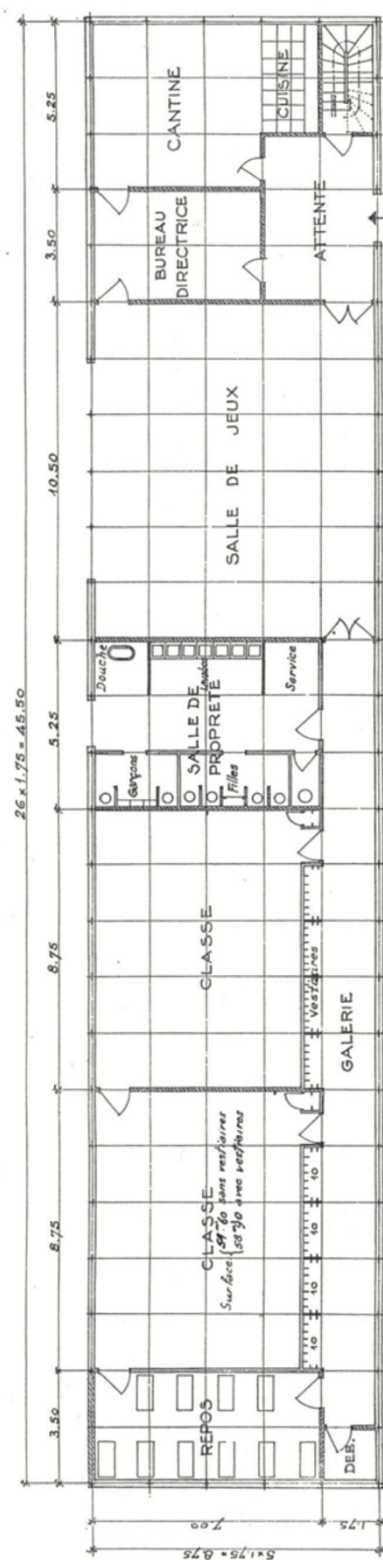
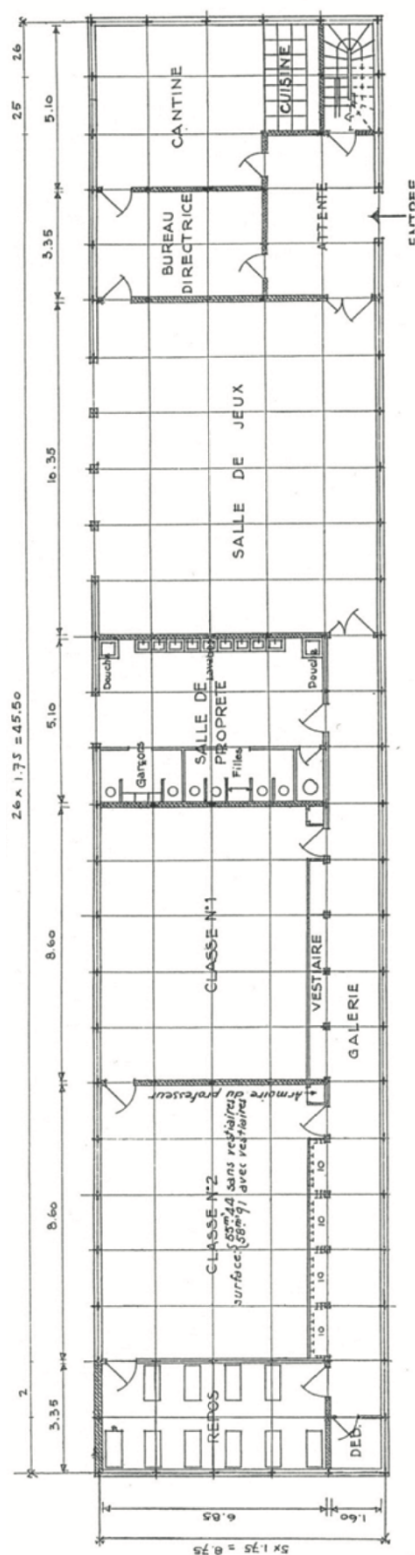


Figure 81 : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, SERVICE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES, *Bâtiments d'enseignement (Schémas types)*, Paris : Centre national de documentation pédagogique (Imprimerie nationale), 1952. Cité par Aleyda RESENDIZ-VAZQUEZ, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la pré-fabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, op. cit., p. 157.

D'après Anne-Marie Châtelet, certains architectes appliquent directement cette trame – notamment ceux ayant recours aux ossatures métalliques³⁹⁵. Mais dans la grande majorité, les architectes essaient de s'émanciper de cette contrainte et la plupart adaptent la trame avec un multiple de 1,75 mètre ou inventent leur propre module. L'espace de la classe est en revanche très souvent calqué du plan-type ministériel. Parfois, la trame type devient un prétexte de composition : elle est uniquement utilisée en façade pour calepiner des panneaux ou des menuiseries, sans que cela n'ait aucun lien avec la structure de l'édifice.

Cet « empire du module³⁹⁶ » impose une structure identique aux constructions scolaires et, par extension, un certain appauvrissement typologique fruit de la standardisation des espaces conçus au sein des écoles. Ainsi, bien que l'industrialisation du bâtiment soit envisagée comme une solution pour reconstruire le pays dévasté, elle peine à se développer sur les équipements scolaires et *a fortiori* sur les petites écoles rurales. Les systèmes constructifs dits en « traditionnel évolué³⁹⁷ » seront préférés par les architectes agréés par le MRU pour des raisons pratiques mais aussi doctrinales.

Le ministère de l'Éducation nationale organise en 1953 un concours pour l'agrément de prototypes d'écoles primaires à une, deux et trois classes. Ce concours est ouvert à tous les architectes et entrepreneurs de France. Ce sont 318 modèles qui sont agréés en 1957, ce qui empêche une construction sérielle nationale et une véritable industrialisation des modèles agréés :

Ce programme, susceptible d'être accessible pour toute petite commune, présente l'avantage, selon Pierre Segaud, d'avoir l'agrément des architectes et des projets (plans et devis descriptifs détaillés), « une fois pour toutes », et de cette manière « le projet lui-même n'a pas été soumis à l'examen du comité départemental des constructions scolaires, puisqu'il a été retenu et approuvé par la commission nationale des projets-types ». [...] Le trop grand nombre de modèles agréés ainsi que la dispersion de la commande a empêché la typification escomptée³⁹⁸.

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ Nous voulons désigner ici un système de construction utilisant des éléments industrialisés de petite ou moyenne dimension, nécessitant d'importants travaux sur chantier ; ou bien comme celui pour lequel les matériaux traditionnels (pierre, brique) sont mis en œuvre de façon rationnelle, mécanique, selon une organisation planifiée.

³⁹⁸ Aleyda RESENDIZ-VAZQUEZ, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, *op. cit.*, p. 147.

L'adaptation d'un modèle dans l'arrondissement rural de Saint-Dié-des-Vosges

Dans l'immédiat après-guerre, la priorité est donnée à la reconstruction des logements. De fait, les écoles et les mairies ne sont rebâties qu'à partir des années 1950. Dans l'arrondissement de Saint-Dié, les écoles reconstruites avant la circulaire de 1952 sont donc peu nombreuses. Sur les 16 écoles primaires et maternelles étudiées, seules deux sont réalisées avant 1952 : l'école de Contramoulin de Saint-Léonard, inaugurée en 1952 et le groupe scolaire de Corcieux, dont la construction s'achève en 1954 mais dont les plans définitifs sont approuvés deux ans auparavant.

L'analyse comparative des plans des écoles de l'arrondissement nous permet de mesurer la mainmise de l'administration sur la conception des écoles à travers l'application de la circulaire de 1952, qui impose plans types et trame constructive. Elle nous permet également d'évaluer le degré de liberté laissé aux architectes d'opération dans l'adaptation de ces modèles.

Au cours des différentes phases des projets d'école, plusieurs représentants de l'administration de l'Éducation nationale sont chargés d'évaluer le projet en complément de l'avis de l'architecte en chef qui lui représente le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Leur avis contraignant amène bien souvent les architectes à modifier, voire à reprendre entièrement leur projet. Cela a notamment été le cas pour l'école de Martimpré à Gerbépal, où François de Jankowski soumettra quatre avant-projets différents avant d'obtenir un avis favorable de toutes les parties.

L'inspecteur d'académie, quant à lui, est chargé de veiller au respect du programme établi, mais il doit également vérifier que le terrain proposé par la commune répond aux normes de salubrité et de sécurité. À Anould, par exemple, le terrain prévu par le PRA pour la reconstruction de l'école de la Hardalle est refusé, car situé sur le versant nord d'une colline : jugé trop enclavé, il ne bénéficie ni d'un ensoleillement suffisant, ni d'une bonne aération.

L'architecte conseiller du ministère de l'Éducation nationale, quant à lui, évalue la qualité du projet architectural et son adéquation avec le budget et les recommandations des différentes circulaires. Dans l'arrondissement de Saint-Dié, c'est l'architecte nancéien de renom Jacques André qui est chargé de cette mission.

Des principes de composition récurrents

Le territoire d'étude qui rassemble des communes de tailles variées offre un large panel de types d'école allant de l'école rurale à deux classes au lycée de 18 classes en passant par les groupes scolaires regroupant écoles primaires et maternelles. L'étude des plans de 16 écoles reconstruites de l'arrondissement, par le nombre et la diversité de typologie représentée, nous permettra donc de relever des récurrences et exceptions significatives dans les dispositifs de conception qu'ils s'agissent de grands groupes scolaires comme à Saint-Dié ou de petites écoles rurales comme à Ban-sur-Meurthe-Clefcy ou Gerbépal.

Le premier constat qui peut être fait est celui de la généralisation d'un modèle d'école au plan rectangulaire, longiligne et orienté nord-sud qui correspond aux recommandations des circulaires de 1949 et 1952. Cette dernière place sur un ou deux niveaux les salles de cours en enfilade sur la façade sud pour profiter d'un éclairage naturel généreux. Elles sont distribuées par une galerie, située au nord. Afin de réduire les coûts de construction, les vestiaires et lavabos sont supprimés et intégrés à la galerie, dont la largeur est augmentée en conséquence. Cette galerie est accessible par les préaux qui viennent ponctuer la composition du rez-de-chaussée et offrir un espace de transition entre la cour et les salles de classe. Sur les seize écoles étudiées, douze suivent ces principes de composition, soit 75 % du panel.

Les logements de fonction sont présents au programme de douze écoles du corpus d'études. Pour garantir leur intimité, ils sont le plus souvent situés dans les étages et leur entrée est indépendante et à l'écart de l'accès dédié aux élèves. Dans quatre cas, ils prennent place dans un corps de bâtiment juxtaposé à l'extrémité du bâtiment comme à l'école du centre de Jeanménil. À Corcieux, les deux logements de fonction sont situés au rez-de-chaussée.

La cour de récréation s'installe toujours au sud du bâtiment. Pour faciliter la surveillance, les sanitaires des écoles primaires, qu'ils soient intégrés au bâtiment ou indépendants, sont accessibles uniquement par l'extérieur ou par les préaux.

La trame de 1,75 mètre ainsi que les proportions de 4/5^e imposées par la circulaire de 1952 ne sont strictement appliquées que pour quatre écoles : les deux du groupe scolaire du Thurin, l'école maternelle d'Haxo à Saint-Dié ainsi que l'école de Martimpré à Gerbépal. Les architectes des écoles rurales semblent bénéficier d'une certaine souplesse

pour adapter cette trame aux portées optimales des systèmes de construction dit « traditionnel évolué » qu'ils mettent en œuvre. On retrouve ainsi des trames allant de 1,90 mètre pour le groupe scolaire de Saulcy à 4,30 mètres pour son extension.

L'application des plans-type

Deux principes de composition ressortent de notre étude des écoles et témoignent de la généralisation de l'application de plans types après 1952 : une composition symétrique pour les écoles primaires mixtes de plus de deux classes ou asymétriques pour les écoles maternelles et les petites écoles primaires de deux classes. Six écoles primaires de notre étude se développent selon un plan symétrique alors que les trois écoles maternelles étudiées et une école primaire de classe présentent une composition asymétrique.

Les écoles symétriques

Jusqu'à la fin des années 1950, les nouveaux établissements scolaires reprennent le modèle d'avant-guerre : des écoles mixtes en apparence, mais où les classes de filles et de garçons demeurent distinctes. La composition symétrique de ces écoles répond à la dualité de ce programme qui juxtapose école de garçons et école de filles sans pour autant proposer d'espace en commun. Même la cour de récréation est scindée en deux.

Dans notre corpus d'études, six écoles primaires de plus de deux classes présentent cette composition symétrique. Il s'agit de l'école du Souche d'Anould, de l'école du centre de Jeanménil, du groupe scolaire « les Cours » de Saulcy-sur-Meurthe et des écoles primaires des groupes scolaires Thurin, Helleule et Haxo de Saint-Dié. Pour chacune, la configuration du plan est similaire et consiste en une enfilade de salles de classe en façade sud ponctuée par les préaux et cages d'escaliers. Les préaux sont soit rassemblés au centre de la composition comme c'est le cas pour l'école du Souche, l'école de Thurin et le groupe scolaire de Saulcy, soit situés aux deux extrémités du bâtiment comme pour les trois autres écoles.

Les trois écoles de Saint-Dié, qui accueillent un nombre d'élèves bien supérieur, présentent également des salles de cours au premier étage. Elles sont desservies par des cages d'escaliers rejetées à chaque extrémité du bâtiment. Dans les trois écoles de village, ce sont les logements des enseignants que l'on retrouve à l'étage.

Alors que les plans des écoles d'Hellieule et de Saulcy sont parfaitement réguliers, les bâtiments des écoles de Thurin, d'Anould et d'Axo sont flanqués d'avant-corps en façade nord. À Anould, ce sont les cages d'escaliers des logements de fonction qui viennent encadrer l'entrée des élèves. À l'école de Thurin, un étroit avant-corps isole les préaux de la rue et marque les accès à l'école des filles et des garçons. Son caractère accueillant est renforcé par son habillage en grès rose qui se démarque du reste de la façade.

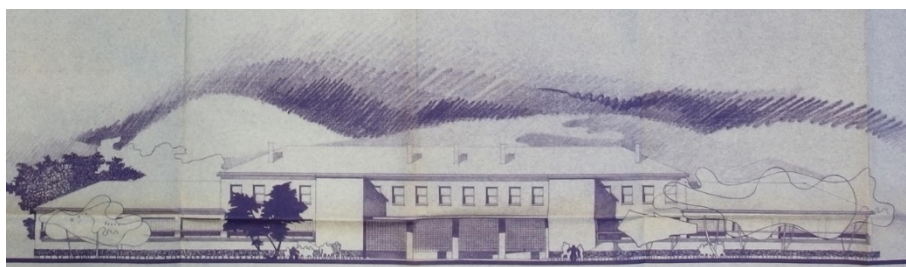


Figure 127 : Extrait de la façade nord de l'école du Souche à Anould. AD 88, Fonds de la Reconstruction dans les Vosges, 1152 W 781, AGENCE TREFFCON TOUSSAINT, *Avant-projet de l'école du Souche*, septembre 1951.

Les bâtiments asymétriques

Dans les petites écoles primaires à deux classes, si les salles restent séparées selon le sexe des élèves, les autres espaces sont mutualisés pour des raisons d'économie. La cour n'est ainsi plus divisée et un unique préau commun, placé à l'extrémité de la galerie, remplace les deux préaux distincts. La symétrie qui caractérisait le plan des écoles plus importantes cède alors la place à une asymétrie typique de la seconde Reconstruction, comme en témoigne l'extension du groupe scolaire « Les Cours » à Saulcy-sur-Meurthe.

Les trois écoles maternelles étudiées présentent toutes un plan qui correspond au plan-type de 1952. La disposition des salles de classe est identique à celle des écoles primaires. Le préau est remplacé pour l'école de Thurin par la salle de jeux. Les sanitaires sont situés à l'intérieur du bâtiment, entre la salle de jeux ou le préau et les salles de classe. Ils sont traversants et accessibles depuis la cour et la galerie à l'intérieur du bâtiment tandis qu'une salle de repos est installée à l'extrémité de la galerie.

Les écoles divergentes

Parmi les seize écoles étudiées, six dérogent à l'adoption des plans types. Deux d'entre elles ont été conçues avant 1952 : le groupe scolaire de Corcieux et l'école Contramoulin de Saint-Léonard. Trois autres pré-

sentent des adaptations liées aux contraintes du terrain : l'école de Martimpré à Gerbéal, celle de La Hardalle à Anould et l'école de Sachment à Ban-sur-Meurthe-Clefcy. Enfin, l'école du centre de Saint-Léonard constitue une exception pour des raisons budgétaires.

La conception de l'école de Corcieux étant antérieure à la circulaire de 1952, François de Jankowski, architecte de l'opération, a bénéficié d'une plus grande liberté dans le dessin de cet édifice. Comme pour les écoles étudiées plus haut, la séparation des classes par sexes conduit l'architecte à proposer un bâtiment à la composition symétrique, mais la volumétrie bien plus complexe articule plusieurs corps de bâtiments le long de la façade antérieure. Le corps central à trois niveaux abrite dans sa partie gauche l'école des filles et à droite celle des garçons avec préaux au rez-de-chaussée et salles de classe à l'étage. La galerie est centrale et distribue au sud les salles de classe et au nord les salles de travaux manuels et les sanitaires. Bien que l'expression architecturale du projet soit caractéristique de son époque, les complexités de sa volumétrie et de sa composition en plan n'en font pas un édifice représentatif de l'architecture scolaire de la seconde Reconstruction.



Figure 112 : Région Grand Est - Inventaire général et Commune de Corcieux, IVR41_20158810477NUC2A, F.-B. DE JANKOWSKI, *Vue perspective de l'élévation antérieure du groupe scolaire de Corcieux*, juin 1950.

À Saint-Léonard, une école de dimension bien plus modeste est également érigée avant la publication de la circulaire de 1952. Sans ce canevas rigide, Aldo Travaglini propose pour l'école à deux classes de Contramoulin une distribution de la salle de cours par un hall central.

À Anould, l'école de la Hardalle, conçue par Trefcon et Toussaint, présente un corps de bâtiment principal qui reprend tous les principes du plan-type de 1952 : une volumétrie simple, qui abrite au rez-de-chaussée les trois salles de classe alignées en façade sud et desservies par une galerie au nord. À l'étage, on retrouve les logements de fonction. La

largeur de la parcelle n'étant pas suffisante pour encadrer cette composition avec les deux préaux, les architectes ont choisi de les replier en deux ailes latérales.

Pour l'école de Martimpré à Gerbépal, le corps de bâtiment reprend également la configuration du plan-type de 1952, mais la topographie accidentée du site abouti à un agencement plus complexe des corps de bâtiment sur les différents niveaux.

À l'école du centre de Saint-Léonard, une réduction du budget a conduit les architectes à supprimer le bâtiment abritant les sanitaires pour les réintégrer au bâtiment le long de la façade nord.

Enfin, le projet l'école de Sachemont à Ban-sur-Meurthe-Clefcy est le seul projet de rénovation lourde et non de reconstruction. C'est la réutilisation des fondations et d'une partie des murs de l'ancienne école qui a défini l'orientation et la composition du bâtiment.

CONCLUSION GÉNÉRALE : DEVENIR DE CET HÉRITAGE BÂTI ET PERS- PECTIVES DE RECHERCHE

Dans quelle mesure l'architecture de la seconde Reconstruction dans l'arrondissement de Saint-Dié illustre-t-elle l'émergence de nouvelles typologies architecturales et urbaines propres à cette période et comment interroge-t-elle le tissu économique de production ?

Quatre hypothèses ont structuré la recherche restituée dans les lignes qui précèdent :

- eu égard à l'ampleur des destructions, la reconstruction de l'arrondissement n'a pas seulement consisté en une opération de construction et de modernisation, mais aussi en la recherche d'une identité perdue ;
- le caractère rural du territoire étudié a donné lieu à une application spécifique de la structure hiérarchique et de la procédure imposées par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) ;
- le caractère rural du territoire, combiné aux problèmes d'approvisionnement énergétique, a favorisé l'emploi de techniques constructives traditionnelles et de ressources locales ;
- la diversité typologique du patrimoine de la reconstruction déodatienne et les expérimentations architecturales peuvent être expliquées par la liberté accordée aux acteurs de la reconstruction et par la pénurie de moyens matériels, budgétaires et humains propres à la période.

Il apparaît que ce sont bien les techniques traditionnelles et les matériaux locaux qui sont largement mobilisés dans l'arrondissement de Saint-Dié : moellons de pays, grès rose du massif des Vosges, sapin et même laitier issu de la sidérurgie lorraine mis en œuvre selon des techniques peu mécanisées, voire rudimentaires. Les matériaux standardisés et industrialisés apparaissent progressivement sur les chantiers : c'est le cas du béton coulé en place et plus rarement préfabriqué comme des éléments métalliques, notamment issus des ateliers nancéiens de Jean Prouvé. Mais ce sont surtout les plus petits éléments de la construction qui seront industrialisés : parpaings en aggloméré, cadres de baies en ciment, produits de couverture ou de revêtement en terre cuite. La main-d'œuvre est locale, voire « hyper locale », puisque les entreprises

recensées proviennent à très grande majorité du massif des Vosges (département lorrain, mais aussi partie alsacienne), voire de l'arrondissement de Saint-Dié lui-même. Ces entreprises sont majoritairement de petite taille, familiales ou unipersonnelles.

Les innovations techniques sont très restreintes : au niveau national, on trouve peu de techniques qui ne soient pas déjà courantes avant la guerre et les expérimentations sont principalement conduites dans les chantiers des plus grands projets. Ces derniers sont peu présents au niveau local, ce qui explique la relative banalité des techniques mises en œuvre sur le territoire étudié. Les innovations typologiques et urbaines, en revanche, sont plus marquées dans l'arrondissement de Saint-Dié : du fait du contexte extrêmement spécifique de la reconstruction déodattienne, les architectes parviennent à produire un paysage architectural et urbain présentant une certaine unité – ou plutôt une identité. Contexte historique, d'abord, puisque la destruction de l'arrondissement est particulièrement violente, homogène, rapide et, de fait, traumatisante ; contexte territorial, ensuite, puisque le territoire étudié est majoritairement rural et l'habitat dispersé ; contexte social, enfin, puisque l'application des protocoles du Ministère produit, plutôt que des freins à la création, le creuset d'une véritable coordination de la production. La structuration hiérarchique des acteurs – architectes en chef, architectes chef de groupe, architectes de secteur et architectes d'opération – participe d'une uniformisation formelle des projets de l'arrondissement et de l'émergence d'« airs de famille » entre les différents villages reconstruits. La petite échelle des villages étudiés ne remet pas en cause cette cohérence architecturale, malgré la suppression de certains échelons hiérarchiques (architecte chef de groupe ou de secteur). Deux raisons expliquent cette uniformité. D'une part, le statut spécifique de l'architecte municipal élu par le conseil municipal pour la reconstruction des édifices publics et donc par extension sur le dessin de la place administrative. Il assure une cohérence architecturale sur l'ensemble du centre-bourg. D'autre part, les opérations préfinancées – imposant un dessin standardisé pour une reconstruction sérielle – sont nombreuses dans ce territoire rural, ce qui à l'échelle de l'arrondissement fait apparaître une « collection » d'édifices identiques (logements, commerces, fermes).

Le contrôle par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme est cependant bien assuré : à distance, d'une part, grâce à la correspondance qu'entretiennent les architectes agréés avec leur tutelle ; sur place et *a posteriori*, d'autre part, par la documentation plus ou moins exhaustive des projets livrés, notamment au moyen de reportages photographiques. Ces derniers relèvent moins d'un travail de documentation

scientifique ou d'une démarche artistique que d'une entreprise de valorisation des paysages pittoresques vosgiens et des rares projets qui échappent à la construction ordinaire. Au-delà de ce contrôle – plutôt souple donc – et en l'absence d'un « style de la Reconstruction » au niveau national, la décentralisation des décisions entre les mains des architectes en chef rend possible l'expression d'un style local caractérisé par le mélange subtil des matériaux industrialisés (béton, ciment, terre cuite) et des matériaux peu transformés issus des filières locales (moellons, grès rose, sapin de pays, laitier).

À cette spécificité matérielle s'ajoute un certain soin dans la mise en œuvre et la composition des projets. Les devis descriptifs étudiés rendent largement compte de l'attention que portent les architectes au détail constructif, à la qualité des matériaux, au respect des règles de l'art et – par là même – des artisans et de leur savoir-faire technique. La Reconstruction revêt dans l'arrondissement de Saint-Dié une dimension qui dépasse les seuls objectifs techniques ; elle consiste aussi en la première phase d'une construction mémorielle dont les formes bâties représentent les premières traces symboliques. C'est à l'aune de cet enjeu anthropologique que le soin constaté dans l'élaboration des projets, y compris les plus modestes, doit être souligné. L'unité formelle permise par les matériaux utilisés et par leur mise en œuvre d'abord, par les typologies élaborées pour répondre aux usages et aux spécificités du territoire ensuite et par les recompositions urbaines enfin participent d'une identité vosgienne, déclinaison idiosyncratique du modernisme de la Reconstruction et illustration paradigmatique de ce que l'on appelle le « traditionnel évolué ».

La protection patrimoniale d'un tel ensemble architectural ne coule pas de source : elle implique d'abord, il nous semble, une reconnaissance de la valeur des édifices reconstruits. Cette reconnaissance est difficile parce qu'elle porte en partie sur des architectures du quotidien : les maisons d'habitation et les fermes, notamment, ne cessent pas de fonctionner encore de nos jours. Leurs habitants entretiennent ces édifices, améliorent leurs dispositifs de confort, rafraichissent les intérieurs, renouvellent les matériaux et, parfois, ravalent leurs façades. Ce point spécifique nous semble à souligner ici : nombre d'édifices ordinaires sont le fruit d'assemblages subtils de matériaux de qualité en même temps que le reflet d'un grand dépouillement dans les modénatures et les décors architecturaux. Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE), condition quasi-nécessaire d'une amélioration du confort thermique, privent souvent des édifices modestes de ce qui fait leur sel et les transforment en bâtiments à l'aspect générique : les matériaux locaux sont

masqués par un enduit dont la teinte détone avec son contexte, les menuiseries en bois massif sont remplacées par du PVC et les matériaux de couverture sont modifiés au profit de produits plus contemporains. Protéger l'identité d'un tel ensemble architectural ne conduit pas à muséifier un territoire, mais à mettre en valeur des spécificités locales qui font le charme des territoires dans leur pluralité. À bien des égards, cette identité permet tout à la fois de perpétuer une double mémoire : d'un côté, la mémoire douloureuse d'une destruction aussi violente que cruelle ; de l'autre, la mémoire d'une reconstruction héroïque et située.

La recherche menée laisse entrevoir plusieurs pistes de prolongement qui gagneraient à être explorées pour affiner notre connaissance du processus de la Reconstruction à l'échelle locale. D'une part, nous faisons le constat d'une matière archivistique abondante constituée des courriers échangés entre les architectes et leur tutelle ministérielle. Cette littérature épistolaire du quotidien révèle la mécanique hiérarchique à l'œuvre dans les décisions architecturales et urbaines, les points de blocages, les recommandations et les débats doctrinaux en cours en ce début de seconde moitié du XX^e siècle. L'étude de ces traces peut aussi permettre de mettre au jour une histoire contrefactuelle que souligne la contingence des projets réalisés, dans la mesure où elles révèlent les variantes envisagées, les projets avortés, les versions successives dont l'aboutissement n'est jamais qu'un état arrêté du processus de conception, et non une nécessité téléologiquement certaine. D'autre part, la connaissance des acteurs de la Reconstruction est susceptible d'être complétée par l'exploitation des dossiers d'agrément des architectes mandatés par le MRU. En effet, une cinquantaine d'architectes participent aux chantiers de la Reconstruction dans l'arrondissement de Saint-Dié. Leurs dossiers nominatifs, conservés aux Archives nationales et en cours de numérisation jusqu'en 2026, portent sur toute la période de la Reconstruction, de 1941 à 1965. Ils consignent à la fois le nom des architectes agréés par l'État pour mettre en œuvre la politique architecturale et urbaine d'après-guerre, mais aussi leur provenance, leur formation et les contrats d'honoraires passés avec le ministère. À l'échelle de Saint-Dié et de son arrondissement, ces dossiers permettraient d'éclairer une autre part des acteurs ayant participé à la reconstruction, en complément des entreprises déjà identifiées : situés à l'articulation de la politique centralisée représentée par le MRU et des entreprises particulièrement ancrées dans le territoire déodatien, les architectes agréés apparaissent comme l'un des maillons de l'effort collectif déployé dans les territoires pour non seulement remettre sur pieds le pays au lendemain des destructions, mais aussi pour conjurer le traumatisme en l'engageant dans la modernité.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAM Joseph, *L'architecture moderne en France. Tome II. Du chaos à la croissance. 1940-1966*, Paris : Picard, 1999, 327 p.

———, *L'Architecture moderne en France. Tome 2 : Du chaos à la croissance, 1940-1966.*, Paris : Evergreen, 1999, 328 p.

ARROU Pierre, « L'aménagement du territoire. Deux exemples : Jeanménil et Lauterbourg », in *La construction moderne* n° 5, vol. 64, mai 1948.

BÉRARD Léon, *Arrêté modifiant le règlement scolaire modèle des écoles maternelles*, texte promulgué le 22 juillet 1922.

BÉRARD Léon & MILLERAND Alexandre, *Rapport et Décret modifiant les articles 1 à 8 du décret du 18 janvier 1887 relatifs à l'organisation des écoles maternelles et des classes enfantines*, texte promulgué le 15 juillet 1921.

BERGER Jade & BUFFLER Éléonore, *Le musée de Saint-Dié par Aldo Travaglini : entre modernité et tradition*, Paris : Nouvelles éditions Place, coll. « Jean-Michel Place architecture », 2018, 56 p.

BERGER Jade, MARCHAND Adrien, SCHWARB Emma & STEINMETZ Hugo, « Débattre la Reconstruction : le rôle des avant-projets et documents rectificatifs dans l'attribution de la valeur patrimoniale d'un édifice », in Boris LABIDURIE & Christel PALANT (dirs.), *Les archives iconographiques et audiovisuelles de la Reconstruction en France, de 1940 aux années 1960*, Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, coll. « Actes de la journée d'études organisée par l'ENSA-Versailles et les Archives nationales, 8 avril 2021 », 2023.

BIGARD André, « Le problème des matériaux », in *L'Architecture d'Aujourd'hui* n° 2, août 1945, p. 81.

BLANCHET-VAQUE Christine & VÉROT Pierre, *Architecture et arts sacrés de 1945 à nos jours*, Paris : Archibooks + Sautereau Éditeur, 2015, 615 p.

BUFFLER Éléonore, GOURBIN Patrice & PALANT-FRAPIER Christel, *Protéger, valoriser, intervenir sur l'architecture et l'urbanisme de la Seconde Reconstruction en France. Actualité et avenir d'un patrimoine méconnu*, Gand : Snoeck, 2019, 206 p.

BUTTENWIESER Isabelle (dir.), *Panorama des techniques du bâtiment (1947-1997)*, Gap : CSTB, 1997.

CHAMBIER Mathilde, *Mémoire de master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation », ESPE Besançon – L'évolution de l'architecture scolaire : évolution de l'enseignement, évolution des bâtiments*, 2018.

CHARÉE Élisabeth, *La saga Mougenot, 1870-1970 : trois architectes vosgiens*, Trouans : Éditions de la Tancanière, 2020.

CHÂTELET Anne-Marie, « Deux siècles de bâtiments scolaires en France : XIX^e XX^e siècles » à Cité de l'architecture et du patrimoine : Paris, 9 avril 2009 [en ligne]. Disponible sur <<https://www.citedelarchitecture.fr/fr/video/deux-siecles-de-batiments-scolaires-en-france-xixe-xxe-siecles>>, consulté le 5 février 2025.

DELEMONTEY Yvan, *Reconstruire la France. L'aventure du béton assemblé. 1940-1955*, Paris : Éditions de la Villette, 2015, 398 p.

DETHIER Jean, *Habiter la terre : l'art de bâtir en terre crue. Traditions, modernité et avenir*, Paris : Flammarion, 2019, 511 p.

FRÉMEAUX Céline, *Construire des églises en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. De la commande à la réalisation. Nord-Pas-de-Calais (1945-2000)*, Thèse de doctorat en Histoire de l'art, sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Rennes : Université de Rennes, 2015.

GAUTHEY Dominique, « Les archives de la reconstruction », in *Études photographiques* n° 3 [en ligne]. Disponible sur <<https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/97>>, consulté le 2 avril 2025, 1^{er} novembre 1997.

GAUZIN-MÜLLER Dominique (dir.), *TerraFibra architectures*, Paris : Pavillon de l'Arsenal, 2021, 335 p.

GOURBIN Patrice, *La reconstruction du bâti agricole dans le Calvados après la Seconde guerre mondiale*, Caen : Société des antiquaires de Normandie, coll. « Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie », 2024.

HENRY Jean-Yves, « Les fermes préfinancées de la seconde reconstruction (des Hautes-Vosges) », in <https://inventaire.grandest.fr/gertrude> [en ligne]. Disponible sur <<https://inventaire.grandest.fr/gertrude-diffusion/dossier/IA88001854>>, consulté le 23 mai 2025.

INSEE, *Recensement général de la population de mai 1954. Département des Vosges*, Paris : Imprimerie nationale, Presses Universitaires de France, 1960, 61 p.

JOLY Pierre, AVRIL Jean-Louis & BARRAGAN Juan, *Succès et défaites du Mouvement moderne dans l'après-guerre. Rapport final de recherche*, Paris : Bureau de la recherche architecturale, 1990, 125 p.

LAINÉ Michel, *Les constructions scolaires en France*, Paris, France : Presses Universitaires de France, 1996, 239 p.

LANDAUER Paul, « La SCIC, premier promoteur français des grands ensembles. 1953-1958 », in *Histoire urbaine* n° 3, vol. 23, 2008, p. 71-80.

LEGRAND Henri, *Circulaire relative au 30 août 1949*, texte promulgué le 15 septembre 1949.

LEQUIN Yves-Claude, « Églises et temples en bassins industriels : Belfort-Héricourt-Montbéliard (Franche-Comté) (1944-2008) », in *In Situ* n° 12 [en ligne]. Disponible sur <<http://journals.openedition.org/insitu/5826>>, consulté le 19 mai 2025, novembre 2009.

LUCAS Julien, *René Egger et la construction d'écoles à Marseille entre 1953 et 1980. Une histoire de l'architecture scolaire*, Mémoire de fin d'études mention recherche, sous la direction de Élise Guillerm, Marseille : École Nationale supérieure d'Architecture de Marseille, 2024.

LURÇAT André, « Principe d'une reconstruction rationnelle », in *L'Architecture d'aujourd'hui* n° 2, août 1945, p. 69.

MEYÈRE Alain de & POULAIN France, *La reconstruction dans l'Oise : la première territorialisation d'une politique publique*, Beauvais : Direction départementale des territoires de l'Oise, 2010.

MOUCHEL Didier, *La reconstruction de la Normandie : archives photographiques du MRU, 1945-1962*, Rouen : Éditions des Falaises, 2014, 175 p.

———, « Une œuvre commune », in *Photographies à l'œuvre : enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958 [exposition, Château de Tours, 26 novembre 2011-20 mai 2012]*, Cherbourg-Octeville : le Point du jour Jeu de Paume, 2011, p. 125-139.

MRU, *Charte de l'architecte*, Paris : Imprimerie nationale, 1945, 21 p.

PAQUET Jean-Pierre, « L'application des tracés régulateurs à la construction », in *Techniques et Architecture* n° 1-2 Normalisation, février 1943.

PARODI Maurice, SIMLER Bernard & BEITONE Alain, *L'économie et la société françaises au second XX^e siècle. Tome I. Le mouvement long*, Paris : Armand Colin, coll. « U », 1995, 483 p.

PERROUX François, *Le IV^e Plan français*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1962, 128 p.

PIERRON Lucile, « Célébrer le temps provisoire de la Seconde Reconstruction : les « baraquements-églises » ou la photographie comme mémoire d'un patrimoine disparu », in Boris LABIDURIE & Christel PALANT (dirs.), *Les archives iconographiques et audiovisuelles de la Reconstruction en France, de 1940 aux années 1960*, Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, coll. « Actes », 2023.

PLUM Gilles, *L'architecture de la reconstruction*, Paris : N. Chaudun, 2011.

RESENDIZ-VAZQUEZ Aleyda, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, Thèse de

doctorat en Histoire des Techniques et de l'Environnement, sous la direction de Sabine Barles & André Guillaume, Paris : Conservatoire National des Arts et Métiers, 2010.

STEINMETZ Hugo, BERGER Jade, MARCHAND Adrien & SCHWARB Emma, « Leçons constructives de la Seconde Reconstruction. Valoriser la matérialité ordinaire et l'héritage contemporain de la pénurie dans l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges », in Christel PALANT-FRAPIER & Camille BIDAU (dirs.), *Architecture et urbanisme de la Seconde Reconstruction en France. Nouveaux regards, nouveaux terrains, nouveaux enjeux*, Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, à paraître en 2025.

TEXIER Simon, « Les architectes, entre audace et compromis », in Simon TEXIER (dir.), *Églises parisiennes du XX^e siècle : architecture et décor*, Paris : Éditions Action Artistique de la ville de Paris, 1996.

———, « La pierre : un matériau de revêtement », in Simon TEXIER (dir.), *Églises parisiennes du XX^e siècle : architecture et décor*, Paris : Éditions Action Artistique de la ville de Paris, 1996, p. 66-113.

THIL Olivier, BUFFLER Éléonore & BERGER Jade, « Le patrimoine de la seconde Reconstruction dans l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, expérimentations et actions menées à l'échelle territoriale », in Éléonore BUFFLER *et al.* (dirs.), *Protéger, valoriser, intervenir sur l'architecture et l'urbanisme de la seconde Reconstruction en France : actualité et avenir d'un patrimoine méconnu, rencontres de Saint-Dié-des-Vosges, 22, 23 et 24 mai 2018*, Gand (Belgique) : Snoeck, 2020, p. 170-177.

THILLEUL Karine, *La seconde reconstruction à Saint-Dié-des-Vosges : débats urbains, patrimoine humain*, Paris : Nouvelles éditions Place, coll. « Jean-Michel Place-architecture », 2018, 56 p.

———, *Les reconstructions des années 1920 et 1950 en Lorraine : un nouveau architectural et urbain*, Villers-lès-Nancy : Chatel, coll. « La gazette lorraine Numéro hors-série », 2011, 111 p.

TOULIER Bernard, « L'architecture scolaire au XIX^e siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires », in [en ligne]. Disponible sur <https://www.persee.fr/doc/hedu_0221-6280_1982_num_17_1_1146>, consulté le 13 janvier 2025, 1982.

———, « L'architecture scolaire au XIX^e siècle : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires », in *Histoire de l'éducation* n° 17, 1982, p. 1-29.

VOLDMAN Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris : L'Harmattan, 1997, 487 p.

VOLDMAN Danièle & MOUCHEL Didier, *Photographies à l'oeuvre : enquêtes et chantiers de la reconstruction, 1945-1958*, Cherbourg-Octeville : le Point du jour, 2011.

« L'architecture religieuse, idées et souvenirs d'Henri Vidal », in *La construction moderne*, novembre 1955.

Annuaire officiel des abonnés du téléphone - Vosges, ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, 1950.

Annuaire de Lorraine, A. Humblot & Cie, 1932.

« L'histoire des Foyers Ruraux », in *CNFR - Confédération Nationale des Foyers Ruraux* [en ligne]. Disponible sur <<https://www.foyer-sruraux.org/lhistoire-des-foyers-ruraux/>>, consulté le 6 juin 2025.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

Origine du projet de recherche, histoire d'un partenariat 1

Ambitions du projet de recherche actuel 3

Questionnements et hypothèses de recherche 5

Corpus de communes étudiées..... 6

Démarche et méthodes 11

Partie 1 : Les matériaux de la seconde Reconstruction 14

Entre pénurie, innovation et industrialisation..... 14

Inventaire des matériaux utilisés et des ressources disponibles
..... 16

Béton et ciment aggloméré..... 17

Moellons..... 21

Chaux, ciment, laitier 24

Terre cuite 26

Bois de charpente et de menuiserie 27

Grès cérame, granito 28

Revêtements plastiques 29

Le rôle de la mise en œuvre dans la définition d'une identité
locale..... 30

Murs..... 31

Planchers..... 34

Charpente couverture..... 35

Fondations..... 36

Enduits 37

Plâtrerie..... 41

Synthèse 42

Partie 2 : Main-D'œuvre et gestion des chantiers.....44

Recompositions du travail sur les chantiers de la
Reconstruction 44

Inventaire et cartographie des entreprises mandatées sur la
période 1944-1954..... 45

Les chantiers en images, le fonds photographique du MRU 57

Les campagnes photographiques du MRU..... 57

Les objectifs de la documentation photographique du MRU 60

Les clichés des chantiers vosgiens..... 62

Leçons constructives et cas de réemploi (réemploi d'édifices ou de matériaux)	102
Focus : L'atelier Loire et la technique de la dalle de verre .	107
Saulcy-sur-Meurthe, église Saint-Jean-Baptiste	109
Anould, église Saint-Antoine	112
Partie 3 : Innovations typologiques	118
De nouveaux centres-bourgs : la systématisation du centre administratif.....	118
Le rôle des architectes de la reconstruction.....	118
Le plan de reconstruction et d'aménagement	121
Anould	121
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	123
Gerbépal	124
Jeanménil	125
Saint-Léonard	126
Saint-Dié.....	128
Saulcy-sur-Meurthe.....	129
Le dessin des édifices publics structurants : les églises	131
La construction sérielle : rationalisation, optimisation et répétition, programme, prise en compte du confort	141
Les dispositifs de confort	141
Les opérations préfinancées.....	145
Focus : une église.....	150
L'Église Saint-Jean-Baptiste de Saulcy-sur-Meurthe.....	150
Partie 4 : Analyse typologique des écoles et mairies	156
Construire les équipements publics d'après-guerre.....	156
La reconstruction des mairies : innovations programmatiques et typologiques.....	161
Une diversification des services associés aux mairies : entre continuité et innovations programmatiques	161
Compositions	164
Analyse comparative des écoles	173
Une brève histoire de l'architecture scolaire du XIX ^e siècle à la Seconde Guerre mondiale	173
L'architecture scolaire à l'époque de la seconde Reconstruction.....	178
L'industrialisation et l'émergence de nouveaux plans-types durant la seconde Reconstruction	181

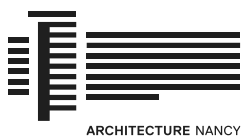
L'adaptation d'un modèle dans l'arrondissement rural de Saint-Dié-des-Vosges	189
Des principes de composition récurrents.....	190
L'application des plans-type	191
Les écoles symétriques.....	191
Les bâtiments asymétriques.....	192
Les écoles divergentes.....	192
Conclusion générale : devenir de cet héritage bâti et perspectives de recherche	195
Bibliographie.....	199
TABLE DES MATIÈRES	204

Équipe opérationnelle et auteurs du rapport : Jade Berger, Adrien Marchand, Emma Schwarb, Hugo Steinmetz et Lucile Pierron.

Avec la participation d'Aurélié Husson (maître de conférences à l'ENSA Nancy) et de nos stagiaires recherche : Melek Cil, Gwenaëlle Hubler, Alycia Taillemaud, Laurine Chevrier et Maud Lescure.

Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité

(LHAC – EA 74 90)



9 782906 147560
ISBN 978-2-906147-56-0